



PRÉSIDENCE  
DE LA RÉPUBLIQUE  
DU BÉNIN



## CONSEIL NATIONAL DE L'ÉDUCATION

**ETUDE SUR L'ORGANISATION DU TEMPS  
SCOLAIRE EN REGIME DE JOURNEES CONTINUES  
DANS LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT  
EN REPUBLIQUE DU BENIN.**

**JUIN 2022**

**Sous la direction de :** Noël A. GBAGUIDI (Président du CNE)

**Supervision :**

- Rémy GUDEGBE, Président Commission Qualité et Règlementation (CQR)
- Benoît SOSSOU, Président Commission Politique et Financement (CPF)
- Gabriel BOKO, Rapporteur/CQR
- Christian ADEKOUN, Rapporteur/CPF
- Timoléon AHOUANGNIVO, Secrétaire Exécutif du CNE

**Comité de rédaction :**

**Président :** Gervais KISSEZOUNON (Conseiller/CNE)

**Rapporteur :** Antoine HOUNGBEDJI (Spécialiste en Sciences de l'éducation au CNE)

**Membres :**

- Bruno HAOUDOU (Conseiller/CNE)
- Nathalie TOGBE (Conseiller/CNE)
- Théophile AYI (Conseiller/CNE)
- Hermann DEGLA (Dr en Neuropsychologie et Personne Ressource du Comité)

| <b>SOMMAIRE</b>                                                                                                                         |                                                                                                                  |           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>SOMMAIRE</b>                                                                                                                         |                                                                                                                  | <b>3</b>  |
| <b>LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS</b>                                                                                                 |                                                                                                                  | <b>6</b>  |
| <b>LISTE DES TABLEAUX</b>                                                                                                               |                                                                                                                  | <b>11</b> |
| <b>LISTE DES GRAPHIQUES</b>                                                                                                             |                                                                                                                  | <b>14</b> |
| <b>LISTE DES ENCADRES</b>                                                                                                               |                                                                                                                  | <b>14</b> |
| <b>GLOSSAIRE</b>                                                                                                                        |                                                                                                                  | <b>15</b> |
| <b>RESUME EXECUTIF</b>                                                                                                                  |                                                                                                                  | <b>16</b> |
| <b>INTRODUCTION</b>                                                                                                                     |                                                                                                                  | <b>20</b> |
| <b>I. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DE L'ETUDE</b>                                                                                    |                                                                                                                  | <b>23</b> |
| I-1                                                                                                                                     | Objectif général                                                                                                 | 23        |
| I-2                                                                                                                                     | Objectifs spécifiques                                                                                            | 23        |
| I-3                                                                                                                                     | Résultats attendus                                                                                               | 23        |
| <b>II. DEMARCHE METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE</b>                                                                                           |                                                                                                                  | <b>24</b> |
| II-1                                                                                                                                    | Etape 1 : Élaboration TDR, Questionnaires, échantillonnage et Collecte des données de terrain auprès des acteurs | 24        |
| II-2                                                                                                                                    | Etape 2 : Collecte des données de terrain                                                                        | 27        |
| II-3                                                                                                                                    | Etape 3 : Traitement des données                                                                                 | 28        |
| II-4                                                                                                                                    | Etape 4 : Analyse des données et rédaction du rapport                                                            | 29        |
| II-5                                                                                                                                    | Etape 5 : Transmission et échanges sur la validation du rapport                                                  | 29        |
| <b>III. GENESE, EVOLUTION, APPROCHES JURIDIQUES ET ANALYSE DU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL SUR LE « TEMPS SCOLAIRE » AU BENIN</b>          |                                                                                                                  | <b>30</b> |
| III-1                                                                                                                                   | Genèse et évolution des choix sur le temps scolaire au Bénin                                                     | 30        |
| III-2                                                                                                                                   | Approches juridiques, règlementaires et analyse du dispositif institutionnel                                     | 31        |
| <b>IV. ETAT DES LIEUX DES UTILISATIONS DU TEMPS SCOLAIRE CHEZ LES ACTEURS DU SYSTEME EDUCATIF AU BENIN, EN AFRIQUE ET DANS LE MONDE</b> |                                                                                                                  | <b>35</b> |
| IV-1                                                                                                                                    | Etat des lieux des utilisations du temps scolaire en régime de journées discontinues au Bénin                    | 35        |
| IV-2                                                                                                                                    | Etat des lieux des utilisations du temps scolaire en régime de journées continues au Bénin                       | 49        |
| IV-3                                                                                                                                    | Etat des lieux des Utilisations du temps scolaire dans les autres pays d'Afrique et dans le reste du monde       | 50        |
| <b>V. RESULTATS DE L'ETUDE ET ANALYSES D'IMPACTS DE L'UTILISATION DU TEMPS SCOLAIRE EN REGIME DE JOURNEES DISCONTINUES ET CONTINUES</b> |                                                                                                                  | <b>60</b> |
| V-1                                                                                                                                     | les impacts de l'utilisation du temps scolaire en régime de journées discontinues sur les apprenants             | 60        |
| V-2                                                                                                                                     | les impacts de l'utilisation du temps scolaire en régime de journées discontinues sur les enseignants            | 72        |

|                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                |     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
|                                                                                                                                                                                         | V-3 Les impacts de l'utilisation du temps scolaire en régime de journées discontinues sur le personnel administratif                                           | 85  |
|                                                                                                                                                                                         | V-4 Les impacts de l'utilisation du temps scolaire en régime de journées discontinues sur le corps de contrôle                                                 | 91  |
|                                                                                                                                                                                         | V-5 les impacts de l'utilisation du temps scolaire en régime de journées discontinues sur les parents d'apprenants répartis en groupes socio-professionnels    | 98  |
|                                                                                                                                                                                         | V-6 Les impacts de l'utilisation du temps scolaire en régime de journées continues sur les apprenants et sur les enseignants                                   | 108 |
| <b>VI. ANALYSES SIMULATIVES DES AVANTAGES ET DES INCONVENIENTS DU TEMPS SCOLAIRE EN REGIME DE JOURNEES CONTINUES CHEZ LES ACTEURS DU SYSTEME EDUCATIF BENINOIS</b>                      |                                                                                                                                                                | 111 |
|                                                                                                                                                                                         | VI-1 Analyses des avantages et des inconvénients du temps scolaire en régime de journées continues chez les utilisateurs de l'école                            | 111 |
|                                                                                                                                                                                         | VI-2 Analyses des avantages et des inconvénients du temps scolaire en régime de journées continues dans la programmation des activités pédagogiques            | 115 |
|                                                                                                                                                                                         | VI-3 Avantages et inconvénients des différents régimes d'utilisation du temps scolaire                                                                         | 120 |
| <b>VII. ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE EN JOURNEES CONTINUES ET SON ADAPTATION AUX CONDITIONS DE VIE DES UTILISATEURS DANS LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT EN REPUBLIQUE DU BENIN</b> |                                                                                                                                                                | 122 |
|                                                                                                                                                                                         | VII-1 Le régime de journées continues et les rendements des apprenants                                                                                         | 122 |
|                                                                                                                                                                                         | VII-2 Le régime de journées continues et les missions de l'enseignant pour une éducation de qualité                                                            | 122 |
| <b>VIII. ORIENTATIONS POUR L'ADOPTION DU REGIME DE JOURNEES CONTINUUES EN REPUBLIQUE DU BENIN</b>                                                                                       |                                                                                                                                                                | 124 |
|                                                                                                                                                                                         | VIII-1 Orientations proposées par les enseignants pour un régime de journées continues réussies au Bénin                                                       | 124 |
|                                                                                                                                                                                         | VIII-2 Orientations proposées par le personnel administratif pour un régime de journées continues réussies au Bénin                                            | 124 |
|                                                                                                                                                                                         | VIII-3 Orientations proposées par le corps de contrôle pour un régime de journées continues réussies                                                           | 125 |
|                                                                                                                                                                                         | VIII-4 Orientations au prisme des recherches en neurosciences cognitives                                                                                       | 126 |
|                                                                                                                                                                                         | VIII-5 Orientations des neurosciences cognitives concernant la planification du temps scolaire                                                                 | 129 |
|                                                                                                                                                                                         | VIII-6 Orientations pour l'usage qualitatif du temps scolaire                                                                                                  | 131 |
| <b>IX. MESURES SPECIFIQUES POUR LA REUSSITE DU CHANGEMENT DU TEMPS SCOLAIRE EN REGIME DE JOURNEES CONTINUES</b>                                                                         |                                                                                                                                                                | 132 |
|                                                                                                                                                                                         | IX-1 Révision des programmes d'études et proposition d'esquisses horaires                                                                                      | 132 |
|                                                                                                                                                                                         | IX-2 Simulation des besoins en enseignants, en salles de classe équipées à la maternelle et au primaire pour démarrer le régime de journées continues au Bénin | 133 |
|                                                                                                                                                                                         | IX-3 Simulation des besoins en enseignants, en salles de classe équipées au secondaire général pour démarrer le régime de journées continues au Bénin          | 134 |
|                                                                                                                                                                                         | IX-4 Augmentation du nombre et amélioration de la mobilité du corps de contrôle                                                                                | 136 |

|                                                                                                                                                                                |            |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>X. QUELQUES PROPOSITIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES UTILISATEURS DANS L'ORGANISATION ET LA GESTION DU TEMPS EXTRASCOLAIRE LIBERE PAR LE REGIME DE JOURNEES CONTINUES</b>          | <b>137</b> |
| X-1 <b>Couplage de l'enseignement formel avec d'autres formes d'apprentissage</b>                                                                                              | <b>137</b> |
| X-2 <b>Encadrement des apprenants pendant le temps extrascolaire des journées continues dans l'enseignement technique et la formation professionnelle initiale et continue</b> | <b>142</b> |
| X-3 <b>Regard des neurosciences cognitives sur l'organisation du temps extrascolaire de manière à respecter le rythme biologique de l'apprenant</b>                            | <b>144</b> |
| <b>XI. LES RECOMMANDATIONS DE L'ETUDE</b>                                                                                                                                      | <b>147</b> |
| XI-1 <b>Recommandations aux décideurs des politiques éducatives</b>                                                                                                            | <b>147</b> |
| XI-2 <b>Recommandations aux parents d'apprenants</b>                                                                                                                           | <b>150</b> |
| <b>CONCLUSION</b>                                                                                                                                                              | <b>151</b> |
| <b>ANNEXES</b>                                                                                                                                                                 | <b>153</b> |
| ANNEXES 1 : Préscolaire : Tableau Base de projection des effectifs de 2022 à 2030 partant de l'Annuaire 2020-2021 et des indicateurs PSE 2030                                  | <b>154</b> |
| ANNEXES 2 : Primaire : Tableau Base de projection des effectifs de 2022 à 2030 partant de l'Annuaire 2020-2021 et des indicateurs PSE 2030                                     | <b>155</b> |
| ANNEXES 3 : Secondaire Général 1er Cycle : Tableau Base de projection des effectifs de 2022 à 2030 partant de l'Annuaire 2020-2021 et des indicateurs PSE 2030                 | <b>157</b> |
| ANNEXES 4 : Secondaire Général 2nd Cycle : Tableau Base de projection des effectifs de 2022 à 2030 partant de l'Annuaire 2020-2021 et des indicateurs PSE 2030                 | <b>160</b> |
| ANNEXES 5 : Secondaire général : Besoins en salles de classe                                                                                                                   | <b>164</b> |
| <b>TABLE DES MATIERES</b>                                                                                                                                                      | <b>165</b> |
| <b>RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES</b>                                                                                                                                             | <b>170</b> |

## LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

|          |                                                                                                |
|----------|------------------------------------------------------------------------------------------------|
| AAI      | Aide et Action Internationales                                                                 |
| ABeVRIT  | Agence Béninoise pour la Valorisation des Résultats de Recherche et d'Innovation Technologique |
| ABRI     | Agence Béninoise pour la Recherche et l'Innovation                                             |
| ABAQES   | Agence Béninoise d'Assurance Qualité pour l'Enseignement Supérieur                             |
| ACISE    | Agence pour la Construction des Infrastructures du Secteur de l'Education                      |
| AE       | Animateur d'Etablissement                                                                      |
| AFD      | Agence Française de Développement                                                              |
| AGR      | Activités Génératrices de Revenus                                                              |
| AME      | Aspirant au Métier d'Enseignant                                                                |
| ANaPES   | Agence Nationale pour les Prestations aux Etablissements Scolaires publics                     |
| AOF      | Attributions, Organisation et Fonctionnement                                                   |
| AP       | Assemblée Plénière                                                                             |
| APC      | Approche Par Compétences                                                                       |
| APE      | Association des Parents d'Elèves                                                               |
| APH      | Animation Pédagogique Hebdomadaire                                                             |
| APZ      | Animation Pédagogique de zone                                                                  |
| ASSI     | Agence des Services et Systèmes d'Information                                                  |
| AUF      | Agence Universitaire de la Francophonie                                                        |
| BAC      | Baccalauréat                                                                                   |
| BAD      | Banque Africaine de Développement                                                              |
| BADEA    | Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique                                       |
| BE       | Bureau Exécutif                                                                                |
| BEPC     | Brevet d'Etudes du Premier Cycle                                                               |
| BGE      | Budget Général de l'Etat                                                                       |
| BM       | Banque Mondiale                                                                                |
| CA       | Conseil d'Administration                                                                       |
| CBRSI    | Centre Béninois de Recherche Scientifique et de l'Innovation                                   |
| CENAFFIF | Centre National de Formation des Formateurs en Ingénierie de Formation de la Tunisie           |

|           |                                                                                                                 |
|-----------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| CEP       | Certificat d'Etudes Primaires                                                                                   |
| CI        | Cours d'Initiation                                                                                              |
| CIIS      | Cité Internationale de l'Innovation et du Savoir                                                                |
| CM2       | Cours Moyen deuxième année                                                                                      |
| CMI       | Cours Moyen première année                                                                                      |
| CNaBAU    | Commission Nationale des Bourses et Aides Universitaires                                                        |
| CNCP-EFTP | Cadre National de Concertation pour la Promotion de l'Enseignement et la Formation Technique et Professionnelle |
| CNE       | Conseil National de l'Education                                                                                 |
| COGES     | Comité de Gestion Scolaire                                                                                      |
| COUS      | Centre des Œuvres Universitaires et Sociales                                                                    |
| CPF       | Commission Pilotage et Financement                                                                              |
| CPPE      | Centre de Perfectionnement du Personnel des Entreprises                                                         |
| CQM       | Certificat de Qualification au Métier                                                                           |
| CQP       | Certificat de Qualification Professionnelle                                                                     |
| CQR       | Commission Qualité et Règlementation                                                                            |
| CRS       | Catholic Relief Services                                                                                        |
| DDC       | Direction de Développement de la Coopération Suisse                                                             |
| DEC       | Direction des Examens et Concours                                                                               |
| DESG      | Direction de l'Enseignement Secondaire Général                                                                  |
| DGES      | Direction Générale de l'Enseignement Supérieur                                                                  |
| DIG       | Dialogue Intergénérationnel                                                                                     |
| DESTFP    | Direction de l'Enseignement Secondaire Technique et de la Formation Professionnelle                             |
| DPP       | Direction de la Programmation et de la Prospective                                                              |
| EFTP      | Enseignement et la Formation Techniques et Professionnels                                                       |
| EPES      | Etablissement Privé d'Enseignement Supérieur                                                                    |
| ENEAM     | Ecole Nationale d'Economie Appliquée et de Management                                                           |
| ENI       | Ecole Normale d'Instituteur                                                                                     |
| ENS       | Ecole Normale Supérieure                                                                                        |
| ENSBBA    | Ecole Nationale Supérieure des Biosciences et Biotechnologies Appliquées                                        |
| ENSET     | Ecole Normale Supérieure de l'Enseignement Technique                                                            |

|         |                                                                                             |
|---------|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| EQF     | Ecole de Qualité Fondamentale                                                               |
| ESG     | Enseignement Secondaire Général                                                             |
| ESRS    | Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique                                            |
| FADeC   | Fonds d'Appui au Développement des Communes                                                 |
| FODEFCA | Fonds de Développement de la Formation Professionnelle Continue et de L'apprentissage       |
| FSS     | Faculté des Sciences de la Santé                                                            |
| GS      | Gouvernement Scolaire                                                                       |
| IMSP    | Institut de Mathématiques et de Sciences Physiques                                          |
| INE     | Institut National de l'Eau                                                                  |
| INFRE   | Institut National pour la Formation et la Recherche en Education                            |
| INIFRCF | Institut National d'Ingénierie de Formation et de Renforcement des Capacités des Formateurs |
| IUEP    | Institut Universitaire d'Enseignement Professionnel                                         |
| MCPE    | Mécanisme Communautaire de Protection des Enfants                                           |
| MEF     | Ministère de l'Economie et des Finances                                                     |
| MEMP    | Ministère des Enseignements Maternel et Primaire                                            |
| MESRS   | Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique                       |
| MESTFP  | Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle        |
| MND     | Ministère du Numérique et de la Digitalisation                                              |
| MPD     | Ministère du Plan et du Développement                                                       |
| ND      | Non Disponible                                                                              |
| OCDE    | Organisation de Coopération et de Développement Economiques                                 |
| ODD     | Objectifs de Développement Durable                                                          |
| OEV     | Orphelin et Enfant Vulnérable                                                               |
| ONG     | Organisation Non Gouvernementale                                                            |
| OS      | Orientation stratégique                                                                     |
| PAEFE   | Programme d'Appui à l'Education et à la Formation des Enfants exclus du système éducatif    |
| PAG     | Programme d'Actions du Gouvernement                                                         |
| PAGEDA  | Programme d'Appui à la Gestion Décentralisée de l'Alphabétisation                           |

|          |                                                                                                                                 |
|----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| PAM      | Programme Alimentaire Mondial                                                                                                   |
| PAQUE    | Programme d'Appui à la Qualité de l'Education                                                                                   |
| PCA      | Programme de Cours Accélérés                                                                                                    |
| PDDSE    | Plan Décennal de Développement du Secteur de l'Education                                                                        |
| PESPB    | Patronat des Etablissements Scolaires Privés du Bénin                                                                           |
| PIB      | Produit Intérieur Brut                                                                                                          |
| Plan 2D  | Plan de Décentralisation et de Déconcentration                                                                                  |
| PME      | Partenariat Mondial pour l'Education                                                                                            |
| PNAEA    | Politique Nationale d'Alphabétisation et d'Education des Adultes                                                                |
| PNASI    | Programme National d'Alimentation Scolaire Intégré                                                                              |
| PND      | Programme National de Développement                                                                                             |
| PNE      | Politique Nationale Enseignante                                                                                                 |
| PNRI     | Politique Nationale de la Recherche et l'Innovation                                                                             |
| PRMP     | Personne Responsable des Marchés Publics                                                                                        |
| PSE      | Plan Sectoriel de l'Education                                                                                                   |
| PSPDERSI | Programme Spécial de Promotion et de Développement de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation |
| PTA      | Plan de Travail Annuel                                                                                                          |
| PTF      | Partenaires Techniques et Financiers                                                                                            |
| RCAF     | Responsable de la Cellule Administrative et Financière                                                                          |
| REAP     | Réseau d'Encadrement et d'Animation Pédagogique                                                                                 |
| REM      | Ratio Elèves/Maître                                                                                                             |
| RGPH     | Recensement Général de la Population et de l'Habitat                                                                            |
| RP       | Région Pédagogique                                                                                                              |
| SBEE     | Société Béninoise d'Energie Electrique                                                                                          |
| SE       | Secrétariat Exécutif                                                                                                            |
| SEN      | Système Educatif National                                                                                                       |
| SGG      | Secrétariat Général du Gouvernement                                                                                             |
| SIGE     | Système d'Information et de Gestion de l'Education                                                                              |
| SJI      | Spécialiste, Juriste Institutionnaliste                                                                                         |
| SN-EFTP  | Stratégie Nationale de l'Enseignement et la Formation Techniques et Professionnels                                              |

|        |                                                                              |
|--------|------------------------------------------------------------------------------|
| SRAE   | Stratégie nationale de Renforcement des Alternatives Educatives              |
| SScE   | Spécialiste en Sciences de l'Education                                       |
| SSEPP  | Spécialiste en Suivi-Evaluation des Politiques Publiques                     |
| TA     | Taux d'Achèvement                                                            |
| TBI    | Tableau de Bord des Indicateurs                                              |
| TBS    | Taux Brut de Scolarisation                                                   |
| TDR    | Termes de référence                                                          |
| TEF    | Taux d'Exécution Financière                                                  |
| TEP    | Taux d'Exécution Physique                                                    |
| TIC    | Technologie de l'Information et de la Communication                          |
| UAC    | Université d'Abomey-Calavi                                                   |
| UEMOA  | Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine                                |
| UNA    | Université Nationale d'Agriculture                                           |
| UNB    | Universités Nationales du Bénin                                              |
| UNICEF | Fonds des Nations Unies pour l'Enfance                                       |
| UNESCO | Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture    |
| UNSTIM | Université Nationale des Sciences, Technologies, Ingénierie et Mathématiques |
| UP     | Université de Parakou                                                        |

## LISTE DES TABLEAUX

|            |                                                                                                                                |       |
|------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| Tableau 1  | Répartition de l'échantillon par acteur et par département                                                                     | P. 23 |
| Tableau 2  | Répartition des apprenants selon les types d'établissements fréquentés et selon les régimes pratiqués                          | P. 26 |
| Tableau 3  | Quotas Horaires hebdomadaires au 1er cycle de l'ESG                                                                            | P. 36 |
| Tableau 4  | Quotas horaires hebdomadaires au second cycle de l'ESG                                                                         | P. 37 |
| Tableau 5  | Quotas Horaires hebdomadaires au 1er cycle de l'EFTP                                                                           | P. 39 |
| Tableau 6  | Quotas Horaires hebdomadaires au 2ème cycle de l'EFTP                                                                          | P. 40 |
| Tableau 7  | L'emploi de temps journalier type d'une école au Nigéria                                                                       | P. 51 |
| Tableau 8  | Organisation hebdomadaire du temps scolaire par niveau d'étude en Suisse                                                       | P. 55 |
| Tableau 9  | Perception des emplois de temps par les apprenants selon les différents régimes pratiqués                                      | P. 59 |
| Tableau 10 | Régime scolaire pratiqué et fatigabilité des apprenants en rentrant les soirs                                                  | P. 60 |
| Tableau 11 | Disponibilité pour apprendre les leçons selon le régime pratiqué par l'apprenant                                               | P. 60 |
| Tableau 12 | Répartition des apprenants selon les types d'établissement fréquentés et la disponibilité du temps pour d'autres activités     | P. 61 |
| Tableau 13 | Perception des parents du vécu des journées discontinues par les apprenants                                                    | P. 63 |
| Tableau 14 | Raisons des absences selon le régime pratiqué et par type d'établissements                                                     | P. 64 |
| Tableau 15 | Disponibilité de temps pour l'enseignant hors des récréations                                                                  | P. 72 |
| Tableau 16 | Capacité de l'enseignant de la maternelle et du Primaire à ponctuer les cours de courtes pauses                                | P. 72 |
| Tableau 17 | Disponibilité de l'enseignant de la maternelle ou du Primaire à préparer ses cours quel que soit le régime pratiqué            | P. 73 |
| Tableau 18 | Perception des enseignants sur la réactivité des apprenants à longueur de journée selon le lieu d'exercice du métier           | P. 73 |
| Tableau 19 | Difficultés justifiant le retard dans l'exécution des programmes selon les ordres d'enseignement et suivant le régime pratiqué | P. 74 |
| Tableau 20 | Possibilité d'achèvement des programmes d'étude selon les ordres d'enseignement                                                | P. 76 |
| Tableau 21 | Etat de fatigabilité au cours des enseignants selon les ordres d'enseignement                                                  | P. 76 |
| Tableau 22 | Etat de fatigabilité des enseignants dans la journée dans les différents ordres d'enseignement                                 | P. 77 |
| Tableau 23 | Raisons justifiant les cours de rattrapages analysées selon les régimes pratiqués et par type d'établissement                  | P. 77 |
| Tableau 24 | L'heure du coucher des enseignants analysée selon le régime pratiqué et par type d'établissement                               | P. 79 |
| Tableau 25 | Durée du sommeil analysée selon les régimes pratiqués et par type d'établissement                                              | P. 80 |
| Tableau 26 | Disponibilité des salles de classe analysée selon les types d'établissements                                                   | P. 84 |
| Tableau 27 | Disponibilité des enseignants analysée selon les types d'établissements                                                        | P. 85 |
| Tableau 28 | Raisons qui justifient les heures libres dans les emplois de temps                                                             | P. 85 |

|            |                                                                                                                                                                         |        |
|------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Tableau 29 | Existence de rattrapage dû au retard dans l'exécution des programmes                                                                                                    | P. 86  |
| Tableau 30 | Appréciation des emplois de temps des enseignants par le personnel administratif                                                                                        | P. 86  |
| Tableau 31 | Perception par le personnel administratif du temps alloué aux enseignants pour achever les programmes d'étude                                                           | P. 87  |
| Tableau 32 | Appréciation de l'arrivée à l'heure des enseignants par le personnel administratif                                                                                      | P. 88  |
| Tableau 33 | Perception des raisons qui justifient le retard des enseignants dans l'achèvement des programmes d'étude vue par le personnel administratif et par type d'établissement | P. 88  |
| Tableau 34 | Heures d'arrivée et de départ du personnel administratif selon les différents types d'établissement                                                                     | P. 89  |
| Tableau 35 | Choix du régime par le personnel administratif analysé par ordres d'enseignement et par types d'établissement                                                           | P. 90  |
| Tableau 36 | Nombre et répartition spatiale de l'échantillon des Inspecteurs et Conseillers Pédagogiques consultés                                                                   | P. 91  |
| Tableau 37 | Nombre d'années d'expérience des Inspecteurs et Conseillers Pédagogiques consultés dans les différents ordres d'enseignement                                            | P. 91  |
| Tableau 38 | Nombre d'inspection de classe actuellement réalisé par jour dans le régime de journées discontinue par les Inspecteurs et Conseillers pédagogiques                      | P. 92  |
| Tableau 39 | Proposition par les Inspecteurs et Conseillers Pédagogiques consultés du nombre d'inspection de classe à réaliser par jour en cas d'adoption des journées continues     | P. 92  |
| Tableau 40 | Avis des Inspecteurs et Conseillers Pédagogiques sur le recrutement de nouveaux membres du corps de contrôle                                                            | P. 93  |
| Tableau 41 | Avis des Inspecteurs et Conseillers Pédagogiques sur la solution provisoire d'amélioration de la mobilité du corps de contrôle actuel                                   | P. 94  |
| Tableau 42 | Avis du corps de contrôle sur la disponibilité des salles de classes en nombre suffisant pour la mise en œuvre du régime de journées continues                          | P. 94  |
| Tableau 43 | Mode de gestion des 2 heures (de 15 à 17 heures) proposé par le corps de contrôle                                                                                       | P. 95  |
| Tableau 44 | Avis du corps de contrôle sur le caractère bénéfique ou non du régime de journées continues pour les apprenants                                                         | P. 96  |
| Tableau 45 | Avis du corps de contrôle sur la pratique de ponctuation des cours de courtes pauses                                                                                    | P. 96  |
| Tableau 46 | Choix du régime approprié par les Inspecteurs et Conseillers Pédagogiques                                                                                               | P. 97  |
| Tableau 47 | Préférence des parents dans l'utilisation de taxi-moto (Zem) par les apprenants                                                                                         | P. 98  |
| Tableau 48 | avis des parents sur l'utilisation des transports en commun par les apprenants                                                                                          | P. 98  |
| Tableau 49 | Indication des lieux de déjeuner des apprenants par les parents                                                                                                         | P. 99  |
| Tableau 50 | Avis des parents sur la pratique des activités extrascolaires par les apprenants à charge                                                                               | P. 99  |
| Tableau 51 | Avis des parents sur l'état de fatigabilité des apprenants au retour des cours le soir.                                                                                 | P. 100 |
| Tableau 52 | Indication par les parents des créneaux horaires dans lesquels les apprenants apprennent les leçons                                                                     | P. 101 |
| Tableau 53 | Proportion de parents déclarant autoriser leurs apprenants à regarder la télévision                                                                                     | P. 101 |

|            |                                                                                                                                                         |        |
|------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Tableau 54 | Avis des parents sur la réalisation des exercices à la maison par les apprenants                                                                        | P. 102 |
| Tableau 55 | Proportion de parents identifiant les heures de coucher des apprenants                                                                                  | P. 102 |
| Tableau 56 | Avis des parents sur leur présence à la maison au retour des apprenants à charge                                                                        | P. 103 |
| Tableau 57 | Avis des parents sur leur disponibilité en temps pour suivre les apprenants à charge à domicile                                                         | P. 104 |
| Tableau 58 | Proportion de parents déclarant payer des frais de TD                                                                                                   | P. 104 |
| Tableau 59 | Avis des parents sur la prise en charge des répétiteurs pour leurs apprenants                                                                           | P. 105 |
| Tableau 60 | Préférence de choix des différents régimes par les parents répartis en groupes socio-professionnels                                                     | P. 105 |
| Tableau 61 | Avis des parents sur le coût complémentaire que pourrait générer le régime de journées continues                                                        | P. 106 |
| Tableau 62 | Avantages du régime de journées continues selon les apprenants                                                                                          | P. 111 |
| Tableau 63 | Comparaison du quota horaire hebdomadaire des programmes d'étude du primaire avec la disponibilité horaire du régime de journées continues              | P. 115 |
| Tableau 64 | Comparaison des quotas horaires hebdomadaires des programmes d'étude des classes de l'ESG avec la disponibilité horaire du régime de journées continues | P. 116 |
| Tableau 65 | Quotas horaires hebdomadaires des programmes d'étude de l'EFTP                                                                                          | P. 117 |
| Tableau 66 | Avantages et inconvénients des différents régimes d'utilisation du temps scolaire                                                                       | P. 119 |
| Tableau 67 | Orientations proposées par les enseignants pour la réussite des journées continues                                                                      | P. 123 |
| Tableau 68 | Orientations proposées par le personnel administratif pour la réussite des journées continues                                                           | P. 124 |
| Tableau 69 | Estimation des besoins en enseignant et en salle de classe au primaire de 2023-2030                                                                     | P. 133 |
| Tableau 70 | Estimation des besoins d'enseignant au 1er Cycle de l'enseignement secondaire général de 2023-2030                                                      | P. 134 |
| Tableau 71 | Estimation des besoins d'enseignant au 2nd Cycle de l'enseignement secondaire général de 2023-2030                                                      | P. 134 |
| Tableau 72 | Estimation des besoins en nouvelles salles au 1er Cycle & 2nd Cycle de l'enseignement secondaire général de 2023-2030                                   | P. 135 |

## LISTE DES GRAPHIQUES

|              |                                                                                                                          |        |
|--------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Graphique 1  | Utilisation d'une journée (de 6h à 6h) de temps scolaire au Primaire                                                     | P. 35  |
| Graphique 2  | Utilisation d'une journée (de 5h à 5h) de temps scolaire au 1er cycle de l'ESG                                           | p. 37  |
| Graphique 3  | Utilisation d'une journée (de 5h à 5h) de temps scolaire au 2nd cycle de l'ESG                                           | p. 38  |
| Graphique 4  | Utilisation d'une journée (de 5h à 5h) de temps scolaire dans l'EFTP                                                     | P. 41  |
| Graphique 5  | Distribution des enseignants selon le régime dans lequel ils enseignent                                                  | P. 43  |
| Graphique 6  | Utilisation d'une journée (de 5h à 5h) de temps scolaire par l'enseignant d'ESG                                          | p. 44  |
| Graphique 7  | Distribution des apprenants selon qu'ils font ou pas la sieste après le déjeuner dans le régime de journées discontinues | p.61   |
| Graphique 8  | Distribution des apprenants selon le moment où ils suivent mieux les cours dans le régime de journées discontinues       | p.62   |
| Graphique 9  | Distribution des apprenants selon le lieu où ils font la pause méridienne dans le régime de journées discontinues        | p. 62  |
| Graphique 10 | Offres du temps des régimes de journées discontinues et continues                                                        | P. 110 |

## LISTE DES ENCADRES

|           |                                                                                                                              |        |
|-----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Encadré 1 | Récits d'occupations journalières d'écoliers et de collégiens ghanéens                                                       | P. 51  |
| Encadré 2 | Forme des journées continues choisies dans l'enseignement maternel et primaire                                               | p. 131 |
| Encadré 3 | Forme des journées continues choisies dans l'enseignement secondaire général                                                 | p. 131 |
| Encadré 4 | Forme des journées continues choisies dans l'enseignement et la formation techniques et professionnels                       | p. 132 |
| Encadré 5 | Mesures spécifiques pour l'adoption du régime des journées continues dans l'enseignement maternel et primaire                | p. 133 |
| Encadré 6 | Mesures spécifiques pour l'adoption du régime des journées continues dans l'enseignement secondaire général                  | p. 135 |
| Encadré 7 | Mesures spécifiques pour l'adoption du régime des journées continues dans le corps de contrôle                               | p. 135 |
| Encadré 8 | Orientations pour la conception des programmes d'activités extrascolaires en cas d'adoption du régime des journées continues | p. 137 |

## GLOSSAIRE

**Le temps scolaire** : « temps pendant lequel l'apprenant est confié à l'institution scolaire. Il recouvre les horaires d'enseignement, et les périodes d'activités organisées par l'école ». Il comporte une double dimension à la fois quantitative et qualitative. Dans sa dimension quantitative, Il peut se décrire comme le nombre de jours, de semaines, de mois que dure l'année scolaire : la période du temps s'écoulant du 1er jour de la rentrée au dernier jour de l'année scolaire. Sa dimension qualitative renvoie aux contenus des enseignements et aux conditions de travail des élèves et des enseignants. Les subdivisions du temps scolaire que sont : la journée, la semaine, le mois, le trimestre, sont toutes consacrées à l'enseignement/apprentissage/évaluation.

**Temps scolaire en régime de journées discontinues** : se pratique comme une journée de travail comportant au moins deux parties intercalées par une pause méridienne d'au moins deux ou trois heures.

**Temps scolaire en régime de journées continues** Se vit comme une journée de travail continue avec une courte pause méridienne de trente minutes à une heure.

**Temps scolaire en régime de liberté** Se vit comme une journée de travail où les bornes du temps affecté au travail sont déterminées par le promoteur et/ou la disponibilité des autres acteurs. Il s'organise en dehors du régime continu et du régime discontinu.

**Activités parascolaires** : désignent les activités réalisées en marge de l'école. C'est l'ensemble des actes, occupations et des travaux qui se déroulent « à côté », et donc parallèlement à l'école. Activités qui complètent l'enseignement donné à l'école sans être explicitement mentionnées dans les programmes.

**Activités périscolaires** : Activités réalisées en dehors du cadre scolaire mais en lien avec l'école et qui complètent l'enseignement scolaire.

**Activités extrascolaires** : Activités qui ont lieu en dehors du « cadre scolaire ». Elles sont à la fois des activités périscolaires et parascolaires.

## RESUME EXECUTIF

En partant de l'hypothèse que « **des mesures spécifiques permettent d'adapter le régime de journées continues aux situations d'apprentissage, aux apprenants, aux parents et à l'ensemble de la communauté Béninoise** », le CNE a commandité une étude sur le régime du temps scolaire. Une collecte des données de terrain a été faite dans ce cadre, du 1er au 17 décembre 2021. Ces données ont été compilées dans cinq (5) bases qui ont fait objet d'analyses par extraction à l'aide des méthodes statistiques de traitement des données. Les données extraites sont souvent combinées au 1<sup>er</sup> et au 2<sup>ème</sup> degré pour affiner les analyses, réaliser des tableaux et des graphiques afin de bien illustrer les opinions recueillies. Les traitements statistiques ont été complétés par les résultats des discussions en *focus group*. La triangulation a été utilisée pour confronter les résultats afin de confirmer ou d'infirmer les hypothèses de départ. Les grandes tendances qui se dégagent se présentent ainsi qu'il suit.

Les apprenants ont choisi à 78,57% le régime de journées continues. Ils justifient à 61,84% leur choix par l'opportunité de rentrer tôt le soir, de disposer du temps de repos et de pouvoir apprendre leurs leçons et faire leurs exercices. Seuls 3% des apprenants interrogés trouvent qu'il est inconvenant pour eux de suivre les cours d'affilée et 2% précisent qu'ils ont du mal à supporter les cours d'affilée de 7 heures à 14 heures par exemple.

Les enseignants sont 71,91% à choisir le régime de journées continues. Ils recommandent à 24,70% d'« alléger les contenus des programmes d'études pour se concentrer sur l'essentiel ». 5,92% ont recommandé des « cantines pour les apprenants ou l'amélioration du petit déjeuner par les parents » ; 7,95% demandent la « construction d'infrastructures scolaires (salle de classe, toilettes, bureaux...) » et 4,06% ont recommandé de « sensibiliser les parents afin qu'ils renforcent l'encadrement à domicile de leurs enfants pour mieux les aider dans les notions apprises ». Ils sont 3,38% d'enseignants à recommander de « programmer essentiellement les matières fondamentales aux apprenants ».

Le personnel administratif des établissements à 70,36% a choisi le régime de journées continues afin d'arrimer leur régime de travail à celui de leurs enfants. Mais 19,76% demandent d'« alléger les contenus des programmes d'études pour se

concentrer sur l'essentiel » ; 8,38% recommandent la « construction des salles de classes et le recrutement des enseignants en nombre suffisant » et 6,29% recommandent la « généralisation des cantines au secondaire ».

Quant aux parents d'apprenants ils sont 67,58% à choisir le régime de journées continues. Dans une série de 14 choix à la question Q/32 du questionnaire des parents, 32% craignent pour la « fatigue après les cours de l'après-midi », 12% craignent pour un « retour tardif des apprenants à la maison avec l'incapacité d'apprendre les soirs après les classes », 10% craignent pour les frais supplémentaires qu'engendrerait le régime de journées discontinues. En effet selon cette frange, « les allers et retours journaliers entraînent des dépenses de déplacement pour les parents ». De plus, 5% craignent pour les causes de « déperdition scolaire » et 4% estiment que le régime de journées discontinues n'offre pas d'espaces de temps permettant à l'apprenant de s'initier à un autre apprentissage.

Les Inspecteurs et Conseillers Pédagogiques qui constituent le corps de contrôle ont, à 73,64%, choisi le régime de journées continues comme le plus bénéfique au système éducatif béninois dans son contexte actuel. 72,73% estiment que dans le contexte actuel, le régime de journées continues serait bénéfique pour les apprenants. Ils sont 79,09% des membres du corps de contrôle dans tous les ordres d'enseignement à souhaiter le recrutement et la mise en formation de nouveaux Inspecteurs et Conseillers Pédagogiques en cas d'adoption du régime de journées continues. L'ensemble du corps de contrôle en fonction actuellement approuve à 73,64% la solution provisoire d'amélioration de leur mobilité en attendant la formation de nouveaux Inspecteurs et CP. Ils sont 83,64% à souhaiter la prise en compte des apprenants libérés à 15 heures par une structure d'encadrement pour les initier à d'autres formes d'apprentissage au choix. Le corps de contrôle en exercice dans l'EFTP, a confirmé à 100% la prise en compte des apprenants par les entreprises pour les initier à la pratique de leur métier.

Les études réalisées sur les effets de l'organisation du temps scolaire (vermeil,1984) et les résultats de la chronobiologie (Montagner,1983 ; Reinberg,1983) et de la chronopsychologie (Leconte et Leconte-Lambert, 1990 ; Testu,1982,1989,1994a,1994b) montrent que les séquences d'apprentissage devraient être placées à des moments où les élèves sont les plus réceptifs. Il faudrait donc prévoir une mise en route progressive des activités en début de matinée, et les débuts d'après-midi devraient

être consacrés à des activités nécessitant moins d'effort cognitif. Le régime de journées continues présente des avantages, avec surtout du temps « libre » qu'il dégage. Il serait donc judicieux de pouvoir disposer institutionnellement de ce temps et d'aider les apprenants à mieux organiser ce temps pour leur équilibre psychique. Il serait d'autant plus important que cette organisation implique une coordination étroite entre les acteurs du système éducatif au niveau local (les collectivités territoriales) en prolongement du temps de classe. Ladite organisation serait pensée en articulation avec le projet d'école et contribuera à l'épanouissement et au développement de l'enfant.

Dans la définition des politiques de gestion du système éducatif notamment concernant le choix du régime scolaire, il est recommandé que les décideurs (i) mettent l'enfant au centre de toute réflexion, (ii) tiennent compte des connaissances actuelles sur les rythmes circadiens et les besoins physiologiques des enfants et des adolescents, (iii) introduisent la notion d'hygiène de travail respectant leurs rythmes. Dans ce sens, il est important pour les décideurs de :

- mettre en place de bonnes conditions de déroulement du face-à-face pédagogique, en veillant à la construction ou la réhabilitation des infrastructures qui accueillent les apprenants dans les conditions minimales d'apprentissage.
- réviser les programmes d'étude dans la proportion de 10 à 20% de réduction et procéder au recentrage des programmes des différentes matières et filières sur l'essentiel à fournir aux apprenants.
- recruter des enseignants en nombre suffisant pour encadrer les groupes pédagogiques.
- investir dans les espaces et les personnels spécialisés dédiés aux activités parascolaires et périscolaires, pour la prise en charge des apprenants libérés tôt en cas d'adoption du régime de journées continues.
- aménager la journée scolaire en fonction des rythmes biologiques et psychologiques des apprenants.
- aménager le temps périscolaire pour favoriser le développement des intelligences multiples (économiques, artistiques, sportives et culturelles).

Pour optimiser le rendement scolaire des apprenants, il importe pour les parents de :

- veiller à une qualité de sommeil suffisante et à des horaires de lever et de coucher réguliers des enfants en scolarisation.

- restreindre le temps passé par les enfants devant un écran à moins de 2 heures par jour et éviter la télévision avant le coucher.
- supprimer télévision et consoles de jeu de la chambre de l'enfant.
- s'impliquer fortement dans la gestion des temps scolaires et extrascolaires des enfants.

L'étude sur le temps scolaire a permis aux enquêtés de mettre en relief les difficultés liées à l'utilisation du temps en régime de journées discontinues. Au terme de cette étude, nous retenons que le régime de journées continues a été largement souhaité par les acteurs interrogés, pour rester en arrimage avec le régime de travail des fonctionnaires de l'État, et pour une optimisation des temps scolaire et périscolaire. Mais cela ne va pas sans contraintes. En effet, pour y parvenir, il faudra que l'État prenne les dispositions idoines recommandées par les acteurs consultés. En cas d'adoption du régime de journées continues, des propositions seront faites afin d'utiliser qualitativement le temps en tenant compte des rythmes biologiques et psychologiques des apprenants, gage d'une bonne réussite de la trilogie Enseignement /Apprentissage /Evaluation. Des propositions sont aussi faites pour une gestion optimale du régime de journées continues. A partir de l'annuaire des statistiques scolaires de 2021-2022, des simulations ont permis d'estimer le nombre d'infrastructures et d'enseignants nécessaires en cas de mise en œuvre de ce régime. Ces estimations et les projections qui les accompagnent méritent d'être actualisées par des instances habilitées en temps opportun.

## INTRODUCTION

Le système éducatif béninois à l'instar de ses homologues africains reste encore en grande partie « prisonnier de la forme scolaire classique », c'est-à-dire d'une éducation élitiste qui accorde une place de choix à l'école intellectualiste, l'école de la culture pour la culture, matérialisée par l'acquisition de vastes connaissances sanctionnées par de grands diplômes académiques, au sommet de la hiérarchie du savoir, excluant d'office les autres formes d'intelligences et renforçant du coup le mythe de l'intellectuel hérité de la colonisation.

Dans la perspective de rompre avec cet état de chose, l'Etat béninois a organisé les 17, 18 et 19 décembre 2014 le deuxième Forum national sur le secteur de l'éducation. Ledit Forum s'est penché entre autres sur les mesures de restauration du temps scolaire. Des recommandations avaient été faites. Il s'agit entre autres à la page 122 des « Actes du forum », de prendre en Conseil des Ministres un décret fixant la période scolaire de mi-septembre au 30 juin. L'une des résolutions à la page 128 des actes dudit Forum propose que le dialogue social soit amélioré, de manière à sauvegarder le temps scolaire, l'école étant une institution sacrée qui ne doit nullement être l'objet d'un quelconque malaise social.

Créé par décret N° 2018-395 du 29 août 2018 le Conseil National de l'Education (CNE) a pour mission de veiller au respect des grandes options éducatives de l'Etat. Conformément à l'article 5 dudit décret, le champ thématique de compétence du CNE s'étend à toutes les questions touchant au système éducatif national (SEN). L'une des principales prérogatives du CNE découlant de son statut d'organe d'Orientation est la conduite des études et des réflexions prospectives sur le système éducatif.

Partant de l'hypothèse suivant laquelle « **des mesures spécifiques permettent d'adapter le régime de journées continues aux situations d'apprentissage, aux apprenants, aux parents et à l'ensemble de la communauté Béninoise** », le CNE a commandité une étude dont les résultats apporteraient des réponses aux questions suivantes découlant de l'hypothèse de départ.

*Quelles sont les différentes formes d'utilisation du temps scolaire que font actuellement les principaux acteurs du SEN ?*

*Les formes d'utilisation du temps scolaire ont-elles des impacts sur les différents acteurs du SEN et sur le bon déroulement des programmes d'étude ?*

*Quelle forme d'organisation du temps scolaire serait la mieux adaptée aux conditions de vie des utilisateurs de l'école et au fonctionnement optimal des établissements d'enseignement ?*

*Quelles mesures spécifiques et propositions d'accompagnement rendraient possible un changement de régime scolaire en République du Bénin ?*

La présente étude se situe dans ce champ de compétence. Il est à noter qu'avec la réforme sur l'aménagement des horaires de travail dans l'administration publique qui s'applique depuis janvier 2021, les agents de l'Etat travaillent de 08h à 12h 30 et de 14h à 17h 30 et donc avec une pause de 90 minutes. Ladite réforme initiée par l'Exécutif vise fondamentalement à réduire la tension entre la sphère professionnelle et celle de la vie familiale en vue d'accroître le rendement des agents de l'Etat. Plus concrètement, la réforme vise à permettre la conciliation travail-famille avec une meilleure prise en charge des obligations familiales, l'organisation des loisirs et de la vie privée et une plus grande disponibilité au travail et partant, une amélioration de la qualité de vie des agents. Elle vise par ailleurs le renforcement de l'éducation des enfants dû à une meilleure présence des parents à la maison et l'amélioration des résultats scolaires.

Depuis la mise en œuvre de cette réforme, les attentes sont grandes du côté des agents de l'Etat employés dans le secteur de l'éducation pour qu'elle soit étendue à ce secteur. Ces attentes paraissent pour le moins légitimes, eu égard au principe de l'équité dans le traitement des agents de l'Etat. Pour le CNE, « *des mesures spécifiques permettent d'adapter le régime de journées continues aux situations d'apprentissage, aux apprenants, aux parents et à l'ensemble de la communauté béninoise* ». Néanmoins l'étude vise essentiellement l'optimisation du temps scolaire afin d'obtenir de meilleurs résultats et par ricochet l'intérêt de toute la communauté béninoise quel que soit le régime de travail.

En effet, l'adoption d'un régime d'utilisation du temps scolaire part toujours du principe que « toute réforme liée au rythme scolaire doit être pensée dans une logique de globalité prenant en compte le rythme des activités de l'ensemble de la société concernée, les principes d'endocrinologie et le respect du métabolisme du corps humain. Un mauvais choix du temps scolaire entraînerait le dérèglement de certains organes sécrétoires tels que le foie et le pancréas, avec la survenue de certaines maladies chroniques. Dans ce sens le choix d'un régime d'utilisation du temps scolaire revêt un caractère particulier et sensible qui impose la présente étude afin qu'elle

prépare la prise d'une décision éclairée, bénéfique pour toutes les parties prenantes du secteur de l'éducation.

Après la circonscription notionnelle du concept « temps scolaire » et de ses différentes variantes, l'étude se propose de faire l'état des lieux des utilisations actuelles du temps scolaire et d'analyser les avantages et les inconvénients au plan de l'organisation de la vie sociale autour des activités d'enseignement et d'apprentissage afin de relever les insuffisances liées au régime actuel et leurs impacts sur le système éducatif et de suggérer des mesures spécifiques qui peuvent faciliter l'application éventuelle du régime de journées continues.

## **I. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DE L'ETUDE**

### **I-1 Objectif général**

L'objectif général de cette étude est d'explorer et de proposer des mesures spécifiques favorables à l'adoption du régime de journées continues dans les établissements d'enseignement en République du Bénin.

### **I-2 Objectifs spécifiques**

De façon spécifique, il s'agira de :

- analyser le dispositif institutionnel sur l'organisation du temps scolaire dans les établissements d'enseignement en République du Bénin ;
- analyser le temps scolaire en régime de journée continue dans les établissements d'enseignement en République du Bénin ;
- analyser les avantages et les inconvénients du régime de journées continues ;
- approfondir les insuffisances aux plans méthodologiques et pratiques de l'expérimentation d'un régime d'organisation du temps scolaire de façon générale et dans un contexte de gestion de pandémie de la COVID 19 ;
- proposer les options et les mesures spécifiques de gestion des problèmes potentiels qui adviendraient dans la mise en œuvre dudit régime.

### **I-3 Résultats attendus**

Les principaux résultats attendus sont :

- le dispositif institutionnel sur l'organisation du temps scolaire en régime de journée continue dans les établissements d'enseignement en République du Bénin est analysé ;
- les avantages et les inconvénients du régime de journée continue sont analysés ;
- les insuffisances au plan méthodologique de l'expérimentation d'un régime d'organisation du temps scolaire, par l'instauration de la journée continue dans les établissements d'enseignement en République du Bénin sont cernées ;
- des mesures spécifiques d'un point de vue scientifique, méthodique et pédagogique pour une meilleure mise en œuvre du régime de journées continues sont proposées.

## II. DEMARCHE METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE

### II-1 Etape 1 : Élaboration TDR, Questionnaires, échantillonnage et Collecte des données de terrain auprès des acteurs

#### II-1-1 *Elaboration des TDR et des questionnaires*

La première étape a consisté à l'élaboration des TDR ; ce qui a permis au comité de formuler les objectifs en adéquation avec sa mission et de confectionner les questionnaires pour la collecte des données de terrain.

#### II-1-2 *L'échantillon et ses caractéristiques*

L'étude sur le temps scolaire a collecté des informations de terrain auprès de cinq grands groupes d'acteurs. Ils sont : les apprenants, les enseignants, le personnel administratif, les parents d'apprenants et les membres du corps de contrôle. Il s'est agi de soumettre l'hypothèse de départ à travers cinq (5) questionnaires, à l'épreuve du vécu et de l'expérience des acteurs ci-dessus identifiés afin de recueillir leurs avis. Ces acteurs consultés en un échantillon aléatoire, couvrent entièrement les douze départements. L'équilibre territorial recherché est présenté dans le tableau ci-dessous.

**TABLEAU N°1** Répartition de l'échantillon par acteur et par département

| <i>Départements</i>    | <i>Etablissements et structures<sup>1</sup></i> | <i>Apprenants</i> | <i>Enseignants</i> | <i>Administratifs</i> | <i>Parents</i> | <i>Inspecteur &amp; CP</i> | <i>Echantillon / Département</i> |
|------------------------|-------------------------------------------------|-------------------|--------------------|-----------------------|----------------|----------------------------|----------------------------------|
| ALIBORI                | 9                                               | 204               | 75                 | 25                    | 63             | 8                          | <b>375</b>                       |
| BORGOU                 | 9                                               | 179               | 44                 | 32                    | 40             | 12                         | <b>307</b>                       |
| ATACORA                | 7                                               | 144               | 68                 | 22                    | 25             | 8                          | <b>267</b>                       |
| DONGA                  | 7                                               | 130               | 58                 | 13                    | 27             | 8                          | <b>236</b>                       |
| MONO                   | 17                                              | 165               | 127                | 50                    | 2              | 8                          | <b>352</b>                       |
| COUFFO                 | 9                                               | 59                | 78                 | 35                    |                | 8                          | <b>180</b>                       |
| OUEME                  | 12                                              | 141               | 118                | 39                    | 16             | 12                         | <b>326</b>                       |
| PLARTEAU               | 7                                               | 59                | 70                 | 54                    | 40             | 8                          | <b>231</b>                       |
| LITTORAL               | 10                                              | 118               | 74                 | 33                    |                | 8                          | <b>233</b>                       |
| ATLANTIQUE             | 10                                              | 228               | 69                 | 55                    | 34             | 12                         | <b>398</b>                       |
| COLLINES               | 7                                               | 145               | 57                 | 109                   | 23             | 8                          | <b>342</b>                       |
| ZOU                    | 8                                               | 147               | 98                 | 104                   | 73             | 12                         | <b>434</b>                       |
| <b>Total / acteurs</b> | <b>112</b>                                      | <b>1719</b>       | <b>936</b>         | <b>571</b>            | <b>343</b>     | <b>112</b>                 | <b>3681</b>                      |

Source : CNE 2021 Données de terrain

<sup>1</sup>Etablissements et structures : regroupe les établissements d'enseignement, les directions départementales et autres structures administratives de l'éducation y compris les Préfectures

Les « *apprenants* » désignent le sous-groupe constitué d'écoliers, d'élèves et d'étudiants. Ils sont en situation d'apprentissage. Dans ce sous-groupe d'acteurs, l'étude a touché 1.719 apprenants avec une répartition proportionnelle entre les apprenants issus des établissements publics et privés. 24,76% des apprenants touchés fréquentent les collèges privés. Pour avoir des avis variés liés aux conditions de vie, l'étude a privilégié 36,01% des apprenants qui vivent en milieu urbain, 34,15% qui vivent en zone périurbaine et 29,84% qui vivent en zone rurale. 235 étudiants ont été touchés par l'étude dont 145 des universités publiques et 90 dans les universités privées.

Les « *Enseignants* » désignent le sous-groupe constitué d'instituteurs, de professeurs des collèges et lycées, de Maîtres-Assistants ou de professeurs de rang « A ». Ils sont en situation de formateur. Dans ce sous-groupe, l'étude a touché 936 dont 164 enseignants du Primaire dont 92 hommes et 72 femmes, 321 enseignants du secondaire. Les enseignants touchés se répartissent en 205 au public, 53 au privé et 63 enseignants à la fois au public et au privé. L'étude a également touché 38 professeurs d'université dont 22 dans le public, 9 dans le privé et 7 enseignants à la fois dans le public et le privé.

Le « *Personnel administratif* » désigne le sous-groupe constitué de secrétaires, surveillants, censeurs et directeurs d'établissement. Ils sont en situation de support dans la gestion des activités pédagogiques. Dans ce sous-groupe, l'étude a touché : 334 personnels administratifs, chefs d'établissements dont 4 à la maternelle, 47 au primaire, 208 dans le secondaire général, 25 dans l'enseignement technique, 50 chefs d'établissements. Afin de s'assurer des avis variés, le personnel administratif touché par l'étude se répartit en 25,75% dans le privé, 66,77% dans le public et 7,44% à la fois dans le privé et dans le public. 57,78% des chefs d'établissement et personnel administratif enquêtés vivent en zone urbaine, 24,55 vivent en zone périurbaine contre 17,66 en zone rurale.

Le « *corps de contrôle* » désigne le sous-groupe constitué par les Conseillers Pédagogiques et les Inspecteurs. L'étude a touché 25 Conseillers Pédagogiques et 26 Inspecteurs des Enseignements Maternel et Primaire (EMP) ; 23 Conseillers Pédagogiques et 18 Inspecteurs de l'Enseignement Secondaire Général (ESG) ; 5 Conseillers Pédagogiques et 11 Inspecteurs de l'EFTP, soit un total de 110 membres du corps de contrôle. Les conseillers pédagogiques et inspecteurs touchés sont

18,18% à exercer en zone rurale, 29,09% en zone semi-urbaine et 50,91% en zone urbaine.

Les « *Parents d'apprenants* » désignent le sous-groupe constitué d'ascendants directs ou indirects, pères, mères, tuteurs. Ce sont ceux qui ont la garde des apprenants et qui financent leurs études. Dans ce sous-groupe, l'étude a touché 343 parents d'apprenants. 48,40% des parents ont leurs enfants dans le public contre 38,81% qui ont des enfants dans le privé alors que 11,79% ont des enfants à la fois dans le privé et dans le public.

Sur un échantillon total constitué de 3681 personnes touchées par l'étude, seulement 2166 avis ont été pris en compte et traités après apurement dont 1022 avis d'apprenants, 591 avis d'enseignants, 334 avis de personnel administratif et 219 avis de parents d'apprenants. Les avis recueillis à la première collecte sont complétés par 110 avis des Inspecteurs et Conseillers pédagogiques.

Dans les enseignements maternel et primaire, l'étude a touché : trente-trois (33) Ecoles maternelles et primaires géographiquement bien réparties sur l'ensemble du territoire national.

Dans l'enseignement secondaire général, technique et de la formation professionnelle, l'étude a touché: 321 collèges d'enseignement secondaire, 60 lycées techniques et centres de formation Professionnelle géographiquement bien répartis sur l'ensemble du territoire national. Huit (8) Directions départementales des enseignements secondaires et de la formation technique et professionnelle ont été touchées sur les 12 que compte le pays. Parmi les établissements touchés, 50% sont des collèges publics et 13,70% dans le régime de journée continue, 79,75% dans le régime de journée discontinue et 6,56% dans le régime de liberté,

Dans l'enseignement supérieur l'étude a touché: quatorze (14) Centres de formation universitaire bien répartis sur l'ensemble du territoire national. Les (4) Rectorats des universités publiques que compte le pays ont été touchés.

Pour donner une image des établissements touchés par l'étude, le tableau ci- dessous présente la répartition des apprenants selon les types d'établissement qu'ils fréquentent et selon les régimes d'utilisation de temps scolaire.

**TABLEAU N°2** Répartition des apprenants selon les types d'établissements fréquentés et selon les régimes d'utilisation de temps scolaire pratiqués

| Type de régime pratiqué | Etablissements fréquentés |        |        |        | Total général |         |
|-------------------------|---------------------------|--------|--------|--------|---------------|---------|
|                         | Privé                     |        | Public |        |               |         |
| Journées continues      | 92                        | 9,00%  | 53     | 5,19%  | 145           | 14,19%  |
| Journées discontinues   | 243                       | 23,78% | 599    | 58,61% | 842           | 82,39%  |
| Régime de liberté :     | 12                        | 1,17%  | 23     | 2,25%  | 35            | 3,42%   |
| Total général           | 347                       | 33,95% | 675    | 66,05% | 1022          | 100,00% |

Source : CNE 2021 Données de terrain

## II-2 Etape 2 : Collecte des données de terrain

L'étude a utilisé quatre (4) méthodes de collecte d'informations auprès des différents acteurs touchés. (i) La collecte documentaire est utilisée pour asseoir la compréhension de l'hypothèse afin de bien la traduire au travers des questionnaires. (ii) Les questionnaires ont été administrés en présentiel aux différents sous-groupes pour recueillir leurs avis individuels. La combinaison des avis a permis d'avoir des tendances majoritaires, des choix et options. (iii) Les échanges en focus group ont été animés pour compléter les avis fournis à travers les réponses aux questionnaires. Ils ont surtout permis de disposer des avis qualitatifs. (iv) Finalement des questionnaires en ligne ont été utilisés pour atteindre les acteurs qui sont très mobiles afin de disposer de leurs avis en temps opportun. Ces méthodes de collecte des données ont été complétées par l'utilisation des données de type « secondaire » tirées des publications sur les régimes scolaires dans les autres pays en Afrique et dans le monde.

(i) la collecte documentaire a permis de disposer des documents, textes et lois pour comprendre le cadre institutionnel, fixer l'hypothèse de départ et l'Orientation des enquêtes de terrain ;

(ii) l'administration en présentiel des questionnaires à quatre (4) groupes d'acteurs, notamment : aux apprenants, aux enseignants, aux personnels administratifs et parents d'apprenants dans les écoles, collèges et universités ;

(iii) des discussions en focus group ont été animées et ont mobilisé des parents, personnels administratifs ou enseignants pour recueillir les informations qualitatives constituées des perceptions, avis et expériences vécues des acteurs.

(iv) l'administration de questionnaire en ligne aux Inspecteurs, Conseillers pédagogiques et aux Institutions internationales d'appui au secteur éducatif.

Dans l'organisation pratique de la collecte des avis, les apprenants ont été séparés à chaque fois des autres acteurs pour s'assurer de l'indépendance de leurs avis.

### **II-3 Etape 3 : Traitement des données et informations collectées**

#### ***II-3-1 Traitement des données issues des questionnaires d'enquêtes de terrain***

Le traitement des informations collectées par les questionnaires a démarré par la conception des masques de saisie. Pour améliorer la qualité des données saisies et réduire le taux d'erreur, un mécanisme de contrôle a été mis en place et les données saisies ont fait objet de contrôle systématique. Après la saisie et l'apurement des avis incomplets, au total 2166 fiches toutes catégories confondues ont été intégrées dans différentes bases de données. Les avis recueillis auprès des acteurs sont compilés dans cinq (5) bases de données qui sont désormais rendues disponibles pour l'étude. Il s'agit des bases « *Apprenants* », « *Enseignants* », « *Administratifs* » « *Corps de contrôle* » et « *Parents d'élèves* ». Ces bases de données ont facilité l'exploitation des avis recueillis auprès des différents sous-groupes consultés par des méthodes statistiques quantitatives de traitement.

#### ***II-3-2 Traitement des informations issues des discussions en focus group***

Les discussions en focus group ont été réalisées à partir d'un guide d'entretien conçu en relation avec les résultats attendus de l'étude. Les informations ont été collectées par transcription des échanges lors des discussions. L'analyse et l'interprétation des discussions ont été réalisées à travers une grille d'analyse. Les catégories d'idées issues de la grille ont par la suite été regroupées par thématique. Chaque catégorie d'idées a fait l'objet d'une synthèse suivie d'une interprétation des résultats par comparaison avec les données ressorties des traitements statistiques afin d'informer

ou de confirmer les séquences et dimensions de l'hypothèse de départ et pour finalement induire des recommandations éventuelles.

## **II-4 Etape 4 : Analyse des données et rédaction du rapport**

### **II-4-1 Analyse des données**

Les données de terrain compilées dans les 4 bases ont fait objet d'analyse par extraction à l'aide des méthodes statistiques de traitement des données. Les données extraites sont souvent combinées au 1er et au 2nd degrés pour affiner les analyses, ce qui a permis de réaliser des tableaux simples et composés ainsi que des graphiques pour illustrer les opinions collectées. Ces traitements statistiques ont été complétés par les résultats issus du traitement des discussions en focus group. Au fur et à mesure de l'évolution de l'analyse des données, la méthode de triangulation des résultats a été utilisée pour confronter les résultats de différentes sources ce qui a permis d'infirmer ou de confirmer les différentes séquences et dimensions de l'hypothèse de départ.

### **II-4-2 Rédaction du rapport**

Les analyses de données ont fourni des informations qui ont été utilisées pour rédiger le rapport. Un plan détaillé a été conçu pour présenter les différents résultats attendus de l'étude. Le plan d'analyse élaboré a recadré les différentes parties des chapitres du rapport. La finalisation a été réalisée au cours d'une rencontre en présentiel pour produire le draft préliminaire du rapport.

## **II-5 Etape 5 : Transmission et échanges sur la validation du rapport**

Le rapport a été soumis aux Commissions puis au Bureau Exécutif (BE) qui l'ont validé après la prise en compte des amendements et orientations par le comité en charge de l'étude. Par la suite, le projet de rapport a été présenté en atelier aux acteurs étatiques (Cellule Education de la Présidence, ministères et Agences), aux partenaires techniques et financiers et aux organisations non gouvernementales internationales en activité dans le secteur éducation. Le rapport issu des séances d'examen sera soumis à l'adoption de l'Assemblée plénière du CNE. La version finalisée sera transmise au Président de la République.

### III. GENESE, EVOLUTION, APPROCHES JURIDIQUES ET ANALYSE DU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL SUR LE « TEMPS SCOLAIRE » AU BENIN

#### III-1 Genèse et évolution des choix sur le temps scolaire au Bénin

On distingue trois grandes périodes dans le développement de la scolarisation avant l'indépendance du Dahomey en 1960.

1. La première qui embrasse pratiquement toute la seconde moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle, se caractérise par d'intenses activités des missionnaires dont l'apostolat est inséparable d'une diffusion de l'instruction bien avant les gouvernements coloniaux. Le temps scolaire était en régime ouvert sans Orientation aucune.
2. La seconde période, va de la fin du dix-neuvième siècle à 1940. Elle voit l'apparition d'un enseignement officiel et laïc. Cette période voit apparaître les premières instructions sur un régime de type continu pour certains jours de la semaine seulement.
3. Enfin à partir de 1940, on assiste à une Orientation des gouvernements coloniaux vers une collaboration avec les missionnaires suivie d'attribution de subventions à leurs écoles. C'est le début du régime discontinu.<sup>2</sup>

Depuis la proclamation de l'indépendance le 1<sup>er</sup> août 1960, l'institution scolaire est devenue un patrimoine de l'Etat dahoméen. Ainsi, de 1960 à 2003, l'institution scolaire a été confrontée à une alternative opposant deux idéologies antagonistes : le libéralisme économique (1960-1972, 1990-2003) et le marxisme-léninisme (1972-1990). De 1960 à 2003, en fonction de l'évolution de l'histoire politique du Bénin, trois périodes caractérisent le système éducatif du pays. Il s'agit de :

- ✚ 1960 à 1972 : après une brève expérience démocratique de 1960 à 1963, le pays a connu une instabilité politique, institutionnelle et gouvernementale notamment du 28 octobre 1963 au 26 octobre 1972. Jusqu'à l'avènement de la Réforme de 1975, un seul ministère, le Ministère de l'Education Nationale, de la Culture, de la Jeunesse et des Sports s'occupait du secteur éducatif. Pendant cette période, le régime de journées discontinues a été utilisé.
- ✚ 1972 à 1990 : cette période a été marquée par les trois glorieuses, où le pays a connu une période révolutionnaire marxiste-léniniste. De 1975 à la Conférence

---

<sup>2</sup> Henri Brunschvicg : L'organisation de l'instruction publique au Dahomey de 1894 à 1920

Nationale des Forces Vives de la Nation (février 1990), quatre ministères se sont partagé la tutelle du système éducatif dans le contexte d'un modèle de développement socialiste. Le régime de journées discontinues a été utilisé.

✚ 1990 à 2003 : au cours de l'historique Conférence Nationale des Forces Vives tenue du 19 au 28 février 1990, une option fondamentale a été prise en faveur du pluralisme politique et du libéralisme économique. Avec les contestations à la fois politiques et institutionnelles de 1990, le Bénin est revenu à un Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique ; la culture et l'alphabétisation ont été relogées dans un autre ministère. Cette période est marquée par l'utilisation du régime de journées discontinues.

Depuis 2017, le système éducatif est placé sous la tutelle de trois ministères. Il fonctionne actuellement sur le régime de journées discontinues.

A la rentrée 2020-2021 le Ministre des Enseignements Maternel et Primaire , a adressé une note aux promoteurs d'établissements privés qui pratiquent isolément le régime de journées continues pour les obliger à respecter rigoureusement le régime réglementaire d'utilisation du temps scolaire et les textes qui régulent le fonctionnement des écoles en République du Bénin.

Cette décision prise par le ministre de tutelle a été diversement appréciée dans le rang des promoteurs d'établissement scolaires privés. Au terme d'une séance, les membres du bureau national et du bureau du conseil d'administration du patronat des Ecoles Privées du Bénin (PESPB) ont décidé d'exhorter les responsables des écoles maternelles et Primaires privées et les parents d'élèves, à respecter la note du ministre en attendant la poursuite des négociations avec les autorités de l'Etat et du Conseil National de l'Education. Dans le cadre de ces négociations, une délégation du PESPB a été reçue en audience au CNE qui leur a promis d'analyser de façon approfondie la question du régime du temps scolaire en république du Bénin. La présente étude vient ainsi donner l'espoir aux promoteurs dont les établissements pratiquaient le régime de journées continues, de même qu'aux acteurs du public qui le désireraient.

### **III-2 Approches juridiques, réglementaires, analyse du dispositif institutionnel**

#### **III-2-1 Approches juridiques et réglementaire**

Depuis l'indépendance nationale en 1960, le Bénin a connu trois (3) réformes.

La première réforme de 1971 est caractérisée par la volonté d'imprimer une africanité à l'éducation. En effet, en 1971, le Ministre de l'Education Edmond Dossou-Yovo en collaboration avec Grosse-Tête, initiaient une réforme se traduisant par l'ordonnance N° 71-28 CP/MEN du 24 juin 1971. La première réforme nommée Lois d'Orientation de l'éducation nationale en 1971 est connue sous l'appellation « Grosse Tête » parce qu'elle est l'œuvre du Ministre de l'éducation d'alors Edmond DOSSOU-YOVO et de l'Inspecteur académique représentant la France en matière d'éducation André GROSSE-TETE. Légiférée par l'Ordonnance N° 71-28 CP/MEN du 24 juin 1971, cette réforme a été élaborée sans la participation ni la consultation des acteurs et des usagers de l'école. Elle a connu un début d'application en ce qui concerne la multiplication des collèges, la ruralisation de l'enseignement, la déconcentration et la démocratisation du système éducatif. Par conséquent on a noté une multiplication des collèges dans les départements. Ainsi les communautés de base sont étroitement associées au financement de l'école. Elles sont également invitées à participer à la construction et à l'équipement de l'école. Elaborée sans la participation des acteurs de l'éducation et, ne tenant pas aussi compte des réalités culturelles du pays, cette réforme, a été systématiquement rejetée.

La deuxième réforme intervenait avec l'ordonnance N° 75-30 du 23 juin 1975 portant Loi d'Orientation de l'école nouvelle. Cette deuxième réforme a été officiellement adoptée en 1975 sous le nom de programme national d'édification de l'école nouvelle. Elle a eu le mérite d'être le fruit d'une grande concertation nationale. On a eu droit à l'expérience des coopératives scolaires. L'idéal d'un enseignement ruralisé a été repris en l'élargissant à tous les domaines de la production. Il y a aussi eu l'expérience des Centres d'Eveil et de Stimulation de l'Enfance (CESE) et les tentatives de revalorisation des langues nationales à l'école. Le GMR<sup>3</sup> reprochait à la 1<sup>ère</sup> réforme d'avoir détruit la société traditionnelle dahoméenne et d'avoir déraciné la jeunesse. Pour juguler cette situation, il a été envisagé l'élaboration d'une réforme authentique de l'enseignement. L'Ordonnance N° 75-30 du 23 juin 1975 portant Loi d'Orientation de l'Ecole nouvelle donnait une consistance statutaire à cette réforme mise en application durant la rentrée scolaire 1973-1974. L'application de la réforme a connu deux phases : la première va de 1974 à 1981 et la seconde de 1981 à 1989. La réforme

---

<sup>3</sup> GMR : Gouvernement Militaire Révolutionnaire issu du Coup d'état militaire du 26 octobre 1972

garantissait entre autres, un enseignement permettant aux populations de transformer leur milieu à partir des valeurs nationales, la valorisation de la fonction enseignante et la préparation au travail productif. Partant de l'Orientation et de la finalité, les structures et les programmes sont conçus sur le modèle « socialiste » en vue de faire aboutir le principe de la politique du plus grand nombre à l'école.

Après la Conférence Nationale des Forces Vives et les Etats généraux de l'éducation tous tenus en 1990 puis, le document cadre de politique éducative adopté en 1991, une troisième réforme voit le jour : il s'agit de la réforme, objet de la Loi N° 2003-17 du 11 novembre 2003 portant Orientation de l'éducation nationale en République du Bénin, modifiée par la Loi N° 2005 du 06 octobre 2005. La troisième réforme éducative est caractérisée par la mise en œuvre des nouveaux programmes d'études élaborés selon l'APC. En effet, le document cadre de politique éducative adopté par le gouvernement béninois en janvier 1991 constituait un acte par lequel il a engagé le système éducatif dans un programme de réforme suivant une approche systémique. La Loi N° 2003-17 du 11 novembre 2003 portant Orientation de l'éducation nationale en République du Bénin, modifiée par la Loi N° 2005 du 06 octobre 2005 remonte à la réforme voulue en 1991.

Cette réforme tient compte d'un certain nombre d'évènements antérieurs internes à savoir : (i) la réalisation d'études sectorielles par le projet PNUD-UNESCO en septembre 1989 à tous les ordres d'enseignement ; (ii) l'organisation de la Conférence nationale des forces vives en février 1990 ; (iii) la tenue des Etats généraux de l'éducation en octobre 1990. La Conférence Nationale des forces vives de la nation a décidé d'organiser les Etats généraux de l'éducation en octobre 1990 mettant ainsi fin au programme de l'école nouvelle. Il a été décidé de former pour l'auto-emploi et sur cette base, les Etats généraux affirmaient la nécessité de prioriser l'enseignement technique et la formation professionnelle par rapport à l'enseignement général.

### III-2-2 Analyse du dispositif institutionnel

Le régime de journées discontinues est confirmé par les articles 13, 14 et 15 du règlement type 2016-156/MESFTPRIJ du 31 mars 2016 des établissements d'enseignement secondaire général, technique et professionnel qui stipule en son article 13 que « L'établissement est ouvert aux apprenants du lundi au vendredi de six heures quarante-cinq minutes (06 heures 45 minutes) à douze heures (12 heures)

le matin et de quatorze heures trente minutes (14 heures 30 minutes) à dix-neuf heures (19 heures) l'après-midi.

## **IV ETAT DES LIEUX DES UTILISATIONS DU TEMPS SCOLAIRE CHEZ LES ACTEURS DU SYSTEME EDUCATIF AU BENIN, EN AFRIQUE ET DANS LE MONDE**

### **IV-1 Etat des lieux des utilisations du temps scolaire en régime de journées discontinues au Bénin**

#### **IV-1-1 Les utilisations du temps scolaire en régime de journées discontinues par les apprenants**

##### ***IV-1-1-1 Temps scolaire en régime de journées discontinues au Primaire***

Cette session analysera l'utilisation du temps scolaire par l'écopier. Pour permettre aux enseignants de finir l'exécution des programmes d'études scolaires, un quota annuel est imposé. Ce quota horaire annuel se décline dans un emploi de temps hebdomadaire et en horaires journaliers.

Les écoliers de la maternelle démarrent les activités pédagogiques de la matinée à 8 heures 30 minutes, et finissent à 11heures 30 minutes, et dans l'après - midi de 15 heures 15 minutes à 17 heures. Ces horaires sont observés du lundi au vendredi à l'exception du mercredi où seule la demi- journée en matinée est prise en compte. En dehors du repos méridien, d'autres pauses sont aménagées dans le planning des activités de la journée. Ainsi les apprenants de la maternelle sont soumis aux activités pédagogiques pendant 4 heures 45 minutes par jour soit 22 heures par semaine.

En ce qui concerne les apprenants du primaire, les cours se déroulent en régime discontinu du lundi au vendredi, de 08 H à 12 H dans la matinée avec une pause d'une durée de 15 minutes entre 10 heures 15 minutes et 10 heures 30 minutes, et l'après-midi de 15 heures à 17 heures avec une pause de 10 minutes entre 16 heures et 16 H 10 minutes. Un battement de 3 heures est donc observé de 12 heures à 15 heures, ce qui constitue la pause méridienne. Le programme du mercredi se limite à la matinée de 08 heures à 12 heures.

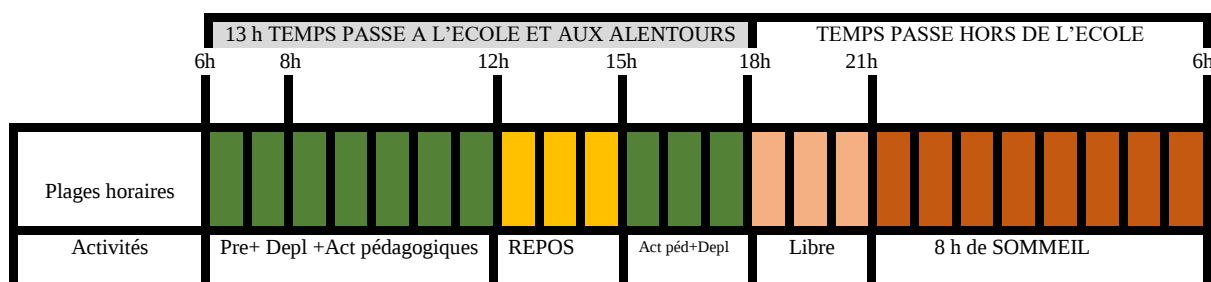
En somme, le quota horaire journalier pour un apprenant du Primaire est de 6 heures soit 28 heures d'apprentissage par semaine. La majorité des apprenants rentre à la maison pendant la pause de la mi-journée. Une minorité passe cette pause à l'école.

Il faut remarquer que dans les écoles à cantine scolaire, la quasi-totalité des apprenants passe la pause méridienne à l'école.

A la lumière de l'analyse du temps scolaire au cours primaire, il ressort que l'écopier en régime discontinu devra se réveiller à 6 heures pour rentrer à la maison le soir aux environs de 18 heures. Seul l'après-midi du mercredi reste disponible pour les rattrapages et les cours de maison souvent réalisés avec l'accompagnement d'un répétiteur. En classe de CM2 cette occupation journalière est augmentée de 2 heures de manière informelle par les enseignants, qui démarrent les cours à 7 heures et les achèvent à 18 heures. La matinée du samedi est consacrée aux Travaux Dirigés (TD) organisés dans la plupart des écoles.

Pour se rendre à l'école, l'écopier disposera en moyenne de 1 heure 30 minutes de son réveil pour ses préparatifs, le déplacement de son domicile au portail de l'école et de même pour son retour dans la soirée.

**GRAPHIQUE N°1 :** Utilisation d'une journée (de 6h à 6h) de temps scolaire au Primaire



#### LEGENDE

La largeur d'une portion représente 1 heure de temps

- Temps pris pour les activités scolaires et ses préparatifs
- Temps pris pour le repos méridien
- Temps passé en famille
- Temps de sommeil

« **Pré** » = Préparatifs : prend en compte le temps pour les travaux domestiques, le bain

« **Dépl** » = Déplacement : Prend en compte le temps pour faire le trajet vers l'école et le retour

« **Act péd** » = Activités pédagogiques

« **Libre** » : Temps passé à la maison en famille

**Source :** Données de terrain CNE décembre 2021

#### **IV-1-1-2 Temps scolaire en régime de journées discontinues au secondaire général**

Les cours au secondaire de l'enseignement général se déroulent réglementairement de 08 H à 12 H et de 15 H à 19 H. La pause de la mi-journée s'observe donc entre 12 H et 15 H. Deux (02) autres pauses d'une durée de 15 minutes sont observées, dans la matinée à 9 H 50 minutes et l'après-midi à 16 H 50 minutes. Dans la majorité des cas, les cours se déroulent suivant un emploi du temps diversifié. Par manque de salles certains cours sont programmés entre 12 H et 15 H.

Un cours dure en moyenne 02 H. Le tableau ci-dessous présente les quotas horaires hebdomadaires de l'apprenant au 1<sup>er</sup> cycle du secondaire général.

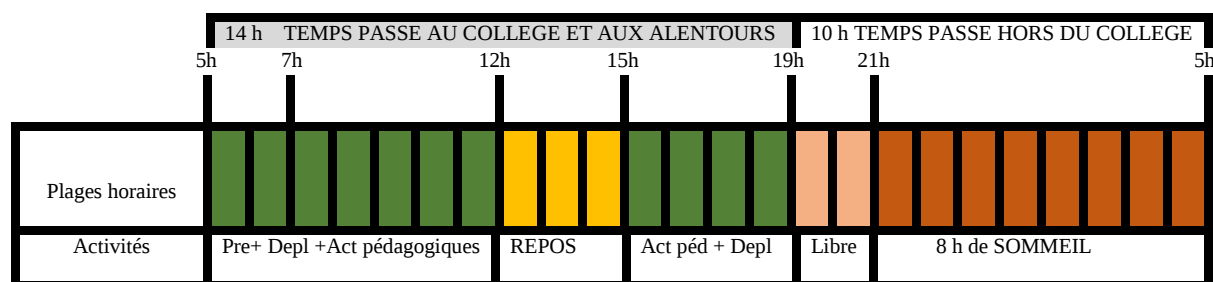
**TABLEAU N°3** Quotas Horaires hebdomadaires au 1<sup>er</sup> cycle de l'ESG

|                               | NIVEAU I         |                  |                  |                  |
|-------------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
|                               | 6 <sup>ème</sup> | 5 <sup>ème</sup> | 4 <sup>ème</sup> | 3 <sup>ème</sup> |
|                               | H/semaine        | H/semaine        | H/semaine        | H/semaine        |
| Quotas Horaires hebdomadaires | 29               | 29               | 38               | 40               |

Source : Direction de l'Enseignement Secondaire (DES)

L'observation des quotas horaires hebdomadaires nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'études des classes du 1<sup>er</sup> cycle montre que les différentes matières enseignées occupent les élèves entre 29 et 40 heures par semaine, ce qui revient à une moyenne journalière comprise entre 6 et 8 heures. Certaines heures libres de 1 ou 2 heures qui jalonnent les emplois de temps sont gaspillées par le système de classes « *roulantes* » qui éjecte les élèves hors des classes pendant les moments libres. La journée de l'élève du premier cycle au secondaire général est entièrement consacrée aux activités pédagogiques. La demi-journée de mercredi soir est souvent réservée pour les activités sportives, les cours de rattrapage, les études de maison et les activités culturelles organisées par les établissements. Le schéma ci-dessous présente les plages horaires limitant à 14 heures le temps passé à l'école et 10 heures passées hors.

## **GRAPHIQUE N°2 :** Utilisation d'une journée (de 5h à 5h) de temps scolaire au 1<sup>er</sup> cycle de l'ESG



### **LEGENDE**

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                            |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|
| La largeur d'une portion représente 1 heure de temps                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                            |
|                                                                                                                                                                                                                                                    | Temps pris pour les activités scolaires et ses préparatifs |
|                                                                                                                                                                                                                                                    | Temps pris pour le repos méridien                          |
|                                                                                                                                                                                                                                                    | Temps passé en famille                                     |
|                                                                                                                                                                                                                                                  | Temps de sommeil                                           |
| <p>« <b>Pré</b> » = Préparatifs : prend en compte le temps pour les travaux domestiques, le bain</p> <p>« <b>Dépl</b> » = Déplacement : Prend en compte le temps pour faire le trajet vers l'école et le retour</p> <p>« <b>Act péd</b> » = Activités pédagogiques</p> <p>« <b>Libre</b> » : Temps passé à la maison en famille</p> |                                                            |

**Source :** Données de terrain CNE 2021

En retenant une moyenne de 1 heure 30 minutes par estimation pour les préparatifs dès le réveil jusqu'au portail du collège, il s'ensuit que les élèves sont mobilisés par les activités scolaires de 5 heures du matin à 19 heures et même au-delà le soir. On remarque que dès le secondaire, les cours démarrent à 7 heures et le temps de repos en famille de l'élève est réduit d'une heure malgré son réveil plus tôt à 5 heures.

Le temps scolaire par apprenant au second cycle du secondaire général est présenté dans le tableau ci-dessous

**TABLEAU N°4 :** Quotas horaires hebdomadaires au second cycle de l'ESG

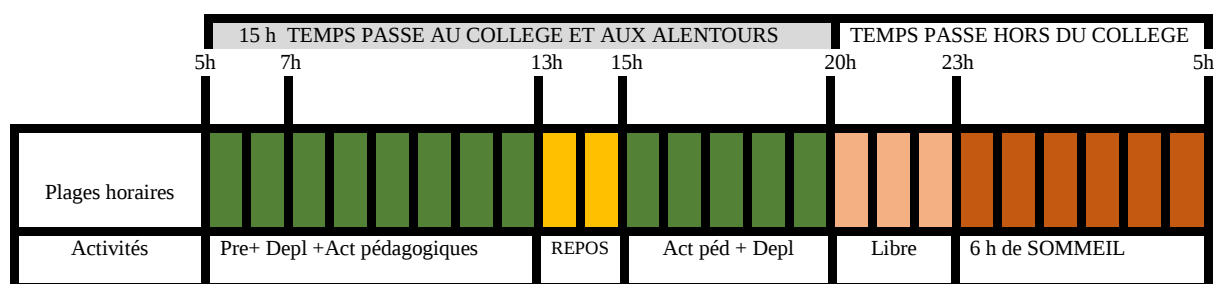
|    | 2nde      | 1ère      | Terminale |
|----|-----------|-----------|-----------|
|    | H/semaine | H/semaine | H/semaine |
| A1 | 33        | 34        | 39        |
| A2 | 35        | 36        | 39        |
| B  | 34        | 36        | 37        |
| C  | 42        | 43        | 46        |
| D  | 44        | 45        | 45        |

Source : Direction de l'Enseignement Secondaire Général (DESG)

L'observation des quotas horaires hebdomadaires montre que les différentes matières enseignées occupent les élèves du second cycle entre 33 et 46 heures par semaine. Il s'ensuit que certains élèves du second cycle sont occupés à 46 heures par semaine soit un dépassement de 10 heures sur les 35 heures règlementaires. Les élèves ne disposent donc plus de temps libre. Les cours de 13 heures ou de 14 heures se généralisent de plus en plus dans l'ESG. Les mercredis après-midi et les samedis matin sont consacrés pour les Travaux Dirigés (TD) en 1ère et en Terminale.

Le schéma ci-dessous présente les plages horaires limitant le temps passé hors du collège et celui passé au collège.

**GRAPHIQUE N° 3 :** Utilisation d'une journée (de 5h à 5h) de temps scolaire au 2<sup>nd</sup> cycle de l'ESG



| LEGENDE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                            |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|
| La largeur d'une portion représente 1 heure de temps                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                            |
|                                                                                                                                                                                                                                                  | Temps pris pour les activités scolaires et ses préparatifs |
|                                                                                                                                                                                                                                                  | Temps pris pour le repos méridien                          |
|                                                                                                                                                                                                                                                  | Temps passé en famille                                     |
|                                                                                                                                                                                                                                                  | Temps de sommeil                                           |
| <p>« <b>Pré</b> » = Préparatifs : prend en compte le temps pour les travaux domestiques, le bain</p> <p>« <b>Dépl</b> » = Déplacement : Prend en compte le temps pour faire le trajet vers l'école et le retour</p> <p>« <b>Act péd</b> » = Activités pédagogiques</p> <p>« <b>Libre</b> » : Temps passé à la maison en famille</p> |                                                            |

**Source :** Données de terrain (un carreau représente 1 heure)

L'analyse du graphique ci-dessus montre que les apprenants du second cycle se réveillent en général vers 5 heures et reviennent du cours le soir aux environs de 20 heures. On remarque au second cycle du secondaire que les cours démarrent à 7 heures, le repos méridien se réduit d'une heure à cause des cours de 13 heures et que le temps de sommeil se réduit à 6 heures.

#### **IV-1-1-3 Temps scolaire en régime de journées discontinues dans la formation technique et professionnelle**

Les cours dans les établissements de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels se déroulent réglementairement de 07 h à 12 h et de 15 h à 19 h. La pause de la mi-journée s'observe donc entre 12 h et 15 h. Les heures de récréation ont une durée de 15 minutes et sont observées dans la matinée à 9 h 50 minutes et l'après-midi à 16 h 50 minutes. Mais on observe dans certains établissements des cours qui commencent à 13 heures ou à 14 heures l'après-midi.

Pour un état des lieux de l'utilisation du temps scolaire dans l'enseignement et la formation technique et professionnels, sur trente-quatre (34) spécialités qui composent les sept (07) filières, un choix est fait de prendre seulement quelques spécialités du premier cycle afin de présenter une vue d'ensemble des quotas horaires dédiés aux activités pédagogiques.

Le tableau ci-dessous regroupe les quotas hebdomadaires pour certaines spécialités dans (04) quatre filières du 1<sup>er</sup> cycle. Il permet d'avoir une vue d'ensemble des quotas horaires au 1<sup>er</sup> cycle de l'EFTP.

**TABLEAU N°5** : Quotas Horaires hebdomadaires au 1<sup>er</sup> cycle de l'EFTP

| FILIERES                                                                                              | SPECIALITES                  | NIVEAU I               |                        |                        |                        |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
|                                                                                                       |                              | 1 <sup>ère</sup> année | 2 <sup>ème</sup> année | 3 <sup>ème</sup> année | 4 <sup>ème</sup> année |
|                                                                                                       |                              | H/semaine              | H/semaine              | H/semaine              | H/semaine              |
| <b><u>STI</u></b> Sciences et Techniques Industrielles (STI)                                          | Electricité                  | 34                     | 36                     | 39                     |                        |
|                                                                                                       | Mécanique Automobile         | 38                     | 42                     | 43                     |                        |
|                                                                                                       | Mécanique Générale (MG)      | 42                     | 43                     | 41                     |                        |
|                                                                                                       | Construction Métallique (CM) | 43                     | 43                     | 43                     |                        |
|                                                                                                       | Froid et Climatisation (FC)  | 39                     | 35                     | 55                     |                        |
| <b><u>STAG</u></b> Sciences et Techniques Administratives et de Gestion (STAG)                        | Aide Comptable               | 32                     | 30                     | 30                     |                        |
| <b><u>STHRT</u></b> Sciences et Techniques de l'Hôtellerie, de la Restauration et du Tourisme (STHRT) | Hôtellerie Restauration (HR) | 29                     | 29                     | 29                     |                        |
| <b><u>STA</u></b> Sciences et Techniques Agricoles (STA)                                              | Production agricole          | 40                     | 44                     | 65                     | 41                     |

Source : Direction de l'Enseignement Secondaire Technique et de la Formation Professionnelle (DESTFP)

L'observation des quotas horaires dans le 1<sup>er</sup> cycle de l'EFTP montre que les apprenants sont occupés par les activités pédagogiques entre 34 et 55 heures par semaine. Seuls les apprenants de la filière Aide Comptable ont un emploi de temps moins chargé.

La journée de l'apprenant du premier cycle à l'EFTP est entièrement consacrée aux activités théoriques et pratiques. Si la moyenne de 1 heure 30 minutes est retenue pour les préparatifs du réveil jusqu'à la porte du lycée, il s'ensuit que de 5 heures du matin à 20 heures, les apprenants sont occupés par les cours théoriques et pratiques. L'après-midi du vendredi soir est souvent réservé aux activités sportives et culturelles sous le contrôle du Ministère de la Jeunesse.

Au second cycle de l'EFTP, les quotas horaires hebdomadaires pour les spécialités choisies sont regroupés dans le tableau ci-dessous, afin de permettre d'avoir une vue d'ensemble sur l'occupation des apprenants.

**TABLEAU N°6** : Quotas Horaires hebdomadaires au 2ème cycle de l'EFTP

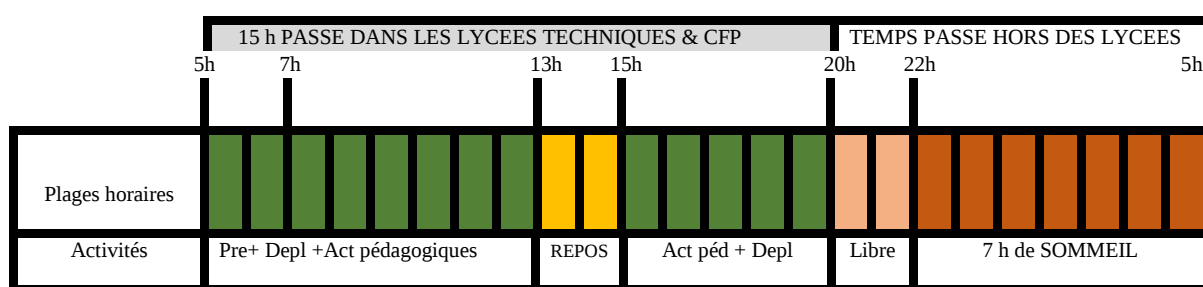
| Filières                                                                                       | SPECIALITES                                             | NIVEAU II        |                  |           |                  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|------------------|------------------|-----------|------------------|
|                                                                                                |                                                         | 2 <sup>nde</sup> | 1 <sup>ère</sup> | Terminale | 4 <sup>ème</sup> |
|                                                                                                |                                                         | H/semaine        | H/semaine        | H/semaine |                  |
| <u>STAG</u> Sciences et Techniques Administratives et de Gestion (STAG)                        | G1                                                      | 30               | 40               | 33        |                  |
|                                                                                                | G2                                                      | 32               | 34               | 36        |                  |
|                                                                                                | G3                                                      | 32               | 34               | 32        |                  |
| <u>STHRT</u> Sciences et Techniques de l'Hôtellerie, de la Restauration et du Tourisme (STHRT) | Hôtellerie Restauration (HR)                            | 36               | 35               | 25        |                  |
|                                                                                                | Tourisme (T)                                            | 30               | 26               | 23        |                  |
|                                                                                                |                                                         |                  |                  |           |                  |
| <u>STEFS</u> Sciences et Techniques de l'Economie Familiale et Sociale (STEFS)                 | Enseignement Familial et Social (EFS)                   | 37               | 37               | 38        |                  |
| <u>STI</u> Sciences et Techniques Industrielles (STI)                                          | Electrotechnique (F3)                                   | 39               | 41               | 41        |                  |
|                                                                                                | Mécanique Industrielle (F1)                             | 41               | 41               | 41        |                  |
|                                                                                                | Eau et Assainissement (EA)                              | 40               | 44               | 44        |                  |
|                                                                                                | Construction d'Equipements Mécano-Soudés                | 43               | 44               | 43        |                  |
| <u>STMS</u> Sciences et Techniques Médico-Sociales (STMS)                                      | Assistants Sociaux                                      | 92+36 Gde        | 80+72 Gde        | 66+72 Gde |                  |
|                                                                                                | Aides-Soignants                                         | 80+72 Gde        | 66+36 Gde        | 47+72 Gde |                  |
|                                                                                                | Techniciens Sanitaires                                  | 81+72 Gde        | 73+36 Gde        | 56+36 Gde |                  |
| STA Sciences et Techniques Agricoles (STA)                                                     | Production végétale                                     | 2 2+pratiq       | 12+pratiq        | 28+pratiq | 16+pratiq        |
|                                                                                                | Production animale                                      | 25+pratiq        | 11+pratiq        | 52+pratiq | 20+pratiq        |
|                                                                                                | Pêche et aquaculture                                    | 24+pratiq        | 10+pratiq        | 52+pratiq | 17+pratiq        |
|                                                                                                | Foresterie                                              | 24+pratiq        | 10+pratiq        | 52+pratiq | 25+pratiq        |
| <b>LEGENDE</b>                                                                                 | <b>Gde</b> = Garde<br><b>pratiq</b> = Temps de pratique |                  |                  |           |                  |

**Source** : Données de terrain CNE décembre 2021

L'observation des quotas horaires du second cycle de l'EFTP montre que les formations dans la filière STAG<sup>4</sup> et la filière STHRT<sup>5</sup> ont un quota hebdomadaire compris entre 23 et 36 heures. Les apprenants des autres filières hormis STMS sont occupés par les activités d'apprentissage théorique et pratique entre 37 et 52 heures. Cependant les spécialités de la filière STMS<sup>6</sup> ont un quota horaire singulier qui est rallongé par des journées de garde. Des stages en entreprise d'environ 2 ou 4 mois sont organisés au profit des apprenants ; ils se déroulent au cours de l'année scolaire ou pendant les vacances.

Le graphique ci-dessous présente les plages horaires que l'apprenant de l'EFTP passe au Lycée technique et hors du Lycée technique.

**GRAPHIQUE N°4** : Utilisation d'une journée (de 5h à 5h) de temps scolaire dans l'EFTP



#### LEGENDE

La largeur d'une portion représente 1 heure de temps

- Temps pris pour les activités scolaires et ses préparatifs
- Temps pris pour le repos méridien
- Temps passé en famille
- Temps de sommeil

« **Pré** » = Préparatifs : prend en compte le temps pour les travaux domestiques, le bain

« **Dépl** » = Déplacement : Prend en compte le temps pour faire le trajet vers l'école et le retour

« **Act péd** » = Activités pédagogiques

« **Libre** » : Temps passé à la maison en famille

**Source** : Données de terrain CNE 2021

<sup>4</sup> STAG : Sciences et Techniques Administratives et de Gestion

<sup>5</sup> STHRT : Sciences et Techniques de l'Hôtellerie, de la Restauration et du Tourisme

<sup>6</sup> STMS : Sciences et Techniques Médico-Sociales

Estimons que 1 heure 30 minutes est utilisée pour les préparatifs du réveil jusqu'à la porte du lycée, il s'ensuit que de 5 heures du matin à 20 heures, les apprenants sont occupés par les activités théoriques et pratiques.

#### **IV-1-1-4 Temps scolaires en régime de journées discontinues dans les universités**

Les cours à l'université se déroulent souvent de 08 heures à 13 heures et de 14 heures à 19 heures. La pause de la mi-journée s'observe donc entre 13 heures et 14 heures. Théoriquement, 02 (deux) autres pauses d'une durée de 30 minutes sont prévues dans la matinée à 10 heures et l'après-midi à 16 heures.

En réalité, l'utilisation du temps scolaire en régime de journées discontinues n'est pas systématique dans les universités. Dans la pratique, c'est plutôt le régime de liberté à cheval sur le régime continu et le régime discontinu qui a cours dans les universités. Les activités académiques alternent entre : (i) les journées discontinues de 07 heures à 19 heures avec des pauses, (ii) des journées continues de 07 heures à 14 heures, (iii) des journées entièrement libres, (iv) des séminaires d'enseignement sur une, deux ou trois semaines pour terminer le cours d'un semestre.

Les différents régimes s'imbriquent et l'on ne saurait parler d'un seul type de régime dans les universités. La majorité des enquêtés reste à l'université pendant la pause de la mi-journée. L'observance de la sieste n'est pas dans les habitudes.

#### **IV-1-2 Les utilisations du temps scolaire en régime de journées discontinues par les enseignants**

##### **IV-1-2-1 Les utilisations du temps scolaire en régime de journées discontinues par les enseignants de la Maternelle et du Primaire**

Un enseignant de la Maternelle ou du Primaire est présent dans son école de 07 heures à 18 heures, soit 11 heures de temps. Le battement de 03 heures, de 12 heures à 15 heures est souvent utilisé pour le repas et le repos à l'école. Moins de 5 % des enseignants enquêtés rentrent à la maison à midi. Cette habitude montre que ces enseignants cumulent 44 voire 46 heures à l'école par semaine. Le battement de 12 heures à 15 heures n'est souvent pas utilisé pour les activités de préparation de fiches ou de correction des cahiers et devoirs car l'environnement ergonomique partagé avec

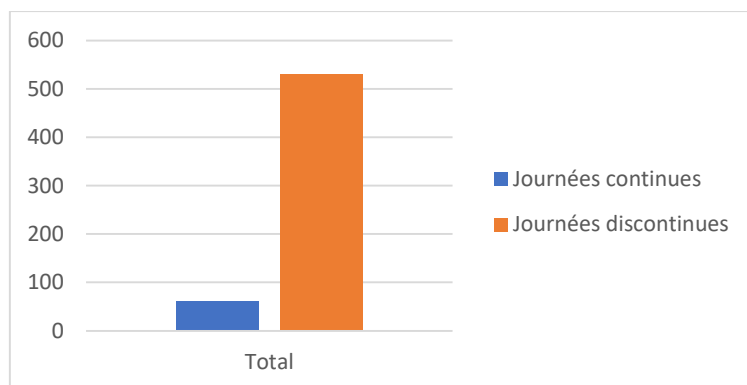
les élèves qui ne rentrent pas, n'est pas propice à ces activités de l'enseignant qui nécessitent concentration et discrétion.

Si l'on ajoute 1 heure 30 minutes de préparation entre le réveil et l'arrivée au portail de l'école, l'enseignant consacre 14 heures par jour aux activités d'enseignement à l'école. Si l'on tient compte des 08 heures de sommeil, il ne lui reste que 02 heures par jour pour la vie familiale, la préparation des fiches et la correction des cahiers et exercices. Dans ces conditions, seuls les enseignants bien organisés pourraient avoir 06 heures de sommeil journalier, tout en réduisant les activités de la vie familiale au strict minimum.

#### **IV-1-2-2 Les utilisations du temps scolaire par les enseignants du secondaire général**

Dans l'analyse des avis recueillis, ils sont 89,68 % des enseignants enquêtés qui exercent leur métier dans le régime des journées discontinues contre 10,32 % pour ceux qui exercent dans le régime des journées continues. Cette répartition est présentée dans le graphique ci-dessous.

**GRAPHIQUE N°5** : Distribution des enseignants selon le régime dans lequel ils enseignent



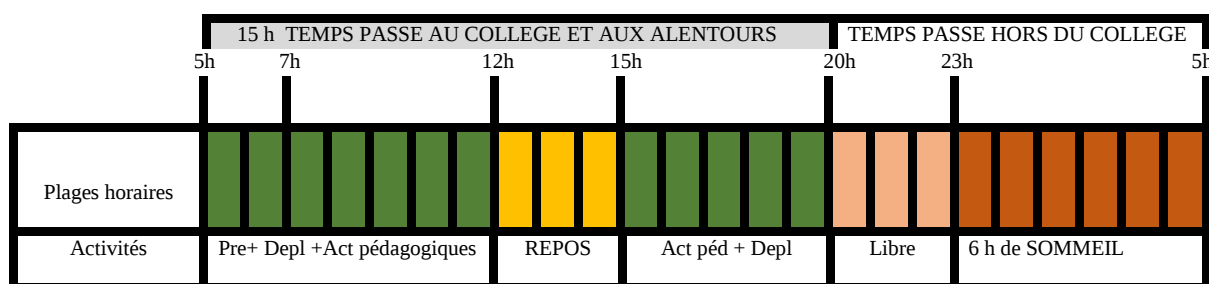
Source : Données de terrain CNE décembre 2021

Les enseignants commencent les cours à 07 heures et les suspendent à 12 heures dans la matinée. Ils reprennent à 15 heures pour achever la journée à 19 heures. Un professeur certifié dispose d'un quota horaire hebdomadaire de 18 heures contre 20 heures pour le professeur adjoint et 28 heures pour un AME. Les rencontres pédagogiques, l'élaboration des fiches pédagogiques, les corrections de copies sont autant d'activités qui se greffent sur les heures d'animation du face-à-face pédagogique. On suppose que l'enseignant se réveille à 05 heures et s'il ne rentre pas

pendant la pause méridienne, il passerait en moyenne 15 heures par jour pour les activités d'enseignement dans le collège. Prenant en compte 06 heures de sommeil, il ne lui reste que 03 heures par jour pour la vie familiale, la préparation des fiches et la correction des copies d'évaluation.

La semaine de l'enseignant en régime discontinu totalise 36 heures de possibilité d'enseignement en classe, ce qui revient à considérer que le professeur adjoint disposerait éventuellement de 16 heures libres par semaine, ce qui n'est pas le cas. Ces heures libres sont rarement rassemblées en une demi-journée ; ce qui revient à dire que l'enseignant sera tous les jours dans son établissement. Les rencontres pédagogiques, la révision des fiches avant le démarrage des cours, les corrections de copies se greffent sur les activités d'animation des cours en salle. Le tableau ci-dessous présente les plages horaires de l'enseignant du secondaire général.

**GRAPHIQUE N°6 :** Utilisation d'une journée (de 5h à 5h) de temps scolaire par l'enseignant d'ESG.



| LEGENDE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                            |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|
| La largeur d'une portion représente 1 heure de temps                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                            |
|                                                                                                                                                                                                                                                  | Temps pris pour les activités scolaires et ses préparatifs |
|                                                                                                                                                                                                                                                  | Temps pris pour le repos méridien                          |
|                                                                                                                                                                                                                                                  | Temps passé en famille                                     |
|                                                                                                                                                                                                                                                  | Temps de sommeil                                           |
| <p>« <b>Pré</b> » = Préparatifs : prend en compte le temps pour les travaux domestiques, le bain</p> <p>« <b>Dépl</b> » = Déplacement : Prend en compte le temps pour faire le trajet vers l'école et le retour</p> <p>« <b>Act péd</b> » = Activités pédagogiques</p> <p>« <b>Libre</b> » : Temps passé à la maison en famille</p> |                                                            |

Source : Données de terrain CNE décembre 2021

Les enseignants parviennent à achever le programme grâce à une bonne planification. Ceux qui n'y arrivent pas, justifient cet état de chose par la densité du programme et

la faiblesse du niveau des apprenants. La plupart des enquêtés estiment qu'il leur manque du temps pour préparer le cours et le matériel du lendemain.

#### **IV-1-2-3 Les utilisations du temps scolaire par les enseignants des lycées techniques et professionnels**

On ne note pas une grande différence entre l'utilisation du temps scolaire par les enseignants des lycées techniques et professionnels et celle observée chez les enseignants du secondaire général. Mais les cours pratiques dans les ateliers, se déroulent souvent pendant 07 heures d'affilée avec quelques minutes de pause. En outre, ils organisent et supervisent les activités de stage des apprenants en entreprise.

Il est à noter que les enseignants toutes catégories confondues, participent à des ateliers de formations et de renforcement de capacités organisés par les structures étatiques ou les ONG au cours de l'année scolaire. Ce qui n'est pas sans conséquence sur la gestion efficace et efficiente du temps scolaire.

#### **IV-1-2-4 Les utilisations du temps scolaire par les professeurs d'université**

Les professeurs d'université utilisent leur temps (i) à dispenser des cours aux étudiants ; (ii) à animer des séminaires et ateliers organisés pendant une ou des semaines ; (iii) à diriger des travaux de recherches ; (iv) à encadrer des travaux de Licence, de Master et de Doctorat des étudiants et (v) à participer aux travaux de soutenance des étudiants. Ces enseignants observent la pause de la mi-journée sur leur lieu de travail. Ils fonctionnent dans un régime de liberté combinant le régime de journées continues et le régime de journées discontinues.

### ***IV-1-3 Les utilisations du temps scolaire en régime de journées discontinues dans les administrations scolaires et par le corps de contrôle***

#### **IV-1-3-1 Temps scolaire et programmes d'étude et de formation**

Les programmes d'études sont déclinés sous forme de quota horaire annuel et détaillés en quotas hebdomadaires puis en heures d'apprentissage journalières. Les différents objectifs de formation sont déclinés en des chapitres, ou en des compétences dont les situations d'apprentissages sont réparties dans le temps. Cette répartition échelonnée dans le temps qui correspond à des trimestres et semestres, fait l'objet de suivi par l'administration des établissements. Les objectifs pédagogiques

sont supposés être atteints à certaines étapes suivant des repères ou dates. Néanmoins un contrôle régulier se fait par le corps de contrôle.

Les administrations des établissements attribuent à chaque enseignant des groupes pédagogiques jusqu'à épuisement de sa masse horaire. En cas d'insuffisance d'enseignant dans certaines disciplines, des heures supplémentaires sont requises auprès d'autres enseignants.

Les programmes d'études sont planifiés en activités à réaliser en 26 semaines ponctuées de séances d'interrogation sur les apprentissages et de quatre (4) séries de devoirs. Une fois les programmes achevés, les séances de révisions et de renforcement de capacité sont organisées jusqu'à la veille des examens.

#### **V-1-3-2 Temps scolaire en régime de journées discontinues dans l'administration des établissements scolaires**

L'administration des établissements d'enseignement organise l'espace de rencontre entre enseignants et apprenants dans un face-à-face pédagogique. Ainsi le temps scolaire annuel dédié aux apprentissages est-il segmenté par les administrations scolaires en temps journalier, hebdomadaire, trimestriel ou semestriel. Cette segmentation génère un emploi de temps hebdomadaire pour chaque classe et pour chaque enseignant. L'administration confectionne un tableau croisé des heures effectives de cours pour fixer les enseignants qui dispensent lesdits cours dans chaque classe.

L'administration veille à la progression de chaque enseignant dans le programme d'étude à travers l'outil journalier « cahier de textes » institué dans toutes les classes. Ce contrôle permet à l'administration scolaire de s'assurer dans le temps que les différents niveaux atteints mensuellement permettent d'achever les programmes en fin d'année dans chaque matière. Les administratifs organisent aussi des réunions entre les parents d'élèves et les enseignants sur les problèmes pédagogiques ou d'ordre disciplinaire.

Les évaluations sommatives sont aussi organisées par l'administration scolaire. Les administratifs observent aussi les dispositions du régime discontinu dans la réalisation des activités de gestion des établissements.

### **V-1-3-3 Temps scolaire en régime de journées discontinues et les inspections pédagogiques**

Les horaires attribués aux enseignants dans les classes font objet de deux formes de contrôle, d'un dispositif synergique et inclusif qui assure l'encadrement et la formation continue des enseignants et leur accompagnement pédagogique pour la qualité des apprentissages. Le contrôle vise l'évolution professionnelle de l'enseignant et la réussite scolaire des apprenants.

Au Primaire, les 77 communes qui composent le territoire national sont organisées en 85 circonscriptions scolaires, lesquelles circonscriptions couvrent deux zones pédagogiques dont chacune est supervisée par un Inspecteur. Pour les questions de pénurie d'Inspecteurs, certaines circonscriptions sont jumelées pour former une région pédagogique sous l'autorité d'un Inspecteur. Un Inspecteur a environ entre 700 et 1000 enseignants du Primaire sous son autorité. Il est attendu des Inspecteurs, 03 (trois) inspections d'enseignants en situation de classe par jour, soit 02 (deux) inspections le matin et 01 inspection le soir ; ce qui revient à 10 (dix) inspections par semaine ou 45 (quarante-cinq) inspections par trimestre et 135 (cent trente-cinq) inspections attendues par an.

Au secondaire, les Inspecteurs accompagnent les enseignants et les établissements au cours des différentes phases du temps scolaire à travers les inspections d'enseignants en situation de classe, des inspections d'établissements, les animations pédagogiques et autres remédiations.

Une inspection d'enseignant en situation de classe dure 02 heures au maximum : 01 heure pour observer l'enseignant en situation de classe et 01 heure pour l'entretien ou le débriefing. Les normes prévoient deux inspections dans la matinée et une dans l'après-midi.

L'animation pédagogique hebdomadaire se déroule tous les mercredis en dehors des périodes de devoirs et de congés. Une animation pédagogique hebdomadaire dure 02 heures. Elle peut être supervisée par l'Inspecteur. En cas de besoins identifiés ou exprimés, l'inspecteur peut concevoir un mini-module pour conduire lui-même l'animation en 01 heure ou en 02 heures en guise de remédiation. Une animation pédagogique de zone a lieu une fois par trimestre. Elle dure 04 heures et est supervisée par les Inspecteurs.

Il existe « un paquet annuel des performances » qui est un document qui fixe les performances à atteindre au cours d'une année par le personnel d'encadrement (Inspecteurs et Conseillers Pédagogiques). Dans le meilleur des cas, il est attendu des Inspecteurs de pool, 90 inspections d'enseignants en situation de classe par Inspecteur, 15 inspections d'établissement, 25 animations pédagogiques tandis que les Inspecteurs en poste à la DIPIQ ou dans d'autres structures devraient totaliser chacun 60 inspections d'enseignants en situation de classe, 10 inspections d'établissement et 15 animations pédagogiques. Le constat fait sur le terrain révèle que d'une part, ces performances sont loin d'être atteintes et d'autre part, les 125 Inspecteurs actuellement en activité dont 09 en poste administratif et politique n'arrivent pas à couvrir les besoins des 26.564 enseignants disponibles au plan national. Si la norme de 90 enseignants pour un Inspecteur est respectée, alors les 116 Inspecteurs actifs n'encadreraient que 10.440 enseignants sur les 26.564. Ce qui signifie que 16124 enseignants en situation de classe, soit un taux de 60,70% ne bénéficieraient pas d'un encadrement pédagogique.

L'encadrement administratif et le pilotage pédagogique des 917 établissements scolaires sont assurés par les 116 Inspecteurs ci-dessus mentionnés à travers des inspections d'établissements qui peuvent durer 02 (deux) jours par établissement. En cas de besoin, les Inspecteurs en activité peuvent être appuyés par leurs homologues qui sont à la retraite.

#### **IV -2 Etat des lieux des utilisations du temps scolaire en régime de journées continues au Bénin**

Les apprenants soumis au régime continu sont en nombre réduit (seulement 8% des enquêtés sont dans le régime continu) ; leurs heures de démarrage et de fin des activités pédagogiques varient selon les ordres d'enseignement et d'un établissement à un autre.

##### ***IV-2-1 Les utilisations du temps scolaire en régime de journées continues à la maternelle***

Les activités pédagogiques se déroulent en général de 08 heures 30 minutes à 14 heures 30 minutes avec une pause méridienne de 01 heure 15 minutes environ.

Ces apprenants travaillent donc pendant 04 heures 45 minutes par jour comme ceux soumis au régime discontinu.

#### ***IV-2-2 Les utilisations du temps scolaire en régime de journées continues au Primaire***

Les cours démarrent en général à 08 heures et prennent fin à 14 heures 30 minutes avec une pause de 30 minutes à midi, ce qui correspond à 6 heures d'activités pédagogiques identiques au quota horaire journalier du régime discontinu.

#### ***IV-2-3 Les utilisations du temps scolaire en régime de journées continues au secondaire***

Les apprenants du secondaire sont soumis aux activités pédagogiques du lundi au vendredi, en général de 07 heures à 15 heures avec un battement de 30 minutes aux environs de midi.

En somme le quota horaire journalier est donc de 07 heures 30 minutes selon les établissements, soit 35 heures disponibles par semaine puisque la journée de mercredi démarre à 07 heures et prend fin à 12 heures.

Une pause de 15 minutes est observée aux environs de 10 heures dans tous les établissements à régime de journée continue. Il faut noter que les heures de pause et de clôture varient d'un établissement à un autre

### **IV -3 Etat des lieux des Utilisations du temps scolaire dans les autres pays d'Afrique et dans le reste du monde**

#### ***IV-3-1 Les utilisations du temps scolaire dans certains pays d'Afrique francophone***

**Au Burkina Faso** : Le 15 septembre 2015 le gouvernement burkinabè avait institué la journée continue dans l'administration et dans les établissements scolaires. Un arrêté conjoint du ministère de l'éducation nationale et celui de la fonction publique pris le lundi 18 septembre 2017, fixe les nouveaux horaires de travail dans les établissements scolaires. Dans les écoles Primaires et les centres d'éducation de base non formelle, les cours vont de 07 heures 30 minutes à 12 heures et de 15 heures à 17 heures, du lundi au vendredi, sauf le mercredi, où les élèves auront désormais cours de 07 heures 30 minutes à 12 heures. Il n'y a donc pas classe le mercredi soir.

**En Algérie** : une autre variante de régime de journées continues est instituée. Les cours se déroulent, du samedi au jeudi, de 08 heures à 11 heures 30 minutes le matin et de 13 heures à 15 heures l'après-midi ; avec 02 après-midi libres les lundis et jeudis. En dehors des journées culturelles, les établissements privés profitent de l'engouement grandissant de la population pour la course à pied et plus généralement pour le sport et organiser des activités extrascolaires sportives dans les heures libérées.

**Au Niger** : La journée continue a été instituée depuis la mi-octobre 2015 dans l'administration scolaire à l'instar de celle de l'administration publique. Les nouveaux horaires vont de 7 heures 30 minutes à 16 heures avec une première pause de 30 minutes de 10 heures à 10 heures 30 minutes et une autre de 02 (deux) heures allant de 12 heures à 14 heures. Les établissements du secondaire utilisent le temps libéré pour des activités parascolaires et périscolaires (les coopératives scolaires, les équipes sportives, les troupes de théâtre, le journal, la radio ou la télévision scolaire, la chorale, la classe de promenade, les excursions, le scoutisme, les colonies de vacance, la croix rouge, etc.) préparent l'orientation des élèves vers les activités périscolaires.

Au Bénin comme dans la plupart des pays francophones, les régimes en journées continues ou discontinues ont la tradition d'organiser des soirées ou journées culturelles, après les compositions. A cette occasion les écoles rivalisent dans l'innovation des activités extrascolaires avec des programmes alléchants. Des artistes sont invités ; danse, karaoké, défilé de mode et plein d'autres activités sont souvent organisées. Les activités extrascolaires et périscolaires orientées vers d'autres formes d'apprentissage ne sont pas organisées quotidiennement dans les pays francophones.

#### ***IV-3-2 Les utilisations du temps scolaire dans certains pays d'Afrique anglophone***

**Au Nigéria** : Un régime de journée continue s'observe, ou l'école est ouverte du lundi au vendredi à partir de 07 heures 30 minutes pour les élèves et les cours se terminent à 14 heures 35 minutes. Les activités parascolaires ont lieu entre 14 heures 45 minutes et 15 heures 45 minutes chaque jour. Les élèves doivent être récupérés à la fin de leur journée scolaire.

**TABLEAU N°7** L'emploi de temps journalier type d'une école au Nigéria

|               |                         |
|---------------|-------------------------|
| 08.00 – 08.15 | Appel                   |
| 08.15 – 09.15 | Leçon 1                 |
| 09.15 – 10.15 | Leçon 2                 |
| 10h15 – 10h35 | récréation              |
| 10h35 – 11h35 | Leçon 3                 |
| 11h35 – 12h35 | Leçon 4                 |
| 12h35 – 01h35 | L'heure du déjeuner     |
| 01.35 – 02.35 | Leçon 5                 |
| 02h45 – 03h45 | Activités parascolaires |

Au Nigéria, dans la réalisation de ces activités extrascolaires quotidiennes, de nombreux établissements scolaires encouragent la créativité, l'activité physique et le service de la communauté.

**Au Ghana** : Un régime de journée continue avec apprentissage de la langue maternelle et complété par des apprentissages tout au long de la vie que nous découvrirons dans 03 (trois) récits d'écoliers et de collégiens ghanéens tirés de « *Africa – a continent of contrasts Education in Ghana – moving forward* »<sup>7</sup>

**Encadré 1 : Récits d'occupations journalières d'écoliers et de collégiens ghanéens<sup>8</sup>**

***Marthe collégienne à Asesewa au Ghana***

*Ma journée d'école type, le lundi, commence dès 4h30, l'heure à laquelle je me lève. Me lever tôt pour accomplir mes nombreuses responsabilités ménagères, notamment : balayer la maison et aller chercher quatre seaux d'eau d'un puits à environ 400 m de chez moi.*

*Je termine vers 6h30, chauffe l'eau et me lave, puis prends une boisson cacaotée au petit-déjeuner. Je mets mon uniforme scolaire et pars pour l'école. Il me faut 15 à 20 minutes pour aller à l'école à pied. J'arrive généralement sur le campus vers 7h00. Parce que je suis un étudiant de dernière année, je ne fais pas d'appels nominaux, mais je me dirige directement vers ma classe. J'étudie quatre matières principales (anglais, mathématiques, sciences intégrées et études sociales) et quatre matières au choix (économie, géographie, français et dangme - la langue principale d'Asesewa.*

*Après l'école le lundi, je reste pour une heure supplémentaire de langue anglaise. Quand je rentre chez moi, il est environ 16h00. Je me change et vais directement à notre magasin de boissons gazeuses pour vendre jusqu'à environ 18h30, heure à laquelle mon souper m'est apporté au magasin. Vers 19 h30, ma mère vient me relever, pour que je puisse rentrer à la maison faire des devoirs scolaires et regarder un peu la télévision avant d'aller me*

<sup>7</sup> My typical school day, Ghana Stories Publish by UK Royal Geographical Society With IBG

<sup>8</sup> <https://www.rgs.org/schools/teaching-resources/africa-a-continent-of-contrasts/education-in-ghana-moving-forward/>

coucher à 22h00. Je termine ma journée plus tôt pour me permettre de me reposer suffisamment et de me réveiller tôt le lendemain.

#### **Jacob collégien Sogakope au Ghana**

Je me réveille toujours à 4h00. Je dis mes prières du matin. Je vais ensuite chercher trois seaux d'eau à un forage non loin de chez moi. A 4h40, j'aiguiser mon coutelas et pars travailler dans mon jardin. Je travaille une heure puis je rentre à la maison pour me laver. Après mon bain, je pile le manioc bouilli en « fufu » et le mange au petit-déjeuner. Je mets mon uniforme scolaire et je pars à l'école vers 6h30. Je marche environ deux kilomètres jusqu'à l'école.

Nous restons à l'école pendant 6 heures et 45 minutes pour nos études. Je cours rapidement à la maison immédiatement après l'école, où je mange puis me repose pendant 15 minutes. Ensuite j'aiguiser à nouveau mon coutelas et à 15h30, je vais à la ferme désherber pendant deux heures. Après cela, je rentre chez moi pour laver les assiettes et les bols de ma grand-mère pendant qu'elle prépare le repas. Je pilonne à nouveau le fufu et nous le mangeons avec une soupe de noix de palme préparée par ma grand-mère pour notre souper. A 19h30, j'étudie pendant deux heures puis je vais me coucher. Je me couche tôt parce que je dois me lever tôt et faire mes tâches ménagères avant d'aller à l'école.

#### **Ama collégienne à Tamale au Ghana**

Je me lève normalement tôt le matin, vers 4 heures du matin, pour pouvoir étudier un peu et faire mes tâches ménagères rapidement afin de ne pas être en retard à l'école.

Avant de sortir du lit, je dis mes prières du matin. Je balaie la maison et ses environs. Je prépare mon petit déjeuner rapidement, mange, puis me lave. Je lave ensuite ma sœur cadette, l'habille et l'emmène à l'école. Après l'avoir emmenée à l'école, je reviens mettre mon uniforme scolaire et je pars pour l'école. J'arrive toujours à l'école vers 6h30. Dès que j'arrive à l'école, je balaie ma classe – ma tâche normale.

Nous allons au premier rassemblement à 7h00. Le deuxième rassemblement est à 7h15 où ils nous font des annonces importantes. Notre première leçon commence à 7h30 et dure 80 minutes. Nous avons cinq cours par jour. Nous partons en pause à 10h10 et retournons dans nos salles de classe à 10h40.

Quand on a fini, je ne rentre pas directement chez moi. Je reste pour des cours particuliers avec un de nos professeurs. Quand je rentre chez moi, il est environ 15h30. Je prends mon déjeuner puis vais chercher de l'eau pour la maison. Après cela, j'aide ma mère à préparer la nourriture pour notre souper. Après le souper, je fais mes devoirs. Ma journée se termine à 22h00 quand je vais me coucher. Je me couche tôt car je dois me lever dès 4 heures le lendemain matin.

Dans ces récits sur la vie quotidienne des écoliers ghanéens, on observe que la pratique des activités extrascolaires est intégrée dans le vécu journalier des écoliers.

**En Afrique du Sud** : C'est le régime de journées continues, les cours ont lieu du lundi au samedi de 8 heures à 14 heures. Chaque cours dure 35 minutes (cours du matin) ou 30 minutes (cours du début d'après-midi). Les vacances ont lieu en avril, en juillet, en septembre et les «summer holidays» (vacances d'été) en décembre. D'une façon

générale, les activités périscolaires en Afrique du Sud sont : le sport, la musique, les rencontres sociales. On retiendra qu'en Afrique du Sud les activités extrascolaires sont quotidiennes.

**Au Rwanda** : Les activités scolaires se déroulent de : 07 heures 30 minutes à 17 heures du Lundi au Vendredi. Les écoles possèdent des espaces de vie où les enfants retrouvent leurs camarades, se construisent, font des apprentissages, jouent, et profitent avec entrain des loisirs mis à leur disposition. Les activités périscolaires et les activités du centre de loisirs représentent cet espace de liberté dans lequel les enfants s'épanouissent. Au Rwanda aussi, les activités extrascolaires sont quotidiennes et constituent des espaces d'échanges et de convivialité entre apprenants.

Contrairement aux pays francophones, dans les pays anglo-saxon, les activités extrascolaires et périscolaires ont des contenus conçus pour encourager les élèves à explorer différentes perspectives comme l'art, la culture, la créativité et l'imagination. Ces activités sont conçues pour aider les apprenants à comprendre et à changer le monde, au lieu de se limiter à apprendre dans les livres. L'importance accordée au service communautaire va bien au-delà de la satisfaction des exigences pédagogiques, mais orientée pour trouver les causes qui tiennent à cœur à l'apprenant et lui permettre de lancer des initiatives, des projets et des activités qui peuvent aider ceux qui l'entourent. Les activités extrascolaires et périscolaires orientées comme telles, développent chez l'apprenant des aptitudes et habitudes utiles non seulement pour les études mais aussi pour le reste de la vie.

Ces activités périscolaires varient selon les écoles car c'est leur environnement spécifique qui détermine les activités disponibles et les initiatives qui répondront aux besoins de la communauté locale. La créativité et l'art ne se limitent pas à la capacité de peindre ou de jouer d'un instrument. Il s'agit de disciplines qui stimulent l'imagination et la capacité à exprimer ce que l'on vit et ressent. Les écoles encouragent les élèves à explorer et à exprimer ce qui compte pour eux dans l'art, la danse, la photographie, la musique, etc. Chaque établissement explore la culture et l'artisanat de sa région et aide les élèves à développer l'assurance nécessaire pour se produire en public et jouer avec leurs pairs. Cela peut les amener à monter sur scène pour faire du théâtre ou de la danse, à découvrir l'histoire, à visiter des sites culturels, à se produire devant leur école. Chaque école s'inspire de la communauté qui l'entoure

et cela s'applique également au sport. Les apprenants ont la chance de pratiquer les sports qu'ils aiment en grandissant, du football au basket-ball en passant par le tennis, du kayak les eaux du lac ou des randonnées sur les montagnes ensoleillées.

Les activités et les exercices sont des éléments essentiels de l'expérience scolaire permettant aux élèves d'explorer leur environnement et de découvrir le monde qui les entoure dans l'école anglo-saxon. Il s'agit pour chaque étudiant de se convaincre que ses études peuvent lui permettre de changer le monde. Il ne s'agit pas seulement du programme scolaire, mais du quotidien. Les programmes encouragent les élèves à identifier les changements qu'ils peuvent apporter au monde. Ainsi, ils réfléchissent aux actions qui sont à leur portée et qui peuvent améliorer la vie de chacun, à titre individuel et collectif. Cette complémentarité entre les apprentissages de type pédagogique et le développement des activités extrascolaires et périscolaires permet aux élèves d'avoir les aptitudes de lancer des projets et des initiatives pour s'attaquer à des problèmes sérieux tels que le recyclage des déchets, la sensibilisation des communautés et l'éducation. Ils en tirent l'assurance nécessaire pour défendre leurs convictions et agir en conséquence. Les initiatives des élèves peuvent s'inscrire dans le cadre du programme de services périscolaires de l'école, initiatives auxquelles les autres élèves et le personnel peuvent se joindre. Dans certains cas, les élèves ont la possibilité de soumettre ces projets à des programmes de subventions qui leur permettent de présenter un projet humanitaire et de gagner une subvention pour le développer davantage.

Les élèves travaillent avec les communautés locales et se penchent sur les problèmes mondiaux. Ce faisant, ils prennent très tôt conscience de leur responsabilité et de leurs capacités à faire bouger les choses.

#### ***IV-3-3 Les utilisations du temps scolaire dans d'autres pays à travers le monde***

**En France** : La durée maximale d'enseignement dans les écoles primaires (maternelle et élémentaire) est fixée à 24 heures par semaine. La répartition de ces heures peut être différente en fonction des communes. Les mêmes règles s'appliquent aux écoles publiques et privées. La semaine scolaire est normalement répartie en 9 demi-journées : les journées de lundi, mardi, jeudi et vendredi, le mercredi matin. Toutefois, le conseil d'école peut proposer, en concertation avec la commune, d'organiser la

classe sur 8 demi-journées (pas de cours le mercredi matin). Les activités extrascolaires en France se font avec la participation des enfants des écoles primaires à des sports organisés et leur adhésion dans les clubs ludiques hors de l'école. En ce qui concerne les collèges, les élèves ont accès à une grande variété de clubs de musique, de danse, de théâtre, d'arts visuels et culinaires.

**En Allemagne** ; Dans un régime de journées continues, les cours ont lieu du lundi au vendredi (très rarement le samedi). Ils durent 45 minutes. Ils débutent entre 7H30 et 8H00 suivant les 'Länder' et finissent entre 13H00 et 13H30 ou entre 15H00 et 15H30 (suivant les jours et suivant les matières choisies). Au primaire, les élèves ont cours du lundi au samedi, le mercredi est consacré aux devoirs ou aux activités extrascolaires. Au primaire, les activités extra scolaires sont des « Arbeitsgemeinschaften », littéralement “groupes de travail” en français. Il n'est pas question de travailler, pendant une heure et demie, les élèves prennent part à des activités à caractère ludique : jardinage, couture, pantomime, écriture de contes ou encore tennis de table. Ces activités de développement personnel ont leur place à part entière dans l'emploi du temps et une attention particulière leur est accordée.

**En suisse** :

**TABLEAU N°8** Organisation hebdomadaire du temps scolaire par niveau d'étude en Suisse

| Niveau                                                                   | Horaire                                                                 | Congés                    |
|--------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| 1 <sup>re</sup> année Primaire : tous les matins (v compris mercredi)    | 08h30-11h50                                                             | Tous les après-midi       |
| 2 <sup>e</sup> année Primaire : lundi, mardi, jeudi, vendredi            | 08h30-11h50 & 14h00-15h40                                               | Mercredi toute la journée |
| Classes Primaires 3 <sup>e</sup> à 6 <sup>e</sup> années                 | 08h30-11h50 & 14h00-15h40                                               | Mercredi après-midi       |
| Classes Primaires et secondaires 7 <sup>e</sup> à 11 <sup>e</sup> années | Cadre horaire 07h40 à 17h00<br>Selon l'organisation de l'établissement. | Mercredi après-midi       |

Source : Site : [www.education-et-formation.ch](http://www.education-et-formation.ch) Suisse-helvétique 2021

Des activités extrascolaires sont constituées de programmes sportifs y compris les clubs sportifs ouverts toute l'année et les activités sportives extrascolaires telles que la danse, le taekwondo, le yoga, l'autodéfense, le volleyball, le basketball, le stand-up paddle et le ski.

**En Finlande** L'enseignement préscolaire est généralement dispensé du lundi au vendredi quatre heures par jour pendant les journées scolaires. Le régime scolaire défie les conventions, avec un seul examen standard à la fin du deuxième cycle du secondaire, peu ou pas de devoirs à la maison, des programmes flexibles, une autonomie pédagogique totale et une place de premier plan accordée à l'éducation artistique et sportive. L'enseignement est organisé par les communes et il est gratuit pour la famille. Il est dispensé par les enseignants de l'éducation précoce qui ont une formation de haut niveau. La Finlande depuis 2000, détient le titre officiel du meilleur système éducatif au monde. La Finlande devrait conserver sa position avec un salaire plus attractif et de bonnes conditions de travail aux enseignants. Depuis 1990, le recrutement des enseignants est décentralisé et se fait directement par les municipalités, les écoles et les lycées.

**Aux Etats Unis d'Amérique (USA)** : Dans un régime de journée continue, les élèves vont à l'école du lundi au vendredi. Les horaires sont variables selon les Etats mais également d'une école à l'autre. On commence en règle générale la classe entre 8h et 9h00 et on la termine entre 14h et 15h. En dehors des écoles, les élèves peuvent s'inscrire dans de nouvelles activités extrascolaires comme le football, le rugby, le cheerleading, la danse, la cuisine et le volley-ball.

**En chine** : Un régime de journées discontinues dans lequel l'école commence à 7 h le matin et se termine aux alentours de 20 h 30. Il y a une coupure importante pour les deux repas, qui se prennent vers 12 / 13 h et vers 17 h 30. Les heures qui suivent le repas du soir sont le plus souvent des heures d'études (durant lesquelles les élèves font leurs devoirs du soir). Les activités extrascolaires : éveil, arts, culture... s'empilent le soir et le week-end. Les chérubins doivent trouver l'énergie de suivre leurs cours privés, anglais et mathématiques renforcées, piano et calligraphie, arts créatifs et chant... sans compter les activités sportives hebdomadaires : basket, piscine etc.

**Au Brésil** : Un régime de journée discontinue où la journée est généralement divisée en trois plages horaires, de 7h à 12h, de 12h à 17h et de 17h à 22h. Cette fragmentation a souvent lieu dans les écoles publiques et privées. Des activités extrascolaires sont organisées : sport, randonnées, danses et visites touristiques, cours de cuisine Brésilienne, chasse au trésor, activités sportives spéciales enfants, visites des communautés locales, découverte de la faune et la flore, découverte d'une autre culture.

**En Inde** : Les élèves ont cours tous les jours du lundi au samedi (avec 1h30 de cours en moins pour le samedi.) Ce qui donne 25h30 de cours par semaine pour tous les niveaux. Les écoles organisent des activités extrascolaires : musique, dessins, danse, jeux, (i) participer à la vie de l'internat : cuisine, aide à la toilette des enfants, aide aux devoirs... (ii) faire connaître l'association et l'école sur les réseaux sociaux (iii) participer aux actions de communication sur l'école etc...

Au-delà de ce grand « *overview* » sur les différents régimes dans différents pays, on se rend compte qu'au Bénin les activités extrascolaires et périscolaires ne sont pas organisées systématiquement en complément des programmes officiels. Les enseignements théoriques sont plus denses et ne sont pas complétés par d'autres types d'apprentissages à caractère culturel, ludique ou économique comme c'est le cas dans les pays anglo-saxons et les pays de tradition Germano-helvétique. Or l'édification d'un citoyen résilient capable de s'adapter aux changements de son environnement social en perpétuelle mutation, nécessite la construction d'un individu complet pas seulement d'excellence académique mais aussi nanti d'autres formes d'intelligences : émotionnelle, économique, musicale, corporelle, visiospatiale, interpersonnelle, intra personnelle, naturaliste.

Dans une optique de changement de paradigme, le Gouvernement Béninois a adopté par décret N° 2018-375 du 22 Août 2018 et opérationnalisé en 2022 les classes culturelles pour corriger quelque peu les insuffisances dont souffre le sous-secteur des arts et de la culture. L'autorisation du gouvernement est intervenue suite aux études et actions de validation des curricula de formation, l'acquisition des matériels et équipements d'apprentissage et les critères de recrutements des encadreurs à déployer dans les 77 Communes du pays.

En 2022, neuf cent soixante-quatorze (974) encadreurs culturels ont été recrutés formés, ils seront mis à la disposition des différents établissements pilotes ciblés. A cet effet le gouvernement a déployé ces encadreurs sur le terrain pour former les apprenants dans les disciplines artistiques suivantes : le théâtre, la danse, les Arts plastiques et la musique. Il s'agit de mettre les apprenants des cours secondaires au pas quant à ce qui concerne la connaissance pratique des réalités artistiques et

culturelles de leur pays, le Bénin. Une manière pour l'Etat d'offrir une opportunité de détection et de promotion de talents dès le bas âge.

Le gouvernement béninois par décret n° 2018 - 377 du 22 Août 2018 portant institution des Classes Sportives en République du Bénin a aussi mis en place dans les établissements scolaires publics et privés, des activités sportives organisées sous la dénomination « Classes sportives ». Ces activités « extrascolaires » occupent les jeunes apprenants dans une certaine tranche horaire pour leur permettre de pratiquer le sport de leur choix tout en poursuivant leurs études. Ainsi, les après-midi du mercredi et du vendredi ainsi que le samedi matin et accessoirement le dimanche matin sont retenus pour permettre à ces derniers d'exercer la discipline sportive de leur choix. Des encadrateurs sont recrutés pour les activités des classes sportives dans les disciplines : Athlétisme, Basketball, Handball, Football et Arts martiaux. Ainsi, toutes les communes des 12 départements sont prises en compte. Au total, 89 classes sportives dans les établissements scolaires sont ouvertes à raison d'une classe sportive par commune à l'exception de Cotonou qui en compte 13. Des encadrateurs sportifs recrutés et formés sont déployés à cet effet. Les ressources adéquates sont déployées en conséquence sous le leadership du Ministère des sports.

Ces deux décrets et la mobilisation d'importantes ressources pour leur concrétisation par des ministères sectoriels paraissent comme des incursions dans le monde de l'éducation. Ces décisions pourraient être en prélude à une généralisation des activités extrascolaires pour compléter les activités des programmes d'études comme précédemment observé dans les modèles anglo-saxons. Il est nécessaire de compléter les classes culturelles et sportives avec des programmes à contenus ludiques, économiques (jardinage, élevage pisciculture.....), et manuels (couture, coiffure, ....). Cet ensemble sera reconstitué sous forme de programme intégré d'activités extrascolaires et périscolaires à inscrire dans les créneaux horaires libérés au cas où le régime des journées continues venait à être adopté.

## V. RESULTATS DE L'ETUDE ET ANALYSES D'IMPACTS DE L'UTILISATION DU TEMPS SCOLAIRE EN REGIME DE JOURNEES DISCONTINUES ET CONTINUES

### V-1 les impacts de l'utilisation du temps scolaire en régime de journées discontinues sur les apprenants

#### V-1-1 Les résultats de l'enquête auprès des apprenants sur la pratique des journées discontinues

L'étude a consulté des apprenants sur la pratique des journées discontinues. Pour analyser les avantages et les inconvénients de la pratique des journées discontinues sur les apprenants, un choix raisonné a écarté les avis des apprenants de la maternelle et du primaire qui ne sont pas en âge de fournir des avis fiables d'une façon générale.

L'emploi de temps étant l'outil de gestion du temps, l'étude a d'abord recherché à comprendre la perception que les apprenants ont des emplois de temps qui meublent les régimes discontinu et continu. Le tableau ci-dessous présente les perceptions que les apprenants ont de leur emploi de temps selon les régimes qu'ils pratiquent.

| <b>TABLEAU N°9 : Perception des emplois de temps par les apprenants selon les différents régimes pratiqués</b> |                            |                        |                |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|------------------------|----------------|
| Régime du temps scolaire                                                                                       | Perception des apprenants  |                        | Total général  |
|                                                                                                                | Emploi du temps non chargé | Emploi du temps chargé |                |
| Journées continues                                                                                             | 6,65%                      | 7,53%                  | 14,19%         |
| Journées discontinues                                                                                          | 24,46%                     | 57,93%                 | 82,39%         |
| Régime de liberté :                                                                                            | 0,88%                      | 2,54%                  | 3,42%          |
| <b>Total général</b>                                                                                           | <b>32,00%</b>              | <b>68,00%</b>          | <b>100,00%</b> |

**Source :** Données de terrain CNE décembre 2021

On constate que 57,93% des apprenants pratiquant les journées discontinues déclarent avoir un emploi du temps chargé contre 7,53% des apprenants pratiquant les journées continues. Soit au total 68% des apprenants des 3 régimes qui déclarent avoir un emploi du temps chargé.

L'étude a analysé l'effet des emplois de temps sur l'état de fatigabilité des apprenants en rentrant des cours dans les différents régimes qu'ils pratiquent. Le tableau ci-

dessous présente les résultats de l'état des apprenants en rentrant les soirs suivant les régimes pratiqués.

| <b>TABLEAU N°10 : Régime scolaire pratiqué et fatigabilité des apprenants en rentrant les soirs</b> |                    |                        |                      |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|------------------------|----------------------|
| <b>Régime pratiqué</b>                                                                              | <b>Pas fatigué</b> | <b>Fatigué le soir</b> | <b>Total général</b> |
| Journées continues                                                                                  | 8,41%              | 5,77%                  | 14,19%               |
| Journées discontinues                                                                               | 32,97%             | 49,41%                 | 82,39%               |
| Régime de liberté :                                                                                 | 0,59%              | 2,84%                  | 3,42%                |
| <b>Total général</b>                                                                                | <b>41,98%</b>      | <b>58,02%</b>          | <b>100,00%</b>       |

**Source :** Données de terrain CNE décembre 2021

On constate que 49,41% des apprenants pratiquant le régime de journées discontinues déclarent rentrer très fatigués au point de ne pouvoir apprendre le soir contre 5,77% des apprenants pratiquant le régime de journées continues. A lecture des résultats, les apprenants pratiquant la journée continue sont les moins nombreux à déclarer être fatigués, ce qui semble à priori montrer que le régime des journées continues réduit la surcharge et amoindrit la fatigue des apprenants au retour des cours le soir.

L'étude a analysé l'effet des emplois de temps sur la disponibilité des apprenants les soirs pour bien apprendre les leçons du lendemain. Cette disponibilité est analysée selon les régimes pratiqués, les résultats figurent dans le tableau ci-dessous.

| <b>TABLEAU N°11: Disponibilité pour apprendre les leçons selon le régime pratiqué par l'apprenant</b> |                                      |                               |                      |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------|----------------------|
| <b>Régime pratiqué</b>                                                                                | <b>Non je ne trouve pas du temps</b> | <b>Oui je trouve du temps</b> | <b>Total général</b> |
| Journées continues                                                                                    | 3,72%                                | 10,47%                        | 14,19%               |
| Journées discontinues                                                                                 | 36,20%                               | 46,18%                        | 82,39%               |
| Régime de liberté :                                                                                   | 2,15%                                | 1,27%                         | 3,42%                |
| <b>Total général</b>                                                                                  | <b>42,07%</b>                        | <b>57,93%</b>                 | <b>100,00%</b>       |

**Source :** Données de terrain CNE décembre 2021

On constate que 46,18% des apprenants pratiquant les journées discontinues déclarent avoir du temps pour bien apprendre les leçons du lendemain contre 10,47% des apprenants pratiquant les journées continues. Au total 57,93% des apprenants consultés tous régimes confondus déclarent disposer du temps les soirs.

L'étude cherchant à apprécier les différentes formes d'occupations des apprenants pendant le temps passé à l'école, a comparé les avis des apprenants de différents

types d'établissements sur la disponibilité du temps pour faire d'autres activités. Les résultats sont présentés dans le tableau ci-dessous.

**TABLEAU N°12 : Répartition des apprenants selon les types d'établissement fréquentés et la disponibilité du temps pour d'autres activités**

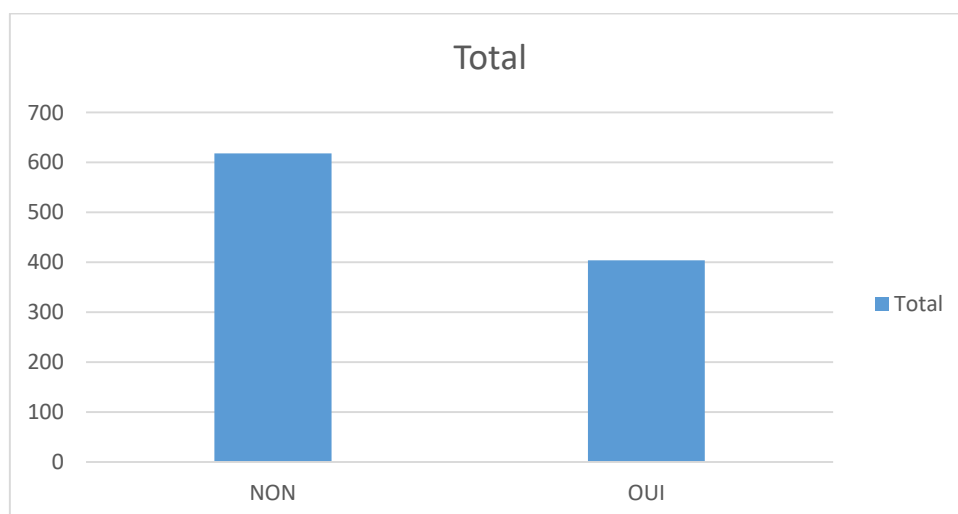
| Etablissements fréquentés             | Pas de temps pour d'autres activités | Avoir le temps à d'autres activités | Total général  |
|---------------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------------|----------------|
| Apprenants des établissements privés  | 18,69%                               | 15,26%                              | 33,95%         |
| Apprenants des établissements publics | 40,61%                               | 25,44%                              | 66,05%         |
| <b>Total général</b>                  | <b>59,30%</b>                        | <b>40,70%</b>                       | <b>100,00%</b> |

**Source** : Données de terrain CNE décembre 2021

On constate que 40,61% des apprenants des établissements publics déclarent ne pas avoir du temps pour d'autres activités contre seulement 18,69% des apprenants des établissements privés. Soit au total 59,30% des apprenants de tous les types d'établissement déclarent ne pas avoir du temps pour d'autres activités.

Afin d'évaluer l'aménagement d'un temps de repos dans le temps passé à l'école, l'étude a analysé les possibilités des apprenants à faire la sieste après le déjeuner lors de la pause méridienne.

**GRAPHIQUE N°7 : Distribution des apprenants selon qu'ils font ou pas la sieste après le déjeuner dans le régime de journées discontinues**

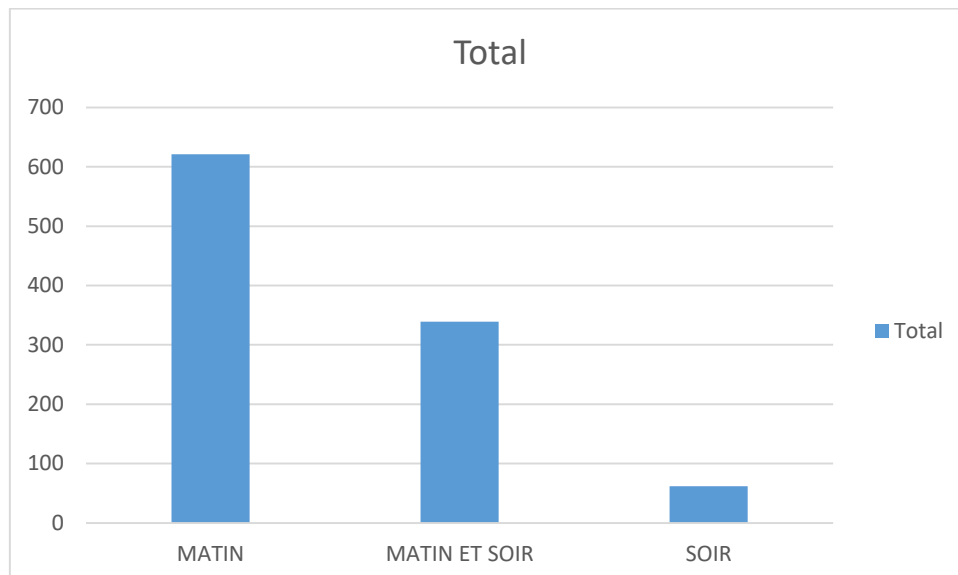


**Source** : Données de terrain CNE décembre 2021

L'observation du graphique ci-dessus montre qu'ils sont 60% à ne pas faire une sieste pendant la pause méridienne.

La détermination du moment propice où les apprenants suivent mieux les cours dans une journée passée à l'école.

**GRAPHIQUE N°8** : Distribution des apprenants selon le moment où ils suivent mieux les cours dans le régime de journées discontinues

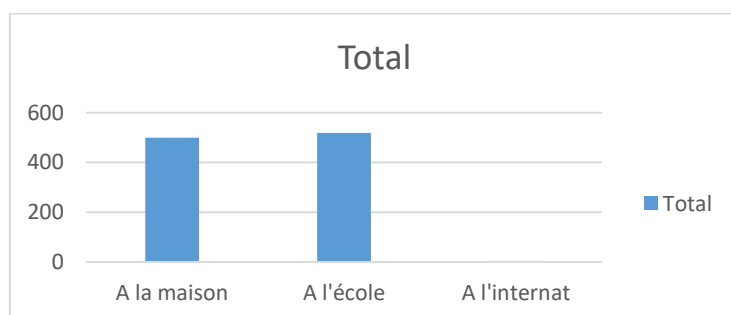


Source : Données de terrain CNE décembre 2021

Le graphique ci-dessus renseigne qu'ils sont 60,76% qui suivent mieux les cours dans la matinée et sont donc plus concentrés sur les cours à ce moment de la journée.

L'étude a analysé la gestion des pauses méridiennes par les apprenants.

**GRAPHIQUE N°9** : Distribution des apprenants selon le lieu où ils font la pause méridienne dans le régime de journées discontinues



Source : Données de terrain CNE décembre 2021

Le graphique ci-dessus montre qu'ils sont 48,83 % qui rentrent à la maison pendant la pause de la mi-journée et 50,78 % restent à l'école alors que 0,39% restent à l'internat.

Dans une démarche de confirmation des différents résultats ci-dessus, l'étude a analysé le regard des parents sur le vécu des journées discontinues par les apprenants qu'ils ont à charge. Les résultats sont présentés par ordre d'importance décroissant dans le tableau ci-dessous.

**TABLEAU N°13** : Perception des parents du vécu des journées discontinues par les apprenants

| N° | THEMES                                                                                          | Pourcentages (%) |
|----|-------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| 1  | Difficultés à terminer le programme                                                             | 33,46%           |
| 2  | Apprenant qui rentre tard et épuisé les soirs                                                   | 22,99%           |
| 3  | Apprenant a du mal à supporter d'affilée les cours du matin au soir                             | 10,76%           |
| 4  | Apprenant a des difficultés à être toujours à l'heure au cours                                  | 10,08%           |
| 5  | Apprenant a du mal à supporter d'affilée les cours de 7 heures à 13 heures et continuer le soir | 9,10%            |
| 6  | Apprenant laissé à lui-même en l'absence des parents                                            | 6,65%            |
| 7  | Difficultés à bien manger et moins cher sur place                                               | 4,21%            |
| 8  | Manque d'opportunités de préfinancement                                                         | 1,37%            |
| 9  | Longue distance entre l'école et la maison et l'insécurité des zones d'habitation               | 0,98%            |
| 10 | Apprenant somnole en classe                                                                     | 0,39%            |

**Source** : Données de terrain CNE décembre 2021

On retiendra à la lecture des résultats consignés dans le tableau ci-dessus qu'au-delà des récriminations sur les difficultés à terminer les programmes d'étude, les parents confirment que le second grief important est celui de voir leurs enfants rentrer épuisés les soirs, ce qui confirmerait que les apprenants pratiquant le régime de journées discontinues rentrent fatigués les soirs.

Pour tenter de comprendre l'incidence de la gestion du temps sur les absences aux cours, l'étude a croisé les données des deux régimes avec les types d'établissements qui les pratiquent. Les résultats sont consignés dans le tableau ci-dessous.

| <b>TABLEAU N°14 : Raisons des absences selon le régime pratiqué et par type d'établissements</b> |               |               |                |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|----------------|
| Étiquettes de lignes                                                                             | Privé         | Public        | Total général  |
| <b>Journées continues</b>                                                                        | <b>16,53%</b> | <b>5,08%</b>  | <b>21,61%</b>  |
| Je n'ai pas eu le temps d'apprendre le cours                                                     | 9,75%         | 3,81%         | 13,56%         |
| Je suis souvent en retard                                                                        | 4,24%         | 1,27%         | 5,51%          |
| Je n'aime pas le cours                                                                           | 2,12%         | 0,00%         | 2,12%          |
| Je n'aime pas le professeur                                                                      | 0,42%         | 0,00%         | 0,42%          |
| <b>Journées discontinues</b>                                                                     | <b>15,68%</b> | <b>50,85%</b> | <b>66,53%</b>  |
| Je n'ai pas eu le temps d'apprendre le cours                                                     | 3,81%         | 25,42%        | 29,24%         |
| Je suis souvent en retard                                                                        | 6,78%         | 17,80%        | 24,58%         |
| Je n'aime pas le cours                                                                           | 4,66%         | 5,08%         | 9,75%          |
| Je n'aime pas le professeur                                                                      | 0,00%         | 1,69%         | 1,69%          |
| Je ne suis pas absent ou très rarement                                                           | 0,00%         | 0,85%         | 0,85%          |
| Raison de maladie                                                                                | 0,42%         | 0,00%         | 0,42%          |
| <b>Régime de liberté :</b>                                                                       | <b>4,66%</b>  | <b>7,20%</b>  | <b>11,86%</b>  |
| Je n'ai pas eu le temps d'apprendre le cours                                                     | 1,69%         | 5,08%         | 6,78%          |
| Je suis souvent en retard                                                                        | 2,54%         | 1,27%         | 3,81%          |
| Je n'aime pas le cours                                                                           | 0,42%         | 0,85%         | 1,27%          |
| <b>Total général</b>                                                                             | <b>36,86%</b> | <b>63,14%</b> | <b>100,00%</b> |

Source : enquête CNE, 2021

On constate que la raison principale des absences au cours reste la non maîtrise des cours du lendemain quel que soit le régime et le type d'établissement, la seconde raison étant le retard au cours.

### ***V-1-2 Les impacts de la pratique des journées discontinues sur les apprenants***

On retiendra que les apprenants tous les types d'établissements confondus depuis l'écolier à l'élève du secondaire général ou technique professionnel déclarent (i) avoir des emplois de temps trop chargés<sup>9</sup> ; (ii) être occupé entre 13 voire 14 heures par jour ; (iii) ne plus disposer de temps pour la vie en famille ; (iv) avoir moins de 7 heures de sommeil (v) n'avoir pas du temps pour d'autres activités parascolaires. Les 60%

<sup>9</sup> Voir Page 59      Tableau 9 : Perception des emplois de temps par les apprenants selon les régimes

des apprenants<sup>10</sup> pratiquant le régime de journées discontinues déclarent spécialement revenir de l'école très fatigués au point de ne pouvoir apprendre le soir.

Sur les 24 heures d'une journée, environ 3 heures de battement entre 19 et 22 heures permettraient l'apprentissage de la vie familiale avec ses corvées et travaux domestiques auxquels les apprenants sont souvent astreints. Les 8 heures de sommeil sont souvent hypothéquées pour les apprenants en classe d'examen. Les divertissements sont presque inexistants ; la plupart des parents privent la famille entière des émissions télévisuelles pour éviter la dispersion des énergies des apprenants.

La disponibilité déclarée pour apprendre les leçons a été triangulée avec les opinions des parents enquêtés qui sont 69,86 %<sup>11</sup> à confirmer recruter des répétiteurs et 71,69% à déclarer inscrire leurs enfants à des TD payants<sup>12</sup>.

La pratique des journées discontinues au secondaire général ne prédispose pas du temps pour les divertissements et autres apprentissages<sup>13</sup>. Les rares espaces de battement étant gaspillés par les errements hors des classes pour cause de classes roulantes, exposant ainsi les élèves aux vagabondages et aux vices de la rue. Seuls certains collèges secondaires privés mobilisent ces temps creux pour renforcer la révision des cours. Les weekends sont mobilisés par les élèves des classes d'examen pour les Travaux Dirigés.

Cette hyper occupation au second cycle du secondaire ne laisse aucun espace à d'autres activités ou divertissements ; les activités sportives et culturelles qui y sont pratiquées étant celles prévues par le programme d'étude.

L'usage du temps scolaire dans les lycées techniques et centre de formation professionnelle n'est pas différent du secondaire général 2ème cycle. Les alternances entre cours théoriques et pratiques absorbent entièrement 9 voire 10 heures par jour de présence au lycée. Les heures réservées à la pratique ne sont pas entièrement consommées à la tâche. Les postes individuels équipés dans les laboratoires ou ateliers étant insuffisants, les élèves attendent l'accès à tour de rôle ; le temps d'attente

---

<sup>10</sup> Voir Page 60      Tableau 10 : Régime scolaire pratiqué et fatigabilité des apprenants en rentrant les soirs

<sup>11</sup> Voir Page 105      Tableau 59 : Avis des parents pour la prise en charge des répétiteurs pour leurs apprenants

<sup>12</sup> Voir Page 104      Tableau 58 : Proportion de parents déclarant payer des frais de TD

<sup>13</sup> Voir Page 72      Tableau n° 15 : Disponibilité du temps pour l'enseignant hors des récréations

étant gaspillé dans les bavardages inutiles. Ce temps d'attente de l'apprenant ne peut être mobilisé pour d'autres apprentissages ni pour les révisions.

### ***V-1-3 Analyse des impacts du régime de journées discontinues sur les apprenants sous le prisme des recherches en neurosciences cognitives***

Selon le Eric Braverman, l'apprenant a besoin de la « mémoire de travail » qui lui fournit la capacité à intégrer et à retenir des informations et des stimuli lors d'une opération en cours. Or, si le cerveau est surchargé, il ne peut pas exploiter les informations anciennes. L'apprenant utilise aussi « la mémoire à court terme » qui fonctionne au maximum 30 secondes avant que les données ne soient transformées dans la mémoire à long terme. La mémoire verbale lui est nécessaire pour émettre et comprendre des sons, des mots, des phrases et des histoires. Finalement la mémoire visuelle lui permet d'intégrer et de retenir des informations visuelles : visage, forme, motif, décor, image, et symbole. La capacité à concentrer son attention est l'une des fonctions physiologiques du cerveau qui renforce chez l'apprenant sa capacité à apprendre et à se souvenir. Les recherches ont récemment reconnu que, le problème de maintien de l'attention des apprenants est la principale cause d'échec scolaire.

Dans le régime de journées discontinues, les apprenants exécutent des emplois du temps qui leur imposent une certaine masse de travail dans une certaine rythmicité qui n'est pas toujours en adéquation avec leur développement cérébral et leur rythme biologique. Par conséquent, deux facteurs clé dans l'optimisation de l'activité intellectuelle, dans le mécanisme de l'apprentissage et par ricochet dans la réussite scolaire vont connaître des perturbations : il s'agit de la fatigue et du sommeil.

Pour analyser l'impact sur un apprenant du déroulement des activités d'apprentissage scolaire dans le régime de journées discontinues, il va ainsi falloir observer l'apprenant sous l'effet de chacun de ces facteurs, et selon qu'il soit à la maternelle, au primaire, au secondaire ou à l'université.

#### ***- A la maternelle et au primaire :***

Les apprenants de la maternelle sont soumis aux activités pédagogiques pendant 4 heures 45 minutes par jour soit 22 heures par semaine.

Quant aux apprenants du primaire, La figure 1 renseigne sur l'utilisation d'une journée de leur temps scolaire. Selon ce graphique<sup>14</sup>, l'apprenant du primaire mobilise chaque jour 11 heures pour les activités scolaires, y compris le temps des préparatifs, le temps du trajet pour l'école et le retour.

Ces emplois du temps montrent un excès d'activité des apprenants de la maternelle et du primaire. L'excès d'activité rend la fatigue chronique chez l'apprenant et impacte négativement ses neurotransmetteurs qui contrôlent les zones du cerveau fortement impliquées dans l'apprentissage

Cet excès de travail chez l'apprenant de la maternelle ou du primaire engendre aussi l'épuisement précoce de la dopamine et du neurotransmetteur responsable de la motivation chez eux. La pénurie de ce neurotransmetteur génère à long terme, la fatigue, et la démotivation chez ces apprenants. La désynchronisation de leur rythme biologique et psychophysiologique s'ensuivra et provoquera entre autres, les troubles de mémoire, d'attention et des difficultés d'apprentissage.

Ces allégations sont corroborés par les travaux du Dr Braverman (1994) selon qui, l'excès de travail altère la dopamine, réduit la capacité et le rythme de concentration voire d'intégration des informations ou des stimuli présentés verbalement ou visuellement à l'apprenant. Le cerveau de l'apprenant surchargé ne peut pas exploiter les informations anciennes. L'excès de travail perturbe le rythme de transmission des données de la mémoire à court terme vers la mémoire à long terme à cause de la raréfaction de l'acétylcholine. Les capacités d'apprentissage et de vigilance de l'apprenant s'en trouvent réduites.

La capacité à concentrer son attention, chez l'apprenant est perturbée. Ces résultats donnent raison à Tricot (2002,) qui a identifié le défaut de l'attention des apprenants comme la principale cause d'échec scolaire. L'attention étant liée à la fois à la biologie (les quatre neurotransmetteurs essentiels) et à la capacité du formateur à ponctuer son discours<sup>15</sup> et son scénario pédagogique d'éléments émotionnels susceptibles de conscientiser et de captiver l'attention des apprenants. Mais il fait noter que la fatigue

---

<sup>14</sup> Voir Page 35      Graphique n°1 : Utilisation d'une journée (de 6h à 6h) de temps scolaire au Primaire

<sup>15</sup> Voir Page 96      Tableau 45 : Avis du corps de contrôle sur la pratique de ponctuation des cours de courtes pauses

n'est pas le seul facteur responsable de tous les dysfonctionnements dans l'apprentissage.

Les résultats de l'étude montrent aussi une insuffisance de sommeil chez les apprenants du primaire et de la maternelle. Les plus dégoûtés d'entre eux (du CM1 et CM2) déclarent qu'ils se couchent très tard et se lèvent tôt<sup>16</sup>. Cette assertion est d'ailleurs confirmée par les parents pris en focus group. Or la qualité et la durée du sommeil selon l'âge de l'enfant sont prépondérantes dans la réussite scolaire et la vie de l'apprenant. Leur non-respect aboutit à un désordre cérébral, une désynchronisation ondulatoire, et à un mauvais développement du cerveau de l'enfant, créant à terme des difficultés fonctionnelles. De surcroît, l'excès d'activité impacte négativement le sommeil qui altère le développement du cerveau de l'apprenant notamment la zone de la conscience et de la personnalité, renfermant l'apprenant dans un cercle vicieux, de mode de fonctionnement psychobiologique favorisant l'échec scolaire et les conduites addictives.

- Au secondaire

Les données recueillies sur le terrain suite aux enquêtes de l'étude indiquent que les apprenants des enseignements secondaires<sup>17</sup>, aussi bien général que technique et professionnel<sup>18</sup> sont occupés par les activités théoriques et pratiques de 5 heures du matin à 20 heures.

Au premier cycle, la durée hebdomadaire des cours est comprise entre 29 et 40h<sup>19</sup>, exception faite du temps des travaux dirigés et des répétiteurs qui se succèdent. Cela est bien exagéré pour ces apprenants. Cet excès d'activité génère systématiquement la fatigue avec les conséquences semblables à celles citées pour le primaire. Mais le comble ici, c'est qu'il se posera pour les apprenants le problème de la personnalité et de la conscience avec de très grandes difficultés scolaires. Au second cycle, la sollicitation étant beaucoup plus grande avec des emplois du temps plus chargés, nous observons le même phénomène de fatigue avec ses corollaires susmentionnés.

<sup>16</sup> Voir Page 102 Tableau n°55 : Proportion de parents identifiant les heures de coucher des apprenants

<sup>17</sup> Voir Page 37 Graphique n°2 : Utilisation d'une journée (de 5h à 5h) de temps scolaire au 1er cycle de l'ESG

<sup>18</sup> Voir Page 41 Graphique n°4 : Utilisation d'une journée (de 5h à 5h) de temps scolaire dans l'EFTP

<sup>19</sup> Voir Page 116 Tableau n°64 : Comparaison des quotas horaires hebdomadaires des programmes d'étude des classes de l'ESG avec la disponibilité horaire du régime de journées continues

En fait ce qu'il y a à reprocher aux emplois du temps de ces apprenants, ce n'est pas seulement la densité des activités mais leur confection qui ne respecte pas les normes.

Par exemple les cours qui durent 2 à 3 h d'affilé ne respectent pas l'alternance cérébrale; le cerveau fonctionnant de manière rythmique, par alternance, ce qui caractérise l'attention. Au-delà de 90 mn, il faut une diversification de l'activité pour maintenir l'alternance dont dépend le processus attentionnel. A défaut, la fatigue s'installe, paralyse la réflexion et génère des difficultés d'apprentissage entraînant à l'âge adulte les problèmes neurodégénératifs. Pire, les cours ne sont pas souvent disposés au bon moment. C'est le cas des cours de mathématiques qui commencent à 7 heures pour se terminer à 9h ou à 10heures. Or l'activité intellectuelle des élèves fluctue au cours de la journée et aussi au cours de la semaine. (Montagner, 1983,1984 : Montagner et Testu, 1996 ; 2000) et TESTU (1994b) montrent qu'au cours de la journée, il y a 2 alternances de temps forts et de temps faibles dans l'attention et la capacité du traitement de l'information. Ce profil se caractérise par une élévation des performances au fil de la matinée scolaire, suivie d'une chute après le déjeuner, puis à nouveau d'une progression de la vigilance au cours de l'après-midi. TESTU et BAILLE (1983) précisent que les performances mathématiques sont meilleures en fin de matinée puis en milieu d'après-midi, ce que les emplois du temps ne respectent pas. Le non-respect du rythme chronobiologique engendrera la fatigue chronique chez l'apprenant. Mais qu'en est-il du respect du sommeil chez les apprenants du secondaire ?

Bien que les besoins en sommeil de l'adolescent se situent aux environs de 9 h par nuit, la plupart d'entre eux ne dorment que 6 à 8 h en période scolaire<sup>20</sup>. TESTU (1994.b) met la puce à l'oreille. Pour lui, les enfants qui pendant les temps scolaires apparaissent avec des déficits cumulés des temps de sommeil (environ 7h de sommeil) ont une fréquence plus élevée d'indicateurs de non-attention vers 9h et 13h – 14h. La plupart des apprenants selon les résultats de l'étude se situent dans cette fourchette. Ils ne dorment qu'après 22h et se réveillent souvent autour de 5h pour les collégiens<sup>21</sup>. Pire, le résultat des focus group a confirmé que la privation de sommeil les jours scolaires est plus importante chez les filles à cause des tâches ménagères.

---

<sup>20</sup> Voir Page 37 Graphique n°2 : Utilisation d'une journée (de 5h à 5h) de temps scolaire au 1er cycle de l'ESG

<sup>21</sup> Idem voir Graphique 2

Les adolescents compensent ce déficit en sommeil en allongeant leur temps de sommeil pendant le week-end, ce qui désorganise le profil classique du rythme intellectuel. Le lundi, on observe une désynchronisation accompagnée d'une baisse du niveau de performance. La coupure du week-end semble alors se répercuter négativement sur le lundi en inversant la rythmicité intellectuelle journalière. Ce n'est que le jeudi et le vendredi que les élèves réalisent de meilleures performances, et les moins bonnes le lundi et à un degré moindre, le vendredi soir et/ou samedi matin. La prévalence de l'insomnie croît au fur et à mesure que l'adolescent grandit avec la trace d'une mauvaise qualité de sommeil, des parasomnies, et des somnolences diurnes, ce qui le conduira à consommer des psychotropes et des hypnotiques pour se tenir tard dans la nuit ou la journée pour apprendre.

Un tel comportement est incompatible avec le fonctionnement du système veille-sommeil régulateur des vies psychiques et végétatives chez l'homme et les vertébrés supérieurs (professeur Jean Bernard FORTILLAN, Avril 1994). Ce système est constitué de deux hormones pinéales sécrétées simultanément pendant 8 heures au cours de la nuit : la valentonine, hormone du sommeil et de la nuit et le 6-méthoxy-harmalan, hormone de la veille et du jour. Ces deux hormones pinéales assurent à elles seules la régulation totale du fonctionnement de l'organisme tant en ce qui concerne la vie psychique que la vie végétative de 22h à 6h du matin. Elles contrôlent totalement le fonctionnement de l'organisme, en modifiant d'une part le fonctionnement du système nerveux central, les réponses de trois récepteurs spécifiques de neurotransmetteurs qui contrôlent les grandes fonctions vitales telles que la pression artérielle et la fréquence cardiaque (qui baisse pendant la nuit et augmente le jour grâce aux actions opposées de ces deux hormones pinéales avec une baisse de la vigilance qui conduit au sommeil pendant le repos nocturne et au contraire à une augmentation de la vigilance pendant la période d'activité), d'autre part la sécrétion des six glandes : l'hypophyse, la thyroïde, le thymus, le pancréas, les glandes surrénales, les ovaires ou les testicules. La valentonine va inhiber les sécrétions de ces six glandes endocrines à l'inverse du 6-méthoxy-harmalan qui augmente la sécrétion de ces six glandes pendant la journée. Le 6-méthoxy-harmalan, hormone du jour est à l'origine de la production du lymphocyte par le thymus ce qui va permettre d'augmenter les défenses immunitaires. C'est pendant la nuit, de 22h à 6h du matin que tout le corps se purge, se répare et engendre des processus salvateurs

et très importants pour l'organisme au niveau physique, émotionnel et mental à travers les différents cycles du sommeil et que les apprentissages de la journée sont renforcés. Le non-respect de ce temps de sommeil et de ses différents cycles provoquera une altération des capacités d'apprentissage, entraînant une faible réussite scolaire pouvant aller jusqu'au retard scolaire, des troubles hormonaux, d'anxiété, de dépression et de comportements antisociaux (violence, hyperactivité, ...) et par conséquent au fil de l'âge les maladies cardio-vasculaires, l'obésité, le diabète, l'hypertension artérielle, la dépression, le cancer, etc.

Au regard de tout ce qui précède, il résulte que le sommeil insuffisant et de mauvaise qualité, la fatigue persistante, le stress engendrent des problèmes cognitifs notamment : les difficultés de souvenance, le manque d'attention, l'insuffisance de mémoire de travail, l'incapacité d'écouter et de suivre des instructions, la mauvaise aptitude à l'abstraction, la lenteur dans le traitement des informations, les difficultés d'apprentissage, le trouble de la mémoire, la perte de mémoire aussi bien à court terme, que visuelle et verbale, les trous de mémoire, la confusion, le problème de mémoire généralisé.

- A l'université

A l'université, on constate que la plupart des cours durent au moins 4h d'affilée voire toute une journée et ce mode de fonctionnement ne respecte pas du tout celui du cerveau. Les mêmes difficultés se retrouvent alors comme au secondaire. Puisque pour certains le cerveau a atteint sa maturité et pour d'autres la maturité pointe, les problèmes cognitifs sont aggravés et il y a une très grande difficulté de changement et d'adaptation.

**V-2 les impacts de l'utilisation du temps scolaire en régime de journées discontinues sur les enseignants**

***V-2-1 Les résultats de l'enquête auprès des enseignants sur la pratique des journées discontinues***

La mission des enseignants consiste à dispenser des cours aux apprenants sur la base d'un emploi du temps. L'étude a évalué la disponibilité de temps pour les enseignants aux fins de réaliser les activités pédagogiques programmées et autres

activités connexes. Le tableau ci-dessous présente par ordre d'enseignement les proportions d'avis déclarés par les enseignants sur leur disponibilité ou non.

| <b>TABLEAU N°15 : Disponibilité de temps pour l'enseignant hors des récréations</b> |                                  |                           |                      |
|-------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|---------------------------|----------------------|
| <b>Ordre d'enseignement</b>                                                         | <b>Ne disposent pas du temps</b> | <b>Disposent du temps</b> | <b>Total général</b> |
| Maternel                                                                            | 1,35%                            | 0,00%                     | 1,35%                |
| Primaire                                                                            | 20,81%                           | 6,94%                     | 27,75%               |
| Secondaire général                                                                  | 36,38%                           | 17,94%                    | 54,31%               |
| Secondaire technique                                                                | 6,77%                            | 3,38%                     | 10,15%               |
| Universitaire                                                                       | 3,05%                            | 3,38%                     | 6,43%                |
| <b>Total général</b>                                                                | <b>68,36%</b>                    | <b>31,64%</b>             | <b>100,00%</b>       |

**Source :** enquête CNE, 2021

On constate à travers le résultat mis en surbrillance dans le tableau ci-dessus que dans le régime de journées discontinues, 68,31% des enseignants enquêtés, tous ordres d'enseignement confondus déclarent ne pas disposer du temps en dehors des récréations.

L'étude a recherché spécialement auprès des enseignants de la maternelle et du primaire, s'ils disposent de temps en dehors des pauses de récréation dans les deux régimes. A l'analyse des avis exprimés, et au regard des résultats consignés dans une partie du tableau ci-dessous on remarque en surbrillance que ces enseignants de la maternelle et du primaire ont aussi en régime de journées discontinues des difficultés à ponctuer les cours de courtes pauses pour relancer l'attention des apprenants.

| <b>TABLEAU N°16 : Capacité de l'enseignant de la maternelle et du primaire à ponctuer les cours de courtes pauses</b> |                           |                              |                      |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|------------------------------|----------------------|
| <b>Étiquettes de lignes</b>                                                                                           | <b>Journées continues</b> | <b>Journées discontinues</b> | <b>Total général</b> |
| <b>Maternel</b>                                                                                                       | <b>0,00%</b>              | <b>1,35%</b>                 | <b>1,35%</b>         |
| Non                                                                                                                   | 0,00%                     | 0,00%                        | 0,00%                |
| Oui                                                                                                                   | 0,00%                     | 1,35%                        | 1,35%                |
| <b>Primaire</b>                                                                                                       | <b>3,38%</b>              | <b>24,37%</b>                | <b>27,75%</b>        |
| Non                                                                                                                   | 0,51%                     | 20,30%                       | 20,81%               |
| Oui                                                                                                                   | 2,88%                     | 4,06%                        | 6,94%                |

**Source :** Données de terrain CNE décembre 2021

On constate à travers les résultats mis en surbrillance dans le tableau ci-dessus que dans le régime de journées discontinues, sur 1,35% d'enseignants de la maternelle enquêtés, la totalité déclare n'avoir pas souvent l'habitude de ponctuer les cours de courtes pauses. Aussi sur 27,75% d'enseignants du primaire enquêtés, 20,30% déclarent n'avoir pas souvent l'habitude de ponctuer les cours de courtes pauses pour

relancer l'attention des apprenants, alors qu'en régime de journée continue, la totalité des enseignants du Primaire enquêtés déclarent ponctuer les cours de pauses.

L'étude a aussi évalué la disponibilité des enseignants de la maternelle et du primaire à préparer le cours et le matériel du lendemain dans les deux régimes scolaires.

| <b>TABLEAU N°17 : Disponibilité de l'enseignant de la maternelle ou du Primaire à préparer ses cours quel que soit le régime pratiqué</b> |                           |                              |                      |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|------------------------------|----------------------|
| <b>Étiquettes de lignes</b>                                                                                                               | <b>Journées continues</b> | <b>Journées discontinues</b> | <b>Total général</b> |
| <b>Maternel</b>                                                                                                                           | <b>0,00%</b>              | <b>1,35%</b>                 | <b>1,35%</b>         |
| Non                                                                                                                                       | 0,00%                     | 0,34%                        | 0,34%                |
| Oui                                                                                                                                       | 0,00%                     | 1,02%                        | 1,02%                |
| <b>Primaire</b>                                                                                                                           | <b>3,38%</b>              | <b>24,37%</b>                | <b>27,75%</b>        |
| Non                                                                                                                                       | 0,17%                     | 13,87%                       | 14,04%               |
| Oui                                                                                                                                       | 3,21%                     | 10,49%                       | 13,71%               |

**Source :** Données de terrain CNE décembre 2021.

A l'analyse des avis, les résultats mis en surbrillance dans une partie du tableau ci-dessus montrent que, quel que soit le régime, sur les 1,35% d'enseignants de la maternelle consultés, 1,02% ont le temps pour préparer les cours du lendemain. Par contre au primaire et en régime discontinu sur 27,75% d'enseignants consultés, 13,87% c'est-à-dire plus de la moitié ont des difficultés.

Les enseignants ont déclaré lors des échanges en *focus group* que, dans l'exercice de leur métier, plus la journée tend vers la fin, plus les apprenants ont du mal à suivre les cours. Le tableau ci-dessous confirme par les résultats mis en surbrillance, une progression descendante des avis exprimés. Ainsi les mêmes enseignants qui sont 98,98% à déclarer que les apprenants suivent bien les cours le matin se réduisent à 51,44% entre 12 heures et 15 heures et finalement se réduisent à 44,67% à déclarer que les apprenants suivent bien les cours le soir.

| <b>TABLEAU N°18 : Perception des enseignants sur la réactivité des apprenants à longueur de journée selon le lieu d'exercice du métier</b> |                                       |              |                                                 |               |                                      |               |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|--------------|-------------------------------------------------|---------------|--------------------------------------|---------------|
| <b>Lieu d'exercice du métier</b>                                                                                                           | <b>Suivent mal les cours le matin</b> |              | <b>Suivent mal les cours entre 12 h et 15 h</b> |               | <b>Suivent mal les cours le soir</b> |               |
|                                                                                                                                            | <b>Non</b>                            | <b>Oui</b>   | <b>Non</b>                                      | <b>Oui</b>    | <b>Non</b>                           | <b>Oui</b>    |
| Rurale                                                                                                                                     | 8,46%                                 | 0,00%        | 3,89%                                           | 4,57%         | 3,55%                                | 4,91%         |
| Semi-urbaine                                                                                                                               | 26,23%                                | 0,00%        | 14,21%                                          | 12,01%        | 12,52%                               | 13,71%        |
| Urbain et semi-urbain                                                                                                                      | 1,86%                                 | 0,00%        | 0,85%                                           | 1,02%         | 0,68%                                | 1,18%         |
| Urbaine                                                                                                                                    | 62,61%                                | 0,85%        | 32,49%                                          | 30,96%        | 27,92%                               | 35,53%        |
| <b>Total général</b>                                                                                                                       | <b>98,98%</b>                         | <b>0,85%</b> | <b>51,44%</b>                                   | <b>48,56%</b> | <b>44,67%</b>                        | <b>55,33%</b> |

**Source :** enquête CNE, 2021

On comprend à la lecture de l'évolution descendante des proportions dans le tableau ci-dessus que, quelle que soit la zone, les enseignants ont des difficultés à atteindre leurs objectifs pédagogiques en classe pendant la soirée en régime de journées discontinues.

Face aux difficultés des enseignants à atteindre leurs objectifs pédagogiques en classe pendant la soirée en régime de journées discontinues, l'étude a exploré les difficultés exprimées par les enseignants. Le tableau ci-dessous combine suivant les différents ordres d'enseignement, le régime pratiqué et le choix parmi les quatre (4) raisons suivantes évoquées par les enseignants comme les principales raisons qui pourraient justifier le retard dans l'exécution des programmes d'étude.

**TABLEAU N°19 :** Difficultés justifiant le retard dans l'exécution des programmes selon les ordres d'enseignement et suivant le régime pratiqué

| Ordres d'enseignement       | Manque de salle de cours |                       | Donnons plus que l'essentiel aux apprenants |                       | Trop grande densité des programmes |                       | Faible niveau des apprenants |                       |
|-----------------------------|--------------------------|-----------------------|---------------------------------------------|-----------------------|------------------------------------|-----------------------|------------------------------|-----------------------|
|                             | Journées continues       | Journées discontinues | Journées continues                          | Journées discontinues | Journées continues                 | Journées discontinues | Journées continues           | Journées discontinues |
| <b>Maternel</b>             | <b>0,00%</b>             | <b>1,35%</b>          | <b>0,00%</b>                                | <b>1,35%</b>          | <b>0,00%</b>                       | <b>1,35%</b>          | <b>0,00%</b>                 | <b>1,35%</b>          |
| Non                         | 0,00%                    | 1,35%                 | 0,00%                                       | 0,68%                 | 0,00%                              | 0,68%                 | 0,00%                        | 0,34%                 |
| Oui                         | 0,00%                    | 0,00%                 | 0,00%                                       | 0,68%                 | 0,00%                              | 0,68%                 | 0,00%                        | 1,02%                 |
| <b>Primaire</b>             | <b>3,38%</b>             | <b>24,37%</b>         | <b>3,38%</b>                                | <b>24,37%</b>         | <b>3,38%</b>                       | <b>24,37%</b>         | <b>3,38%</b>                 | <b>24,37%</b>         |
| Non                         | 2,20%                    | 22,84%                | 1,69%                                       | 16,92%                | 2,37%                              | 3,05%                 | 2,54%                        | 5,75%                 |
| Oui                         | 1,18%                    | 1,52%                 | 1,69%                                       | 7,45%                 | 1,02%                              | 21,32%                | 0,85%                        | 18,61%                |
| <b>Secondaire général</b>   | <b>5,08%</b>             | <b>49,24%</b>         | <b>5,08%</b>                                | <b>49,24%</b>         | <b>5,08%</b>                       | <b>49,24%</b>         | <b>5,08%</b>                 | <b>49,24%</b>         |
| Non                         | 3,38%                    | 34,35%                | 2,71%                                       | 34,86%                | 2,54%                              | 8,80%                 | 2,03%                        | 9,81%                 |
| Oui                         | 1,69%                    | 14,89%                | 2,37%                                       | 14,38%                | 2,54%                              | 40,44%                | 3,05%                        | 39,42%                |
| <b>Secondaire technique</b> | <b>0,51%</b>             | <b>9,64%</b>          | <b>0,51%</b>                                | <b>9,64%</b>          | <b>0,51%</b>                       | <b>9,64%</b>          | <b>0,51%</b>                 | <b>9,64%</b>          |
| Non                         | 0,34%                    | 6,43%                 | 0,51%                                       | 7,45%                 | 0,34%                              | 3,38%                 | 0,17%                        | 2,54%                 |
| Oui                         | 0,17%                    | 3,21%                 | 0,00%                                       | 2,20%                 | 0,17%                              | 6,26%                 | 0,34%                        | 7,11%                 |
| <b>Universitaire</b>        | <b>1,35%</b>             | <b>5,08%</b>          | <b>1,35%</b>                                | <b>5,08%</b>          | <b>1,35%</b>                       | <b>5,08%</b>          | <b>1,35%</b>                 | <b>5,08%</b>          |
| Non                         | 0,51%                    | 2,37%                 | 0,51%                                       | 3,38%                 | 1,18%                              | 2,88%                 | 1,02%                        | 2,03%                 |
| Oui                         | 0,85%                    | 2,71%                 | 0,85%                                       | 1,69%                 | 0,17%                              | 2,20%                 | 0,34%                        | 3,05%                 |
| <b>Total général</b>        | <b>10,32%</b>            | <b>89,68%</b>         | <b>10,32%</b>                               | <b>89,68%</b>         | <b>10,32%</b>                      | <b>89,68%</b>         | <b>10,32%</b>                | <b>89,68%</b>         |

Source : enquête CNE, 2021

A l'observation des résultats on constate en confirmation des déclarations des enseignants lors des discussions en *focus group* que :

- Dans l'enseignement maternel, sur les 1,35% d'enseignants consultés dans le régime discontinu, ils sont 0,68% à choisir « *la trop grande densité des programmes d'étude* » et 1,02% à choisir « *le faible niveau des apprenants* » comme les deux principales raisons qui justifieraient les difficultés à terminer les programmes d'étude;
- Dans l'enseignement Primaire sur les 24,37% d'enseignants consultés dans le régime discontinu, ils sont 21,32% à choisir « *la trop grande densité des programmes d'étude* » et 18,61% à choisir « *le faible niveau des apprenants* » comme les deux principales raisons qui justifieraient les difficultés à terminer les programmes d'étude;
- Dans l'enseignement secondaire général sur les 49,24% d'enseignants consultés dans le régime discontinu, ils sont 40,44% à choisir « *la trop grande densité des programmes d'étude* » et 39,42% à choisir « *le faible niveau des apprenants* » comme les deux principales raisons qui justifieraient les difficultés à terminer les programmes d'étude ;
- Dans les enseignements techniques et professionnels sur les 9,64% d'enseignants consultés dans le régime discontinu, ils sont 6,26% à choisir « *la trop grande densité des programmes d'étude* » et 7,11% choisir « *le faible niveau des apprenants* » comme les deux principales raisons qui justifieraient les difficultés à terminer les programmes d'étude ;
- Dans les universités sur les 5,08% de professeurs consultés dans le régime discontinu, ils sont 2,20% à choisir « *la trop grande densité des programmes d'étude* » et 3,05% à choisir « *le faible niveau des apprenants* » comme les deux principales raisons qui justifieraient les difficultés à terminer les programmes d'étude.

On retiendra que les raisons principales qui justifient le retard dans l'exécution des programmes d'étude sont par ordre d'importance : (i) la trop grande densité des programmes avec un score cumulé de 70,90 ; (ii) le faible niveau des apprenants avec un score cumulé de 69,21.

L'étude s'est ensuite intéressée à la capacité des enseignants à terminer les programmes d'étude dans les délais impartis. L'analyse des avis consignés dans le tableau ci-dessous montre par le résultat mis en surbrillance que, la majorité des enseignants terminent les programmes d'étude.

| <b>TABLEAU N°20 : Possibilité d'achèvement des programmes d'étude selon les ordres d'enseignement</b> |                                                 |                                          |                      |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|------------------------------------------|----------------------|
| <b>Enseignants des ordres d'enseignement</b>                                                          | <b>Déclarent ne pas terminer les programmes</b> | <b>Déclarent Terminer les programmes</b> | <b>Total général</b> |
| Maternel                                                                                              | 0,51%                                           | 0,85%                                    | 1,35%                |
| Primaire                                                                                              | 17,09%                                          | 10,66%                                   | 27,75%               |
| Secondaire général                                                                                    | 9,98%                                           | 44,33%                                   | 54,31%               |
| Secondaire technique                                                                                  | 1,69%                                           | 8,46%                                    | 10,15%               |
| Universitaire                                                                                         | 1,52%                                           | 4,91%                                    | 6,43%                |
| <b>Total général</b>                                                                                  | <b>30,80%</b>                                   | <b>69,20%</b>                            | <b>100,00%</b>       |

Source : enquête CNE, 2021

On constate que les enseignants sont 69,20% dans tous les ordres d'enseignement confondus à déclarer terminer les programmes. Cependant, contrairement à ce résultat, les enseignants ont évoqué de réelles difficultés lors des discussions en *focus group*. Ces difficultés sont confirmées dans la compilation des difficultés énoncées: ainsi 74% justifient les difficultés à terminer les programmes, pour des raisons de densité des programmes, 73% pour raison de faible niveau des apprenants, 31% pour raison de contenus de formation pas centrés sur l'essentiel et 26% pour des raisons de manque de salles de classes.

Dans ces conditions de pression pour finir les programmes d'étude, l'étude s'est intéressée à l'état de fatigabilité des enseignants pendant qu'ils dispensent les cours. Le tableau ci-dessous présente par ordre d'enseignement les proportions d'enseignants fatigués ou non au cours.

| <b>TABLEAU N°21 : Etat de fatigabilité au cours des enseignants selon les ordres d'enseignement</b> |                             |                         |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------------|
| <b>Ordres d'enseignement</b>                                                                        | <b>Pas fatigué au cours</b> | <b>Fatigué au cours</b> |
| Maternel                                                                                            | 0,34%                       | 1,02%                   |
| Primaire                                                                                            | 4,91%                       | 22,84%                  |
| Secondaire général                                                                                  | 5,41%                       | 48,90%                  |
| Secondaire technique                                                                                | 1,18%                       | 8,97%                   |
| Universitaire                                                                                       | 0,85%                       | 5,58%                   |
| <b>Total général</b>                                                                                | <b>12,69%</b>               | <b>87,31%</b>           |

Source : enquête CNE, 2021 revoir les titres

On constate par le résultat mis en surbrillance que 87,31% des enseignants de tous ordres d'enseignement confondus déclarent être souvent fatigués en dispensant les cours.

L'étude a recherché dans une journée, les périodes précises au cours desquelles la fatigue des enseignants se fait le plus ressentir. A l'analyse des avis recueillis, le

tableau ci-dessous révèle au détail les proportions d'enseignants et les périodes au cours desquelles ils ressentent plus la fatigue par ordre d'enseignement.

| <b>TABLEAU N°22 : Etat de fatigabilité des enseignants dans la journée dans les différents ordres d'enseignement</b> |              |                   |               |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|-------------------|---------------|
| Ordres d'enseignement                                                                                                | Le matin     | De 12 à 15 heures | Le soir       |
| Maternel                                                                                                             | 0,00%        | 0,00%             | 1,35%         |
| Primaire                                                                                                             | 0,51%        | 5,41%             | 21,83%        |
| Secondaire général                                                                                                   | 0,51%        | 16,75%            | 37,06%        |
| Secondaire technique                                                                                                 | 0,51%        | 3,05%             | 6,60%         |
| Universitaire                                                                                                        | 0,00%        | 2,37%             | 4,06%         |
| <b>Total général</b>                                                                                                 | <b>1,52%</b> | <b>27,58%</b>     | <b>70,90%</b> |

Source : enquête CNE, 2021

On constate que sur les 87,31% d'enseignants qui ont déclaré précédemment être fatigués en dispensant les cours ; 70,90% confirment par le résultat mis en surbrillance dans le tableau ci-dessus que l'état de fatigabilité se fait ressentir le plus dans la soirée. Pour justifier les cours de rattrapages, l'étude a triangulé les résultats des avis recueillis auprès des étudiants<sup>22</sup> aux fins d'infirmer ou de confirmer les déclarations des enseignants sur les difficultés évoquées pour terminer les programmes d'étude. L'analyse croisée des avis d'étudiants ayant pratiqué différents régimes de temps scolaire et ayant étudié dans différents types d'établissements scolaires sont consignés dans le tableau ci-dessous.

| <b>TABLEAU N°23 : Raisons justifiant les cours de rattrapages analysées selon les régimes pratiqués et par type d'établissement</b> |                      |               |               |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|---------------|---------------|
| Justifications selon le régime pratiqué                                                                                             | Type d'établissement |               | Total général |
|                                                                                                                                     | Privé                | Public        |               |
| <b>Justifications selon le régime des journées continues</b>                                                                        | <b>16,53%</b>        | <b>5,08%</b>  | <b>21,61%</b> |
| Non pas de rattrapage                                                                                                               | 0,00%                | 0,42%         | 0,42%         |
| Oui parce que le professeur manque souvent les cours                                                                                | 0,42%                | 0,42%         | 0,85%         |
| Oui parce que le professeur n'arrive pas à terminer le cours dans le créneau horaire prévu                                          | 14,83%               | 2,97%         | 17,80%        |
| Oui parce que nous ne comprenons pas bien le cours                                                                                  | 1,27%                | 1,27%         | 2,54%         |
| <b>Justifications selon le régime des journées discontinues</b>                                                                     | <b>15,68%</b>        | <b>50,85%</b> | <b>66,53%</b> |
| Oui parce que le professeur manque souvent les cours                                                                                | 2,12%                | 9,75%         | 11,86%        |
| Oui parce que le professeur n'arrive pas à terminer le cours dans le créneau horaire prévu                                          | 9,75%                | 28,81%        | 38,56%        |

<sup>22</sup> En privilégiant l'analyse des avis des étudiants l'étude voudrait s'assurer qu'ils ont déjà terminé le cursus secondaire et qu'ils ont une distanciation qui permet de se faire une opinion définitive sur la question

|                                                                                            |               |               |                |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|----------------|
| Oui parce que le professeur vient souvent en retard                                        | 0,85%         | 1,27%         | 2,12%          |
| Oui parce que nous ne comprenons pas bien le cours                                         | 2,97%         | 11,02%        | 13,98%         |
| <b>Justifications selon les régimes de liberté :</b>                                       | <b>4,66%</b>  | <b>7,20%</b>  | <b>11,86%</b>  |
| Oui parce que le professeur manque souvent les cours                                       | 0,42%         | 0,42%         | 0,85%          |
| Oui parce que le professeur n'arrive pas à terminer le cours dans le créneau horaire prévu | 1,27%         | 3,81%         | 5,08%          |
| Oui parce que le professeur vient souvent en retard                                        | 0,85%         | 0,42%         | 1,27%          |
| Oui parce que nous ne comprenons pas bien le cours                                         | 2,12%         | 2,54%         | 4,66%          |
| <b>Total général</b>                                                                       | <b>36,86%</b> | <b>63,14%</b> | <b>100,00%</b> |

Source : enquête CNE, 2021

On constate en confirmation aux difficultés exprimées par les enseignants que,

- sur les 21,61% d'étudiants consultés dans le régime de journées continues, 14,83% du privé et 2,97% du public soit au total 17,80% ont confirmé que les professeurs n'arrivent pas à terminer le cours dans le créneau horaire prévu
- sur les 66,53% d'étudiants consultés dans le régime de journées discontinues, ils sont 9,75% du secteur privé et 28,81% du secteur public soit au total 38,56% à confirmer que les professeurs n'arrivent pas à terminer le cours dans le créneau horaire prévu.
- Finalement sur les 11,86% d'étudiants consultés dans le régime de liberté, ils sont 3,81% du secteur public à confirmer que les professeurs n'arrivent pas à terminer le cours dans le créneau horaire prévu alors que respectivement 2,12% dans le privé et 2,54% dans le public soit au total 4,66 à évoquer plutôt qu'ils mettent plus de temps à bien comprendre les cours ce qui retarde les professeurs.

On retiendra quel que soit le régime pratiqué, que les enseignants ont des difficultés à terminer le cours dans le créneau horaire prévu, ce qui entraîne le non achèvement des programmes d'étude.

L'étude s'est intéressée à l'heure du coucher des enseignants de tous ordres d'enseignement confondus, analysée selon les trois régimes scolaires et selon les

types d'établissement. L'analyse des avis consignés dans le tableau ci-dessous démontre par les résultats mis en surbrillance que, la majorité des enseignants se couchent après minuit.

| <b>TABLEAU N°24 : L'heure du coucher des enseignants analysée selon le régime pratiqué et par type d'établissement</b> |               |               |                |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|----------------|
| Étiquettes de lignes                                                                                                   | Privé         | Public        | Total général  |
| <b>Journées continues</b>                                                                                              | <b>16,53%</b> | <b>5,08%</b>  | <b>21,61%</b>  |
| Après minuit                                                                                                           | 4,66%         | 2,97%         | 7,63%          |
| Avant minuit                                                                                                           | 11,86%        | 2,12%         | 13,98%         |
| <b>Journées discontinues</b>                                                                                           | <b>15,68%</b> | <b>50,85%</b> | <b>66,53%</b>  |
| Après minuit                                                                                                           | 9,32%         | 28,39%        | 37,71%         |
| Avant minuit                                                                                                           | 6,36%         | 22,46%        | 28,81%         |
| <b>Régime de liberté :</b>                                                                                             | <b>4,66%</b>  | <b>7,20%</b>  | <b>11,86%</b>  |
| Après minuit                                                                                                           | 2,12%         | 4,66%         | 6,78%          |
| Avant minuit                                                                                                           | 2,54%         | 2,54%         | 5,08%          |
| <b>Total général</b>                                                                                                   | <b>36,86%</b> | <b>63,14%</b> | <b>100,00%</b> |

Source : enquête CNE, 2021

On constate en confirmation des déclarations des enseignants lors des discussions en focus group que sur l'ensemble des avis exprimés :

- sur les 21,61% consultés dans le régime de journées continues ils sont 13,98% à déclarer se coucher avant minuit ;
- sur les 66,53% consultés dans le régime de journées discontinues, ils sont 28,81% minoritaires à déclarer se coucher avant minuit ;
- Finalement sur les 11,86% consultés dans le régime de liberté, ils sont 5,08% également minoritaires à déclarer se coucher avant minuit.

On retiendra que la majorité des enseignants tous ordres confondus se couche après minuit, ceux du régime continu se couchent beaucoup plus tôt car ils sont 13,98% à déclarer se coucher avant minuit sur un total de 21,61% consulté.

Pour infirmer ou confirmer les déclarations des enseignants sur la durée du sommeil, l'étude a analysé les avis reçus selon les régimes pratiqués et selon les types d'établissement fréquentés. Les avis qui sont consignés dans le tableau ci-dessous

montrent à travers les résultats mis en surbrillance que, la majorité des enseignants dorment moins de 7 heures par nuit.

| <b>TABLEAU N°25 : Durée du sommeil analysée selon les régimes pratiqués et par type d'établissement</b> |               |               |                |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|----------------|
| Étiquettes de lignes                                                                                    | Privé         | Public        | Total général  |
| <b>Journées continues</b>                                                                               | <b>16,53%</b> | <b>5,08%</b>  | <b>21,61%</b>  |
| Moins de 7 heures de temps                                                                              | 8,90%         | 3,81%         | 12,71%         |
| Pendant au moins 7 heures                                                                               | 6,36%         | 1,27%         | 7,63%          |
| Plus de 8 heures de temps                                                                               | 1,27%         | 0,00%         | 1,27%          |
| <b>Journées discontinues</b>                                                                            | <b>15,68%</b> | <b>50,85%</b> | <b>66,53%</b>  |
| Moins de 7 heures de temps                                                                              | 12,71%        | 37,71%        | 50,42%         |
| Pendant au moins 7 heures                                                                               | 2,97%         | 12,71%        | 15,68%         |
| Plus de 8 heures de temps                                                                               | 0,00%         | 0,42%         | 0,42%          |
| <b>Régime de liberté :</b>                                                                              | <b>4,66%</b>  | <b>7,20%</b>  | <b>11,86%</b>  |
| Moins de 7 heures de temps                                                                              | 2,54%         | 5,51%         | 8,05%          |
| Pendant au moins 7 heures                                                                               | 2,12%         | 1,27%         | 3,39%          |
| Plus de 8 heures de temps                                                                               | 0,00%         | 0,42%         | 0,42%          |
| <b>Total général</b>                                                                                    | <b>36,86%</b> | <b>63,14%</b> | <b>100,00%</b> |

Source : enquête CNE, décembre 2021

A la combinaison des résultats, on constate en confirmation aux déclarations lors des discussions en focus group que sur l'ensemble des avis exprimés :

- sur les 21,61% consultés dans le régime de journées continues 12,71% déclarent dormir moins de 7 heures ;
- sur les 66,53% consultés dans le régime de journées discontinues, 50,42% déclarent dormir moins de 7 heures ;
- sur les 11,86% consultés dans le régime de liberté, 8,05% déclarent dormir moins de 7 heures.

Au total, 71,18% des consultés tous régimes confondus déclarent dormir moins de 7 heures.

### ***V-2-2 Les impacts de la pratique des journées discontinues sur les enseignants***

Aux heures d'enseignement officiellement attribuées par l'administration à l'enseignant s'ajoutent des activités comme les rencontres pédagogiques, l'élaboration des fiches

pédagogiques, les corrections de copies qui nécessitent du temps pour leur réalisation. Au regard des différents résultats présentés plus haut, on peut déduire que :

- les enseignants de la maternelle ont le temps pour préparer les cours du lendemain<sup>23</sup> ; par contre pour ceux du primaire, ils ne disposent pas assez de temps pour réaliser cette activité indispensable à la qualité de l'enseignement.
- les enseignants de la maternelle et du primaire ne disposent pas assez de temps pour ponctuer les cours de courtes pauses<sup>24</sup> afin de relancer l'attention des apprenants.
- les enseignants de tous ordres déclarent être souvent fatigués en dispensant les cours<sup>25</sup>. L'état de fatigabilité se fait ressentir le plus dans la soirée<sup>26</sup>.
- les enseignants dans l'exercice de leur métier déclarent unanimement que plus la journée tend vers la fin, plus les apprenants ont du mal à suivre les cours. Dans ces conditions les enseignants ont des difficultés à enseigner les contenus des programmes dans la soirée en régime de journées discontinues, ce qui pourrait être à l'origine de leur fatigue dans la soirée.

La majorité des enseignants terminent difficilement les programmes d'étude (i) pour des raisons de densité des programmes<sup>27</sup>, (ii) pour des raisons de faible niveau des apprenants<sup>28</sup>, (iii) pour des raisons de contenus de formation pas centrés sur l'essentiel et (iv) pour des raisons de manque de salles de classes.

Après la réalisation des autres activités pédagogiques connexes à la maison, plus de 80% des enseignants se couchent après minuit<sup>29</sup>. La majorité des enseignants

---

<sup>23</sup> Voir Page 73 Tableau n°17 : Disponibilité de l'enseignant de la maternelle ou du primaire à préparer ses cours quel que soit le régime pratiqué et les analyses subséquentes

<sup>24</sup> Voir Page 96 Tableau 45 : Avis du corps de contrôle sur la pratique de ponctuation des cours de courtes pauses et les analyses subséquentes

<sup>25</sup> Voir Page 77 Tableau n°22 : Etat de fatigabilité au cours des enseignants dans les différents ordres d'enseignement

<sup>26</sup> Voir Page 76 Tableau n°21 : Fatigabilité de l'enseignant dans la journée dans les différents ordres d'enseignement

<sup>27</sup> Voir Page 77 Tableau n°23 : Raisons justifiant les cours de rattrapages analysées selon les régimes pratiqués et par type d'établissement

<sup>28</sup> Voir Page 73 Tableau n°18 : Perception des enseignants sur la réactivité des apprenants à longueur de journée selon le lieu d'exercice du métier

<sup>29</sup> Voir Page 79 Tableau n°24 : L'heure du coucher des enseignants analysée selon le régime pratiqué et par type d'établissement

dorment moins de 7 heures par nuit<sup>30</sup>, ce qui pourrait avoir des conséquences négatives sur les cours du lendemain.

Les déclarations lors des discussions en *focus group* confirmées par le résultat du traitement des avis indiquent que le temps alloué aux disciplines est insuffisant au vu de la densité des programmes d'étude. Or les enseignants sont obligés de finir le programme dans le temps imparti, ce qui les met en difficulté et impacte ainsi négativement la qualité d'apprentissage scolaire.

### **V-2-3     *Analyse des impacts du régime de journées discontinues sur les enseignants sous le prisme des recherches en neurosciences cognitives***

A la lumière des neurosciences, et au regard des différents résultats de l'étude, en terme d'impact sur l'enseignant, il est très sollicité<sup>31</sup> avec des heures décousues. Ce mode de fonctionnement entraîne le stress récurrent, la fatigue<sup>32</sup> et la réduction du temps de sommeil<sup>33</sup>, ce dont l'enseignant a le plus besoin. Cette surcharge aura sûrement un impact sur la qualité de l'enseignement.

Dans les conditions d'une surcharge de travail et de manque de sommeil, les neurotransmetteurs principaux seront impactés, créant ainsi des difficultés fonctionnelles en termes de gestion du stress et de qualité l'enseignement. Ce qui pourrait expliquer le fait que la plupart des enseignants ont des difficultés à ponctuer leur cours de courtes pauses et à susciter, guider l'attention de leurs apprenants.

L'une des raisons qui font que l'enseignant n'arrive pas à terminer le programme est le faible niveau des apprenants ; ce qui entraîne l'organisation des heures de rattrapage. Cette pression est la cause du stress récurrent et de la fatigue aussi bien pour l'enseignant que pour l'apprenant<sup>34</sup>.

Le stress, s'il n'est pas géré provoquera à court et moyen termes des carences dans les neurotransmetteurs principaux qui vont créer des difficultés de fonctionnement surtout sur l'état émotionnel de l'enseignant. Si cette situation perdure, ce

---

<sup>30</sup> Voir Page 80     Tableau n°25 : Durée du sommeil analysée selon les régimes pratiqués et par type d'établissement

<sup>31</sup> Voir Page 72     Tableau n°15 : Possibilité de l'enseignant de disposer du temps hors des récréations

<sup>32</sup> Voir Page 76     Tableau n°21 : Etat de fatigue au cours des enseignants selon les ordres d'enseignement

<sup>33</sup> Voir Page 80     Tableau n°25 : Durée du sommeil analysée selon les régimes pratiqués et par type d'établissement

<sup>34</sup> Voir Page 77     Tableau n°23 : Raisons justifiant les cours de rattrapages analysées selon les régimes pratiqués et par type d'établissement

fonctionnement psychobiologique sera renforcé et l'enseignant tournera dans ce cercle vicieux, impactant fortement la qualité de son enseignement et la compréhension des apprenants et par ricochet l'augmentation du temps d'enseignement. La persistance de ce type de fonctionnement de l'enseignant fera aggraver son cas un peu plus chaque jour ; ce qui crée dans sa classe un environnement moins propice à l'apprentissage tout en contaminant émotionnellement sans le savoir ses élèves à travers les neurones miroirs. Des difficultés scolaires pourraient ainsi surgir chez les apprenants.

De nombreux travaux de neurosciences montrent qu'une exposition à un stress chronique affecte l'hippocampe, le siège de la mémoire et des émotions, et provoque une neurotoxicité qui explique les troubles de mémoire. Le stress mal géré dont les enseignants sont victimes impactera la plupart des organes vitaux de l'homme (le cerveau, les yeux, les reins, les poumons, le pancréas, le cœur, l'estomac, le système immunitaire, l'intestin) et créera un déséquilibre hormonal total avec à terme de véritables problèmes de santé.

Les difficultés de l'enseignant à concentrer son attention entraînent des comportements impulsifs, une hyperactivité, une mauvaise concentration, la diminution des capacités de vigilance, l'incapacité à terminer une tâche, un trouble déficitaire de l'attention, l'altération de la capacité de jugement et de l'aptitude à l'abstraction, une diminution de la compréhension, une diminution de la créativité, une anxiété importante, l'incapacité à avoir les idées claires et la lenteur du temps de réaction. Ces problèmes ne feront que renforcer le faible niveau des apprenants et des enseignants.

Sur le plan cognitif : l'emploi du temps surchargé<sup>35</sup> entraîne la fatigue et le manque de sommeil chez l'enseignant<sup>36</sup>, ce qui finira à terme par impacter négativement les neurotransmetteurs principaux en les diminuant. Les conséquences possibles sont :

- difficulté de susciter et de guider l'attention de l'apprenant,
- difficulté de décomposition de l'enseignement en petites unités, pour mieux expliquer le cours,
- difficultés à élaborer les objectifs pédagogiques,

---

<sup>35</sup> Voir Page 72    Tableau n°15 : Possibilité de l'enseignant de disposer du temps hors des récréations  
<sup>36</sup> Voir Page 80    Tableau n°25 : Durée du sommeil analysée selon les régimes pratiqués et par type d'établissement

- baisse de motivation de l'enseignant entraînant un désintéressement des apprenants,
- absence des feed-back correctifs pour ne pas perdre du temps or ce sont ces feed-back correctifs qui font l'apprentissage,
- organisations des cours de rattrapage toujours dans le but de terminer vite le programme.

### **V-3 Les impacts de l'utilisation du temps scolaire en régime de journées discontinues sur le personnel administratif**

#### ***V-3-1 Les résultats de l'enquête auprès du personnel administratif sur la pratique des journées discontinues***

Le personnel administratif étant chargé d'organiser les face-à-face<sup>37</sup> pédagogiques entre enseignants et apprenants, l'étude a recherché la disponibilité ou non des salles de classe pour abriter lesdits face-à-face dans les différents types d'établissements. Le tableau ci-dessous exprime la répartition des avis du personnel administratif sur la disponibilité des salles de classe dans différents types d'établissement.

| <b>TABLEAU N°26 : Disponibilité des salles de classe analysée selon les types d'établissements</b> |               |               |                      |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|----------------------|
| <b>Type d'établissement</b>                                                                        | <b>Non</b>    | <b>Oui</b>    | <b>Total général</b> |
| Privé                                                                                              | 2,39%         | 27,09%        | 29,49%               |
| Public                                                                                             | 36,23%        | 34,28%        | 70,51%               |
| <b>Total général</b>                                                                               | <b>38,62%</b> | <b>61,38%</b> | <b>100,00%</b>       |

Source : enquête CNE, décembre 2021

La répartition des proportions dans le tableau ci-dessus montre à travers le résultat mis en surbrillance que la disponibilité des salles de classe est presque totale dans le privé. En effet selon les résultats de notre étude, sur 29,49% de personnels administratifs d'établissements privés consultés, 27,09% ont déclaré que les salles de classe sont disponibles. Cependant dans les établissements publics la proportion de personnels administratifs déclarant des salles de classe non disponibles dépasse légèrement la moyenne. Sur 70,51% consultés, ils sont 36,23% à déclarer que les salles de classe ne sont pas toujours disponibles pour abriter tous les groupes pédagogiques en même temps.

<sup>37</sup> Situation dans laquelle le formateur et le (ou les) apprenant(s) sont présents et en interaction pédagogique. (Source : AFNOR)

L'étude a recherché auprès du personnel administratif la disponibilité des enseignants en nombre suffisant pour dispenser les cours dans les différentes matières qui composent les programmes d'étude. Le tableau ci-dessous exprime la répartition des avis du personnel administratif sur la disponibilité ou non des enseignants pour exécuter les programmes d'étude.

| <b>TABLEAU N°27 : Disponibilité des enseignants analysée selon les types d'établissements</b> |               |               |                |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|----------------|
| Type d'établissement                                                                          | Non           | OUI           | Total général  |
| Privé                                                                                         | 4,64%         | 24,85%        | 29,49%         |
| Public                                                                                        | 36,98%        | 33,54%        | 70,51%         |
| <b>Total général</b>                                                                          | <b>41,62%</b> | <b>58,38%</b> | <b>100,00%</b> |

La répartition des proportions dans le tableau ci-dessus montre à travers les résultats mis en surbrillance que la disponibilité des enseignants est satisfaisante dans les établissements privés. En effet selon les résultats de notre étude, sur 29,49% d'enseignants du privé consultés, 24,85% ont déclaré leur disponibilité. Cependant dans les établissements publics la proportion de personnels administratifs déclarant le manque d'enseignants dépasse légèrement la moyenne. Sur 70,51% consultés, ils sont 36,98% à déclarer que les enseignants ne sont toujours pas disponibles en nombre suffisant dans certaines matières pour exécuter les contenus des programmes d'étude.

L'étude a recherché les raisons qui justifient les heures libres qui jalonnent souvent les emplois de temps des apprenants. Le tableau ci-dessous exprime les proportions de personnels administratifs sur les raisons qui justifient les heures libres.

| <b>TABLEAU N°28 : Raisons qui justifient les heures libres dans les emplois de temps</b> |                               |
|------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|
| Pourquoi les apprenants disposent-ils des heures libres                                  | Proportion des administratifs |
| Parce qu'il n'y a pas assez de salle de classe                                           | 35,33%                        |
| Parce que manque d'enseignants                                                           | 14,67%                        |
| Parce que manque de salles de classe et d'enseignants                                    | 50,00%                        |
| <b>Total général</b>                                                                     | <b>100,00%</b>                |

Source : enquête CNE, 2021

La répartition des proportions dans le tableau ci-dessus montre à travers le résultat mis en surbrillance que 50,00% du personnel administratif pensent que les heures libres qui jalonnent les emplois de temps sont dues au manque de salles de classe et d'enseignants.

Les résultats de l'analyse croisée des avis d'apprenants ayant pratiqué différents régimes de temps scolaire et ayant étudié dans différents types d'établissements scolaires ont finalement montré qu'ils sont 61,44% à confirmer que les enseignants n'arrivent pas à terminer le cours dans le créneau horaire prévu ce qui entraîne le non achèvement des programmes d'étude<sup>38</sup>. Pour trianguler ces résultats l'étude recherche auprès du personnel administratif les raisons qui justifieraient l'organisation des cours de rattrapage dans les établissements. Le tableau ci-dessous présente la répartition des administratifs sur la question des cours de rattrapage.

| <b>TABLEAU N°29:</b> Existence de rattrapage dû au retard dans l'exécution des programmes  |                                       |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|
| <b>Existe-t-il des rattrapages dus aux retards dans l'exécution des programmes d'étude</b> | <b>Répartition des administratifs</b> |
| Non                                                                                        | 30,54%                                |
| Oui                                                                                        | 69,46%                                |
| <b>Total général</b>                                                                       | <b>100,00%</b>                        |
|                                                                                            |                                       |

Source : enquête CNE, 2021

A l'examen du résultat mis en surbrillance, les administratifs sont 69,46% à confirmer que les rattrapages sont dus au retard dans l'exécution des programmes. On retiendra donc en général que, le non achèvement des cours dans les créneaux horaires prévus entraîne graduellement au non achèvement des programmes d'étude. C'est donc pour anticiper la correction du retard des enseignants que des séances de rattrapages sont autorisées par les censeurs et organisées par les enseignants.

Afin de confirmer ou d'infirmer les plaintes des enseignants d'avoir des emplois de temps trop chargés, l'étude s'est intéressée à la perception que le personnel administratif a des emplois de temps des enseignants. Les avis du personnel administratif sont présentés en proportion dans le tableau ci-dessous,

| <b>TABLEAU N°30:</b> Appréciation des emplois de temps des enseignants par le personnel administratif |                                       |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|
| <b>Les enseignants ont-ils raison de se plaindre d'avoir des emplois de temps chargés</b>             | <b>Répartition des administratifs</b> |
| Non                                                                                                   | 36,23%                                |
| Oui                                                                                                   | 63,77%                                |
| <b>Total général</b>                                                                                  | <b>100,00%</b>                        |

Source : enquête CNE, 2021

<sup>38</sup> Voir Page 77 Tableau n°23 : Raisons justifiant les cours de rattrapages analysées selon les régimes pratiqués et par type d'établissement et les analyses subséquentes

Les proportions consignées dans le tableau ci-dessus montrent à travers le résultat mis en surbrillance qu'ils sont 63,77% du personnel administratif à confirmer les plaintes de la majorité des enseignants d'avoir des emplois de temps trop chargés. Ce résultat renforce par triangulation des avis exprimés par les enseignants et consignés dans le tableau 13 : « *Possibilités de l'enseignant de disposer du temps hors des récréations* ».

Concernant l'exécution des programmes d'études, l'étude a recherché la perception que le personnel administratif a du temps alloué aux enseignants pour achever les programmes d'étude. Le tableau ci-dessous exprime les proportions d'avis du personnel administratif.

| <b>TABLEAU N°31 : Perception par le personnel administratif du temps alloué aux enseignants pour achever les programmes d'étude</b> |                                       |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|
| <b>Les enseignants disposent-ils suffisamment de temps pour terminer les programmes</b>                                             | <b>Répartition des administratifs</b> |
| Non                                                                                                                                 | 41,62%                                |
| OUI                                                                                                                                 | 58,38%                                |
| <b>Total général</b>                                                                                                                | <b>100,00%</b>                        |

**Source :** enquête CNE, 2021

La répartition des proportions dans le tableau ci-dessus montre à travers le résultat mis en surbrillance que 58,38% du personnel administratif pensent que les enseignants disposent suffisamment de temps pour terminer les programmes. Contrairement aux 69,20% d'enseignants de tous les ordres d'enseignement confondus qui ont déclaré de souvent terminer les programmes, les enseignants estiment que ce temps est insuffisant. Ils ont évoqué de réelles difficultés : ainsi 74% justifient les difficultés à terminer les programmes, pour des raisons de densité des programmes, 73% pour des raisons de faible niveau des apprenants, 31% pour des raisons de contenus de formation pas centrés sur l'essentiel et 26% pour des raisons de manque de salles de classes. Ils ont expliqué dans le *focus group* que les programmes sont achevés vaille que vaille, dans une atmosphère de pression qui ne répond pas toujours aux conditions d'apprentissage de qualité. Par conséquent le problème de gestion du temps se poserait aux enseignants. Mais l'on ne pourrait occulter la densité des contenus des programmes.

Les retards des enseignants au démarrage des cours pourrait-il probablement justifier le retard dans l'exécution des programmes d'étude ? Le tableau ci-dessous exprime

les avis de personnels administratifs sur l'arrivée à l'heure ou non des enseignants pour démarrer les cours.

| <b>TABLEAU N°32 : Appréciation de l'arrivée à l'heure des enseignants par le personnel administratif</b> |                                      |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| <b>Les enseignants sont-ils souvent à l'heure ?</b>                                                      | <b>Proportion des administratifs</b> |
| NON                                                                                                      | 8,08%                                |
| Oui                                                                                                      | 91,92%                               |
| <b>Total général</b>                                                                                     | <b>100,00%</b>                       |

Source : enquête CNE, 2021

A l'examen du résultat mis en surbrillance, ils sont 91,92% du personnel administratif qui affirment que les enseignants sont souvent à l'heure pour démarrer les cours.

Selon les apprenants, le non achèvement des cours dans les créneaux horaires prévus entraîne graduellement au non achèvement des programmes d'étude<sup>39</sup>. Pour confronter les résultats, l'étude a exploré les avis exprimés par les administratifs pour justifier le retard dans l'achèvement des programmes d'étude. Le tableau ci-dessous présente une évolution par ordre décroissant des deux principales raisons qui justifieraient le non achèvement des programmes d'étude dans le temps imparti :

| <b>TABLEAU N°33 : Perception des raisons qui justifient le retard des enseignants dans l'achèvement des programmes d'étude vue par le personnel administratif et par type d'établissement</b> |               |               |                      |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|----------------------|
| <b>Raisons qui justifieraient le retard des enseignants</b>                                                                                                                                   | <b>Privé</b>  | <b>Public</b> | <b>Total général</b> |
| Autres                                                                                                                                                                                        | 15,87%        | 29,94%        | 45,81%               |
| Mauvaise organisation du travail par les enseignants, classes non ou mal préparées                                                                                                            | 5,54%         | 10,93%        | 16,47%               |
| Manque de mobiliers scolaires/Matériels de travail et de salles de classes                                                                                                                    | 1,20%         | 10,48%        | 11,68%               |
| Baisse du niveau des apprenants et enseignants                                                                                                                                                | 1,80%         | 5,09%         | 6,89%                |
| Réunions et séances de sensibilisations tout azimuth                                                                                                                                          | 1,50%         | 3,59%         | 5,09%                |
| Mauvais comportements des apprenants                                                                                                                                                          | 1,20%         | 3,29%         | 4,49%                |
| Non détention par les apprenants du matériel de travail approprié                                                                                                                             | 0,00%         | 2,10%         | 2,10%                |
| Trop de jours fériés                                                                                                                                                                          | 0,60%         | 1,80%         | 2,40%                |
| Bavardages inutiles lors de l'explication des cours                                                                                                                                           | 0,75%         | 1,65%         | 2,40%                |
| Utilisation des téléphones portables pendant les heures du cours                                                                                                                              | 0,45%         | 0,75%         | 1,20%                |
| Enseigner dans plusieurs collèges avec des délais de route qui rognent le temps des cours                                                                                                     | 0,60%         | 0,60%         | 1,20%                |
| Utilisation de l'ancienne méthode de lecture suivie et dirigée                                                                                                                                | 0,00%         | 0,30%         | 0,30%                |
| <b>Total général</b>                                                                                                                                                                          | <b>26,65%</b> | <b>67,66%</b> | <b>100,00%</b>       |

Source : enquête CNE, 2021

<sup>39</sup> Voir Page 77 Tableau n°23 : Raisons justifiant les cours de rattrapages analysées selon les régimes pratiqués et par type d'établissement

A l'examen du résultat, 45,81% soit environ la moitié du personnel administratif n'exprime pas la raison précise qui justifierait le retard des enseignants. Cependant au regard des résultats mis en surbrillance, les personnels des deux types d'établissement s'accordent sur la mauvaise organisation du travail par les enseignants avec des cours non ou mal préparés comme l'une des principales raisons qui justifient le retard des enseignants dans l'achèvement des programmes. Les établissements publics complètent à cette principale raison, le manque de mobiliers scolaires, de matériels de travail et de salles de classes comme raisons secondaires. La mauvaise organisation du travail par les enseignants avec des cours non ou mal préparés comme raison principale du non achèvement des programmes tend à rejoindre l'avis de la majorité des apprenants qui estiment que le non achèvement des cours dans les horaires impartis est la raison principale.

### **V-3-2 Les impacts de la pratique des journées discontinues sur les personnels administratifs**

L'étude s'est intéressée au temps passé journalièrement par le personnel administratif dans les différents types d'établissement. Le tableau ci-dessous combine les heures d'arrivée et de départ du personnel administratif dans les établissements.

| <b>TABLEAU N°34 : Heures d'arrivée et de départ du personnel administratif selon les différents types d'établissement</b> |               |               |                      |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|----------------------|
| <b>Heures d'arrivée du personnel administratif</b>                                                                        |               |               |                      |
| <b>Heures d'arrivée</b>                                                                                                   | <b>Privé</b>  | <b>Public</b> | <b>Total général</b> |
| 6 Heures                                                                                                                  | 1,80%         | 4,19%         | 5,99%                |
| 7 Heures                                                                                                                  | 19,60%        | 47,46%        | 67,07%               |
| 8 Heures                                                                                                                  | 7,79%         | 18,56%        | 26,35%               |
| Au-delà de 8 Heures                                                                                                       | 0,30%         | 0,30%         | 0,60%                |
| <b>Total général</b>                                                                                                      | <b>29,49%</b> | <b>70,51%</b> | <b>100,00%</b>       |
| <b>Heures de départ du personnel administratif</b>                                                                        |               |               |                      |
| <b>Heures de départ</b>                                                                                                   | <b>Privé</b>  | <b>Public</b> | <b>Total général</b> |
| Avant 18 Heures                                                                                                           | 4,79%         | 4,79%         | 9,58%                |
| 18 Heures                                                                                                                 | 5,24%         | 10,03%        | 15,27%               |
| 19 Heures                                                                                                                 | 11,98%        | 30,54%        | 42,51%               |
| 20 Heures                                                                                                                 | 5,54%         | 21,11%        | 26,65%               |
| Au-delà 20 Heures                                                                                                         | 1,95%         | 4,04%         | 5,99%                |
| <b>Total général</b>                                                                                                      | <b>29,49%</b> | <b>70,51%</b> | <b>100,00%</b>       |

Source : enquête CNE, 2021

La répartition des proportions dans le tableau ci-dessus montre à travers le cumul des résultats mis en surbrillance que 93,82% du personnel administratif arrivent dans les différents types d'établissement entre 7 et 8 heures et qu'ils sont 69,16% à quitter les établissements pour rentrer entre 19 et 20 heures. Ce qui confirme l'estimation de leur présence entre 12 et 13 heures par jour, comme ils l'avaient affirmé lors des échanges en *focus group*.

L'étude s'est intéressée au choix du régime scolaire approprié fait par le personnel administratif. La compilation et le traitement des avis exprimés par le personnel administratif dans tous les ordres d'enseignement et dans les différents types d'établissement sont présentés dans le tableau ci-dessous,

| <b>TABLEAU N°35 : Choix du régime par le personnel administratif analysé par ordre d'enseignement et par type d'établissement</b> |                                     |                          |                                  |                      |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|----------------------------------|----------------------|
| <b>Ordres d'enseignement &amp; Types d'établissement</b>                                                                          | <b>Régime Journées discontinues</b> | <b>Régime de liberté</b> | <b>Régime Journées continues</b> | <b>Total général</b> |
| <b>Privé</b>                                                                                                                      | <b>9,58%</b>                        | <b>1,20%</b>             | <b>18,71%</b>                    | <b>29,49%</b>        |
| Primaire                                                                                                                          | 2,70%                               | 0,30%                    | 3,44%                            | 6,43%                |
| Secondaire général                                                                                                                | 5,54%                               | 0,90%                    | 10,03%                           | 16,47%               |
| Secondaire technique                                                                                                              | 0,45%                               | 0,00%                    | 2,84%                            | 3,39%                |
| Universitaire                                                                                                                     | 0,90%                               | 0,00%                    | 2,40%                            | 3,29%                |
| <b>Public</b>                                                                                                                     | <b>17,37%</b>                       | <b>1,50%</b>             | <b>51,65%</b>                    | <b>70,51%</b>        |
| Maternel                                                                                                                          | 0,30%                               | 0,00%                    | 0,00%                            | 0,30%                |
| Primaire                                                                                                                          | 1,80%                               | 0,00%                    | 5,84%                            | 7,64%                |
| Secondaire général                                                                                                                | 10,93%                              | 0,60%                    | 34,58%                           | 46,11%               |
| Secondaire technique                                                                                                              | 1,65%                               | 0,00%                    | 2,84%                            | 4,49%                |
| Universitaire                                                                                                                     | 2,70%                               | 0,90%                    | 8,38%                            | 11,98%               |
| <b>Total général</b>                                                                                                              | <b>26,95%</b>                       | <b>2,69%</b>             | <b>70,36%</b>                    | <b>100,00%</b>       |

Source : enquête CNE, 2021

Les proportions consignées dans le tableau ci-dessus montrent à travers le résultat mis en surbrillance que 70,36% du personnel administratif préfèrent le régime de journées continues. Ce choix du personnel administratif est sans équivoque dans tous les ordres d'enseignement et dans les différents types d'établissements consultés.

#### **V-4 Les impacts de l'utilisation du temps scolaire en régime de journées discontinues sur le corps de contrôle**

##### **V-4-1 Les résultats de l'enquête sur la pratique des journées discontinues auprès des inspecteurs et Conseillers Pédagogiques**

Le tableau ci-dessous montre à la fois le nombre d'inspecteurs et de Conseillers Pédagogiques consultés dans chaque ordre d'enseignement, et les proportions de leur répartition spatiale dans les différents lieux d'exercice du métier.

| <b>TABLEAU N°36</b> : Nombre et répartition spatiale de l'échantillon des Inspecteurs et Conseillers Pédagogiques consultés |                 |                                       |               |               |              |                |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|---------------------------------------|---------------|---------------|--------------|----------------|
| Inspecteurs & CP des ordres d'enseignement                                                                                  | Nombre Consulté | Proportion des répartitions spatiales |               |               |              | Total général  |
|                                                                                                                             |                 | Rurale                                | Semi-urbaine  | Urbaine       | Non réponse  |                |
| Conseiller pédagogique dans l'EFTP                                                                                          | 5               | 0,91%                                 | 0,91%         | 2,73%         | 0,00%        | 4,55%          |
| Conseiller pédagogique dans l'ESG                                                                                           | 23              | 2,73%                                 | 4,55%         | 13,64%        | 0,00%        | 20,91%         |
| Conseiller pédagogique dans l'EMP                                                                                           | 25              | 7,27%                                 | 5,45%         | 10,00%        | 0,00%        | 22,73%         |
| Inspecteur dans l'EMP                                                                                                       | 26              | 4,55%                                 | 9,09%         | 9,09%         | 0,91%        | 23,64%         |
| Inspecteur l'ESG                                                                                                            | 18              | 2,73%                                 | 5,45%         | 8,18%         | 0,00%        | 16,36%         |
| Inspecteur dans l'EFTP                                                                                                      | 11              | 0,00%                                 | 2,73%         | 7,27%         | 0,00%        | 10,00%         |
| <b>Total général</b>                                                                                                        | <b>110</b>      | <b>18,18%</b>                         | <b>29,09%</b> | <b>50,91%</b> | <b>1,82%</b> | <b>100,00%</b> |

Source : enquête CNE, 2021

Afin de donner un caractère particulier aux avis fournis, l'étude a recherché le nombre d'années d'expérience des Conseillers Pédagogiques et Inspecteurs qui ont fourni lesdits avis. Le tableau ci-dessous combine les membres du corps de contrôle touchés dans les différents ordres d'enseignement et le nombre d'années d'expériences.

| <b>TABLEAU N°37</b> : Nombre d'années d'expériences des Inspecteurs et Conseillers Pédagogiques consultés dans les différents ordres d'enseignement |               |               |               |                |              |               |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|----------------|--------------|---------------|
| Inspecteurs & CP des ordres d'enseignement                                                                                                          | 1 à 5 ans     | 5 à 10 ans    | 10 à 15 ans   | Plus de 15 ans | Non réponse  | Total général |
| Conseiller pédagogique de l'EFTP                                                                                                                    |               | 1             |               | 4              |              | 5             |
| Conseiller pédagogique de l'ESG                                                                                                                     |               |               | 8             | 15             |              | 23            |
| Conseiller pédagogique de l'EMP                                                                                                                     | 7             | 4             | 3             | 11             |              | 25            |
| Inspecteur de l'EMP                                                                                                                                 | 2             | 1             | 1             | 22             |              | 26            |
| Inspecteur de l'ESG                                                                                                                                 | 3             | 2             |               | 13             |              | 18            |
| Inspecteur de l'EFTP                                                                                                                                | 3             | 4             |               | 4              |              | 11            |
| (vide)                                                                                                                                              |               |               |               | 1              | 1            | 2             |
| <b>Total général</b>                                                                                                                                | <b>15</b>     | <b>12</b>     | <b>12</b>     | <b>70</b>      | <b>1</b>     | <b>110</b>    |
| <b>Total général en %</b>                                                                                                                           | <b>13,64%</b> | <b>10,91%</b> | <b>10,91%</b> | <b>63,64%</b>  | <b>0,91%</b> | <b>100 %</b>  |

Source : enquête CNE, 2021

L'observation des résultats mis en surbrillance montre que 63,64% des CP et Inspecteurs consultés ont plus de 15 années d'expérience ; viennent juste après 10,91% qui ont entre 10 et 15 ans d'expériences, soit environ 75% des consultés qui ont plus de 10 ans d'expérience dans le corps.

L'activité principale des membres du corps de contrôle consiste en des inspections d'enseignants en situation de classe. L'étude a recherché le nombre moyen d'inspection que les membres du corps de contrôle réalisent actuellement par jour. Les

membres du corps de contrôle des différents ordres d'enseignement sont présentés dans le tableau ci-dessous avec les déclarations sur le nombre d'inspection de classe effectuée par jour.

| <b>TABLEAU N°38 :</b> Nombre d'inspection de classe actuellement réalisé par jour dans le régime de journées discontinues par les Inspecteurs et Conseillers pédagogiques |                |               |                |                |                    |                      |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|---------------|----------------|----------------|--------------------|----------------------|
| <b>Inspecteurs &amp; CP des ordres d'enseignement</b>                                                                                                                     | <b>2 /Jour</b> | <b>3/Jour</b> | <b>4/Jours</b> | <b>5/Jours</b> | <b>Non réponse</b> | <b>Total général</b> |
| Conseiller pédagogique de l'EFTP                                                                                                                                          | 0,91%          | 0,91%         | 0,91%          | 1,82%          | 0,00%              | 4,55%                |
| Conseiller pédagogique de l'ESG                                                                                                                                           | 11,82%         | 5,45%         | 1,82%          | 0,91%          | 0,91%              | 20,91%               |
| Conseiller pédagogique de l'EMP                                                                                                                                           | 1,82%          | 16,36%        | 3,64%          | 0,00%          | 0,91%              | 22,73%               |
| Inspecteur de l'EMP                                                                                                                                                       | 14,55%         | 8,18%         | 0,91%          | 0,00%          | 0,00%              | 23,64%               |
| Inspecteur de l'ESG                                                                                                                                                       | 2,73%          | 11,82%        | 0,00%          | 0,91%          | 0,91%              | 16,36%               |
| Inspecteur de l'EFTP                                                                                                                                                      | 0,00%          | 10,00%        | 0,00%          | 0,00%          | 0,00%              | 10,00%               |
| (vide)                                                                                                                                                                    | 0,91%          | 0,00%         | 0,00%          | 0,00%          | 0,91%              | 1,82%                |
| <b>Total général</b>                                                                                                                                                      | <b>32,73%</b>  | <b>52,73%</b> | <b>7,27%</b>   | <b>3,64%</b>   | <b>3,64%</b>       | <b>100,00%</b>       |

Source : enquête CNE, 2021

A l'examen du résultat mis en surbrillance, les Conseillers Pédagogiques et Inspecteurs sont 52,73% à déclarer réaliser 3 inspections de classe par jour alors qu'ils sont 32,73% à déclarer en réaliser 2. On retiendra qu'en dehors des charges administratives et autres activités connexes, les membres du corps de contrôle effectuent en moyenne 2 ou 3 inspections d'enseignants en situation de classe par jour.

L'étude a invité les CP et Inspecteurs à proposer le nombre d'inspection de classe qu'ils seraient capables de réaliser par jour dans le respect des normes de qualité d'inspection en cas d'adoption des journées continues. Le tableau ci-dessous présente les propositions rangées suivant les ordres d'enseignement.

| <b>TABLEAU N°39 :</b> Proposition par les Inspecteurs et Conseillers Pédagogiques consultés du nombre d'inspection de classe à réaliser par jour en cas d'adoption des journées continues |               |               |               |               |               |               |                    |                      |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------------|----------------------|
| <b>Inspecteurs &amp; CP des ordres d'enseignement</b>                                                                                                                                     | <b>1/Jour</b> | <b>2/Jour</b> | <b>3/Jour</b> | <b>4/Jour</b> | <b>5/Jour</b> | <b>6/Jour</b> | <b>Non réponse</b> | <b>Total général</b> |
| Conseiller pédagogique de l'EFTP                                                                                                                                                          | 0,91%         | 0,00%         | 2,73%         | 0,91%         | 0,00%         | 0,00%         | 0,00%              | 4,55%                |
| Conseiller pédagogique de l'ESG                                                                                                                                                           | 0,91%         | 8,18%         | 8,18%         | 0,91%         | 0,00%         | 0,91%         | 1,82%              | 20,91%               |
| Conseiller pédagogique de l'EMP                                                                                                                                                           | 0,00%         | 1,82%         | 11,82%        | 7,27%         | 0,91%         | 0,00%         | 0,91%              | 22,73%               |
| Inspecteur de l'EMP                                                                                                                                                                       | 1,82%         | 6,36%         | 11,82%        | 0,91%         | 0,00%         | 0,00%         | 2,73%              | 23,64%               |
| Inspecteur de l'ESG                                                                                                                                                                       | 0,00%         | 3,64%         | 10,00%        | 1,82%         | 0,91%         | 0,00%         | 0,00%              | 16,36%               |
| Inspecteur de l'EFTP                                                                                                                                                                      | 0,00%         | 3,64%         | 6,36%         | 0,00%         | 0,00%         | 0,00%         | 0,00%              | 10,00%               |
| (vide)                                                                                                                                                                                    | 0,00%         | 0,00%         | 0,91%         | 0,00%         | 0,00%         | 0,00%         | 0,91%              | 1,82%                |
| <b>Total général</b>                                                                                                                                                                      | <b>3,64%</b>  | <b>23,64%</b> | <b>51,82%</b> | <b>11,82%</b> | <b>1,82%</b>  | <b>0,91%</b>  | <b>6,36%</b>       | <b>100,00%</b>       |

Source : enquête CNE, 2021

A l'examen des résultats mis en surbrillance, les CP et inspecteurs de tous les ordres d'enseignement confondus sont 51,82% à proposer la réalisation de 3 inspections de classe par jour et 23,64% à proposer 2 inspections par jour en régime de journées continues. On retiendra que dépendamment du nombre d'heures disponible par jour et des distances qui séparent les établissements, les membres du corps de contrôle confirment la possibilité d'effectuer 2 ou 3 inspections d'enseignants en situation de classe par jour.

Dans la recherche d'une solution définitive pour la réalisation des inspections de qualité en régime de journées continues, l'étude a recherché auprès des CP et inspecteurs leur avis sur le recrutement de nouveaux membres dans le corps de contrôle. Le tableau ci-dessous présente les résultats dans les différents ordres d'enseignement.

| <b>TABLEAU N°40 : Avis des Inspecteurs et Conseillers Pédagogiques sur le recrutement de nouveaux membres du corps de contrôle</b> |               |               |                    |                      |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|--------------------|----------------------|
| <b>Inspecteurs &amp; CP des ordres d'enseignement</b>                                                                              | <b>Non</b>    | <b>Oui</b>    | <b>Non réponse</b> | <b>Total général</b> |
| Conseiller pédagogique dans l'EFTP                                                                                                 | 0,00%         | 4,55%         | 0,00%              | 4,55%                |
| Conseiller pédagogique dans l'ESG                                                                                                  | 2,73%         | 16,36%        | 1,82%              | 20,91%               |
| Conseiller pédagogique dans l'EMP                                                                                                  | 4,55%         | 18,18%        | 0,00%              | 22,73%               |
| Inspecteur dans l'EMP                                                                                                              | 4,55%         | 16,36%        | 2,73%              | 23,64%               |
| Inspecteur l'ESG                                                                                                                   | 0,91%         | 14,55%        | 0,91%              | 16,36%               |
| Inspecteur dans l'EFTP                                                                                                             | 1,82%         | 8,18%         | 0,00%              | 10,00%               |
| (vide)                                                                                                                             | 0,00%         | 0,91%         | 0,91%              | 1,82%                |
| <b>Total général</b>                                                                                                               | <b>14,55%</b> | <b>79,09%</b> | <b>6,36%</b>       | <b>100,00%</b>       |

Source : enquête CNE, 2021

Il ressort de l'examen du résultat mis en surbrillance qu'ils sont 79,09% des membres du corps de contrôle dans tous les ordres d'enseignement à souhaiter le recrutement et la mise en formation de nouveaux membres du corps de contrôle en cas d'adoption du régime de journées continues.

Au regard de la durée du processus de sélection et de mise en formation des Inspecteurs et Conseillers Pédagogiques, l'étude a recherché les avis sur la solution provisoire qui consiste à améliorer leur mobilité pour une période intermédiaire en attendant le déploiement de nouveaux inspecteurs et CP. Le tableau ci-dessous exprime la répartition des avis exprimés par le corps de contrôle en exercice dans les différents ordres d'enseignement.

**TABLEAU N°41 :** Avis des Inspecteurs et Conseillers Pédagogiques sur la solution provisoire d'amélioration de la mobilité du corps de contrôle actuel

| Inspecteurs & CP des ordres d'enseignement | Contre l'amélioration de la mobilité | Pour l'amélioration de la mobilité | Non réponse  | Total général  |
|--------------------------------------------|--------------------------------------|------------------------------------|--------------|----------------|
| Conseiller pédagogique dans l'EFTP         | 0,91%                                | 3,64%                              | 0,00%        | 4,55%          |
| Conseiller pédagogique dans l'ESG          | 3,64%                                | 15,45%                             | 1,82%        | 20,91%         |
| Conseiller pédagogique dans l'EMP          | 5,45%                                | 17,27%                             | 0,00%        | 22,73%         |
| Inspecteur dans l'EMP                      | 9,09%                                | 12,73%                             | 1,82%        | 23,64%         |
| Inspecteur l'ESG                           | 1,82%                                | 14,55%                             | 0,00%        | 16,36%         |
| Inspecteur dans l'EFTP                     | 0,91%                                | 9,09%                              | 0,00%        | 10,00%         |
| (vide)                                     | 0,00%                                | 0,91%                              | 0,91%        | 1,82%          |
| <b>Total général</b>                       | <b>21,82%</b>                        | <b>73,64%</b>                      | <b>4,55%</b> | <b>100,00%</b> |

Source : enquête CNE, 2021

La répartition des proportions dans le tableau ci-dessus montre à travers le résultat mis en surbrillance que l'ensemble du corps de contrôle en fonction actuellement approuve à 73,64% la solution provisoire d'amélioration de leur mobilité en attendant le déploiement de nouveaux inspecteurs et CP.

L'étude a recherché auprès du corps de contrôle, la disponibilité ou non des salles de classes en nombre suffisant pour abriter tous les groupes pédagogiques des établissements dans le cadre de la mise en œuvre éventuelle d'un régime de journées continues au Bénin. Le tableau ci-dessous présente la répartition des avis exprimés par les membres du corps de contrôle dans les différents ordres d'enseignement.

**TABLEAU N°42 :** Avis du corps de contrôle sur la disponibilité des salles de classes en nombre suffisant pour la mise en œuvre du régime de journées continues

| Inspecteurs & CP des ordres d'enseignement | Non disponibilité de salles | Oui disponibilité de salles | Non réponse  | Total général  |
|--------------------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|--------------|----------------|
| Conseiller pédagogique dans l'EFTP         | 3,64%                       | 0,91%                       | 0,00%        | 4,55%          |
| Conseiller pédagogique dans l'ESG          | 16,36%                      | 2,73%                       | 1,82%        | 20,91%         |
| Conseiller pédagogique dans l'EMP          | 9,09%                       | 13,64%                      | 0,00%        | 22,73%         |
| Inspecteur dans l'EMP                      | 8,18%                       | 12,73%                      | 2,73%        | 23,64%         |
| Inspecteur l'ESG                           | 14,55%                      | 1,82%                       | 0,00%        | 16,36%         |
| Inspecteur dans l'EFTP                     | 9,09%                       | 0,91%                       | 0,00%        | 10,00%         |
| (vide)                                     | 0,91%                       | 0,00%                       | 0,91%        | 1,82%          |
| <b>Total général</b>                       | <b>61,82%</b>               | <b>32,73%</b>               | <b>5,45%</b> | <b>100,00%</b> |

Source : enquête CNE, 2021

La répartition des proportions dans le tableau ci-dessus montre à travers les résultats mis en surbrillance que globalement 61,82% des membres du corps de contrôle ont exprimé la non disponibilité des salles de classe pour abriter tous les groupes

pédagogiques dans le cadre de la mise en œuvre d'un régime de journées continues. Cependant, contrairement au corps de contrôle en exercice dans l'ESG et dans l'EFTP, ceux de l'EMP sont 26,37% soient 57% de l'échantillon total à affirmer la disponibilité des salles de classe pour abriter tous les groupes pédagogiques en cas de mise en œuvre d'un régime de journées continues. Ce qui montrerait que le problème de disponibilité de salles de classe n'est pas aussi criard dans l'enseignement maternel et primaire.

La mise en œuvre du régime de journées continues génère un temps libre entre 15 heures et 17 heures. L'étude a donc recherché les avis des Inspecteurs et Conseillers Pédagogiques sur la gestion de ce battement de 2 heures. Le tableau ci-dessous présente la répartition des avis exprimés par les membres du corps de contrôle consultés dans les différents ordres d'enseignement.

| <b>TABLEAU N°43 :</b> Mode de gestion des 2 heures (de 15 à 17 heures) proposé par le corps de contrôle |                                                                           |                                                                                                                        |              |                |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|----------------|
| Inspecteurs & CP des ordres d'enseignement                                                              | Laisser entièrement les enfants libres sous la responsabilité des parents | Prévoir la prise en compte par une structure d'encadrement pour les initier à d'autres formes d'apprentissage au choix | Non réponse  | Total général  |
| Conseiller pédagogique dans l'EFTP                                                                      | 0,00%                                                                     | 4,55%                                                                                                                  | 0,00%        | 4,55%          |
| Conseiller pédagogique dans l'ESG                                                                       | 2,73%                                                                     | 16,36%                                                                                                                 | 1,82%        | 20,91%         |
| Conseiller pédagogique dans l'EMP                                                                       | 1,82%                                                                     | 20,00%                                                                                                                 | 0,91%        | 22,73%         |
| Inspecteur dans l'EMP                                                                                   | 2,73%                                                                     | 19,09%                                                                                                                 | 1,82%        | 23,64%         |
| Inspecteur l'ESG                                                                                        | 2,73%                                                                     | 13,64%                                                                                                                 | 0,00%        | 16,36%         |
| Inspecteur dans l'EFTP                                                                                  | 0,91%                                                                     | 9,09%                                                                                                                  | 0,00%        | 10,00%         |
| (vide)                                                                                                  | 0,00%                                                                     | 0,91%                                                                                                                  | 0,91%        | 1,82%          |
| <b>Total général</b>                                                                                    | <b>10,91%</b>                                                             | <b>83,64%</b>                                                                                                          | <b>5,45%</b> | <b>100,00%</b> |

Source : enquête CNE, 2021

La répartition des proportions dans le tableau ci-dessus montre à travers les résultats mis en surbrillance qu'ils sont 83,64% à souhaiter la prise en compte des apprenants libérés à 15 heures par une structure d'encadrement pour les initier à d'autres formes d'apprentissage au choix. Le corps de contrôle en exercice dans l'EFTP, a confirmé à 100% la nécessité de prise en compte des apprenants par les entreprises pour les initier à la pratique de leur métier.

L'étude a recherché les avis du corps de contrôle sur le caractère bénéfique ou non du régime de journées continues pour les apprenants. Le tableau ci-dessous montre

la répartition des avis exprimés par ces derniers dans les différents ordres d'enseignement.

| <b>TABLEAU N°44 : Avis du corps de contrôle sur le caractère bénéfique ou non du régime de journées continues pour les apprenants</b> |               |               |              |                |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|--------------|----------------|
| Inspecteurs & CP des ordres d'enseignement                                                                                            | Pas bénéfique | Bénéfique     | Non réponse  | Total général  |
| Conseiller pédagogique dans l'EFTP                                                                                                    | 0,00%         | 4,55%         | 0,00%        | 4,55%          |
| Conseiller pédagogique dans l'ESG                                                                                                     | 5,45%         | 13,64%        | 1,82%        | 20,91%         |
| Conseiller pédagogique dans l'EMP                                                                                                     | 6,36%         | 16,36%        | 0,00%        | 22,73%         |
| Inspecteur dans l'EMP                                                                                                                 | 10,00%        | 13,64%        | 0,00%        | 23,64%         |
| Inspecteur l'ESG                                                                                                                      | 1,82%         | 14,55%        | 0,00%        | 16,36%         |
| Inspecteur dans l'EFTP                                                                                                                | 0,91%         | 9,09%         | 0,00%        | 10,00%         |
| (vide)                                                                                                                                | 0,00%         | 0,91%         | 0,91%        | 1,82%          |
| <b>Total général</b>                                                                                                                  | <b>24,55%</b> | <b>72,73%</b> | <b>2,73%</b> | <b>100,00%</b> |

Source : enquête CNE, 2021

Au regard du tableau ci-dessus, le résultat mis en surbrillance montre qu'ils sont 72,73% à estimer que dans le contexte actuel, le régime de journées continues serait bénéfique pour les apprenants. Cependant pour le corps de contrôle en exercice dans les Enseignements Maternel et Primaire EMP, les avis sont presque partagés car une proportion de 10% des inspecteurs consultés ne sont pas du même avis.

Le déroulement des activités pédagogiques demande que l'enseignant ponctue ses cours de courtes pauses pour relancer l'attention des apprenants, l'étude a recherché les avis du corps de contrôle sur la pratique de ponctuation des cours de courtes pauses. Le tableau ci-dessous montre la répartition des avis exprimés par ces derniers dans les différents ordres d'enseignement.

| <b>TABLEAU N°45 : Avis du corps de contrôle sur la pratique de ponctuation des cours de courtes pauses</b> |               |               |              |                |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|--------------|----------------|
| Inspecteurs & CP des ordres d'enseignement                                                                 | Non           | Oui           | Non réponse  | Total général  |
| Conseiller pédagogique dans l'EFTP                                                                         | 0,91%         | 3,64%         | 0,00%        | 4,55%          |
| Conseiller pédagogique dans l'ESG                                                                          | 11,82%        | 8,18%         | 0,91%        | 20,91%         |
| Conseiller pédagogique dans l'EMP                                                                          | 14,55%        | 8,18%         | 0,00%        | 22,73%         |
| Inspecteur dans l'EMP                                                                                      | 11,82%        | 11,82%        | 0,00%        | 23,64%         |
| Inspecteur l'ESG                                                                                           | 11,82%        | 4,55%         | 0,00%        | 16,36%         |
| Inspecteur dans l'EFTP                                                                                     | 6,36%         | 3,64%         | 0,00%        | 10,00%         |
| (vide)                                                                                                     | 0,91%         | 0,00%         | 0,91%        | 1,82%          |
| <b>Total général</b>                                                                                       | <b>58,18%</b> | <b>40,00%</b> | <b>1,82%</b> | <b>100,00%</b> |

Source : enquête CNE, 2021

La répartition des proportions dans le tableau ci-dessus montre à travers les résultats mis en surbrillance qu'ils sont 58,18% à estimer que tous les enseignants n'ont pas

l'habitude de ponctuer leurs cours de courtes pauses pour relancer l'attention des apprenants. Cependant, les avis sont très partagés parmi les inspecteurs de l'EMP consultés.

#### **V-4-2 Le choix du régime approprié d'utilisation du temps scolaire par le corps de contrôle**

L'étude s'est intéressée au choix du régime approprié par le corps de contrôle consulté. La compilation et le traitement des avis exprimés sur tous les régimes proposés sont présentés en proportion dans le tableau ci-dessous.

| <b>TABLEAU N°46 : Choix du régime approprié par les Inspecteurs et Conseillers Pédagogiques</b> |                              |                           |                          |                    |                      |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|---------------------------|--------------------------|--------------------|----------------------|
| <b>Inspecteurs &amp; CP des ordres d'enseignement</b>                                           | <b>Journées discontinues</b> | <b>Journées continues</b> | <b>Régime de liberté</b> | <b>Non réponse</b> | <b>Total général</b> |
| Conseiller pédagogique dans l'EFTP                                                              | 0,91%                        | 3,64%                     | 0,00%                    | 0,00%              | 4,55%                |
| Conseiller pédagogique dans l'ESG                                                               | 2,73%                        | 14,55%                    | 2,73%                    | 0,91%              | 20,91%               |
| Conseiller pédagogique dans l'EMP                                                               | 6,36%                        | 16,36%                    | 0,00%                    | 0,00%              | 22,73%               |
| Inspecteur dans l'EMP                                                                           | 6,36%                        | 16,36%                    | 0,91%                    | 0,00%              | 23,64%               |
| Inspecteur l'ESG                                                                                | 3,64%                        | 12,73%                    | 0,00%                    | 0,00%              | 16,36%               |
| Inspecteur dans l'EFTP                                                                          | 0,00%                        | 9,09%                     | 0,00%                    | 0,91%              | 10,00%               |
| (vide)                                                                                          | 0,00%                        | 0,91%                     | 0,00%                    | 0,91%              | 1,82%                |
| <b>Total général</b>                                                                            | <b>20,00%</b>                | <b>73,64%</b>             | <b>3,64%</b>             | <b>2,73%</b>       | <b>100,00%</b>       |

Source : enquête CNE, 2021

La répartition des proportions dans le tableau ci-dessus montre à travers les résultats mis en surbrillance qu'ils sont 73,64% du corps de contrôle à choisir le régime de journées continues comme le plus bénéfique au système éducatif béninois dans son contexte actuel. Même si le choix du régime de journée continue est sans équivoque dans tous les ordres d'enseignement, il est cependant important de relever que plus de 25% du corps de contrôle des Enseignements Maternel et Primaire consultés préfèrent continuer avec le régime de journées discontinues.

#### **V-5 les impacts de l'utilisation du temps scolaire en régime de journées discontinues sur les parents d'apprenants répartis en groupes socio-professionnels**

##### **V-5-1 Les résultats de l'enquête sur la pratique des journées discontinues auprès des parents d'apprenants**

Le moyen de déplacement utilisé par l'apprenant pour rejoindre son établissement pourrait avoir d'incidences sur la gestion du temps scolaire, alors l'étude s'est intéressée aux moyens de déplacement utilisés pour rallier leurs établissements. La compilation et le traitement des avis exprimés sur l'utilisation du « Zémidjan » ou « Zem » (taxi-moto) sont présentés en proportion dans le tableau ci-dessous,

| <b><u>TABLEAU N°47 :</u></b> Préférence des parents dans l'utilisation de taxi-moto (Zem) par les apprenants |                        |                      |                      |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|----------------------|----------------------|
| <b>Groupes socio-professionnels</b>                                                                          | <b>N'utilisent pas</b> | <b>Utilisent Zem</b> | <b>Total général</b> |
| COMMERCE/COMMERCEANT                                                                                         | 10,96%                 | 4,57%                | 15,53%               |
| FONCTIONNAIRE DANS LE PUBLIC                                                                                 | 30,14%                 | 15,07%               | 45,21%               |
| OUVRIERS/ARTISANS                                                                                            | 8,22%                  | 5,48%                | 13,70%               |
| PRODUCTEUR AGRICOLE                                                                                          | 5,48%                  | 1,83%                | 7,31%                |
| TRAVAILLEUR EN ENTREPRISE PRIVEE                                                                             | 10,96%                 | 7,31%                | 18,26%               |
| <b>Total général</b>                                                                                         | <b>65,75%</b>          | <b>34,25%</b>        | <b>100,00%</b>       |

Source : enquête CNE, 2021

A l'examen des résultats mis en surbrillance, les parents d'apprenants sont 65,75% à ne pas préférer l'utilisation du « Zémidjan » ou « Zem » (taxi-moto) par les apprenants à leur charge. Ce résultat est confirmé dans tous les groupes socio-professionnels.

L'étude s'est intéressée à l'utilisation des transports en commun par les apprenants pour rentrer des cours. La compilation et le traitement des avis exprimés sur l'utilisation des transports en commun sont présentés en proportion dans le tableau ci-dessous,

| <b><u>TABLEAU N°48 :</u></b> avis des parents sur l'utilisation des transports en commun par les apprenants |                                                    |                                             |                      |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|---------------------------------------------|----------------------|
| <b>Groupes socio-professionnels</b>                                                                         | <b>Ne rentre pas des cours en transport commun</b> | <b>Rentre des cours en transport commun</b> | <b>Total général</b> |
| COMMERCE/COMMERCEANT                                                                                        | 11,87%                                             | 3,65%                                       | 15,53%               |
| FONCTIONNAIRE DANS LE PUBLIC                                                                                | 41,10%                                             | 4,11%                                       | 45,21%               |
| OUVRIERS/ARTISANS                                                                                           | 10,05%                                             | 3,65%                                       | 13,70%               |
| PRODUCTEUR AGRICOLE                                                                                         | 6,85%                                              | 0,46%                                       | 7,31%                |
| TRAVAILLEUR EN ENTREPRISE PRIVEE                                                                            | 15,53%                                             | 2,74%                                       | 18,26%               |
| <b>Total général</b>                                                                                        | <b>85,39%</b>                                      | <b>14,61%</b>                               | <b>100,00%</b>       |

Source : enquête CNE, 2021

A l'examen des résultats mis en surbrillance, les parents d'apprenants sont 85,39% à déclarer que les apprenants à leur charge ne rentrent pas des cours avec transport en commun. Ce résultat est confirmé dans tous les groupes socio-professionnels.

Le déplacement aller-retour au lieu de déjeuner pouvant avoir d'incidences sur la gestion du temps de l'apprenant, l'étude s'est intéressée aux lieux où déjeunent les apprenants pendant la pause méridienne. La compilation et le traitement des avis exprimés sont présentés en proportion dans le tableau ci-dessous,

| <b>TABLEAU N°49 :</b> Indication des lieux de déjeuner des apprenants par les parents |                            |                          |                                     |                                           |
|---------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|--------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------------|
| <b>Groupes socio-professionnels</b>                                                   | <b>Mangent à la maison</b> | <b>Mangent à l'école</b> | <b>Mangent chez un autre parent</b> | <b>Amènent la nourriture de la maison</b> |
| COMMERCE/COMMERCEANT                                                                  | 10,96%                     | 3,20%                    | 1,37%                               | 0,00%                                     |
| FONCTIONNAIRE DANS LE PUBLIC                                                          | 26,03%                     | 17,81%                   | 0,91%                               | 0,46%                                     |
| OUVRIERS/ARTISANS                                                                     | 10,50%                     | 2,74%                    | 0,00%                               | 0,46%                                     |
| PRODUCTEUR AGRICOLE                                                                   | 5,48%                      | 1,83%                    | 0,00%                               | 0,00%                                     |
| TRAVAILLEUR EN ENTREPRISE PRIVEE                                                      | 10,05%                     | 7,76%                    | 0,46%                               | 0,00%                                     |
| <b>Total général</b>                                                                  | <b>63,01%</b>              | <b>33,33%</b>            | <b>2,74%</b>                        | <b>0,91%</b>                              |

Source : enquête CNE, 2021

Les proportions consignées dans le tableau ci-dessus indiquent à travers les résultats mis en surbrillance que 63,01% des apprenants rentrent pour manger à la maison. Ce choix est sans équivoque et confirmé par tous les groupes socio-professionnels consultés. On remarquera aussi que 33,33% indiquent que les apprenants déjeunent à l'école. Les parents salariés dans la fonction publique sont 17 % à déclarer que leurs enfants achètent à manger à l'école. On retiendra que les parents dépensent chaque jour ouvrable dans les transports et le déjeuner de leurs enfants.

L'étude s'est intéressée à la pratique des activités extrascolaires par les apprenants. La compilation et le traitement des avis exprimés par les parents sont présentés en proportion pour les différents groupes socio-professionnels dans le tableau ci-dessous.

| <b>TABLEAU N°50 :</b> Avis des parents sur la pratique des activités extrascolaires par les apprenants à charge |               |               |                      |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|----------------------|
| <b>Groupes socio-professionnels</b>                                                                             | <b>Non</b>    | <b>Oui</b>    | <b>Total général</b> |
| COMMERCE/COMMERCEANT                                                                                            | 9,13%         | 6,39%         | 15,53%               |
| FONCTIONNAIRE DANS LE PUBLIC                                                                                    | 30,14%        | 15,07%        | 45,21%               |
| OUVRIERS/ARTISANS                                                                                               | 9,59%         | 4,11%         | 13,70%               |
| PRODUCTEUR AGRICOLE                                                                                             | 4,11%         | 3,20%         | 7,31%                |
| TRAVAILLEUR EN ENTREPRISE PRIVEE                                                                                | 11,42%        | 6,85%         | 18,26%               |
| <b>Total général</b>                                                                                            | <b>64,38%</b> | <b>35,62%</b> | <b>100,00%</b>       |

Source : enquête CNE, 2021

A l'examen du résultat mis en surbrillance, les parents d'apprenants sont 64,38% à déclarer que leurs enfants n'ont pas d'activités extrascolaires conséquentes. Ils sont

majoritaires dans tous les différents groupes socio-professionnels à confirmer l'inexistence des activités extrascolaires dans les établissements d'enseignement au Bénin.

Afin de trianguler les résultats des avis exprimés par les apprenants sur leur état de fatigabilité en fin de journée<sup>40</sup>, l'étude s'est intéressée à l'avis des parents sur l'état des apprenants à charge au retour des cours. La compilation et le traitement des avis exprimés sont présentés en proportion dans le tableau ci-dessous.

| <b>TABLEAU N°51 : Avis des parents sur l'état de fatigabilité des apprenants au retour des cours le soir.</b> |               |               |                      |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|----------------------|
| <b>Groupes socio-professionnels</b>                                                                           | <b>Non</b>    | <b>Oui</b>    | <b>Total général</b> |
| COMMERCE/COMMERCEANT                                                                                          | 3,65%         | 11,87%        | 15,53%               |
| FONCTIONNAIRE DANS LE PUBLIC                                                                                  | 8,22%         | 36,99%        | 45,21%               |
| OUVRIERS/ARTISANS                                                                                             | 2,74%         | 10,96%        | 13,70%               |
| PRODUCTEUR AGRICOLE                                                                                           | 1,83%         | 5,48%         | 7,31%                |
| TRAVAILLEUR EN ENTREPRISE PRIVEE                                                                              | 0,91%         | 17,35%        | 18,26%               |
| <b>Total général</b>                                                                                          | <b>17,35%</b> | <b>82,65%</b> | <b>100,00%</b>       |

Source : enquête CNE, 2021

Les proportions consignées dans le tableau ci-dessus indiquent à travers les résultats mis en surbrillance que 82,65% des parents déclarent que les apprenants à leur charge rentrent fatigués des cours les soirs. Cette affirmation est sans équivoque parce qu'elle est confirmée par tous les groupes socio-professionnels consultés.

Dans l'optique d'infirmer ou de confirmer la déclaration des apprenants de disposer du temps les soirs pour les leçons<sup>41</sup>, l'étude a recherché l'identification par les parents des créneaux horaires dans lesquels les apprenants apprennent les leçons. Les déclarations sont compilées dans le tableau ci-dessous.

<sup>40</sup> Voir Page 60 Tableau n°10 : Régime scolaire pratiqué et fatigabilité des apprenants en rentrant les soirs avec les analyses subséquentes

<sup>41</sup> Voir Page 72 Tableau n°15 : Disponibilité pour apprendre les leçons selon le régime pratiqué par l'apprenant avec les analyses subséquentes

**TABLEAU N°52 :** Indication par les parents des créneaux horaires dans lesquels les apprenants apprennent les leçons

| Groupes socio-professionnels     | de 02H à 05H | de 16H à 19H | de 19H à 20H  | de 20H à 21H  | Total général  |
|----------------------------------|--------------|--------------|---------------|---------------|----------------|
| COMMERCE/COMMERCEANT             | 0,92%        | 0,46%        | 2,28%         | 11,87%        | 15,53%         |
| FONCTIONNAIRE DANS LE PUBLIC     | 0,92%        | 5,93%        | 7,77%         | 30,59%        | 45,21%         |
| OUVRIERS/ARTISANS                | 0,46%        | 0,46%        | 3,66%         | 9,13%         | 13,70%         |
| PRODUCTEUR AGRICOLE              | 0,92%        | 0,46%        | 1,37%         | 4,57%         | 7,31%          |
| TRAVAILLEUR EN ENTREPRISE PRIVEE | 0,00%        | 1,38%        | 4,11%         | 12,79%        | 18,26%         |
| <b>Total général</b>             | <b>3,19%</b> | <b>8,69%</b> | <b>19,18%</b> | <b>68,95%</b> | <b>100,00%</b> |

Source : enquête CNE, 2021

A l'examen des résultats mis en surbrillance, on remarque deux créneaux horaires dans lesquels les apprenants apprennent les leçons. Un premier créneau non négligeable qui totalise 19,18% des choix entre 19 heures et 19 heures et 45 minutes, et un second créneau principal qui totalise 68,95% des choix entre 20 heures et 21 heures. Ce résultat pourrait signifier que les activités scolaires de la majorité des apprenants se terminent à 21 heures.

L'étude s'est intéressée aux parents qui autorisent les apprenants à regarder la télévision. La compilation et le traitement des avis exprimés par les parents sont présentés en proportion dans les différents groupes socio-professionnels dans le tableau ci-dessous.

**TABLEAU N°53 :** Proportion de parents déclarant autoriser leurs apprenants à regarder la télévision

| Groupes socio-professionnels     | Non           | Oui           | Total général  |
|----------------------------------|---------------|---------------|----------------|
| COMMERCE/COMMERCEANT             | 7,76%         | 7,76%         | 15,53%         |
| FONCTIONNAIRE DANS LE PUBLIC     | 11,42%        | 33,79%        | 45,21%         |
| OUVRIERS/ARTISANS                | 5,02%         | 8,68%         | 13,70%         |
| PRODUCTEUR AGRICOLE              | 4,11%         | 3,20%         | 7,31%          |
| TRAVAILLEUR EN ENTREPRISE PRIVEE | 6,85%         | 11,42%        | 18,26%         |
| <b>Total général</b>             | <b>35,16%</b> | <b>64,84%</b> | <b>100,00%</b> |

Source : enquête CNE, 2021

A l'examen du résultat mis en surbrillance, les parents d'apprenants sont 64,84% à déclarer autoriser les apprenants à regarder la télévision. Ils sont majoritaires dans tous les différents groupes socio-professionnels à autoriser les apprenants à regarder la télévision à domicile.

57,93% des apprenants consultés tous régimes confondus déclarent disposer du temps les soirs<sup>42</sup>. Afin de trianguler les résultats, l'étude recherche auprès des parents les capacités des apprenants à charge à effectuer des exercices ou des recherches personnelles le soir au retour des cours. La compilation et le traitement des avis exprimés sont présentés en proportion dans le tableau ci-dessous.

| <b>TABLEAU N°54 : Avis des parents sur la réalisation des exercices à la maison par les apprenants</b> |               |               |                      |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|----------------------|
| <b>Groupes socio-professionnels</b>                                                                    | <b>Non</b>    | <b>Oui</b>    | <b>Total général</b> |
| COMMERCE/COMMERCEANT                                                                                   | 7,31%         | 8,22%         | 15,53%               |
| FONCTIONNAIRE DANS LE PUBLIC                                                                           | 21,92%        | 23,29%        | 45,21%               |
| OUVRIERS/ARTISANS                                                                                      | 6,39%         | 7,31%         | 13,70%               |
| PRODUCTEUR AGRICOLE                                                                                    | 1,83%         | 5,48%         | 7,31%                |
| TRAVAILLEUR EN ENTREPRISE PRIVEE                                                                       | 9,59%         | 8,68%         | 18,26%               |
| <b>Total général</b>                                                                                   | <b>47,03%</b> | <b>52,97%</b> | <b>100,00%</b>       |

Source : enquête CNE, 2021

Les proportions consignées dans le tableau ci-dessus indiquent à travers les résultats mis en surbrillance que 52,97% des parents déclarent que les soirs, les apprenants font des exercices et des devoirs. Cette affirmation est confirmée par tous les groupes socio-professionnels consultés sauf les salariés du secteur privé. Ce résultat confirme également les avis exprimés précédemment sur l'identification des créneaux d'étude des apprenants qui se situeraient entre 19 heures et 21 heures.

Le sommeil étant indispensable pour l'équilibre mental des apprenants, l'étude s'est intéressée aux avis des parents sur l'heure du coucher des apprenants à charge. La compilation et le traitement des avis exprimés par les parents sont présentés en proportion pour les différents groupes socio-professionnels dans le tableau ci-dessous.

| <b>TABLEAU N°55 : Proportion de parents identifiant les heures de coucher des apprenants</b> |                  |                  |                  |                  |                  |                      |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|----------------------|
| <b>Groupes socio-professionnels</b>                                                          | <b>20 heures</b> | <b>21 heures</b> | <b>22 heures</b> | <b>23 heures</b> | <b>00 heures</b> | <b>Total général</b> |
| COMMERCE/COMMERCEANT                                                                         | 0,91%            | 3,20%            | 7,76%            | 3,65%            | 0,00%            | 15,53%               |
| FONCTIONNAIRE DANS LE PUBLIC                                                                 | 1,83%            | 8,22%            | 23,29%           | 10,96%           | 0,91%            | 45,21%               |
| OUVRIERS/ARTISANS                                                                            | 0,00%            | 2,74%            | 8,22%            | 2,28%            | 0,46%            | 13,70%               |
| PRODUCTEUR AGRICOLE                                                                          | 0,00%            | 1,83%            | 4,57%            | 0,91%            | 0,00%            | 7,31%                |
| TRAVAILLEUR EN ENTREPRISE PRIVEE                                                             | 0,00%            | 3,20%            | 9,59%            | 5,48%            | 0,00%            | 18,26%               |
| <b>Total général</b>                                                                         | <b>2,74%</b>     | <b>19,18%</b>    | <b>53,42%</b>    | <b>23,29%</b>    | <b>1,37%</b>     | <b>100,00%</b>       |

Source : enquête CNE, 2021

<sup>42</sup> Voir Page 72 Tableau n°15 : Disponibilité pour apprendre les leçons selon le régime pratiqué par l'apprenant et les analyses subséquentes

A l'examen du résultat mis en surbrillance, les parents d'apprenants sont 53,42% à déclarer majoritairement que les apprenants se couchent à 22 heures. Ce qui est cohérent et confirme à priori leurs déclarations précédentes sur l'heure de fin des études à 21 heures<sup>43</sup>.

L'étude s'est intéressée à savoir, si au retour des cours ils retrouvent leurs parents à domicile. La compilation et le traitement des avis exprimés par les parents dans les différents groupes socio-professionnels sont présentés en proportion dans le tableau ci-dessous.

| <b>TABLEAU N°56 : Avis des parents sur leur présence à la maison au retour des apprenants à charge</b> |               |               |                      |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|----------------------|
| <b>Groupe socio-professionnels</b>                                                                     | <b>Non</b>    | <b>Oui</b>    | <b>Total général</b> |
| COMMERCE/COMMERCEANT                                                                                   | 7,31%         | 8,22%         | 15,53%               |
| FONCTIONNAIRE DANS LE PUBLIC                                                                           | 26,03%        | 19,18%        | 45,21%               |
| OUVRIERS/ARTISANS                                                                                      | 5,48%         | 8,22%         | 13,70%               |
| PRODUCTEUR AGRICOLE                                                                                    | 3,20%         | 4,11%         | 7,31%                |
| TRAVAILLEUR EN ENTREPRISE PRIVEE                                                                       | 10,50%        | 7,76%         | 18,26%               |
| <b>Total général</b>                                                                                   | <b>52,51%</b> | <b>47,49%</b> | <b>100,00%</b>       |

Source : enquête CNE, 2021

A l'examen des résultats mis en surbrillance, les parents sont en majorité 52,51% à ne pas être à la maison au retour des apprenants des cours. Ce résultat indiquerait que les apprenants rentrent en majorité séparément des parents.

Les apprenants rentrant majoritairement seuls, séparément des parents, l'étude s'est intéressée à l'organisation du temps par les parents afin d'être présents pour le suivi de leurs enfants à domicile. La compilation et le traitement des avis exprimés par les parents sont présentés pour les différents groupes socio-professionnels en proportion dans le tableau ci-dessous.

<sup>43</sup> Voir Page 101 Tableau n°52 : Indication par les parents des créneaux horaires dans lesquels les apprenants apprennent les leçons et les analyses subséquentes

| <b>TABLEAU N°57 : Avis des parents sur leur disponibilité en temps pour suivre les apprenants à charge à domicile</b> |               |               |                      |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|----------------------|
| <b>Groupes socio-professionnels</b>                                                                                   | <b>Non</b>    | <b>Oui</b>    | <b>Total général</b> |
| COMMERCANTE/COMMERCEANT                                                                                               | 6,85%         | 8,68%         | 15,53%               |
| FONCTIONNAIRE DANS LE PUBLIC                                                                                          | 22,37%        | 22,83%        | 45,21%               |
| OUVRIERS/ARTISANS                                                                                                     | 5,02%         | 8,68%         | 13,70%               |
| PRODUCTEUR AGRICOLE                                                                                                   | 3,20%         | 4,11%         | 7,31%                |
| TRAVAILLEUR EN ENTREPRISE PRIVEE                                                                                      | 7,31%         | 10,96%        | 18,26%               |
| <b>Total général</b>                                                                                                  | <b>44,75%</b> | <b>55,25%</b> | <b>100,00%</b>       |

Source : enquête CNE, 2021

A l'examen du résultat mis en surbrillance, les parents d'apprenants sont 55,25% à déclarer avoir du temps pour suivre eux-mêmes à domicile les apprenants à charge.

L'étude s'est intéressée à la prise en charge des TD organisés par les établissements d'enseignement. Les avis des parents sur la question sont combinés et présentés en proportion dans le tableau ci-dessous.

| <b>TABLEAU N°58 : Proportion de parents déclarant payer des frais de TD</b> |               |               |                      |
|-----------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|----------------------|
| <b>Groupes socio-professionnels</b>                                         | <b>Non</b>    | <b>Oui</b>    | <b>Total général</b> |
| COMMERCANTE/COMMERCEANT                                                     | 5,48%         | 10,05%        | 15,53%               |
| FONCTIONNAIRE DANS LE PUBLIC                                                | 13,24%        | 31,96%        | 45,21%               |
| OUVRIERS/ARTISANS                                                           | 4,57%         | 9,13%         | 13,70%               |
| PRODUCTEUR AGRICOLE                                                         | 1,83%         | 5,48%         | 7,31%                |
| TRAVAILLEUR EN ENTREPRISE PRIVEE                                            | 3,20%         | 15,07%        | 18,26%               |
| <b>Total général</b>                                                        | <b>28,31%</b> | <b>71,69%</b> | <b>100,00%</b>       |

Source : enquête CNE, 2021

A l'examen du résultat mis en surbrillance, les parents sont 71,69% à dépenser des ressources dans la prise en charge des Travaux Dirigés (TD). Ils sont majoritaires dans tous les différents groupes socio-professionnels à confirmer les dépenses dans la participation aux Travaux dirigés organisés par les établissements.

L'étude s'est intéressée à la prise en charge des frais des répétiteurs à domicile. Les avis des parents sur la question sont combinés et présentés en proportion dans le tableau ci-dessous :

| <b>TABLEAU N°59 : Avis des parents sur la prise en charge des répétiteurs pour leurs apprenants</b> |               |               |                      |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|----------------------|
|                                                                                                     | <b>Non</b>    | <b>Oui</b>    | <b>Total général</b> |
| COMMERCE/COMMERCEANT                                                                                | 2,28%         | 13,24%        | 15,53%               |
| FONCTIONNAIRE DANS LE PUBLIC                                                                        | 16,89%        | 28,31%        | 45,21%               |
| OUVRIERS/ARTISANS                                                                                   | 3,65%         | 10,05%        | 13,70%               |
| PRODUCTEUR AGRICOLE                                                                                 | 3,65%         | 3,65%         | 7,31%                |
| TRAVAILLEUR EN ENTREPRISE PRIVEE                                                                    | 3,65%         | 14,61%        | 18,26%               |
| <b>Total général</b>                                                                                | <b>30,14%</b> | <b>69,86%</b> | <b>100,00%</b>       |

Source : enquête CNE, 2021

A l'examen du résultat mis en surbrillance, les parents d'apprenants sont 69,86% à déclarer effectuer des dépenses de prise en charge des répétiteurs à domicile. Ils sont majoritaires dans tous les différents groupes socio-professionnels à confirmer les dépenses de prise en charge des répétitions à domicile.

Le régime de journées continues ayant été choisi à 70,36%<sup>44</sup> par le personnel administratif et à 73,64%<sup>45</sup> par les inspecteurs et conseillers pédagogiques, l'étude s'est intéressée au choix du régime approprié par les parents d'apprenants répartis dans différents groupes socio-professionnels. La compilation et le traitement des avis exprimés sont présentés en proportion dans le tableau ci-dessous,

| <b>TABLEAU N°60 : Préférence de choix des différents régimes par les parents répartis en groupes socio-professionnels</b> |                              |                          |                                  |                      |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|--------------------------|----------------------------------|----------------------|
| <b>Groupes socio-professionnels</b>                                                                                       | <b>Journées discontinues</b> | <b>Régime de liberté</b> | <b>Régime Journées continues</b> | <b>Total général</b> |
| COMMERCE/COMMERCEANT                                                                                                      | 5,02%                        | 0,46%                    | 10,05%                           | 15,53%               |
| FONCTIONNAIRE DANS LE PUBLIC                                                                                              | 10,96%                       | 1,83%                    | 32,42%                           | 45,21%               |
| OUVRIERS/ARTISANS                                                                                                         | 3,65%                        | 0,46%                    | 9,59%                            | 13,70%               |
| PRODUCTEUR AGRICOLE                                                                                                       | 4,11%                        | 0,00%                    | 3,20%                            | 7,31%                |
| TRAVAILLEUR EN ENTREPRISE PRIVEE                                                                                          | 5,02%                        | 0,91%                    | 12,33%                           | 18,26%               |
| <b>Total général</b>                                                                                                      | <b>28,77%</b>                | <b>3,65%</b>             | <b>67,58%</b>                    | <b>100,00%</b>       |

Source : enquête CNE, 2021

Les proportions consignées dans le tableau ci-dessus montrent à travers le résultat mis en surbrillance que 67,58% des parents ont aussi préféré le régime de journées continues. Ce choix est confirmé par tous les groupes socio-professionnels consultés sauf les producteurs agricoles.

<sup>44</sup> Voir Page 90 Tableau 35 : Choix du régime par le personnel administratif analysé par ordres d'enseignement et par types d'établissement et les analyses subséquentes

<sup>45</sup> Voir Page 97 Tableau n°46 : Choix du régime approprié par les Inspecteurs et Conseillers Pédagogiques et les analyses subséquentes

Le choix du régime de journées continues n'ayant pas été choisi sans équivoque par tous les groupes socio-professionnels, l'étude s'est intéressée aux craintes des parents selon que le régime ne génère des coûts supplémentaires dans la prise en charge des apprenants. La compilation et le traitement des avis exprimés sont présentés pour les différents groupes socio-professionnels en proportion dans le tableau ci-dessous :

| <b>TABLEAU N°61 : Avis des parents sur le coût complémentaire que pourrait générer le régime de journées continues</b> |               |               |                      |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|----------------------|
| <b>Groupes socio-professionnels</b>                                                                                    | <b>Non</b>    | <b>Oui</b>    | <b>Total général</b> |
| COMMERCE/COMMERCEANT                                                                                                   | 8,22%         | 7,31%         | 15,53%               |
| FONCTIONNAIRE DANS LE PUBLIC                                                                                           | 15,07%        | 30,14%        | 45,21%               |
| OUVRIERS/ARTISANS                                                                                                      | 5,48%         | 8,22%         | 13,70%               |
| PRODUCTEUR AGRICOLE                                                                                                    | 3,20%         | 4,11%         | 7,31%                |
| TRAVAILLEUR EN ENTREPRISE PRIVEE                                                                                       | 5,02%         | 13,24%        | 18,26%               |
| <b>Total général</b>                                                                                                   | <b>36,99%</b> | <b>63,01%</b> | <b>100,00%</b>       |

Source : enquête CNE, 2021

A l'examen du résultat mis en surbrillance, les parents d'apprenants sont 63,01% à déclarer que le régime de journées continues va générer des coûts supplémentaires. Les salariés de la fonction publique et du secteur privé sont majoritaires à confirmer que le régime de journées continues va générer des coûts supplémentaires.

#### ***V-5-2 Les impacts de l'utilisation du temps scolaire en régime de journées discontinues sur les groupes socio-professionnels de parents d'apprenants***

De façon générale, le régime de journées discontinues impacte les parents d'apprenants sur plusieurs domaines. Ils sont contraints financièrement à payer les déplacements journaliers, les pauses en récréation, les repas de midi et les frais de répétition des enfants à domicile. Ils doivent veiller sur l'heure de sommeil des enfants. Des investissements qui peuvent affecter leur santé. Ces investissements journaliers et mensuels des parents restent en contrepartie garantis par les bons résultats attendus des apprenants. Le cas contraire serait un échec partagé entre apprenant et parent.

#### ***V-5-3 Analyse des impacts du régime de journées discontinues sur les parents d'apprenants sous le prisme des recherches en neurosciences cognitives***

De façon générale le régime de journées discontinues est beaucoup plus stressant pour tous les acteurs à divers niveaux, créant des difficultés fonctionnelles et surtout

cognitives avec son lot de stress. Le vrai problème n'est pas le stress en lui-même ; c'est lorsqu'il devient récurrent, chronique et non géré qu'il pose problème en influençant la chimie du cerveau. Il peut être un facteur déclencheur et aggravant de plusieurs maladies chroniques, entre autres, l'hypertension artérielle, les colopathies fonctionnelles et l'AVC<sup>46</sup>.

Par exemple, lorsque qu'un parent travaille trop, ou qu'il est trop sollicité sans aménager des temps de repos, il demande trop à sa dopamine (neurotransmetteur motivateur) qui finira par s'épuiser créant ainsi les difficultés de gestion du stress. En cas de mauvais résultats de ses enfants son stress peu grimper, épuisant ainsi ses muscles cardiaques qui vont faire monter sa tension. A un certain stade, un autre neurotransmetteur vital, la sérotonine, va être tellement sollicité que le parent deviendra insomniaque. Lorsque les réserves de sérotonine vont s'épuiser, un autre trouble apparaît : le besoin compulsif de manger du sucre rapide sous toutes ses formes. Le parent mange de plus en plus, grossit et les reins peinent en face de cette charge de travail accrue. A cause de l'obésité, la spirale descendante débute avec une augmentation du volume du cœur, une infiltration de graisse du foie, un dérèglement hormonal notamment de la glande thyroïde et, à la clé un risque d'accident vasculaire cérébral, d'infarctus voire de cancer.

Au regard de cet exemple nous voyons bien jusqu'où le stress issu de la suractivité du parent combinée avec les mauvais résultats de ses enfants peut conduire un parent.

## **V-6 Les impacts de l'utilisation du temps scolaire en régime de journées continues sur les apprenants et sur les enseignants**

### **V-6.1 Les impacts du régime de journées continues sur les apprenants**

Les cours durant 2 et parfois 3 heures d'affilé, si l'enseignant n'organise pas bien sa pratique pédagogique de manière à respecter l'alternance cérébrale, cela pourrait poser des difficultés d'attention et créer la fatigue chez l'apprenant.

En journée continue, les apprenants gèrent mal leur temps, plus de la moitié des enquêtés n'ont pas le temps d'apprendre. Selon 35,6%<sup>47</sup> des parents, peu

---

<sup>46</sup> Accident Vasculaire cérébral

<sup>47</sup> Voir Page 99    Tableau n°50 : Avis des parents sur la pratique des activités extrascolaires par les apprenants à charge

d'apprenants arrivent à pratiquer les activités extra-scolaires ce qui serait d'un atout incroyable pour leur équilibre psychique et psychologique.

On constate dans le régime de journées continues, que les apprenants ont le temps d'apprendre mais ils n'exploitent pas rationnellement ce temps disponible. La majorité des apprenants dort moins de 7h, ce qui peut engendrer la fatigue et le stress au cours des activités de la journée. Le temps libéré par ce régime pourrait être un atout pour le développement du cerveau des apprenants s'il est bien organisé et bien utilisé de façon à respecter l'alternance cérébrale.

On observe aussi dans ce régime une désynchronisation des rythmes de l'apprenant car les cours commencent souvent à 7h, ce qui peut constituer un véritable problème en terme d'apprentissage. De façon générale au niveau du régime continu au primaire et au collège, les emplois du temps sont souvent très chargés<sup>48</sup> et les matières ne sont pas bien disposées pour tenir compte du rythme biologique et psychologique des enfants. Ce genre d'emploi de temps désynchronise l'horloge biologique avec des conséquences comme détaillées au régime discontinu.

#### **V-6.2 Les impacts du régime de journées continues sur les enseignants**

La masse horaire quotidienne limitée crée pour les enseignants, les difficultés à ponctuer les cours de courtes pauses pour relancer l'attention des apprenants<sup>49</sup>. On note aussi une surcharge des emplois du temps<sup>50</sup> ce qui accentue davantage la fatigue chez les enseignants<sup>51</sup> ce qui réduit la qualité de l'utilisation du temps scolaire. Les enseignants ont plus du temps pour se reposer et organiser leurs cours, le niveau des apprenants serait dans cette situation plus élevé que celui des autres régimes. En journée continue, les apprenants font aussi des cours de rattrapage parce que les enseignants n'arrivent pas à terminer le cours dans le créneau horaire prévu.

#### **V-6.3 Que retenir sur les impacts du régime de journées continues**

Le régime de journées continues présente des avantages ainsi qu'il suit :

- le temps libéré pouvait être d'un atout considérable, si les apprenants l'utilisent à bon escient ou s'il n'étaient pas cadrés cela pourrait favoriser la déviance sociale.

<sup>48</sup> Voir Page 59      Tableau n° 9 : Perception des emplois de temps par les apprenants selon les régimes

<sup>49</sup> Voir Page 96      Tableau n°45 : Avis du corps de contrôle sur la pratique de ponctuation des cours de courtes pauses

<sup>50</sup> Voir Page 72      Tableau n°15 : Possibilité de l'enseignant de disposer du temps hors des récréations

<sup>51</sup> Voir Page 76      Tableau n°21 : Etat de de l'enseignant dans la journée selon les ordres d'enseignement

- les apprenants sont moins fatigués, les enseignants de même.

Le véritable problème dans ce régime est que les apprenants n'ont que 30 minutes de pause méridienne ce qui est très insuffisant et constitue un véritable problème stratégique. C'est bien ce moment où, après le repas la digestion commence, l'effet post prandial pompe l'énergie de l'organisme pour reconstituer des réserves d'énergie utilisables à nouveau. C'est juste à ce moment que le corps se recharge. Il serait inadéquat d'attendre de l'organisme qui est en train de produire et stocker des réserves d'énergie, d'en fournir au même moment. Cela est quasiment impossible car la programmation génétique de l'organisme ne lui permet pas un tel fonctionnement synchronisé. C'est après la digestion que l'organisme est capable de fournir à nouveau de l'énergie. Il lui faut tout au moins une heure pour que l'attention revienne. Les pauses méridiennes dans les établissements consultés étant de 30 minutes voire une heure au maximum, cela pose un problème.

A défaut du respect de ce temps de pause après le repas notamment le déjeuner, l'enseignant fera beaucoup d'effort, mais l'apprenant ne comprendra rien ou très peu et à terme c'est carrément un moment perdu pour les deux. Le même problème se constate après les récréations pour les apprenants qui s'empiffrent de nourritures et retournent en classe le ventre lourd pour suivre un cours.

Si certaines mesures ne sont pas prises, notamment le respect du temps nécessaire pour les pauses méridiennes, le régime de journées continues engendrerait aussi un état de fatigue peu propice à un travail intellectuel. Dans ce cas l'attention, la mémoire, l'idéation et la créativité seront perturbées par l'irrégularité des échanges entre les deux hémisphères cérébraux.

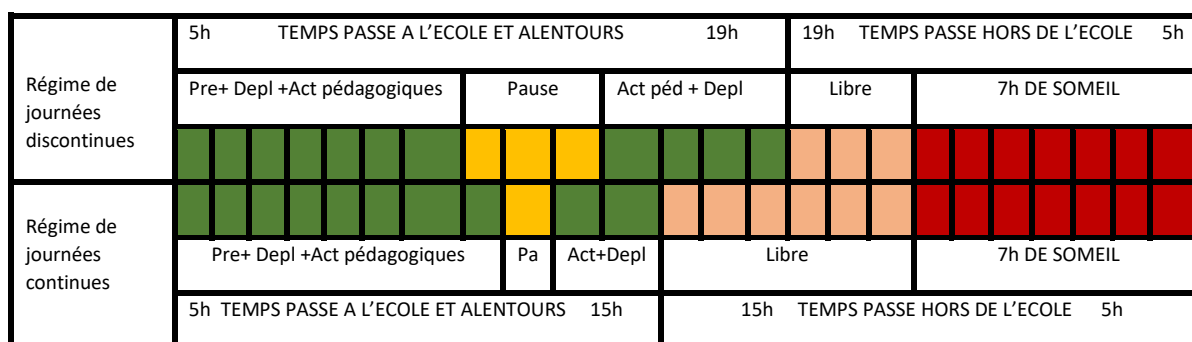
## VI. ANALYSES SIMULATIVES DES AVANTAGES ET DES INCONVENIENTS DU TEMPS SCOLAIRE EN REGIME DE JOURNEES CONTINUES CHEZ LES ACTEURS DU SYSTEME EDUCATIF BENINOIS

### VI-1 Analyses des avantages et des inconvénients du temps scolaire en régime de journées continues chez les utilisateurs de l'école

Sur 1022 apprenants enquêtés, 75% ont choisi le régime de journées continues dont 58,81% parmi ceux qui fréquentent en régime discontinu. Leur choix porte sur le régime de journées continues qui commencent à 07 heures du matin pour finir à 15 heures dans l'après-midi avec 1 heure de battement entre 12 et 13 heures.

Ce choix totalise 7 heures pendant 5 jours, soit 35 heures par semaine. Il est important de soumettre ce choix à une analyse simulative des avantages et des inconvénients pour les utilisateurs du système éducatif béninois. Le graphique ci-dessous présente une vue comparative entre « temps passé à l'école et ses alentours » et « temps passé hors de l'école ».

**GRAPHIQUE N°10** Offres du temps des régimes de journées discontinues et continues



#### LEGENDE

La largeur d'une portion représente 1 heure de temps

- Temps pris pour les activités scolaires et ses préparatifs
- Temps pris pour le repos méridien
- Temps passé en famille
- Temps de sommeil

Pré = Préparatifs : prend en compte le temps pour les travaux domestiques, le bain

Dépl= Déplacement : Prend en compte le temps pour faire le trajet vers l'école et le retour

Act péd =Activités pédagogiques : Activités scolaires

Libre : Temps passé en famille

**Source** : Données de terrain CNE décembre 2021 (un carreau représente 1 heure)

A l'observation du schéma on remarque que contrairement au régime de journées discontinues où l'apprenant passe 14 heures à l'école et ses alentours, dans le régime de journées continues, il n'en passera que 11 heures.

#### ***VI-1-1 Avantages et inconvénients du régime de journées continues chez les apprenants***

Le régime de journées continues dispose pour les apprenants de plus de temps pour apprendre les leçons et faire les exercices de maison. Subsidiairement un espace de temps existe pour des activités extrascolaires et des possibilités de se consacrer à d'autres activités.

75,15 % des apprenants ont choisi le régime de journées continues qui démarre à 7 heures pour terminer à 15 heures ; soit 07 heures de travail par jour ouvrable de la semaine. Parmi ceux-ci, 61,84% ont choisi le régime de journées continues pour raisons : (i) de rentrer tôt les soirs, (ii) d'avoir du temps de repos, (iii) de disposer du temps pour apprendre les leçons et (iv) de faire les exercices.

Pour les écoliers du primaire, les élèves du secondaire général et ceux de l'enseignement et la formation techniques et professionnels qui fréquentent en régime de journées discontinues, cela entraîne un gain de quatre (4) heures hors de l'école. Il serait recommandé que le temps gagné soit utilisé pour la révision des cours, le repos et pour les autres activités. Concernant les avantages du régime de journées continues, les apprenants consultés ont fourni les informations suivantes dont les proportions sont rangées par ordre décroissant dans le tableau ci-dessous.

**TABLEAU N°62 : Avantages du régime de journées continues selon les apprenants**

| N° | THEMES                                                                                             | %      |
|----|----------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| 1  | Apprenant a du temps pour bien réviser les cours afin d'avoir une bonne note en évaluation/devoirs | 52,15% |
| 2  | Apprenant se repose dans l'après midi                                                              | 33,37% |
| 3  | Apprenant s'oriente aussi vers l'apprentissage d'un métier ou d'une formation professionnelle      | 5,28%  |
| 4  | Apprenant a du temps pour faire d'autres choses (petites activités rémunératrices, etc.)           | 4,31%  |
| 5  | Apprenant a du temps pour les petites activités rémunératrices                                     | 1,27%  |
| 6  | Apprenant acquiert des capacités pour affronter les réalités de la vie                             | 0,78%  |
| 7  | Apprenant court le risque d'insécurité en rentrant tard les soirs                                  | 0,29%  |
| 8  | Optimisation du temps de cours                                                                     | 2,54%  |

Source : Données de terrain CNE décembre 2021

Il ressort de l'analyse du tableau ci-dessus que les trois avantages importants évoqués par les apprenants sont : (i) profiter du temps libéré pour bien réviser leur cours, (ii) se reposer dans l'après-midi d'une part et d'autre part, (iii) profiter du reste de temps pour les petites activités rémunératrices, ce qui confirme les déclarations de ces derniers lors des échanges en *focus group*.

Pendant le temps libéré, les parents d'apprenants sont en ce moment dans leurs activités professionnelles. Les apprenants libérés devront gérer eux-mêmes le temps. Avec le développement des TIC et les offres de déviations qui foisonnent dans les rues, Il y a de grands risques que les apprenants ne profitent pas de cette libération tôt. Les parents devront aider leurs enfants dont la prise de conscience est encore en construction à faire des choix judicieux.

#### **VI-1-2 Avantages et inconvénients du régime de journées continues chez les enseignants**

L'adoption du régime de journées continues, mobilisera les enseignants dans les écoles pour dispenser les cours entre 07 heures et 15 heures durant les 5 jours ouvrables de la semaine. On remarquera que l'enseignant utilisera par jour 11 heures pour les activités scolaires y compris le temps des déplacements. Il disposera donc de 13 heures libres dont 08 heures de sommeil et 5 heures par jour à répartir pour sa vie familiale, la préparation des cours, la correction des devoirs et son engagement dans d'autres activités. Il doit utiliser une partie de ce temps disponible pour l'encadrement des apprenants dans les activités extrascolaires planifiées. Ce créneau journalier de 5 heures pourrait permettre d'entreprendre aussi d'autres activités pour le renforcement de ses capacités.

Toutefois, l'enseignant court le risque de consacrer plus de temps et d'énergie à une autre activité. En investissant le temps dégagé dans des activités économiques épuisantes, l'enseignant court le risque d'être auteur d'activités pédagogiques de qualité médiocre. En effet, contrairement au repos souhaité, il sera fatigué et ne peut plus préparer les activités du lendemain.

#### **VI-1-3 Avantages et inconvénients du régime de journées continues chez les parents d'élèves agents de la fonction publique**

Les parents d'apprenants en activité dans la fonction publique et dont les enfants seront dans un régime de journées continues trouveront quelques changements

notables avec des avantages significatifs. Au cas où les itinéraires sont les mêmes, ces parents pourront utiliser le même moyen de déplacement pour la famille au départ comme au retour. Le paiement des frais de déplacements des enfants sera économisé. Dans un tel scénario il est indispensable que des activités retiennent les apprenants entre 15 et 17 heures pour attendre la sortie des parents. Au cas où les itinéraires ne coïncident pas, les parents débourseront pour un seul trajet de transport aller- retour en lieu et place de deux déplacements précédemment payés pour le régime de journées discontinues. Il serait avantageux que le gain de deux (2) heures de temps soit orienté vers d'autres formes d'apprentissages.

#### ***VI-1-4 Avantages et inconvénients du régime continu chez les parents d'élèves travailleurs de secteur privé***

Comme précédemment pour les parents qui travaillent dans la fonction publique, les parents qui travaillent dans le secteur privé ont un gain sur les investissements dans le transport des enfants vers l'école s'ils ont les mêmes itinéraires. Dans le cas contraire, ils ne paieront qu'un seul trajet « aller et retour » par jour. Le créneau de deux heures disponibles pour les apprenants pourrait être valorisé pour un autre apprentissage. La bonne valorisation de ce gain horaire est un avantage du régime de journées continues.

#### ***VI-1-5 Avantages et inconvénients du régime continu chez les parents d'élèves travailleurs de secteur privé***

Un régime de journées continues qui libère tôt les apprenants est un avantage pour les parents exerçant dans le commerce dans la mesure où l'apprenant pourrait le rejoindre à son lieu de commerce pour être initié graduellement à cette activité. Les heures libérées peuvent dans un tel cas servir à l'apprentissage des rouages du commerce. Cependant si l'apprenant n'est pas encadré, son investissement à fond dans cet apprentissage au détriment des activités pédagogiques constituerait un inconvénient sérieux. Le goût de gagner de l'argent pourrait le dévier très tôt de sa scolarisation.

#### ***VI-1-6 Avantages et inconvénients du régime de journées continues chez les parents d'élèves artisans***

La libération tôt des enfants dans l'après-midi pourrait avoir des avantages partagés aussi bien pour les parents artisans que pour les apprenants. Aux heures libérées, l'apprenant pourrait rejoindre ses géniteurs dans l'atelier ou sur un chantier pour s'initier aux rudiments du métier. Il pourra poursuivre ses études pour s'orienter éventuellement vers la professionnalisation dans ce métier. Le goût de gagner de l'argent pourrait le dévier très tôt de sa scolarisation.

#### ***VI-1-7 Avantages et inconvénients du régime de journées continues chez les parents d'élèves producteurs agricoles***

Les activités agricoles des parents étant toujours pratiquées loin des habitations, il se posera le problème de la prise en charge de l'apprenant qui est libéré tôt. Aussi les opportunités de métier ou de centres d'apprentissage ne foisonnent pas en milieu rural. Cependant la libération tôt de ces derniers pourrait faciliter le développement des activités comme le jardinage, la pisciculture ou l'élevage autour d'un étang du village avec un encadrement aux heures libérées.

### **VI-2 Analyses des avantages et des inconvénients du temps scolaire en régime de journées continues dans la programmation des activités pédagogiques**

Le régime de journées continues choisi majoritairement offre 7 heures d'activités pédagogiques par jour. Les 35 heures hebdomadaires permettront-elles le développement des programmes d'étude actuellement exécutés dans le régime de journées discontinues. C'est à cette simulation que s'attellera le sous chapitre suivant. L'étude a pris l'option de ne pas prendre en compte les détails des programmes à l'enseignement maternel dans ces analyses.

#### ***VI-2-1 Régime de journées continues et gestion des programmes d'étude dans les écoles primaires***

Le tableau ci-dessous montre les quotas horaires hebdomadaires des programmes d'étude des classes du primaire et les possibilités de relogement desdits programmes dans la disponibilité horaire hebdomadaire offerte par le régime de journées continues.

**TABLEAU N°63 :** Comparaison du quota horaire hebdomadaire des programmes d'étude du primaire avec la disponibilité horaire du régime de journées continues

| Classes du Primaire | Crédit Horaire Hebdomadaire Programme/ classe | Disponibilité Horaire Hebdomadaire du Régime Continu | Ecart |
|---------------------|-----------------------------------------------|------------------------------------------------------|-------|
| CI                  | 23                                            | 30                                                   | 7     |
| CP                  | 23                                            | 30                                                   | 7     |
| CE1                 | 25                                            | 30                                                   | 5     |
| CE2                 | 25                                            | 30                                                   | 5     |
| CM1                 | 25                                            | 30                                                   | 5     |
| CM2                 | 30                                            | 30                                                   | 0     |

**Source :** Données de terrain CNE décembre 2021

Le régime de journées continues au primaire où les cours commencent à 8 heures et se terminent à 15 heures avec une pause méridienne d'une heure, totalise 30 heures par semaine dédiées aux activités pédagogiques. L'observation du tableau de comparaison ci-dessus montre la possibilité de reloger tous les programmes d'études actuellement pratiqués dans les différentes classes de l'enseignement primaire dans le quota horaire offert par le régime de journées continues. Ainsi les 33,11 % d'enseignants de la maternelle et du primaire qui ont choisi le changement du régime en journées continues pourront travailler sans difficulté.

#### ***VI-2-2 Régime de journées continues et gestion des programmes d'étude dans les établissements d'enseignement secondaire général***

Le tableau ci-dessous montre les quotas horaires hebdomadaires des programmes d'étude des différentes classes de l'enseignement secondaire général et les possibilités de relogement desdits programmes dans la disponibilité horaire hebdomadaire offerte par le régime de journées continues.

**TABLEAU N°64 :** Comparaison des quotas horaires hebdomadaires des programmes d'étude des classes de l'ESG avec la disponibilité horaire du régime de journées continues

| Classes du Secondaire | Crédit Horaire Hebdomadaire Programme/ classe | Disponibilité Horaire Hebdomadaire du Régime Continu | Ecart |
|-----------------------|-----------------------------------------------|------------------------------------------------------|-------|
| 6 <sup>ème</sup>      | 29                                            | 35                                                   | 6     |
| 5 <sup>ème</sup>      | 29                                            | 35                                                   | 6     |
| 4 <sup>ème</sup>      | 34                                            | 35                                                   | 1     |
| 3 <sup>ème</sup>      | 36                                            | 35                                                   | -1    |
| 2 <sup>nde</sup> A1   | 29                                            | 35                                                   | 6     |
| 2 <sup>nde</sup> A2   | 31                                            | 35                                                   | 4     |
| 2 <sup>nde</sup> B    | 30                                            | 35                                                   | 5     |
| 2 <sup>nde</sup> C    | 38                                            | 35                                                   | -3    |
| 2 <sup>nde</sup> D    | 40                                            | 35                                                   | -5    |
| 1 <sup>ère</sup> A1   | 30                                            | 35                                                   | 5     |
| 1 <sup>ère</sup> A2   | 32                                            | 35                                                   | 3     |
| 1 <sup>ère</sup> B    | 32                                            | 35                                                   | 3     |
| 1 <sup>ère</sup> C    | 39                                            | 35                                                   | -4    |
| 1 <sup>ère</sup> D    | 41                                            | 35                                                   | -6    |
| Tle A1                | 35                                            | 35                                                   | 0     |
| Tle A2                | 35                                            | 35                                                   | 0     |
| Tle B                 | 33                                            | 35                                                   | 2     |
| Tle C                 | 42                                            | 35                                                   | -7    |
| Tle D                 | 41                                            | 35                                                   | -6    |

Source : Données de terrain CNE décembre 2021

Le tableau ci-dessus montre que les seconds cycles des séries C et D ont des difficultés à reloger les programmes actuels dans un régime de journées continues. Sans un allègement des programmes d'étude ces deux séries ne pourront fonctionner dans un régime de journées continues. Sur 591 enseignants enquêtés, 67,34% des enseignants ont choisi le régime de journées continues. Cependant 40 % reconnaissent que pour adopter ce régime, il y a des difficultés à surmonter dont la principale reste l'allègement des programmes d'études.

### VI-2-3 Régime de journées continues et gestion des programmes d'études dans les établissements d'enseignement et de formation techniques et professionnels

A l'observation, on se rend compte que les 35 heures qu'offrent hebdomadairement le régime de journées continues ne pourraient suffire théoriquement, que pour les spécialités du STAG et le 1er cycle des spécialités de la STHR.

**TABLEAU N°65 :** Quotas horaires hebdomadaires des programmes d'étude de l'EFTP

| Filières              | SPECIALITES                  | NIVEAU I   |            |            |            | NIVEAU II  |            |            |            |
|-----------------------|------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
|                       |                              | 1ère année | 2ème année | 3ème année | 4ème année | 1ère année | 2ème année | 3ème année | 4ème année |
|                       |                              | H/semaine  | H/semaine  | H/semaine  | H/semaine  | H/semaine  | H/semaine  | H/semaine  | H/semaine  |
| (STI) <sup>52</sup>   | Electricité                  | 34         | 36         | 39         |            | 38         | 41         | 45         |            |
|                       | Bâtiment & Génie civil       | 30         | 35         | 36         |            | 34         | 43         | 39         |            |
|                       | Mécanique Automobile         | 38         | 42         | 43         |            | 35         | 39         | 40         |            |
|                       | Méca Génér + Fab Mec         | 1,63       | 43         | 41         |            | 41         | 40         | 39         |            |
|                       | Construction Métallique      | 43         | 43         | 43         |            | 41         | 40         | 39         |            |
|                       | Froid et Climatisation (FC)  | 39         | 35         | 55         |            | 28         | 52         | 42         |            |
| (STAG) <sup>53</sup>  | AC                           | 21         | 25         | 25         |            |            |            |            |            |
|                       | G1                           |            |            |            |            | 21         | 24         | 26         |            |
|                       | G2                           |            |            |            |            | 29         | 31         | 33         |            |
|                       | G3                           |            |            |            |            | 29         | 31         | 29         |            |
| (STHRT) <sup>54</sup> | Hôtellerie Restauration      | 32         | 32         | 32         |            | 38         | 38         | 38         |            |
|                       | Tourisme                     |            |            |            |            | 34         | 30         | 29         |            |
| (STEFS) <sup>55</sup> | Economie Familiale & Sociale |            |            |            |            | 34         | 34         | 33         |            |
| (STMS) <sup>56</sup>  | Assistants sociaux           |            |            |            |            | 92+36 gde  | 80+72 gde  | 66+72 gde  |            |
|                       | Aides-Soignants              |            |            |            |            | 80+72 gde  | 66+36 gde  | 47+72 gde  |            |
|                       | Techniciens Sanitaires       |            |            |            |            | 81+72 gde  | 73+36 gde  | 56+36 gde  |            |
| (STA) <sup>57</sup>   | Production végétale          | 40         | 44         | 65         | 41         | 22+pratiq  | 12+pratiq  | 28+pratiq  | 16+pratiq  |
|                       | Production animale           |            |            |            |            | 25+pratiq  | 11+pratiq  | 52+pratiq  | 20+pratiq  |
|                       | Pêche et aquaculture         |            |            |            |            | 24+pratiq  | 10+pratiq  | 52+pratiq  | 17+pratiq  |
|                       | Foresterie                   |            |            |            |            | 24+pratiq  | 10+pratiq  | 52+pratiq  | 25+pratiq  |

#### LEGENDE

|                                                                                                                                              |                                                                                                                                      |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  Quota horaire hebdomadaire inférieur ou égal à 35 heures |  Quota horaire hebdomadaire supérieur à 35 heures |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**Source :** enquête CNE, 2021

Les spécialités des filières EFMS et STA qui totalisent des heures supplémentaires spécifiques de garde et de pratique agricole dans les champs, les potagers ou les poulaillers dépassent largement les 35 heures.

<sup>52</sup> STI : Sciences et Techniques Industrielles

<sup>53</sup> STAG : Sciences et Techniques Administratives et de Gestion

<sup>54</sup> STHRT : Sciences et Techniques de l'Hôtellerie, de la Restauration et du Tourisme

<sup>55</sup> STEFS : Sciences et Techniques de l'Economie Familiale et Sociale

<sup>56</sup> STMS : Sciences et Techniques Médico-Sociales

<sup>57</sup> STA : Sciences et Techniques Agricoles

Les spécialités STI au 1<sup>er</sup> cycle et au second cycle ont aussi des quotas horaires hebdomadaires qui dépassent les 35 heures.

Cependant, ils sont 76,81% des professeurs d'EFTP enquêtés qui préfèrent le régime de journées continues. Le tableau ci-dessus montre que cinq filières de l'EFTP ont des difficultés à reloger leurs programmes actuels dans un régime de journées continues. Sans un aménagement spécifique alternant l'apprentissage au lycée avec le temps d'apprentissage en entreprise, ces filières ne pourront pas fonctionner dans un régime de journées continues. Cependant avec les réformes de l'EFTP en cours et le choix de développer des formations par alternance, lesdites filières devront s'adapter aux exigences des périodes horaires de fonctionnement du monde professionnel des métiers.

#### ***VI-2-4 Régime de journées continues et gestion des programmes d'études dans les centres universitaires***

Dans la pratique, les facultés et les centres universitaires de formation professionnelle alternent trois formes de régimes d'utilisation du temps scolaire. En général, même pour les centres universitaires de formation professionnelle qui pratiquent le régime de journées de liberté, les 35 heures hebdomadaires sont largement dépassées dans les écoles comme FSS, FSA, ENAM et ENEAM ; ce qui justifie l'adoption généralisée des cours qui commencent à 13 heures dans ces écoles, le prolongement des cours à 19 heures et l'intégration des séminaires de formation pour les professeurs en mission d'enseignement. Dans tous les cas, les 35 heures du régime de journées continues seront insuffisantes pour les contenus des programmes universitaires en l'état actuel. Par conséquent, il est préférable que les centres universitaires continuent de fonctionner avec des régimes composites.

#### ***VI-2-5 Régime de journées continues et gestion du corps de contrôle***

Au primaire, il est attendu d'un inspecteur, 3 inspections d'enseignant en situation de classe par jour, soit 135 inspections par an. Dans l'organisation actuelle du temps de travail, les inspecteurs utilisent le temps de pause méridienne de 12 à 15 heures pour rallier les écoles situées à bonne distance afin de couvrir l'ensemble de leur territoire. Dans l'expectative du régime de journées continues, les 3 inspections par jour seront-elles possibles avec les journées qui n'offrent que 7 heures ?

Les réponses apportées lors de la consultation des inspecteurs et des Conseillers pédagogiques figurent au Tableau 44<sup>58</sup> où ils ont retenu un régime de journées continues et au tableau 37<sup>59</sup> où ils confirment la faisabilité des 3 inspections de classe par jour en cas de mise en œuvre du régime de journées continues. Cependant, ils déclarent que le recrutement et la mise en formation de nouveaux inspecteurs, de même que la mobilité du corps de contrôle garantiraient la réussite de leur mission dans un régime de journées continues. En attendant il serait souhaitable de prendre appui ponctuellement sur les inspecteurs et Conseillers pédagogiques retraités au besoin.

### VI -3 Avantages et inconvénients des différents régimes d'utilisation du temps scolaire

**TABLEAU N°66** Avantages et inconvénients des régimes de journées continues et discontinues.

| TYPE DE REGIME                                                                                                                                               | AVANTAGES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | INCONVENIENTS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b><u>REGIME DE JOURNEES CONTINUES</u></b></p> <p>(De 7h à 15h, avec une pause de 15 minutes de 9h 50 mn à 10h 05 mn et une autre pause de 12h à 13h)</p> | <p><b><u>POUR LES APPRENANTS</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plus de temps pour apprendre les leçons et faire les exercices de maison.</li> <li>- Possibilité de se consacrer à autres activités</li> </ul> <p><b><u>POUR LES ENSEIGNANTS</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plus de temps pour le repos et la préparation des cours</li> <li>- Plus d'efficacité dans le travail</li> <li>- Possibilité de faire une autre activité de renforcement de capacité</li> </ul> <p><b><u>POUR LES PARENTS D'APPRENANTS</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Moins de tracasseries dans le déplacement de leurs enfants.</li> <li>- Economie en temps et en argent du fait de la réduction des déplacements.</li> <li>- Diminution des risques d'accidents</li> </ul> <p>Plus de facilité à trouver des créneaux pour les cours de maison</p> | <p><b><u>POUR LES APPRENANTS</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Risque d'utiliser ce temps libéré dans l'après-midi pour des activités malsaines</li> <li>- Problèmes liés à l'éclairage, surtout dans certaines zones non électrifiées « cela n'existe pas car les cours se terminent à 15h »</li> </ul> <p><b><u>POUR LES ENSEIGNANTS</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Risque de consacrer plus de temps et d'énergie à une autre activité</li> </ul> <p><b><u>POUR LES PARENTS D'APPRENANTS</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de suivi de leurs enfants pour certains parents qui ne sont pas à la maison dans l'après-midi du fait de leurs occupations professionnelles</li> </ul> |

<sup>58</sup> Voir Page 97 Tableau n°46 : Choix du régime approprié par les Inspecteurs et Conseillers Pédagogiques

<sup>59</sup> Voir Page 92 Tableau n°39 : Proposition par les Inspecteurs et Conseillers Pédagogiques consultés du nombre d'inspection de classe à réaliser par jour en cas d'adoption des journées continues

| TYPE DE REGIME                                                                                                                                                                          | AVANTAGES                                                                                                                                                                                                                                                                                          | INCONVENIENTS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b><u>REGIME DE JOURNEES DISCONTINUES</u></b><br>(De 08h à 12h avec une pause de 15 minutes de 9h 50 mn à 10h 05 mn et de 15h à 17h pour le primaire, de 15h à 19 h pour le secondaire) | AVANTAGES                                                                                                                                                                                                                                                                                          | INCONVENIENTS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|                                                                                                                                                                                         | <b><u>POUR LES APPRENANTS</u></b><br>- Plus de temps à consacrer au repos méridien<br><br><b><u>POUR LES ENSEIGNANTS</u></b><br>- Plus de facilité dans l'élaboration des emplois du temps<br><br><b><u>POUR LES PARENTS D'APPRENANTS</u></b><br>Présence rassurante des enfants occupés à l'école | <b><u>POUR LES APPRENANTS</u></b><br>- Trop de pression sur les apprenants<br>- Manque de temps pour apprendre<br>- Eventuels retards accusés à la reprise des cours de l'après-midi pour ceux qui rentrent à midi.<br>- Pas de possibilité de s'adonner à autre activité.<br><br><b><u>POUR LES ENSEIGNANTS</u></b><br>- Emplois du temps ne permettent pas une bonne exploitation des heures libres<br>- Trop de pression dans le travail<br>- Pas de possibilité de faire autre activité<br><br><b><u>POUR LES PARENTS D'APPRENANTS</u></b><br>- Trop de tracasseries dans les déplacements des enfants.<br>- Risque élevé d'accidents de circulation.<br>- Perte de temps et d'argent dans les nombreux déplacements. |

## **VII. ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE EN JOURNEES CONTINUES ET SON ADAPTATION AUX CONDITIONS DE VIE DES UTILISATEURS DANS LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT EN REPUBLIQUE DU BENIN**

### **VII-1 Le régime de journées continues et les rendements des apprenants**

Le régime de journées continues contribuera à un meilleur apprentissage si et seulement si l'organisation de ce régime tient compte des rythmes biologiques des apprenants et l'organisation du temps extra-scolaire.

Ce régime favorisera le bon développement du cerveau de l'enfant, donc de sa conscience et de sa personnalité en réduisant considérablement le stress. En effet il permettra aux apprenants et aux enseignants de bénéficier du repos nécessaire. Les uns disposeront du temps pour apprendre et les autres pour préparer les cours ; ils pourront également dormir tôt afin d'avoir un sommeil réparateur. Les apprenants seront alors en bonne santé, performants avec une élévation des taux de réussite scolaire et dans la vie.

Ce régime permettra même de gagner en temps parce que les apprenants seront plus réceptifs, attentifs avec une rapidité de compréhension qui sera d'un atout formidable pour l'enseignant dans l'atteinte de ses objectifs pédagogiques.

### **VII-2 Le régime de journées continues et les missions de l'enseignant pour une éducation de qualité**

Le régime de journées continues concentre les activités de face-à-face pédagogique dans la matinée et au début de l'après-midi. La soirée où les apprenants ressentent plus la fatigue n'existant plus dans ce régime, cela facilitera aux enseignants l'accomplissement de leur mission dans le créneau favorable de la journée. La recommandation d'allègement de 20% des programmes, qui accompagne l'application du régime de journées continues permet aux enseignants d'achever les programmes d'étude sans pression. La possibilité pour l'enseignant de disposer de plus de temps dans l'après-midi lui permettra d'utiliser une partie de ce temps pour l'encadrement des apprenants pendant les activités extrascolaires, de mieux préparer ses cours, de se reposer et d'initier des activités de renforcement de ses capacités personnelles. La recommandation de recentrage des programmes d'études sur l'essentiel allègera le temps d'occupation des apprenants. La journée étant réduite, l'état de fatigue que la

plupart des enseignants ressentent dans l'après-midi<sup>60</sup> n'existera plus avec les journées continues. Les emplois de temps décousus pour raisons de manque de salle de classe devront disparaître parce que les classes roulantes n'existeront plus dans ce régime. Ce régime de journée continue permettra aux enseignants de mieux s'organiser, de bénéficier du temps de repos et de sommeil nécessaire pour être performant et demeurer en bonne santé.

---

<sup>60</sup> Voir Page 76, tableau n°21 :  
d'enseignement

## VIII. ORIENTATIONS POUR L'ADOPTION DU REGIME DE JOURNEES CONTINUUES EN REPUBLIQUE DU BENIN

### VIII-1 Orientations proposées par les enseignants pour un régime de journées continues réussies au Bénin

Les orientations proposées par les enseignants pour réussir le régime de journées continues, mentionnées dans le tableau ci-dessous sont extraites de la base des enseignants et classées par ordre décroissant de pourcentage de choix.

**TABLEAU N°67** : Orientations proposées par les enseignants pour la réussite des journées continues

| <b>Orientations proposées par les enseignants</b>                                                     | <b>% CHOIX</b> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| Programmer essentiellement les matières fondamentales aux apprenants                                  | 23,01%         |
| Alléger les contenus des programmes d'études pour se concentrer sur l'essentiel                       | 18,27%         |
| Augmenter le nombre d'enseignants                                                                     | 17,26%         |
| Construire des infrastructures scolaires (salle de classe, toilettes, bureaux,...)                    | 13,54%         |
| Animer les cantines pour les apprenants et faire augmenter l'argent du petit déjeuner par les parents | 12,52%         |
| Sensibiliser les parents à encadrer leurs enfants pour mieux les aider dans les notions apprises      | 12,52%         |
| Développer des activités extra scolaires                                                              | 2,88%          |
| <b>Total général</b>                                                                                  | <b>100,00%</b> |

Source : Base de données des enseignants CNE 2022

On retiendra que l'allègement des programmes et le recentrage des contenus sur l'essentiel restent les orientations majeures des enseignants. Cependant, la nécessité de recruter les enseignants en nombre suffisant et de construire des infrastructures adéquats demeurent aussi indispensables pour l'adoption du régime de journées continues.

### VIII-2 Orientations proposées par le personnel administratif pour un régime de Journées continues réussies au Bénin

Les orientations proposées par le personnel administratif pour réussir le régime de journées continues ci-dessous sont extraites de la base des personnels administratifs et classées par ordre décroissant de pourcentage de choix.

**TABLEAU N°68 :** Orientations proposées par le personnel administratif pour la réussite des journées continues

| <b>Orientations proposées par le personnel administratif</b>                           | <b>% CHOIX</b> |
|----------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| Autres                                                                                 | 58,38%         |
| Alléger les contenus des programmes d'étude                                            | 19,76%         |
| Construction des salles de classes et recrutement des enseignants en nombre suffisant  | 8,38%          |
| Généralisation des cantines au secondaire                                              | 6,29%          |
| Généraliser un quota horaire et emplois de temps qui ne surchargent pas les apprenants | 5,09%          |
| Régime de journées continues terminant à 14 heures                                     | 2,10%          |
| <b>Total général</b>                                                                   | <b>100,00%</b> |

**Source :** Base de données des personnels administratifs CNE 2022

On constate à travers le traitement des avis que 58,38% du personnel administratif ont coché la fenêtre « autres », le contenu de ce choix n'étant pas détaillé. Cependant l'orientation concernant l'allègement du contenu des programmes d'étude et la construction des infrastructures adéquates demeurent aussi les orientations majeures pour les personnels administratifs

### **VIII-3 Orientations proposées par le corps de contrôle pour un régime de journées continues réussies**

Les grandes orientations des inspecteurs et Conseillers pédagogiques pour réussir le régime de journées continues sont résumées ci-dessous :

-  revoir les masses horaires hebdomadaires des différents groupes pédagogiques afin qu'il y ait une concordance entre les programmes d'études et la masse horaire disponible,
-  mettre à disposition des établissements le matériel didactique et les équipements adéquats pour le bon déroulement des activités pédagogiques.
-  améliorer l'état des classes et y installer les commodités pouvant aider le travail de l'enseignant
-  Pour l'animation des activités extrascolaires, construire des infrastructures d'accueil et les équiper, former des agents d'encadrement et des enseignants pour assurer la conduite des activités extrascolaires.
-  Equiper ou doter le corps de contrôle en matériels roulants pour rendre leurs interventions plus fréquentes dans les établissements scolaires
-  Garantir des infrastructures scolaires adéquates, réunissant les conditions ergonomiques de bonne aération, de bonne visibilité et d'aisance spatiale.

- ✚ Faire renaître les activités "coopératives" instaurées au temps de la période révolutionnaire sous une forme moderne afin de détecter le plus précocement possible le talent de chaque apprenant.
- ✚ Vite orienter les apprenants selon leurs talents vers les structures de formation ou de pratiques professionnelles pour leur prise en charge rapide.
- ✚ Sensibiliser les parents sur leur responsabilité dans la réussite du régime des journées continues

#### **VIII-4 Orientations au prisme des recherches en neurosciences cognitives**

La connaissance des rythmes biologiques (chronobiologie) et des rythmes psychologiques (Chrono-psychologie) contribuerait à mieux planifier le régime de journées continues.

La chronobiologie correspond à l'étude des rythmes biologiques dans l'organisme. Ces rythmes biologiques correspondent à la variation périodique ou cyclique d'une fonction spécifique d'un être vivant. On distingue trois types de rythme : (i) Ultradien : périodicité de moins de 20h, (ii) Circadien : périodicité de 24h (iii) Infradien : périodicité de plus de 28h.

La chrono-psychologie scolaire étudie les variations des niveaux de vigilance et de performance de l'enfant dans son cadre scolaire en relation avec ses milieux de vie.

En tenant compte de ces différents rythmes biologiques et psychologiques avec les travaux de TESTU (1994), on a remarqué qu'au cours de la journée, il y a 2 alternances de temps forts et de temps faibles dans l'attention et la capacité du traitement de l'information. Ce profil se caractérise par une élévation de la vigilance au fil de la matinée scolaire, suivie d'une chute après le déjeuner, puis à nouveau d'une progression de la vigilance au cours de l'après-midi.

Dans la pratique les apprenants se réveillent entre 6h30-7h pour entrer en classe à 8h 00. On constate chez les apprenants une variation du niveau d vigilance selon les heures (Travaux de TESTU 1994) :

- Entre 8h00 et 9h, le niveau de vigilance des apprenants est faible. (calme, bâillements, étirements, affailements, rêveries,) ce qui fait qu'ils ne répondent pas à un appel.

- après 9h, on note une augmentation de la vigilance, une augmentation du nombre d'élèves mobilisant leurs processus cognitifs au maximum des capacités intellectuelles.
- entre 13h et 15h, on remarque une baisse d'attention de la majorité des élèves. C'est un moment de faible vigilance souvent dénommé « effet postprandial » qui n'est pas en relation avec la quantité et la qualité de nourriture (des études ont montré le même phénomène d'hypovigilance en supprimant le déjeuner).
- Après 15h, on observe une augmentation des niveaux de vigilance.

Ainsi dans la matinée entre 9h et 13h avec un pic aux environs de 11h, l'apprenant est très réceptif, il en est de même dans l'après-midi entre 15h et 18h avec un pic vers 16h 30.

Néanmoins les moments de faible vigilance ne sont pas à écarter dans la programmation des activités pédagogiques. On peut les exploiter pour les activités qui n'exigent pas une grande concentration. Ce profil classique journalier du rythme intellectuel est observé tous les jours sauf le lundi, où l'on observe une désynchronisation accompagnée d'une baisse du niveau de performance.

En effet le départ et le retour du week-end sont des moments de déconcentration. Pour tous les élèves, quel que soit leur âge, la coupure du week-end semble se répercuter négativement sur le lundi en inversant la rythmicité intellectuelle journalière. Cette désynchronisation s'explique, entre autres raisons, par des couchers et des réveils plus tardifs dans le week-end.

***Variations circadiennes et performances psychomotrices*** : Les performances psychomotrices (l'habileté motrice, la coordination gestuelle, la capacité de réaction aux stimuli) ne sont pas stables dans le temps mais fluctuent également au cours des 24h. La puissance musculaire, les capacités sensori-motrices et la coordination sont les meilleures en fin de matinée puis en milieu d'après-midi. Ce rythme des performances psychomotrices s'abaisse en début d'après-midi, et spécialement pour les tâches motrices nécessitant des opérations cognitives. Ceci est en relation avec les baisses du niveau de vigilance et de performance musculaire postprandiales.

Les temps de réactions auditifs et visuels, qui constituent des composantes majeures des performances sportives possèdent également une rythmicité circadienne. Les

optimums se retrouvent en début de soirée et se situent à proximité du pic de température corporelle. Mais il existe souvent une relation inverse entre la rapidité d'exécution et la précision ou la justesse du mouvement. Les tâches demandant un contrôle moteur fin sont mieux réussies et leur apprentissage est plus rapide le matin vers 11h.

***Variations circadiennes et capacité à maintenir l'effort*** : Pour les exercices maximaux d'endurance de durées supérieures à 40-50mn, il semble que la plage horaire la plus efficace soit le matin. Pourtant, c'est en milieu d'après-midi et en début de soirée, lorsque la température corporelle atteint son maximum, que les sportifs développent les plus grandes charges de travail

Les capacités à maintenir des efforts maximaux de durées supérieures à 40-50mn sont meilleures le matin que l'après-midi.

***Variations circadiennes de la perception de l'effort*** : Des études sur le libre choix de la charge de travail dans une épreuve de 30mn sur bicyclette ergométrique selon ATKINSON et Coll. (1993) ont trouvé une rythmicité circadienne avec une acrophase à 19h. Ces grandes charges de travail choisies en début de soirée ne se trouvaient jamais accompagnées d'une augmentation de la perception de l'effort. Ceci peut expliquer le choix (sans réellement s'en rendre compte) des athlètes de s'entraîner durement durant cette période de la journée. Mais ceci n'est plus valable lorsque l'exercice est prolongé au-delà de 40-50mn.

***Application de la chronobiologie en EPS : vers le respect des rythmes des élèves*** : Nous venons de voir que l'activité intellectuelle, le niveau de vigilance et le niveau de performance physique des élèves fluctuent à la fois au cours de la journée et au cours de la semaine. Le corps enseignant doit donc repenser sa perception de l'élève pris comme un sujet linéaire et stable dans le temps, à qui on peut faire apprendre n'importe quoi n'importe quand. L'apport et l'application des données de la chronobiologie et de la chronopsychologie à l'école permettraient de repenser les planifications journalière et hebdomadaire des emplois du temps.

### VIII-5 Orientations des neurosciences cognitives concernant la planification du temps scolaire

**Planification journalière des emplois du temps** : Il est recommandé de tenir compte de la rythmicité de la vigilance pour organiser la journée scolaire. Il serait ainsi préférable de réserver les créneaux horaires définis comme étant les plus favorables (fin de matinée, milieu d'après-midi) à des apprentissages nouveaux nécessitant de l'attention, et, à l'inverse d'occuper les moments les moins favorables par des activités d'entretien des connaissances ou à caractères plus ludiques et artistiques.

Il apparaît essentiel de ne pas placer en début de matinée ou en début d'après-midi des matières fondamentales qui nécessitent une vigilance et un déploiement des capacités cognitives importantes. Le respect de cette recommandation est d'autant plus important en zones rurales où les difficultés scolaires sont généralement plus prononcées.

En ce qui concerne l'EPS, presque toutes les plages horaires journalières sont utilisables, à condition de les utiliser correctement. En effet, toutes les Activités Physiques et Sportives (APS), et notamment les APS à fortes charges techniques et celles sollicitant fortement les capacités musculaires, ne sont pas réalisables à toute heure.

- Les débuts de matinée ou d'après-midi qui sont les périodes de faibles performances peuvent être occupés par des activités plus calmes et moins intenses c'est-à-dire des activités pouvant relancer l'alternance cérébrale.

✚ activités conseillées : activités d'éveil, activités d'expressions corporelles et artistiques.

✚ activités déconseillées : activités sollicitant fortement les systèmes cardio-pulmonaires, musculaires et articulaires (activités d'endurance, activités athlétiques, natation, gymnastique, activités dynamiques et explosives...).

Ces activités sont vivement déconseillées en début de matinée car on observe souvent :

- une augmentation de la tension artérielle le matin après le réveil,
- des pics circadiens des crises d'asthmes la nuit et le matin,
- des creux circadiens du volume expiratoire le matin (entre 3h et 8h),

- une faible souplesse articulaire (suivant le même rythme que celui de la température corporelle centrale : grande souplesse en fin d'après-midi, début de soirée),
  - faible capacité à maintenir des efforts et des charges de travail élevés,
  - faibles niveaux de motivation et d'humeur.
- En milieu de matinée
- Sont conseillées en milieu de matinée les activités techniques et stratégiques : les élèves sont plus attentifs et réceptifs ; c'est le moment des meilleures performances psychomotrices et cognitives avec une sollicitation de la mémoire à court terme.
- En milieu et fin d'après-midi
- Peuvent être programmées en milieu et fin d'après-midi les activités techniques à fortes dépenses énergétiques. C'est une période où les capacités physiques la force musculaire, la motivation et l'humeur sont maximales. On peut programmer dans cette 3<sup>e</sup> période des activités extrascolaires comme les sports collectifs.

***Planification hebdomadaire des emplois du temps*** : Les études (TESTU, 1989) ont montré que dans le cas de la semaine classique de travail, le mardi, mercredi et jeudi sont les meilleurs jours pour apprendre, alors que le lundi et le vendredi sont moins bons pour l'apprentissage. Le lundi en particulier est perturbé par les phénomènes de désynchronisations liés au weekend (chez certains apprenants). Le vendredi après-midi on note également une désynchronisation car les apprenants commencent à penser aux activités du weekend. Par contre la coupure du mercredi (repos l'après-midi) s'avère bénéfique et non désynchronisant notamment lorsqu'elle s'accompagne d'activités extrascolaires.

Par conséquent les variations hebdomadaires de l'activité intellectuelle sont plus le reflet de l'aménagement du temps que d'une rythmicité propre à l'apprenant. Il s'agit donc de repenser la planification hebdomadaire des emplois du temps ; un pari audacieux mais porteur de sens. Cette réflexion est non seulement valable pour la planification de toutes les disciplines scolaires, mais également pour le contenu de chaque discipline durant la semaine.

Au regard de tout ce qui précède, nous pensons que le début de semaine (lundi) et la fin de semaine (vendredi) sont plus propices à des apprentissages ne nécessitant pas de grands efforts cognitifs, ou à des activités de travaux dirigés appliqués à des

apprentissages antérieurs. Les activités à fortes charges mnésiques et mentales seront programmées de façon plus profitable les autres jours de la semaine (mardi, mercredi, jeudi).

Pour être plus efficace pour l'apprentissage, cette programmation hebdomadaire doit s'arrimer à la programmation journalière des disciplines et de leurs contenus. Il ne faut pas demander à un élève d'être aussi efficace et performant un lundi matin et un vendredi après-midi.

***L'importante contribution du sommeil*** : La garantie à l'apprenant d'un sommeil lent et profond : (i) permettrait de recréer les équilibres physiologiques et biochimiques modifiés par l'exercice musculaire intense (récupération de la fatigue musculaire) ; c'est notamment la phase de sécrétion de l'hormone de croissance, (ii) pourrait favoriser les processus cognitifs les plus élaborés comme les apprentissages psychomoteurs complexes.

#### **VIII-6 Orientations pour l'usage qualitatif du temps scolaire**

L'utilisation qualitative du temps scolaire appelle à, (i) amener les enseignants à avoir une attitude de rationalité dans l'utilisation du temps, (ii) utiliser le temps libéré pour l'encadrement des activités extrascolaires des apprenants, pour une bonne réparation des cours, pour le repos, les activités d'entretien personnel et pour le renforcement des capacités personnelles (iii) analyser les possibilités d'intégration des neurosciences éducatives dans la formation initiale et continue des enseignants, (iv) mettre en place une stratégie d'éducation parentale en ce qui concerne le temps scolaire à la maison et enfin (v) apprendre à apprendre aux apprenants. L'intégration des neurosciences éducatives aura pour but : d'améliorer la qualité de l'éducation et la qualité de la formation des enseignants, de la maternelle à l'université.

## **IX. MESURES SPECIFIQUES POUR LA REUSSITE DU CHANGEMENT DU TEMPS SCOLAIRE EN REGIME DE JOURNEES CONTINUES**

### **IX-1 Révision des programmes d'études et proposition d'esquisses horaires**

#### **Encadré N° 2 : Forme des journées continues choisies dans l'enseignement maternel et primaire**

**A la maternelle et au primaire, l'application du régime de journées continues conduira les écoles à commencer les cours à 8 heures pour les terminer à 15 heures avec une heure de battement entre 12 et 13 heures, soit 6 heures disponibles pour les activités pédagogiques par jour.**

Les opinions des acteurs de l'école enquêtés ont montré que le relogement n'est que nominal et que malgré la disponibilité des quotas horaires pour réaliser les contenus de programme d'études, il est souvent difficile de terminer lesdits programmes dans le temps imparti. Pour anticiper et s'assurer que les programmes d'études disposent de temps nécessaire à leur réalisation, une réduction de 10 à 20% au maximum des programmes en vigueur dans le régime de journées discontinues est nécessaire.

#### **Encadré N° 3 : Forme des journées continues choisies dans l'enseignement secondaire général**

**Au secondaire général, le régime de journées continues largement proposé par les acteurs amènera les collèges à démarrer les activités pédagogiques à 7 heures pour les clôturer à 15 heures avec une heure de battement entre 12 et 13 heures, soit une masse horaire journalière de 7 heures totalisant 35 heures par semaine.**

Hormis les classes des séries C et D qui ne pourront pas reloger entièrement les contenus de leurs programmes dans la masse horaire hebdomadaire offerte par le régime de journées continues, la majorité des classes du secondaire général pourraient adopter le régime de journées continues. Cependant les acteurs consultés ont largement estimé avoir des difficultés à terminer les programmes. Ainsi pour permettre aux acteurs de disposer du temps nécessaire pour achever les programmes, ceux-ci connaîtront une réduction entre 10 et 20%, afin de rendre possible leur réalisation dans les 35 heures qu'offre le régime de journées continues.

**Encadré N° 4 : Forme des journées continues choisies dans l’enseignement et la formation techniques et professionnels**

**Les filières de l’enseignement et de la formation techniques et professionnels seront soumises à un régime de temps scolaire adapté à leurs spécialités et à la disponibilité de leurs entreprises partenaires.**

Des réajustements sont nécessaires entre la pratique et la théorie au sein des lycées et l’extension des apprentissages à travers des stages dans les entreprises en milieu ouvert.

**IX-2 Simulation des besoins en enseignants, en salles de classe équipées à la maternelle et au primaire pour démarrer le régime de journées continues au Bénin**

Il est important de simuler le nombre total d’enseignants qui seront chargés des cours et les salles qui recevront les groupes pédagogiques pour le bon déroulement des activités dans le régime des journées continues. La réduction des contenus des programmes ne devrait pas affecter significativement le nombre des enseignants en charge ; elle leur permettrait de terminer les programmes d’études dans le temps imparti.

A la maternelle en partant de l’annuaire 2020-2021 et en projetant les effectifs de 2021 à 2030, les calculs ont permis d’estimer à 827 le nombre d’enseignants de la maternelle et 468 salles de classe comme besoin pour encadrer les effectifs préscolaires suivant les indicateurs du PSE.

Au primaire, en partant de l’annuaire 2020-2021 et en projetant les effectifs de 2021 à 2030, les calculs ont permis d’estimer à 1 962 le nombre d’enseignants du primaire dont les écoles primaires auront besoin pour encadrer les effectifs suivant les indicateurs du PSE. L’enseignement primaire aurait besoin également de 1.036 salles de classes équipées de table-bancs pour respecter les ratios du PSE. Ces besoins évoluent les années suivantes proportionnellement à l’augmentation des effectifs tel que présentés dans le tableau ci-dessous. Les bases détaillées des projections figurent dans le tableau intitulé « *Base de projection des effectifs de 2022 à 2030 partant de l’Annuaire 2020-2021 et des indicateurs PSE au primaire* » en annexe.

**TABLEAU N°69** : Estimation des besoins en enseignant et en salle de classe au primaire de 2023-2030

|          |                           | 2023      | 2024      | 2025      | 2026      | 2027      | 2028      | 2029      | 2030      |
|----------|---------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Primaire | Effectifs d'élèves        | 2 368 711 | 2 397 498 | 2 432 674 | 2 482 803 | 2 538 674 | 2 600 490 | 2 665 836 | 2 757 326 |
|          | Besoins Enseignants       | 2 809     | 1 962     | 2 140     | 2 476     | 2 679     | 2 900     | 3 094     | 3 716     |
|          | Salle de classes équipées | 2 006     | 1 036     | 1 172     | 1 463     | 1 604     | 1 754     | 1 866     | 2 401     |

**Source** : Projections CNE utilisant l'annuaire 2020-2021 et les indicateurs PSE

**Encadré N° 5 : Mesures spécifiques pour l'adoption du régime des journées continues dans l'enseignement maternel et primaire**

Les besoins d'enseignants (1 962) et de salles de classe (1 036) n'affectent en rien le démarrage du régime de journées continues dans le sous-secteur des enseignements maternel et primaire. La variation du quota horaire journalier n'affecte pas les face-à-face pédagogiques dans les groupes pédagogiques.

**IX-3 Simulation des besoins en enseignants, en salles de classe équipées au secondaire général pour démarrer le régime de journées continues au Bénin**

Au niveau de l'enseignement secondaire général, les besoins simulés pour le démarrage du régime de journées continues en partant de l'annuaire 2020-2021 et en s'alignant sur les indicateurs du PSE sont de :

- 928 professeurs adjoints APE-ACE et de 2 990 AME pour le 1<sup>er</sup> cycle
- 370 professeurs certifiés APE-ACE pour le 2<sup>nd</sup> cycle.

Les besoins en salles de classe équipées pour démarrer le régime de journées continues sont de 2 897 (voir tableau N 70 ci-dessous). Les classes « roulantes » ne sont plus possibles dans ce régime. Ces besoins évoluent proportionnellement aux effectifs comme projetés jusqu'en 2030 dans le tableau ci-dessous. Les calculs détaillés des projections figurent dans le tableau intitulé «*Base de projection des effectifs de 2022 à 2030 partant de l'Annuaire 2020-2021 et des indicateurs PSE au Secondaire Général 1er Cycle* » en annexe 2.

**TABLEAU N°70 :** Estimation des besoins d'enseignant au 1er Cycle de l'enseignement secondaire général de 2023-2030

|                                       | 2023 | 2024  | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | 2023 |
|---------------------------------------|------|-------|------|------|------|------|------|------|------|
| <b>Besoins en enseignants APE-ACE</b> | 149  | 928   | 482  | 420  | 480  | 487  | 502  | 533  | 637  |
| <i>Anglais</i>                        | 97   | -50   | 64   | 56   | 64   | 65   | 67   | 71   | 85   |
| <i>EPS</i>                            | 48   | 403   | 48   | 42   | 48   | 49   | 50   | 53   | 64   |
| <i>Français</i>                       | 293  | 4     | 96   | 84   | 96   | 97   | 100  | 107  | 127  |
| <i>Hist-Géo</i>                       | -72  | -34   | 52   | 45   | 52   | 53   | 54   | 58   | 69   |
| <i>Maths</i>                          | -32  | 413   | 88   | 77   | 88   | 89   | 92   | 98   | 117  |
| <i>PCT</i>                            | 124  | 183   | 64   | 56   | 64   | 65   | 67   | 71   | 85   |
| <i>SVT</i>                            | -60  | 8     | 68   | 59   | 68   | 69   | 71   | 75   | 90   |
| <b>Besoins en enseignants AME</b>     | 374  | 2 990 | 638  | 568  | 659  | 681  | 715  | 772  | 937  |
| <i>Anglais</i>                        | -127 | 224   | 85   | 76   | 88   | 91   | 95   | 103  | 125  |
| <i>EPS</i>                            | 213  | 611   | 64   | 57   | 66   | 68   | 72   | 77   | 94   |
| <i>Français</i>                       | 29   | 416   | 128  | 114  | 132  | 136  | 143  | 154  | 187  |
| <i>Hist-Géo</i>                       | -74  | 189   | 69   | 61   | 71   | 74   | 77   | 84   | 102  |
| <i>Maths</i>                          | 136  | 792   | 117  | 104  | 121  | 125  | 131  | 142  | 172  |
| <i>PCT</i>                            | 154  | 459   | 85   | 76   | 88   | 91   | 95   | 103  | 125  |
| <i>SVT</i>                            | 42   | 299   | 90   | 80   | 93   | 96   | 101  | 109  | 133  |

Source : Projections CNE utilisant l'annuaire 2020-2021 et les indicateurs PSE

**TABLEAU N°71 :** Estimation des besoins d'enseignant au 2<sup>nd</sup> Cycle de l'enseignement secondaire général de 2023-2030

|                                       | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | 2023 |
|---------------------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| <b>Besoins en enseignants APE-ACE</b> | 15   | 370  | 178  | 81   | 16   | -34  | -72  | -98  | -72  |
| <i>Anglais</i>                        | 42   | -26  | 17   | 5    | -1   | -6   | -9   | -11  | -9   |
| <i>EPS</i>                            | -305 | 134  | 15   | 7    | 2    | -3   | -6   | -8   | -6   |
| <i>Français</i>                       | 192  | 10   | 24   | 11   | 2    | -4   | -9   | -13  | -9   |
| <i>Hist-Géo</i>                       | -91  | -15  | 19   | 9    | 2    | -3   | -7   | -10  | -7   |
| <i>Maths</i>                          | 155  | 25   | 21   | 10   | 2    | -4   | -8   | -11  | -8   |
| <i>PCT</i>                            | 16   | 281  | 34   | 16   | 4    | -6   | -13  | -18  | -13  |
| <i>Philo</i>                          | 84   | 34   | 22   | 10   | 2    | -4   | -9   | -12  | -9   |
| <i>SVT</i>                            | -78  | -73  | 26   | 12   | 3    | -5   | -10  | -14  | -10  |
| <b>Besoins en enseignants AME</b>     | 102  | -310 | 424  | 351  | 300  | 256  | 219  | 191  | 232  |
| <i>Anglais</i>                        | -116 | -104 | 41   | 31   | 26   | 21   | 17   | 15   | 18   |
| <i>EPS</i>                            | 136  | 100  | 35   | 29   | 25   | 21   | 18   | 16   | 19   |
| <i>Français</i>                       | -134 | -90  | 57   | 47   | 41   | 35   | 30   | 26   | 32   |
| <i>Hist-Géo</i>                       | 44   | -98  | 45   | 38   | 32   | 28   | 24   | 21   | 25   |
| <i>Maths</i>                          | 87   | -59  | 50   | 42   | 36   | 31   | 26   | 23   | 28   |
| <i>PCT</i>                            | 175  | 194  | 81   | 68   | 58   | 50   | 43   | 37   | 45   |
| <i>Philo</i>                          | -343 | -55  | 53   | 45   | 38   | 33   | 28   | 25   | 30   |
| <i>SVT</i>                            | 252  | -200 | 63   | 52   | 45   | 38   | 33   | 29   | 35   |

Source : Projections CNE utilisant l'annuaire 2020-2021 et les indicateurs PSE

**TABEAU N°72 :** Estimation des besoins en nouvelles salles au 1er Cycle & 2nd Cycle de l'enseignement secondaire général de 2023-2030

|                                                              | 2023 | 2024  | 2025  | 2026  | 2027  | 2028  | 2029  | 2030  | 2033  |
|--------------------------------------------------------------|------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Besoin en nouvelles salles au 1er Cycle & 2nd Cycle de l'ESG | 885  | 2 897 | 1 732 | 1 634 | 1 762 | 1 828 | 1 932 | 2 096 | 2 530 |

**Encadré N° 6 : Mesures spécifiques pour l'adoption du régime des journées continues dans l'enseignement secondaire général**

Au secondaire général et contrairement au primaire, les besoins de professeurs adjoints (3.918), de professeurs certifiés (370) et les besoins en salles de classes équipées (2.897) sont indispensables au démarrage du régime de journées continues. La présence en salle pendant le créneau horaire du régime de journées continues de tous les groupes pédagogiques est indispensable et non ajustable.

Il est à remarquer que les projections de besoins en enseignant n'ont pas pris en compte certaines matières telles que : allemand, économie familiale & sociale, espagnol, économie.....etc, les données de bases n'étant pas actualisées dans les annuaires statistiques utilisées pour les projections.

**IX-4 Augmentation du nombre et amélioration de la mobilité du corps de contrôle**

Le nombre de conseillers pédagogiques et d'inspecteurs en activité est actuellement insuffisant. La réduction du temps journalier et l'augmentation du nombre des groupes pédagogiques impactent les activités du corps de contrôle. Pour améliorer le ralliement de plusieurs établissements aux fins d'accomplir les 3 inspections journalières en situation de classe et le fonctionnellement optimal des pools d'inspection, il serait souhaitable d'améliorer la mobilité du corps de contrôle en attendant la mise en formation de nouveaux conseillers pédagogiques et inspecteurs.

**Encadré N° 7 : Mesures spécifiques pour l'adoption du régime des journées continues dans le corps de contrôle**

Pour démarrer le régime de journées continues avec le nombre des inspecteurs et conseillers pédagogiques actuellement en activité, il serait nécessaire de renforcer les mesures de suppléance en rappelant au besoin les inspecteurs à la retraite le temps de former de nouveaux membres du corps de contrôle. On pourrait aussi mettre en œuvre un programme prospectif spécial de formation à grande échelle du personnel d'encadrement. Il serait de même indispensable de jouer sur la mobilité des inspecteurs par la dotation de moyens de déplacement.

## **X. QUELQUES PROPOSITIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES UTILISATEURS DANS L'ORGANISATION ET LA GESTION DU TEMPS EXTRASCOLAIRE LIBRE PAR LE REGIME DE JOURNEES CONTINUES**

De nos jours, il est démontré que les activités extrascolaires permettent d'améliorer l'intellect des enfants. Elles ont un impact positif sur leur apprentissage et leur développement social et les aident aussi à surmonter divers obstacles, à avoir confiance et à croire en eux-mêmes. Les activités extrascolaires permettent également aux enfants de diversifier les types d'apprentissage, d'établir des liens entre l'apprentissage en classe et le monde du travail, et d'acquérir une expérience pratique dans le domaine de leur choix. L'implication des parents dans ces activités extrascolaires est nécessaire et recommandée puisqu'elle contribue à aider les enfants à acquérir des attitudes, des aptitudes et des comportements plus positifs. Les activités périscolaires, parascolaires et périscolaires permettront de rationaliser l'utilisation du temps libéré par l'adoption d'un régime de journées continues.

### **X-1 Couplage de l'enseignement formel avec d'autres formes d'apprentissage**

#### ***X-1-1 Journées continues à la maternelle et au primaire et apprentissage métier***

L'école est une institution sociale qui est aujourd'hui chargée d'une triple mission : apprentissage, éducation, socialisation. La mission première de l'école est d'instruire et d'éduquer afin de conduire l'ensemble des apprenants à la réussite scolaire et à l'insertion professionnelle et sociale. Pour une formation complète des apprenants, il convient que les écoles ne s'en tiennent pas uniquement à l'enseignement des disciplines scolaires théoriques. Les écoles se doivent de prolonger leur éducation vers d'autres secteurs d'activités en dehors des horaires fixés et souvent au-delà du temps de la scolarité. L'adoption du régime de journées continues offre un créneau extrascolaire qui servirait à organiser à la fois des loisirs pour les apprenants, de compléter leur formation par la pratique de nouvelles techniques, de leur donner le désir d'apprendre davantage, de se perfectionner et de leur fournir les moyens et les occasions de développer leur potentiel de créativité. Ces activités qui couvrent un large éventail : loisir en groupe ou non, offres de cours d'initiation pratiques ou d'apprentissage divers pourraient être relogées dans les deux heures offertes chaque jour par l'adoption du régime de journées continues entre 15 heures et 17 heures.

**Encadré N°8 : Orientations pour la conception des programmes d'activités extrascolaires en cas d'adoption du régime des journées continues**

Il appartiendrait aux décideurs d'instruire les Inspecteurs, les Conseillers Pédagogiques et les Enseignants à faire parler leur ingéniosité en co-construisant avec des institutions spécialisées des contenus périscolaires, parascolaires et postsecondaires et d'initier des projets d'intégration desdites activités complémentaires extra-scolaires en tenant compte de l'âge des enfants, de les lancer et de veiller à leur généralisation.

De compléter les classes culturelles et sportives avec des programmes à contenus ludiques, économiques (jardinage, élevage pisciculture.....), et manuels (couture, coiffure, ....). Cet ensemble sera reconstitué sous forme de programme intégré d'activités extrascolaires et périscolaires à inscrire dans les créneaux horaires libérés au cas où le régime continue venait à être adopté.

***X-1-2 Journées continues au secondaire général et apprentissage métier***

Selon Sue et Rondel (2002) le temps extrascolaire est défini comme un temps « libéré des obligations scolaires » qui rend possible « diverses activités sujettes à variations selon l'âge, le sexe, les catégories socioprofessionnelles des parents et la personnalité ». Lorsqu'on parle d'école à journée continue, on évoque deux dimensions : l'enseignement et l'encadrement. Ce dernier aspect est important dans la période où les apprenants ne sont plus en classe. Pour différentes raisons, dans certaines familles, on s'occupe moins des enfants. Hors de l'école ces enfants reçoivent moins d'attention et ne sont donc pas encadrés. Cela a pour conséquences entre autres qu'ils se tournent vers les TIC (Technologie de l'Information et de la Communication) sans rencontrer le moindre obstacle. Nombre d'enfants ont le libre accès à des sites pornographiques où se diffusent des données de dépravation non recommandées pour des personnes de jeune âge, par le canal de la télévision, des téléphones portables, des ordinateurs, d'où la nécessité de gérer le temps extrascolaire avec les parents et les apprenants.

Différentes expériences d'utilisation des heures extra scolaires dans le but d'orienter les apprenants progressivement vers l'apprentissage de métier existent dans les collèges anglo-saxons. La réduction du contenu des programmes et les heures libérées par le régime de journées continues pourraient permettre de commencer à stimuler depuis les collèges les prédispositions des élèves aux métiers, de même que le renforcement de certaines activités dirigées de SVT ou de PCT. Les activités pratiques de production dans le jardin scolaire peuvent renforcer les prédispositions

de certains élèves à l'agriculture. La classe de promenade et les visites des usines ou de sites peuvent stimuler l'intérêt de certains élèves pour différents secteurs d'activités économiques. Les activités mercantiles en coopérative peuvent renforcer des prédispositions à l'entrepreneuriat chez certains apprenants. La participation aux activités sportives et aux compétitions scolaires sont susceptibles de révéler certains talents parmi les élèves qui y feront carrière. L'organisation des prix de meilleur spectacle au collège peuvent révéler certains talents au théâtre, en musique et dans la danse. L'organisation des volontaires qui accompagnent les restauratrices de cantine scolaire peut renforcer certaines prédispositions au métier d'hôtellerie restauration. L'animation des activités de jumelage entre collèges par les apprenants peut prédisposer ces derniers au métier de négociateurs ou de manager. La participation à une équipe d'animation du journal ou de la radio du collège peut mettre le pied à l'étrier aux futurs communicateurs. D'autres activités parascolaires comme des cours d'alphabétisation fonctionnelle peuvent précéder l'orientation de certains élèves vers des métiers. Le challenge au Bénin dans le cadre de l'adoption d'un régime de journée continue est de réussir à optimiser les deux heures libérées par jour pour promouvoir des activités périscolaires, parascolaires et périscolaire afin que lesdites activités accompagnent progressivement les élèves des collèges vers les métiers pour lesquels ils ont des prédispositions ; ce qui faciliterait les orientations scolaires et plus tard, l'insertion professionnelle.

Aussi, 64,38%<sup>61</sup> des parents d'élèves enquêtés estiment que leurs enfants ne font pas d'activités extrascolaires. Au regard de ces résultats d'enquête et dans l'intérêt de l'apprenant, l'école pourrait, mieux intégrer la question de la prise en compte de ces activités extrascolaires, notamment lorsqu'il est question de respecter les rythmes biologiques et les temps de repos, de solitude et de rêverie nécessaires à chaque enfant.

La gestion du temps extrascolaire doit être rigoureuse et bien pensée car un nombre trop important d'activités extrascolaires pourrait également entraîner une accumulation de fatigue chez l'apprenant. Dans ce cadre diverses activités peuvent être proposées aux apprenants :

---

<sup>61</sup> Voir Page 99    Tableau n°50 :    Avis des parents sur la pratique des activités extrascolaires par les apprenants à charge

- des cours pratiques artistiques et culturels : dessin, poterie, danse, théâtre etc.,
- des cours pratiques de langues nationales et internationales ;
- des cours pratiques en informatique ;
- la pratique d'activités sportives et ludiques ;
- la pratique en jardinage, pisciculture, élevage etc ;
- l'apprentissage d'un métier par intermittence ;

Ces propositions sont parfaitement en adéquation avec l'article 4 de la loi N° 2003-17 du 17/10/03 portant Orientation de l'Education Nationale en République du Bénin qui stipule : « l'école doit offrir à tous, la possibilité d'appréhender le monde moderne et de transformer le milieu en partant des valeurs culturelles nationales, du savoir, du savoir-faire et du savoir-être endogènes et du patrimoine scientifique universel ».

### ***X-1-3 Gestion du temps extrascolaire des journées continues et l'Enseignement et la Formation Techniques et Professionnels***

Selon les réformes, ce sous-secteur sera progressivement astreint à la formation par alternance. Les apprenants seront dans une autre forme de temps scolaire avec deux lieux de formation ; l'établissement de formation et l'entreprise. Le régime de temps scolaire dépendra donc des heures de formation dans l'entreprise. Donc ils ne seront pas forcément soumis au régime de journées continues.

Ainsi en attendant la mise en œuvre et la généralisation de la formation par alternance dans l'enseignement technique et la formation professionnelle, les programmes actuels constitués d'enseignements théoriques, de pratiques en laboratoire / atelier et de stage en entreprise pourraient se poursuivre conformément au régime de temps scolaire précédemment appliqué.

Néanmoins ces apprenants doivent bien gérer le temps extrascolaire par des travaux autonomes visant des initiatives personnelles, des innovations dans leur domaine de formation. Les apprenants qui gèrent leur temps extrascolaire en faisant des stages en entreprise ont plus de chance d'avoir très tôt un contrat de pré embauchage avant la fin de leur étude

En effet les petits métiers peuvent servir d'apprentissage en entrepreneuriat aux apprenants ; cela leur permettra de s'initier aux techniques d'entrepreneuriat et en même temps de gagner un peu d'argent. On peut citer : (i) vente de produits alimentaires et cosmétiques (ii) jardinage (iii) élevage (iv), etc.

#### ***X-1-4 Gestion du temps extrascolaire dans les universités : reconversion professionnelle ou apprentissage tout au long de la vie***

De plus en plus, les étudiants changent d'orientation professionnelle et doivent acquérir de nouvelles compétences plus recherchées sur le marché de l'emploi ou pour mieux valoriser leur projet d'entreprise. La reconversion professionnelle ou l'apprentissage tout au long de la vie répond aussi à un mouvement plus profond.

Les réorientations ou reconversions sont de plus en plus nombreuses, et dépendent d'une volonté profonde de l'étudiant de mieux se valoriser. On peut évoquer ici, l'exemple de jeunes docteurs qui se destinaient à la recherche publique, mais qui après coup, bifurquent vers l'informatique appliquée, afin de sortir d'une logique de précarité et d'incertitude. Le nombre de postes diminue, et contrairement « les critères d'embauche se multiplient ».

Dans le cadre d'un régime composite à dominance de journées continues, l'existence des passerelles peut, par exemple, permettre d'utiliser les heures creuses pour apprendre simultanément sur deux parcours la même année. Cette possibilité permet à l'étudiant d'augmenter ses chances en choisissant une seconde formation professionnelle qui le dote de compétences et de savoir-faire, susceptibles de le rendre directement opérationnel sur le marché de l'emploi.

De même les titulaires d'un diplôme académique ont tendance à compléter leur parcours général avec un parcours professionnel qui leur permet de se spécialiser et de cibler le métier à débouché sûr qu'ils souhaiteraient exercer plus tard. L'étudiant qui recherche l'acquisition de compétences techniques, l'acquisition de nouvelles connaissances ou qui veut consolider son projet professionnel, choisit généralement cette alternance ou un contrat de professionnalisation, ou un contrat d'apprentissage dans un lycée technique ou un centre de formation professionnelle.

Dans tous les cas, il serait judicieux de laisser une ou deux journées libres aux étudiants par semaine pour des recherches personnelles et autres activités d'adaptation aux contingences économiques et sociales.

## **X-2 Encadrement des apprenants pendant le temps extrascolaire des journées continues dans l'enseignement technique et la formation professionnelle initiale et continue**

### ***X-2-1 Personnel d'encadrement***

La responsabilité de l'encadrement pendant le temps extrascolaire sera exercé par des personnes bénéficiaires d'une solide formation socio-pédagogique et/ou éducative. A ces personnes reviennent l'organisation des offres des cours, ainsi que la planification de l'offre d'activités périscolaires. Les personnes responsables de l'encadrement travaillent en étroite collaboration avec les directions scolaires, soutiennent celles-ci dans toutes les obligations du domaine scolaire. Il est souhaitable que ce travail d'encadrement soit exécuté par des enseignants à la maternelle, au primaire et dans le secondaire.

Il est donc question de l'évolution du métier d'enseignant et de l'incitation faite à leur intention pour développer d'autres pratiques, d'autres types de relation avec les autres membres de la communauté éducative nationale et internationale. L'enseignant, outre sa mission de « sachant » qui transmet un savoir aux apprenants devient désormais un coordonnateur qui travaille au sein d'une équipe pédagogique et qui se doit de tisser des réseaux et des liens avec d'autres acteurs dans et en dehors de l'école.

De cette manière, le personnel enseignant apprend à mieux connaître les apprenants en dehors des heures de cours et dans un autre contexte social, ou encore à travers des activités différentes de celles qui sont pratiquées en classe. Ainsi, les apprenants et les enseignants entrent dans une autre relation grâce à laquelle ils peuvent s'enrichir mutuellement et mieux connaître leur personnalité. Les enseignants élargissent leur champ de compétence dans ces interactions plus riches avec les apprenants et peuvent profiter de cet enrichissement dans le cadre des cours qu'ils donnent en classe.

Une forte implication des parents d'élèves est indispensable : les parents des apprenants doivent être impliqués dans l'organisation des activités extrascolaires. Ils pourront aussi apporter leur aide et leurs savoir-faire. Il est donc impératif de clarifier les formes de collaboration souhaitées et adéquates avec ces derniers.

Les collectivités locales (Mairie) sont les partenaires privilégiés qui participent activement à toutes les étapes de la mise en œuvre des projets extrascolaires.

En définitive le personnel d'encadrement sera composé des :

- enseignants
- membres de l'administration scolaire
- membres de l'association des parents d'élèves

### ***X-2-2 Les temps d'encadrement des apprenants***

L'encadrement des apprenants pendant le temps extrascolaire se fera les après- midi du lundi, du mardi et du jeudi de 15 h à 17 heures. Le mercredi après- midi d'habitude libre pour les apprenants, est actuellement réservé aux activités des classes culturelles. L'après-midi du vendredi est occupé par les activités physiques et sportives avec l'appui du ministère des sports.

- Les apprenants que les parents décident d'inscrire dans un centre d'initiation d'un métier, dans l'initiation au jardinage, à l'agriculture, à l'élevage et au commerce hors de l'établissement. Dans ce cas, le rôle du personnel d'encadrement est d'être en contact régulier avec les parents et le responsable du centre pour savoir ce qui se fait exactement. La présence effective des apprenants dans le centre d'initiation, les compétences à développer, les évaluations etc seront inscrites dans un registre par les encadreurs.
- Les apprenants qui ne sont pas inscrits à l'extérieur vont rester à l'école et seront encadrés à travers divers projets de partenariat.

Pour mieux réussir la gestion du temps extra-scolaire quelques dispositions sont indispensables :

- Une dynamique partenariale

Au regard de la panoplie d'activités pouvant meubler le temps extrascolaire, il est nécessaire de nouer des partenariats entre l'école et les institutions, ONG, services spécialisés, organisations du monde de l'artisanat, organisations de la Société Civile et autres structures pour une gestion multiforme et multidimensionnelle du temps extrascolaire.

La recherche et l'organisation du partenariat sont dirigées par les collectivités locales et les membres de l'encadrement.

- Une cantine appropriée

La réussite des activités extrascolaires est fortement liée à la consommation d'un repas équilibré par les apprenants lors de la pause de midi. Par conséquent, la cantine doit être bien organisée par les parents qui doivent donner de l'argent à leurs enfants pour se restaurer. Ceci dans l'optique de la prévention contre tout ce qui peut menacer la santé des apprenants.

### **X-3 Regard des neurosciences cognitives sur l'organisation du temps extrascolaire de manière à respecter le rythme biologique de l'apprenant**

Une recherche menée dans des zones<sup>62</sup> où les difficultés sociales sont plus accentuées, montre toutefois que les enfants soumis à un aménagement du temps scolaire incluant des activités périscolaires présentent un profil de rythmicité intellectuelle classique et un comportement plus stable (Testu, 1999). L'organisation de la scolarité avec des temps d'enseignement trop longs et mal répartis conduisait à des difficultés de concentration et d'apprentissage. Le raccourcissement des heures d'enseignement et la mise en place d'activités périscolaires visent un double objectif : mieux équilibrer la semaine scolaire en allégeant les journées d'enseignement pour mieux prendre en compte les capacités de concentration et d'apprentissage de l'enfant, lui permettre de s'épanouir et s'éveiller en lui proposant un éventail d'activités sportives, artistiques, culturelles et créatives de complément.

Pour tous les écoliers, se lever tous les jours de la semaine à la même heure et avoir des journées d'enseignement allégées est fondamental. Pour les élèves de la maternelle et du primaire, le respect des rythmes biologiques est essentiel, afin de faciliter les premiers apprentissages.

Le respect des cycles du sommeil de l'enfant est indispensable à l'école maternelle et primaire. Il est important de prendre en compte les besoins physiologiques de l'enfant en respectant toujours ses besoins de sieste. Jusqu'à l'âge de 4 ans, la majorité des enfants a besoin d'un temps de sommeil dès la fin du déjeuner : une sieste d'une durée d'une heure trente à deux heures correspond à un cycle de sommeil et permet à l'enfant de se sentir au repos. Le respect de ces besoins assure l'équilibre des enfants et leur permet d'être disponibles pour les apprentissages. Comme cela se pratique habituellement, il convient de coucher l'enfant après le repas sans attendre la fin de la pause méridienne. L'organisation de la sieste doit pouvoir se faire avec toute la

---

<sup>62</sup> Qu'on appelle ailleurs comme en France, ZEP *i.e.* Zone d'éducation prioritaireon.

souplesse nécessaire à la prise en compte des besoins de chaque enfant, qui évoluent entre 2 et 5 ans. La sieste des élèves de 2 et 3 ans prime, sauf exception, sur d'autres activités.

Pour les élèves de moyenne section, elle n'est pas obligatoire, cela dépend des besoins de l'enfant (le mois de naissance, les habitudes familiales, etc.) et peut évoluer durant l'année. Il peut être proposé un moment de repos, les élèves n'étant pas forcément couchés, mais pouvant être regroupés dans un endroit calme avec des activités d'écoute ou de lecture.

Pour les élèves de grande section, il n'y a pas de pratique systématique de la sieste. Un réveil progressif et échelonné peut permettre aux jeunes enfants un accès adapté à leur rythme, aux activités scolaires de l'après-midi. Comme cela s'est toujours fait, on peut être parfois conduit à réveiller doucement un enfant si son sommeil se prolonge trop l'après-midi afin de ne pas compromettre son sommeil de la nuit. Enfin, comme cela est déjà recommandé, un enfant qui ne dort pas au bout d'environ 20 minutes doit pouvoir se lever tout en bénéficiant d'un temps de repos qui n'est pas forcément la sieste. En veillant au sommeil nocturne de leurs enfants, les parents peuvent également agir pour qu'ils se sentent bien à l'école et pour les rendre plus disponibles pour apprendre.

Pour les préadolescents et les adolescents, respecter le temps de sommeil. Organiser avec un soin particulier la transition entre le scolaire et le périscolaire. L'école doit veiller à la bonne articulation des temps scolaires et des temps périscolaires et aux transitions entre les activités. Il est de la responsabilité des équipes pédagogiques et éducatives de se concerter sur l'organisation des transitions. En organisant différemment les temps scolaires et périscolaires, il est possible d'offrir des activités de loisirs, des activités artistiques culturelles et sportives à tous les enfants. Cependant, l'enfant a besoin d'une alternance entre des temps d'activité (apprentissage, jeux, etc.), des temps calmes et des moments de repos, ce qui amène à respecter l'alternance cérébrale.

Tout particulièrement à l'école maternelle et primaire la succession des différents moments de la journée de l'enfant doit éviter un « empilement d'activités » qui pourrait être générateur de fatigue. Pendant le temps scolaire, les enseignants proposent en

alternance des séquences d'activités, des moments de repos, des temps de jeux, essentiels pour les jeunes enfants. La durée des activités varie selon l'âge des enfants et le niveau de guidance de la tâche.

S'agissant du temps périscolaire, pour les enfants de 3 à 5 ans, il est souhaitable que les activités périscolaires soient adaptées à leurs capacités, qu'elles préservent les temps calmes ou de repos dont les enfants ont besoin notamment à la maternelle, et leur permettent de prendre le temps de jouer, d'observer, d'agir, de manipuler, de lire, de chanter, de rêver et d'avoir aussi du « *temps pour soi* » pour le bon développement de leur cerveau. Comme pour les activités scolaires, la durée des activités périscolaires et leur niveau de guidance peuvent être variables selon l'âge des enfants.

L'analyse des bonnes pratiques constatées montre que ces temps périscolaires peuvent permettre aux enfants de bénéficier de temps calmes ou de repos si cela correspond à leur besoin ou encore de participer à des activités adaptées (rejouer à des jeux appris en classe qu'ils aiment particulièrement ; en découvrir de nouveaux ; manipuler de nouveaux objets ; jouer avec de petits instruments de musique ; chanter ; réentendre leurs récits préférés, jouer à les mimer et à en reprendre les dialogues ; s'exercer avec des engins roulants, vélos, porteurs, tricycles, trottinettes ; réaliser des travaux manuels ou d'arts plastiques, etc.).

## **XI. LES RECOMMANDATIONS DE L'ETUDE**

### **XI-1 Recommandations aux décideurs des politiques éducatives**

L'adoption en République du Bénin du régime de journées continues respecte le choix des parties prenantes qui ont été consultées. Leurs propositions que les décideurs devront prendre en compte sont les suivantes :

Mettre l'enfant au centre de toute réflexion sur le temps scolaire, en tenant compte des connaissances actuelles sur les rythmes circadiens et les besoins physiologiques des enfants et des adolescents, en introduisant la notion d'hygiène de travail respectant leurs rythmes.

- ✚ Aménager la journée scolaire en fonction des rythmes de performance et enseigner les matières difficiles aux moments reconnus d'efficacité scolaire, en milieu de matinée et en milieu d'après-midi.
- ✚ Aménager la semaine sur 4 jours et demi ou 5 jours en évitant la désynchronisation liée à un week-end dont le samedi matin est libre
- ✚ Respecter le sommeil de l'enfant et le considérer comme un problème de santé publique au même titre que l'excès de sucre, l'alcoolisme et la mauvaise alimentation.
- ✚ Evoluer vers un calendrier de 7-8 semaines de classe et 2 semaines de vacances ce qui implique un remaniement des 1er et 3è trimestres.
- ✚ Alléger le temps de présence quotidien de l'élève à l'école en fonction de son âge.
- ✚ Créer un Observatoire des Rythmes de l'enfant pour suivre les aménagements du temps scolaire permettant de faire des propositions.
- ✚ Respecter l'équilibre entre temps de travail et de repos pour l'élève.

à la maternelle et au primaire avec l'application du régime de journées continues, les cours commenceront à 8 heures pour finir à 15 heures avec un battement méridien de 12 h à 13 h.

au secondaire, le démarrage des activités pédagogiques est prévu à 7 heures et leur clôture à 15 heures avec une heure de battement entre 12 et 13 heures dans le régime de journées continues.

Dans l'EFTP, les réformes en cours devront se poursuivre résolument et tenir compte des difficultés à reloger les programmes actuels dans un régime de journées continues. Un aménagement spécifique des référentiels s'impose, alternant l'apprentissage au lycée avec la pratique en entreprise. Dans l'application de cette alternance, ces filières ne pourront fonctionner dans un régime de journées continues. Cependant avec les réformes de l'EFTP en cours et le choix de développer des formations par alternance, les filières devront désormais s'adapter aux exigences des périodes et horaires de fonctionnement du monde professionnel des métiers.

A l'université et dans les centres universitaires, maintenir le régime de temps scolaire ouvert actuellement appliqué, mais avec nécessité d'accorder une à deux demi-journées libres aux étudiants pour les travaux de recherche personnelle.

L'application du régime de journées continues au Bénin nécessite selon les cas la réduction des programmes d'études dans des proportions allant de 10 à 20% des contenus pour s'assurer de leur achèvement dans les différents niveaux du SEN. Ces choix induiront des préparations dont certaines projections sont :

- ✚ à la maternelle, en partant de l'annuaire 2020-2021 et en projetant les effectifs de 2021 à 2030, une estimation de 827 enseignants de la maternelle et 468 salles de classe seront nécessaires pour l'encadrement des apprenants du préscolaire suivant les indicateurs du PSE. La mise en formation des encadreurs spécialisés pour le développement des activités extrascolaires spécifiques et ludiques à la maternelle.
- ✚ au primaire, en partant de l'annuaire 2020-2021 et en projetant les effectifs de 2021 à 2030, une estimation de 1962 enseignants toutes catégories confondues seront nécessaires pour l'encadrement des élèves du primaire suivant les indicateurs du PSE. La mise en formation des encadreurs spécialisés est nécessaire pour le développement des activités extrascolaires spécifiques et ludiques dans l'enseignement primaire. Les maîtres d'écoles devront rentrer dans un processus de renforcement des capacités en neuro-pédagogie et ludo pédagogie aux fins d'avoir les capacités d'encadrer les activités extrascolaires. Des contrats avec les professionnels permettront aux écoles d'initier des contacts entre les élèves et les activités économiques périscolaires.
- ✚ au niveau de l'enseignement secondaire général, les projections simulées confirment un besoin de 4.288 enseignants du secondaire dont 928 Professeurs

adjoints APE-ACE, de 2 990 AME pour le 1er cycle et de 370 professeurs certifiés pour le 2nd cycle. Dans le cadre d'une approche holistique et globale d'organisation des activités périscolaires, il faudra intégrer graduellement les animateurs de classes culturelles et sportives. Les enseignants du secondaire devront rentrer dans un processus de renforcement des capacités en neuro-pédagogie et Ludo pédagogie aux fins d'avoir les capacités d'encadrer les activités extrascolaires. Des contrats avec les professionnels permettront aux collèges secondaires d'initier pour les élèves des activités économiques périscolaires pour les préparer à la vie.

- ✚ la formation de nouveaux membres du corps de contrôle et l'optimisation de leur mobilité par l'amélioration de leurs moyens de déplacement.

Dans la définition des politiques de gestion du système éducatif notamment concernant le choix du régime scolaire, il est recommandé que les décideurs (i) mettent l'enfant au centre de toute réflexion, (ii) tiennent compte des connaissances actuelles sur les rythmes circadiens et les besoins physiologiques des enfants et des adolescents, (iii) introduisent la notion d'hygiène de travail respectant leurs rythmes. Dans ce sens, il est important pour les décideurs de :

- ✚ mettre en place de bonnes conditions de déroulement du face-à-face pédagogique, en veillant à la construction ou la réhabilitation des infrastructures qui accueillent les apprenants dans les conditions minimales d'apprentissage ;
- ✚ réviser des programmes d'études avec le recentrage des contenus des différentes filières sur l'essentiel à fournir aux apprenants ;
- ✚ recruter des enseignants en nombre suffisant pour encadrer les groupes pédagogiques ;
- ✚ investir dans les espaces et des personnels spécialisés dédiés à l'animation des activités parascolaires, périscolaires, périscolaires de prise en charge des apprenants libérés tôt par l'adoption du régime de journées continues.
- ✚ aménager la journée scolaire en fonction des rythmes biologiques et psychologiques des apprenants ;
- ✚ aménager le temps périscolaire pour favoriser le développement des intelligences multiples (artistiques, sportives et culturelles) ;

La gestion efficiente et efficace du temps extrascolaire est l'un des défis à relever avec un large éventail d'activités qui vont meubler ce temps : activités culturelles et sportives, loisirs, renforcement de capacité des apprenants, offres de cours d'initiation

ou d'apprentissage divers en groupe ou non. L'organisation des activités périscolaires devrait adopter une vision plus holistique et globale avec l'intégration progressive de classes culturelles et sportives avec d'autres activités ludiques, économiques et de découverte. Les acteurs de l'école et les autorités communales doivent co-organiser l'encadrement des apprenants pendant le temps extrascolaire avec une forte implication des parents d'élèves et un solide partenariat école- entreprise et diverses institutions. La mise en place d'une cantine appropriée et organisée dans l'optique de la prévention contre tout ce qui peut menacer la santé des apprenants serait d'un grand intérêt.

## **X-2 Recommandations aux parents d'apprenants**

Pour optimiser le rendement scolaire des apprenants, il importe pour les parents de :

-  veiller à une quantité de sommeil suffisante et à des horaires de lever et de coucher réguliers des enfants en scolarisation ;
-  restreindre le temps passé par les enfants devant un écran à moins de 2 heures par jour et éviter la télévision juste avant le coucher ;
-  supprimer télévision et consoles de jeux de la chambre de l'enfant ;
-  s'impliquer fortement dans la gestion du temps scolaire et extrascolaire des enfants.

## CONCLUSION

L'étude sur l'utilisation et l'organisation du temps scolaire a permis de souligner plusieurs points qui ont une utilité certaine pour la politique éducative. Une idée majeure est déjà que le temps doit être considéré comme la ressource centrale pour les apprentissages des élèves et étudiants, sachant que sa dimension qualitative est plus importante que sa dimension quantitative : c'est bien l'usage que l'apprenant peut faire du temps et non seulement son volume qui détermine l'efficacité pédagogique. A ce titre, l'enseignant exerce bien évidemment un rôle majeur dans les choix d'allocation de temps entre les activités. Une compétence professionnelle essentielle est de pouvoir maintenir l'attention et la vigilance de l'apprenant sur la tâche. Une deuxième idée qui concerne plusieurs aspects évoqués dans cette étude est la nécessité d'établir les conditions d'enseignement / apprentissage / évaluation qui prennent en compte la diversité des apprenants. Celle-ci s'exprime par les différences d'âge, de milieu social et de développement. L'organisation du temps scolaire devrait donc être adaptée à cette diversité en tenant compte des rythmes biologiques et psychologiques de l'apprenant.

Les études réalisées sur les effets de l'organisation du temps scolaire montrent que le modèle de régime de journées discontinues au Bénin est loin d'être adapté à ces rythmes d'apprentissage : des journées beaucoup trop longues, des séquences d'apprentissage longues et pas toujours bien placées dans la journée.

L'organisation du temps scolaire proposée, qui tient compte des résultats de nos recherches est celle du régime de journées continues. Cela aurait pour conséquence d'organiser autrement la journée et la semaine de travail dans les établissements scolaires et universitaires avec à la clé une série de mesures spécifiques indispensables pour sa mise en application. Les séquences d'apprentissage devraient être placées à des moments où les apprenants sont les plus réceptifs, il faudrait donc prévoir une mise en route progressive des activités en début de matinée et les débuts d'après-midi devraient être consacrés à des activités nécessitant moins de réflexions cognitives. Cette organisation implique bien évidemment une coordination étroite entre les acteurs éducatifs et périscolaires. Même si l'organisation du temps seule, ne suffit sans doute pas à améliorer la qualité de l'enseignement dans les établissements scolaires et universitaires et à réduire les difficultés scolaires, cela peut être néanmoins un levier d'actions efficaces pour optimiser les rendements des apprenants.

Il serait souhaitable que les décideurs de l'éducation exploitent les résultats de cette étude pour le développement du SEN.

# ANNEXES

# ANNEXES 1      Préscolaire : Tableau Base de projection des effectifs de 2022 à 2030 partant de l'Annuaire 2020-2021 et des indicateurs PSE 2030

|                                                            | Hypothèses d<br>du PSE | Année de<br>Base | Projections |           |           |           |           |           |           |           |           |
|------------------------------------------------------------|------------------------|------------------|-------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
|                                                            | 2030                   | 2021             | 2022        | 2023      | 2024      | 2025      | 2026      | 2027      | 2028      | 2029      | 2030      |
| Population 3-5 ans                                         |                        | 1 046 015        | 1 071 018   | 1 101 560 | 1 136 605 | 1 164 773 | 1 191 595 | 1 217 562 | 1 241 840 | 1 261 160 | 1 296 504 |
| Taux Brut de Scolarisation                                 | 33%                    | 15,9%            | 17,8%       | 19,7%     | 21,7%     | 23,6%     | 25,6%     | 27,5%     | 29,5%     | 31,4%     | 33,3%     |
| Effectif total des élèves                                  |                        | 165 984          | 190 735     | 217 551   | 246 529   | 275 242   | 304 703   | 334 971   | 365 749   | 395 913   | 432 168   |
| Privé                                                      |                        | 49 670           | 56 033      | 62 720    | 69 726    | 76 341    | 82 845    | 89 241    | 95 440    | 101 145   | 108 042   |
| En % des effectifs totaux                                  | 25%                    | 30%              | 29,4%       | 28,8%     | 28,3%     | 27,7%     | 27,2%     | 26,6%     | 26,1%     | 25,5%     | 25,0%     |
| Public                                                     |                        | 116 314          | 134 702     | 154 831   | 176 803   | 198 901   | 221 859   | 245 730   | 270 309   | 294 768   | 324 126   |
| En % des effectifs totaux                                  | 65%                    | 70%              | 71%         | 71%       | 72%       | 72%       | 67%       | 67%       | 66%       | 66%       | 65%       |
| Communautaire en milieu rural                              |                        | 0                | 0           | 0         | 0         | 0         | 16 928    | 22 331    | 28 447    | 35 192    | 43 217    |
| En % des effectifs totaux                                  | 10%                    | 0%               | 0,0%        | 0,0%      | 0,0%      | 0,0%      | 5,6%      | 6,7%      | 7,8%      | 8,9%      | 10,0%     |
| Année de démarrage                                         | 2026                   |                  |             |           |           |           |           |           |           |           |           |
| <b>Préscolaire public</b>                                  |                        |                  |             |           |           |           |           |           |           |           |           |
| REM public                                                 | 30                     | 29               | 29          | 29        | 30        | 30        | 30        | 30        | 30        | 30        | 30        |
|                                                            | 2021                   |                  |             |           |           |           |           |           |           |           |           |
| Enseignants/éducateurs publics                             |                        | 3 972            | 4 587       | 5 259     | 5 989     | 6 719     | 7 475     | 8 257     | 9 058     | 9 852     | 10 804    |
| APE                                                        |                        | 2 453            | 2370        | 2289      | 2211      | 2136      | 2063      | 1993      | 1925      | 1860      | 1797      |
| Educateurs du préscolaire ACE                              |                        | 1 519            | 2 218       | 2 970     | 3 778     | 4 583     | 5 411     | 6 263     | 7 133     | 7 992     | 9 007     |
| Taux d'attrition des enseignants                           | 3,4%                   |                  |             |           |           |           |           |           |           |           |           |
| Besoin d'enseignants                                       |                        |                  | 751         | 827       | 909       | 934       | 984       | 1036      | 1082      | 1101      | 1287      |
| Recrutement                                                |                        |                  | 751         | 827       | 909       | 934       | 984       | 1036      | 1082      | 1101      | 1287      |
| <b>CONSTRUCTIONS ET EQUIPEMENTS</b>                        |                        |                  |             |           |           |           |           |           |           |           |           |
| Coût par salle de classe équipée, public (milliers)        |                        | 9 021            |             |           |           |           |           |           |           |           |           |
| Coût par salle de classe équipée, communautaire (milliers) |                        | 6 014            |             |           |           |           |           |           |           |           |           |
| Coût de la réhabilitation par salle, public (milliers)     |                        | 2 255            |             |           |           |           |           |           |           |           |           |
| <b>Préscolaire public</b>                                  |                        |                  |             |           |           |           |           |           |           |           |           |
| Nombre d'élèves par salle de classe                        | 40                     | 56               | 54          | 52        | 51        | 49        | 47        | 45        | 44        | 42        | 40        |
| Nombre de salles de classe                                 |                        | 2 076            | 2 483       | 2 951     | 3 488     | 4 067     | 4 708     | 5 419     | 6 205     | 7 055     | 8 103     |
| Besoin en nouvelles salles                                 |                        |                  | 407         | 468       | 537       | 579       | 641       | 711       | 786       | 850       | 1 048     |

## ANNEXES 2      Primaire : Tableau Base de projection des effectifs de 2022 à 2030 partant de l'Annuaire 2020-2021 et des indicateurs PSE 2030

|                                                      | Hypothèses<br>du PSE | Année de<br>Base | Projections   |               |               |               |               |               |               |               |               |
|------------------------------------------------------|----------------------|------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
|                                                      | 2030                 | 2021             | 2022          | 2023          | 2024          | 2025          | 2026          | 2027          | 2028          | 2029          | 2030          |
| Population                                           |                      |                  |               |               |               |               |               |               |               |               |               |
| Population 6 ans                                     |                      | 338 141          | 344 345       | 352 425       | 362 171       | 370 388       | 378 306       | 386 078       | 393 413       | 402 735       | 410 514       |
| Population 11 ans                                    |                      | 343 281          | 339 884       | 335 214       | 330 448       | 332 322       | 336 349       | 342 344       | 349 844       | 361 440       | 367 467       |
| Population scolarisable 6-11 ans                     |                      | 2 033 730        | 2 043 937     | 2 057 081     | 2 075 598     | 2 106 666     | 2 142 308     | 2 182 622     | 2 225 521     | 2 289 747     | 2 327 441     |
| Nouveaux entrants CI                                 |                      | 499 522          | 501 905       | 506 742       | 513 621       | 517 980       | 521 602       | 524 713       | 526 934       | 531 488       | 533 668       |
| Taux d'accès CI (%)                                  | 130%                 | 147,7%           | 146%          | 144%          | 142%          | 140%          | 138%          | 136%          | 134%          | 132%          | 130%          |
| Nouveaux entrants CM2                                |                      | 224 547          | 235 387       | 245 035       | 254 251       | 268 464       | 284 644       | 302 874       | 322 954       | 347 549       | 367 467       |
| Taux d'achèvement transversal (%)                    | 100%                 | 65,4%            | 69,3%         | 73,1%         | 76,9%         | 80,8%         | 84,6%         | 88,5%         | 92,3%         | 96,2%         | 100,0%        |
| % de redoublants dans le primaire                    | 5%                   | 7,5%             | 7,2%          | 7,0%          | 6,7%          | 6,4%          | 6,1%          | 5,8%          | 5,6%          | 5,3%          | 5,0%          |
| % redoublants CM2                                    | 1%                   | 8,0%             | 7,2%          | 6,4%          | 5,7%          | 4,9%          | 4,1%          | 3,3%          | 2,6%          | 1,8%          | 1,0%          |
| Effectif CM2                                         |                      | 244 085          | 253 722       | 261 924       | 269 533       | 282 271       | 296 854       | 313 323       | 331 428       | 353 842       | 371 179       |
| Taux brut de scolarisation                           |                      | 112,1%           | 115,9%        | 116,5%        | 117,2%        | 117,9%        | 118,5%        | 119,1%        | 119,8%        | 120,4%        | 121,1%        |
| Elèves du primaire                                   |                      | 2 279 608        | 2 368 711     | 2 397 498     | 2 432 674     | 2 482 803     | 2 538 674     | 2 600 490     | 2 665 836     | 2 757 326     | 2 817 428     |
| Nombre d'élèves dans l'enseignement privé            |                      | 570 298          | 592 543       | 599 698       | 608 450       | 620 940       | 634 864       | 650 273       | 666 562       | 689 385       | 704 357       |
| % d'élèves dans l'enseignement privé                 | 25%                  | 25,0%            | 25,0%         | 25,0%         | 25,0%         | 25,0%         | 25,0%         | 25,0%         | 25,0%         | 25,0%         | 25,0%         |
| PUBLIC                                               |                      |                  |               |               |               |               |               |               |               |               |               |
| Elèves du primaire public                            |                      | 1 709 310        | 1 776 167     | 1 797 799     | 1 824 224     | 1 861 863     | 1 903 809     | 1 950 217     | 1 999 274     | 2 067 942     | 2 113 071     |
| Nombre d'élèves par enseignant                       | 40                   | 48               | 47            | 46            | 46            | 45            | 44            | 43            | 42            | 41            | 40            |
| <b>Nombre d'enseignants public</b>                   |                      | <b>35 354</b>    | <b>37 455</b> | <b>38 668</b> | <b>40 035</b> | <b>41 710</b> | <b>43 555</b> | <b>45 584</b> | <b>47 766</b> | <b>50 527</b> | <b>52 827</b> |
| APE                                                  |                      | 8 574            | 8 403         | 8 234         | 8 070         | 7 908         | 7 750         | 7 595         | 7 443         | 7 294         | 7 149         |
| ACE                                                  |                      | 17267            | 16 760        | 16 225        | 15 664        | 15 074        | 14 452        | 13 795        | 13 100        | 12 364        | 11 578        |
| Enseignants communautaires encours de<br>reversement |                      | 499              | 470           | 424           | 377           | 327           | 273           | 214           | 150           | 79            | 0             |
| Autres (AME)                                         |                      | 9014             | 11 823        | 13 784        | 15 925        | 18 400        | 21 080        | 23 980        | 27 074        | 30 789        | 34 100        |
| % d'APE                                              |                      | 24,3%            | 22,4%         | 21,3%         | 20,2%         | 19,0%         | 17,8%         | 16,7%         | 15,6%         | 14,4%         | 13,5%         |
| Proportion de communautaires                         | 0%                   | 1,4%             | 1,3%          | 1,1%          | 0,9%          | 0,8%          | 0,6%          | 0,5%          | 0,3%          | 0,2%          | 0,0%          |
| Taux d'attrition des enseignants                     | 2%                   |                  |               |               |               |               |               |               |               |               |               |
| Besoin annuel en enseignants                         |                      |                  | 2 809         | 1 962         | 2 140         | 2 476         | 2 679         | 2 900         | 3 094         | 3 716         | 3 310         |
| <b>CONSTRUCTIONS ET EQUIPEMENTS</b>                  |                      |                  |               |               |               |               |               |               |               |               |               |

|                                             |    |        |        |        |        |        |        |        |        |        |        |
|---------------------------------------------|----|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Coût par salle de classe équipée (milliers) |    | 9 021  |        |        |        |        |        |        |        |        |        |
| Nombre de Groupes pédagogiques              |    | 38 565 | 40 512 | 41 460 | 42 540 | 43 910 | 45 414 | 47 060 | 48 810 | 51 085 | 52 827 |
| Nombres d'élèves par groupe pédagogique     | 40 | 44     | 44     | 43     | 43     | 42     | 42     | 41     | 41     | 40     | 40     |
| Nombre de groupes pédagogiques par salle    | 1  | 1,02   | 1,02   | 1,02   | 1,02   | 1,01   | 1,01   | 1,01   | 1,01   | 1,00   | 1,00   |
| Nombre de salles de classe utilisée         |    | 37 645 | 39 651 | 40 687 | 41 859 | 43 322 | 44 926 | 46 680 | 48 546 | 50 947 | 52 827 |
| Besoin en nouvelles salles                  |    |        | 2 006  | 1 036  | 1 172  | 1 463  | 1 604  | 1 754  | 1 866  | 2 401  | 1 880  |

## ANNEXES 3      Secondaire Général 1<sup>er</sup> Cycle : Tableau Base de projection des effectifs de 2022 à 2030 partant de l'Annuaire 2020-2021 et des indicateurs PSE 2030

|                                                     | Hypothèses<br>du PSE | Année de<br>Base | Projections    |                |                |                |                |                |                |                |                  |
|-----------------------------------------------------|----------------------|------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|------------------|
|                                                     | 2030                 | 2021             | 2022           | 2023           | 2024           | 2025           | 2026           | 2027           | 2028           | 2029           | 2030             |
| <b>Population (000)</b>                             |                      |                  |                |                |                |                |                |                |                |                |                  |
| Population 12 ans                                   |                      | 342 614          | 338 959        | 333 410        | 327 230        | 328 233        | 331 484        | 336 795        | 343 756        | 354 399        | 360 390          |
| Population 15 ans                                   |                      | 313 741          | 323 659        | 331 475        | 336 682        | 338 798        | 339 150        | 338 311        | 336 971        | 336 852        | 339 406          |
| Population scolarisable 12-15 ans                   |                      | 1 316 531        | 1 327 331      | 1 329 903      | 1 325 999      | 1 331 681      | 1 338 820      | 1 348 104      | 1 359 984      | 1 381 911      | 1 399 179        |
| Effectif de CM2 en 2020                             |                      | 206 282          |                |                |                |                |                |                |                |                |                  |
| Taux de transition CM2-6ème                         | 90%                  | 79,5%            | 80,7%          | 81,9%          | 83,0%          | 84,2%          | 85,3%          | 86,5%          | 87,7%          | 88,8%          | 90,0%            |
| Nouveaux entrants en 6ème                           |                      | 164 050          | 196 954        | 207 682        | 217 444        | 226 897        | 240 905        | 256 805        | 274 699        | 294 428        | 318 458          |
| Taux d'accès en 6ème (%)                            | 88%                  | 47,9%            | 58,1%          | 62,3%          | 66,4%          | 69,1%          | 72,7%          | 76,2%          | 79,9%          | 83,1%          | 88,4%            |
| Nouveaux entrants en 3ème                           |                      | 100 865          | 115 867        | 130 765        | 145 108        | 158 387        | 170 930        | 182 856        | 194 432        | 206 658        | 220 614          |
| Taux d'accès en 3ème                                | 65%                  | 32%              | 35,8%          | 39,4%          | 43,1%          | 46,7%          | 50,4%          | 54,0%          | 57,7%          | 61,3%          | 65,0%            |
| % de redoublant au collège                          | 10%                  | 18,7%            | 17,8%          | 16,8%          | 15,8%          | 14,8%          | 13,9%          | 12,9%          | 11,9%          | 11,0%          | 10,0%            |
| % de redoublants 3ème                               | 13%                  | 26,3%            | 24,8%          | 23,3%          | 21,9%          | 20,4%          | 18,9%          | 17,4%          | 16,0%          | 14,5%          | 13,0%            |
| Effectif 3ème                                       |                      | 136 839          | 154 105        | 170 569        | 185 701        | 198 935        | 210 781        | 221 456        | 231 337        | 241 640        | 253 579          |
| Taux de brut de scolarisation au collège            |                      | 49,4%            | 57,1%          | 61,1%          | 65,1%          | 68,0%          | 71,5%          | 74,8%          | 78,1%          | 81,1%          | 85,2%            |
| Effectif total d'élèves au collège                  |                      | 649 779          | 668 868        | 812 958        | 862 747        | 906 057        | 956 613        | 1 008 446      | 1 062 596      | 1 120 883      | 1 192 137        |
| Nombre d'élèves dans l'enseignement privé           |                      | 115 380          | 116 721        | 139 375        | 145 268        | 149 785        | 155 213        | 160 534        | 165 899        | 171 566        | 178 821          |
| % d'élèves dans l'enseignement privé                | 15%                  | 17,8%            | 17,5%          | 17,1%          | 16,8%          | 16,5%          | 16,2%          | 15,9%          | 15,6%          | 15,3%          | 15,0%            |
| <b>Nombre d'élèves dans l'enseignement public</b>   |                      | <b>534 399</b>   | <b>552 147</b> | <b>673 583</b> | <b>717 479</b> | <b>756 272</b> | <b>801 400</b> | <b>847 912</b> | <b>896 696</b> | <b>949 317</b> | <b>1 013 317</b> |
| Nombre de groupes pédagogiques                      |                      | 11 089           | 11 410         | 13 862         | 14 704         | 15 436         | 16 290         | 17 165         | 18 079         | 19 063         | 20 266           |
| Nombre d'élèves par division pédagogique            | 50                   | 48               | 48             | 49             | 49             | 49             | 49             | 49             | 50             | 50             | 50               |
| Nombre d'heures hebdomadaire par groupe pédagogique | 30                   | 24               | 25             | 30             | 30             | 30             | 30             | 30             | 30             | 30             | 30               |

|                                                                 |       |           |           |            |            |            |            |            |            |            |            |
|-----------------------------------------------------------------|-------|-----------|-----------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| <i>Anglais</i>                                                  | 4     | 4         | 4         | 4          | 4          | 4          | 4          | 4          | 4          | 4          | 4          |
| <i>EPS</i>                                                      | 3     | 1         | 1         | 3          | 3          | 3          | 3          | 3          | 3          | 3          | 3          |
| <i>Français</i>                                                 | 6     | 6         | 6         | 6          | 6          | 6          | 6          | 6          | 6          | 6          | 6          |
| <i>Hist-Géo</i>                                                 | 3     | 3         | 3         | 3          | 3          | 3          | 3          | 3          | 3          | 3          | 3          |
| <i>Maths</i>                                                    | 6     | 3         | 4         | 6          | 6          | 6          | 6          | 6          | 6          | 6          | 6          |
| <i>PCT</i>                                                      | 4     | 3         | 3         | 4          | 4          | 4          | 4          | 4          | 4          | 4          | 4          |
| <i>SVT</i>                                                      | 4     | 4         | 4         | 4          | 4          | 4          | 4          | 4          | 4          | 4          | 4          |
| <i>Date de démarrage</i>                                        | 2023  |           |           |            |            |            |            |            |            |            |            |
| Nombre de semaines effectives par année scolaire                | 26    | 26        | 26        | 26         | 26         | 26         | 26         | 26         | 26         | 26         | 26         |
| Nombre d'heures total annuel de cours effectués                 |       | 7 041 970 | 7 429 409 | 10 812 008 | 11 469 177 | 12 039 725 | 12 706 069 | 13 388 831 | 14 101 793 | 14 869 099 | 15 807 740 |
| <i>Anglais</i>                                                  |       | 1 155 076 | 1 188 275 | 1 441 601  | 1 529 224  | 1 605 297  | 1 694 143  | 1 785 178  | 1 880 239  | 1 982 547  | 2 107 699  |
| <i>EPS</i>                                                      |       | 316 940   | 388 757   | 1 081 201  | 1 146 918  | 1 203 973  | 1 270 607  | 1 338 883  | 1 410 179  | 1 486 910  | 1 580 774  |
| <i>Français</i>                                                 |       | 1 634 646 | 1 692 811 | 2 162 402  | 2 293 835  | 2 407 945  | 2 541 214  | 2 677 766  | 2 820 359  | 2 973 820  | 3 161 548  |
| <i>Hist-Géo</i>                                                 |       | 930 228   | 957 909   | 1 171 301  | 1 242 494  | 1 304 304  | 1 376 491  | 1 450 457  | 1 527 694  | 1 610 819  | 1 712 505  |
| <i>Maths</i>                                                    |       | 988 754   | 1 085 600 | 1 982 202  | 2 102 683  | 2 207 283  | 2 329 446  | 2 454 619  | 2 585 329  | 2 726 001  | 2 898 086  |
| <i>PCT</i>                                                      |       | 864 422   | 922 444   | 1 441 601  | 1 529 224  | 1 605 297  | 1 694 143  | 1 785 178  | 1 880 239  | 1 982 547  | 2 107 699  |
| <i>SVT</i>                                                      |       | 1 151 904 | 1 193 614 | 1 531 701  | 1 624 800  | 1 705 628  | 1 800 026  | 1 896 751  | 1 997 754  | 2 106 456  | 2 239 430  |
| Nombre d'heures assurées par les AME                            |       | 4 468 334 | 4 741 805 | 6 940 952  | 7 405 487  | 7 818 658  | 8 298 639  | 8 794 360  | 9 315 108  | 9 877 260  | 10 559 571 |
| En % du nombre d'heures total annuel de cours                   | 66,8% | 63,5%     | 63,8%     | 64,2%      | 64,6%      | 64,9%      | 65,3%      | 65,7%      | 66,1%      | 66,4%      | 66,8%      |
| Nombre d'heures de cours effectifs assurés par les Ens. APE-ACE |       | 2 573 636 | 2 687 604 | 3 871 056  | 4 063 690  | 4 221 068  | 4 407 431  | 4 594 471  | 4 786 684  | 4 991 839  | 5 248 170  |
| En % du nombre d'heures total annuel de cours                   | 33,2% | 36,5%     | 36,2%     | 35,8%      | 35,4%      | 35,1%      | 34,7%      | 34,3%      | 33,9%      | 33,6%      | 33,2%      |
| Service effectif enseignant (heures/semaine)                    |       |           |           |            |            |            |            |            |            |            |            |
| <i>Enseignants APE-ACE</i>                                      | 20,0  | 15        | 16        | 20         | 20         | 20         | 20         | 20         | 20         | 20         | 20         |
| <i>Enseignants AME</i>                                          | 28,0  | 28        | 28        | 28         | 28         | 28         | 28         | 28         | 28         | 28         | 28         |
|                                                                 | 2023  |           |           |            |            |            |            |            |            |            |            |
| Nombre d'enseignants APE-ACE                                    |       | 6 565     | 6 616     | 7 444      | 7 815      | 8 117      | 8 476      | 8 836      | 9 205      | 9 600      | 10 093     |
| <i>Anglais</i>                                                  |       | 976       | 1 058     | 993        | 1 042      | 1 082      | 1 130      | 1 178      | 1 227      | 1 280      | 1 346      |
| <i>EPS</i>                                                      |       | 303       | 346       | 744        | 781        | 812        | 848        | 884        | 921        | 960        | 1 009      |
| <i>Français</i>                                                 |       | 1 233     | 1 507     | 1 489      | 1 563      | 1 623      | 1 695      | 1 767      | 1 841      | 1 920      | 2 019      |
| <i>Hist-Géo</i>                                                 |       | 939       | 853       | 806        | 847        | 879        | 918        | 957        | 997        | 1 040      | 1 093      |

|                                       |      |       |       |       |        |        |        |        |        |        |        |
|---------------------------------------|------|-------|-------|-------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| <i>Maths</i>                          |      | 1 014 | 967   | 1 365 | 1 433  | 1 488  | 1 554  | 1 620  | 1 688  | 1 760  | 1 850  |
| <i>PCT</i>                            |      | 960   | 821   | 993   | 1 042  | 1 082  | 1 130  | 1 178  | 1 227  | 1 280  | 1 346  |
| <i>SVT</i>                            |      | 1 140 | 1 063 | 1 055 | 1 107  | 1 150  | 1 201  | 1 252  | 1 304  | 1 360  | 1 430  |
| Nombre d'enseignants AME              |      | 6 171 | 6 545 | 9 534 | 10 172 | 10 740 | 11 399 | 12 080 | 12 795 | 13 568 | 14 505 |
| <i>Anglais</i>                        |      | 1 174 | 1 047 | 1 271 | 1 356  | 1 432  | 1 520  | 1 611  | 1 706  | 1 809  | 1 934  |
| <i>EPS</i>                            |      | 129   | 342   | 953   | 1 017  | 1 074  | 1 140  | 1 208  | 1 280  | 1 357  | 1 450  |
| <i>Français</i>                       |      | 1 462 | 1 491 | 1 907 | 2 034  | 2 148  | 2 280  | 2 416  | 2 559  | 2 714  | 2 901  |
| <i>Hist-Géo</i>                       |      | 918   | 844   | 1 033 | 1 102  | 1 163  | 1 235  | 1 309  | 1 386  | 1 470  | 1 571  |
| <i>Maths</i>                          |      | 820   | 956   | 1 748 | 1 865  | 1 969  | 2 090  | 2 215  | 2 346  | 2 487  | 2 659  |
| <i>PCT</i>                            |      | 659   | 813   | 1 271 | 1 356  | 1 432  | 1 520  | 1 611  | 1 706  | 1 809  | 1 934  |
| <i>SVT</i>                            |      | 1 009 | 1 051 | 1 351 | 1 441  | 1 521  | 1 615  | 1 711  | 1 813  | 1 922  | 2 055  |
| Taux d'attrition des enseignants      | 1,5% |       |       |       |        |        |        |        |        |        |        |
| <b>Besoins en enseignants APE-ACE</b> |      |       | 149   | 928   | 482    | 420    | 480    | 487    | 502    | 533    | 637    |
| <i>Anglais</i>                        |      |       | 97    | -50   | 64     | 56     | 64     | 65     | 67     | 71     | 85     |
| <i>EPS</i>                            |      |       | 48    | 403   | 48     | 42     | 48     | 49     | 50     | 53     | 64     |
| <i>Français</i>                       |      |       | 293   | 4     | 96     | 84     | 96     | 97     | 100    | 107    | 127    |
| <i>Hist-Géo</i>                       |      |       | -72   | -34   | 52     | 45     | 52     | 53     | 54     | 58     | 69     |
| <i>Maths</i>                          |      |       | -32   | 413   | 88     | 77     | 88     | 89     | 92     | 98     | 117    |
| <i>PCT</i>                            |      |       | 124   | 183   | 64     | 56     | 64     | 65     | 67     | 71     | 85     |
| <i>SVT</i>                            |      |       | -60   | 8     | 68     | 59     | 68     | 69     | 71     | 75     | 90     |
| <b>Besoins en enseignants AME</b>     |      |       | 374   | 2 990 | 638    | 568    | 659    | 681    | 715    | 772    | 937    |
| <i>Anglais</i>                        |      |       | -127  | 224   | 85     | 76     | 88     | 91     | 95     | 103    | 125    |
| <i>EPS</i>                            |      |       | 213   | 611   | 64     | 57     | 66     | 68     | 72     | 77     | 94     |
| <i>Français</i>                       |      |       | 29    | 416   | 128    | 114    | 132    | 136    | 143    | 154    | 187    |
| <i>Hist-Géo</i>                       |      |       | -74   | 189   | 69     | 61     | 71     | 74     | 77     | 84     | 102    |
| <i>Maths</i>                          |      |       | 136   | 792   | 117    | 104    | 121    | 125    | 131    | 142    | 172    |

|            |  |  |     |     |    |    |    |    |     |     |     |
|------------|--|--|-----|-----|----|----|----|----|-----|-----|-----|
| <i>PCT</i> |  |  | 154 | 459 | 85 | 76 | 88 | 91 | 95  | 103 | 125 |
| <i>SVT</i> |  |  | 42  | 299 | 90 | 80 | 93 | 96 | 101 | 109 | 133 |

## ANNEXES 4      Secondaire Général 2<sup>nd</sup> Cycle : Tableau Base de projection des effectifs de 2022 à 2030 partant de l'Annuaire 2020-2021 et des indicateurs PSE 2030

|                                                   | Hypothèses<br>du PSE | Année<br>de<br>Base | Projections |            |              |              |              |              |            |            |            |
|---------------------------------------------------|----------------------|---------------------|-------------|------------|--------------|--------------|--------------|--------------|------------|------------|------------|
|                                                   | 2030                 | 2021                | 2022        | 2023       | 2024         | 2025         | 2026         | 2027         | 2028       | 2029       | 2030       |
| <b>Population (000)</b>                           |                      |                     |             |            |              |              |              |              |            |            |            |
| Population 16 ans                                 |                      | 302<br>975          | 318 191     | 331<br>261 | 340<br>970   | 343<br>458   | 342<br>585   | 339<br>263   | 334<br>656 | 330<br>295 | 331<br>900 |
| Population 18 ans                                 |                      | 276<br>676          | 295 027     | 312<br>065 | 326<br>350   | 332<br>437   | 334<br>998   | 334<br>645   | 332<br>085 | 328<br>354 | 329<br>459 |
| Population scolarisable 16-18 ans                 |                      | 870<br>315          | 922 361     | 969<br>033 | 1 006<br>074 | 1 018<br>343 | 1 019<br>604 | 1 012<br>356 | 999<br>720 | 985<br>567 | 989<br>331 |
| Effectif de 3ème en 2020                          |                      | 194<br>518          |             |            |              |              |              |              |            |            |            |
| Taux de transition 3ème-2nde général              | 50,0%                | 40,6%               | 41,7%       | 42,7%      | 43,8%        | 44,8%        | 45,8%        | 46,9%        | 47,9%      | 49,0%      | 50,0%      |
| Nouveaux entrants en 2nde générale                |                      | 79 052              | 57 034      | 65 834     | 74 641       | 83 194       | 91 192       | 98 814       | 106<br>121 | 113<br>263 | 120<br>820 |
| Taux d'accès en 2nde générale (%)                 |                      | 26,1%               | 17,9%       | 19,9%      | 21,9%        | 24,2%        | 26,6%        | 29,1%        | 31,7%      | 34,3%      | 36,4%      |
| Nouveaux entrants en Tle générale                 |                      | 47 038              | 56 058      | 65 536     | 75 063       | 83 111       | 90 451       | 97 048       | 102<br>947 | 108<br>357 | 115<br>311 |
| Taux d'accès en Tle général (%)                   | 35,0%                | 17,0%               | 19,0%       | 21,0%      | 23,0%        | 25,0%        | 27,0%        | 29,0%        | 31,0%      | 33,0%      | 35,0%      |
| % de redoublants                                  | 10,0%                | 31,5%               | 29,1%       | 26,7%      | 24,3%        | 21,9%        | 19,5%        | 17,2%        | 14,8%      | 12,4%      | 10,0%      |
| Taux brut de scolarisation                        |                      | 26,3%               | 26,0%       | 27,9%      | 29,7%        | 31,5%        | 33,3%        | 35,1%        | 36,8%      | 38,4%      | 39,7%      |
| Effectif total d'élèves                           |                      | 228<br>740          | 240 092     | 270<br>136 | 298<br>325   | 320<br>990   | 339<br>719   | 355<br>136   | 367<br>780 | 378<br>471 | 392<br>448 |
| Nombre d'élèves dans l'enseignement privé         |                      | 52 597              | 55 742      | 63 320     | 70 592       | 76 671       | 81 901       | 86 410       | 90 306     | 93 774     | 98 112     |
| % d'élèves dans l'enseignement privé              | 25%                  | 23,0%               | 23,2%       | 23,4%      | 23,7%        | 23,9%        | 24,1%        | 24,3%        | 24,6%      | 24,8%      | 25,0%      |
| <b>Nombre d'élèves dans l'enseignement public</b> |                      | 176<br>143          | 184 350     | 206<br>817 | 227<br>733   | 244<br>320   | 257<br>818   | 268<br>726   | 277<br>474 | 284<br>697 | 294<br>336 |
| Nombre de groupes pédagogiques                    |                      | 5 136               | 5 278       | 5 815      | 6 291        | 6 634        | 6 882        | 7 053        | 7 164      | 7 232      | 7 358      |

|                                                                      |       |              |           |              |              |              |              |              |              |              |              |
|----------------------------------------------------------------------|-------|--------------|-----------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Nombre d'élèves par division pédagogique                             | 40,0  | 34,3         | 34,9      | 35,6         | 36,2         | 36,8         | 37,5         | 38,1         | 38,7         | 39,4         | 40,0         |
| <b>Coefficient de réduction du quota horaire hebdo (17%)</b>         | 20%   |              |           |              |              |              |              |              |              |              |              |
| <b>Assurance pour l'achèvement des programmes (3% de majoration)</b> |       |              |           |              |              |              |              |              |              |              |              |
| Nombre d'heures hebdomadaire par groupe pédagogique                  | 29    | 25           | 26        | 29           | 29           | 29           | 29           | 29           | 29           | 29           | 29           |
| <i>Anglais</i>                                                       | 3     | 3            | 3         | 3            | 3            | 3            | 3            | 3            | 3            | 3            | 3            |
| <i>EPS</i>                                                           | 2     | 1            | 1         | 2            | 2            | 2            | 2            | 2            | 2            | 2            | 2            |
| <i>Français</i>                                                      | 4     | 4            | 4         | 4            | 4            | 4            | 4            | 4            | 4            | 4            | 4            |
| <i>Hist-Géo</i>                                                      | 3     | 3            | 3         | 3            | 3            | 3            | 3            | 3            | 3            | 3            | 3            |
| <i>Maths</i>                                                         | 3     | 3            | 3         | 3            | 3            | 3            | 3            | 3            | 3            | 3            | 3            |
| <i>PCT</i>                                                           | 6     | 3            | 3         | 6            | 6            | 6            | 6            | 6            | 6            | 6            | 6            |
| <i>Philo</i>                                                         | 4     | 3            | 3         | 4            | 4            | 4            | 4            | 4            | 4            | 4            | 4            |
| <i>SVT</i>                                                           | 4     | 5            | 5         | 4            | 4            | 4            | 4            | 4            | 4            | 4            | 4            |
| <i>Date de démarrage</i>                                             | 2023  |              |           |              |              |              |              |              |              |              |              |
| Nombre de semaines effectives par année scolaire                     | 26    | 26           | 26        | 26           | 26           | 26           | 26           | 26           | 26           | 26           | 26           |
| Nombre d'heures total annuel de cours effectués                      |       | 3 385<br>876 | 3 539 162 | 4 427<br>178 | 4 789<br>554 | 5 046<br>426 | 5 231<br>452 | 5 358<br>316 | 5 438<br>369 | 5 486<br>216 | 5 578<br>159 |
| <i>Anglais</i>                                                       |       | 398<br>658   | 406 834   | 423<br>364   | 458<br>017   | 479<br>369   | 493<br>609   | 502<br>158   | 506<br>183   | 507<br>123   | 512<br>045   |
| <i>EPS</i>                                                           |       | 151<br>138   | 174 645   | 362<br>883   | 392<br>586   | 413<br>933   | 429<br>412   | 440<br>135   | 447<br>026   | 451<br>277   | 459<br>164   |
| <i>Français</i>                                                      |       | 501<br>644   | 517 980   | 592<br>710   | 641<br>224   | 676<br>090   | 701<br>373   | 718<br>887   | 730<br>142   | 737<br>086   | 749<br>969   |
| <i>Hist-Géo</i>                                                      |       | 426<br>218   | 436 887   | 471<br>748   | 510<br>362   | 538<br>112   | 558<br>235   | 572<br>176   | 581<br>134   | 586<br>660   | 596<br>914   |
| <i>Maths</i>                                                         |       | 420<br>264   | 436 328   | 520<br>133   | 562<br>707   | 593<br>303   | 615<br>490   | 630<br>860   | 640<br>737   | 646<br>831   | 658<br>136   |
| <i>PCT</i>                                                           |       | 392<br>080   | 443 517   | 846<br>728   | 916<br>035   | 965<br>843   | 1 001<br>961 | 1 026<br>982 | 1 043<br>061 | 1 052<br>980 | 1 071<br>384 |
| <i>Philo</i>                                                         |       | 441<br>272   | 459 176   | 556<br>421   | 601<br>966   | 634<br>697   | 658<br>431   | 674<br>874   | 685<br>440   | 691<br>958   | 704<br>052   |
| <i>SVT</i>                                                           |       | 654<br>602   | 663 794   | 653<br>190   | 706<br>656   | 745<br>079   | 772<br>941   | 792<br>243   | 804<br>647   | 812<br>299   | 826<br>496   |
| Nombre d'heures assurées par les AME                                 |       | 1 885<br>078 | 2 014 168 | 2 574<br>272 | 2 844<br>189 | 3 059<br>108 | 3 235<br>938 | 3 380<br>646 | 3 498<br>379 | 3 596<br>975 | 3 726<br>210 |
| En % du nombre d'heures total annuel de cours                        | 66,8% | 55,7%        | 56,9%     | 58,1%        | 59,4%        | 60,6%        | 61,9%        | 63,1%        | 64,3%        | 65,6%        | 66,8%        |

|                                                                 |       |              |           |              |              |              |              |              |              |              |              |
|-----------------------------------------------------------------|-------|--------------|-----------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Nombre d'heures de cours effectifs assurés par les Ens. APE-ACE |       | 1 500<br>798 | 1 524 993 | 1 852<br>905 | 1 945<br>365 | 1 987<br>318 | 1 995<br>514 | 1 977<br>669 | 1 939<br>990 | 1 889<br>241 | 1 851<br>949 |
| En % du nombre d'heures total annuel de cours                   | 33,2% | 44,3%        | 43,1%     | 41,9%        | 40,6%        | 39,4%        | 38,1%        | 36,9%        | 35,7%        | 34,4%        | 33,2%        |
| Service effectif enseignant (heures/semaine)                    |       |              |           |              |              |              |              |              |              |              |              |
| <i>Enseignants APE-ACE</i>                                      | 20,0  | 18           | 18        | 20           | 20           | 20           | 20           | 20           | 20           | 20           | 20           |
| <i>Enseignants AME</i>                                          | 28,0  | 19           | 20        | 28           | 28           | 28           | 28           | 28           | 28           | 28           | 28           |
|                                                                 | 2023  |              |           |              |              |              |              |              |              |              |              |
| Nombre d'enseignants APE-ACE                                    |       | 3 178        | 3 193     | 3 563        | 3 741        | 3 822        | 3 838        | 3 803        | 3 731        | 3 633        | 3 561        |
| <i>Anglais</i>                                                  |       | 325          | 367       | 341          | 358          | 363          | 362          | 356          | 347          | 336          | 327          |
| <i>EPS</i>                                                      |       | 463          | 158       | 292          | 307          | 313          | 315          | 312          | 307          | 299          | 293          |
| <i>Français</i>                                                 |       | 275          | 467       | 477          | 501          | 512          | 514          | 510          | 501          | 488          | 479          |
| <i>Hist-Géo</i>                                                 |       | 485          | 394       | 380          | 399          | 408          | 409          | 406          | 399          | 389          | 381          |
| <i>Maths</i>                                                    |       | 239          | 394       | 419          | 440          | 449          | 451          | 448          | 440          | 428          | 420          |
| <i>PCT</i>                                                      |       | 384          | 400       | 682          | 716          | 731          | 735          | 729          | 716          | 697          | 684          |
| <i>Philo</i>                                                    |       | 330          | 414       | 448          | 470          | 481          | 483          | 479          | 470          | 458          | 450          |
| <i>SVT</i>                                                      |       | 677          | 599       | 526          | 552          | 564          | 567          | 562          | 552          | 538          | 528          |
| Nombre d'enseignants AME                                        |       | 3 840        | 3 894     | 3 536        | 3 907        | 4 202        | 4 445        | 4 644        | 4 805        | 4 941        | 5 118        |
| <i>Anglais</i>                                                  |       | 568          | 448       | 338          | 374          | 399          | 419          | 435          | 447          | 457          | 470          |
| <i>EPS</i>                                                      |       | 63           | 192       | 290          | 320          | 345          | 365          | 381          | 395          | 406          | 421          |
| <i>Français</i>                                                 |       | 708          | 570       | 473          | 523          | 563          | 596          | 623          | 645          | 664          | 688          |
| <i>Hist-Géo</i>                                                 |       | 444          | 481       | 377          | 416          | 448          | 474          | 496          | 514          | 528          | 548          |
| <i>Maths</i>                                                    |       | 397          | 480       | 415          | 459          | 494          | 523          | 547          | 566          | 583          | 604          |
| <i>PCT</i>                                                      |       | 319          | 488       | 676          | 747          | 804          | 851          | 890          | 922          | 948          | 983          |
| <i>Philo</i>                                                    |       | 853          | 505       | 444          | 491          | 529          | 559          | 585          | 606          | 623          | 646          |
| <i>SVT</i>                                                      |       | 489          | 730       | 522          | 576          | 620          | 657          | 687          | 711          | 732          | 758          |
| Taux d'attrition des enseignants                                | 1,5%  |              |           |              |              |              |              |              |              |              |              |
| <b>Besoins en enseignants APE-ACE</b>                           |       |              | 15        | 370          | 178          | 81           | 16           | -34          | -72          | -98          | -72          |
| <i>Anglais</i>                                                  |       |              | 42        | -26          | 17           | 5            | -1           | -6           | -9           | -11          | -9           |
| <i>EPS</i>                                                      |       |              | -305      | 134          | 15           | 7            | 2            | -3           | -6           | -8           | -6           |
| <i>Français</i>                                                 |       |              | 192       | 10           | 24           | 11           | 2            | -4           | -9           | -13          | -9           |
| <i>Hist-Géo</i>                                                 |       |              | -91       | -15          | 19           | 9            | 2            | -3           | -7           | -10          | -7           |
| <i>Maths</i>                                                    |       |              | 155       | 25           | 21           | 10           | 2            | -4           | -8           | -11          | -8           |

|                                   |  |  |            |             |            |            |            |            |            |            |            |
|-----------------------------------|--|--|------------|-------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| <i>PCT</i>                        |  |  | 16         | 281         | 34         | 16         | 4          | -6         | -13        | -18        | -13        |
| <i>Philo</i>                      |  |  | 84         | 34          | 22         | 10         | 2          | -4         | -9         | -12        | -9         |
| <i>SVT</i>                        |  |  | -78        | -73         | 26         | 12         | 3          | -5         | -10        | -14        | -10        |
| <b>Besoins en enseignants AME</b> |  |  | <b>102</b> | <b>-310</b> | <b>424</b> | <b>351</b> | <b>300</b> | <b>256</b> | <b>219</b> | <b>191</b> | <b>232</b> |
| <i>Anglais</i>                    |  |  | -116       | -104        | 41         | 31         | 26         | 21         | 17         | 15         | 18         |
| <i>EPS</i>                        |  |  | 136        | 100         | 35         | 29         | 25         | 21         | 18         | 16         | 19         |
| <i>Français</i>                   |  |  | -134       | -90         | 57         | 47         | 41         | 35         | 30         | 26         | 32         |
| <i>Hist-Géo</i>                   |  |  | 44         | -98         | 45         | 38         | 32         | 28         | 24         | 21         | 25         |
| <i>Maths</i>                      |  |  | 87         | -59         | 50         | 42         | 36         | 31         | 26         | 23         | 28         |
| <i>PCT</i>                        |  |  | 175        | 194         | 81         | 68         | 58         | 50         | 43         | 37         | 45         |
| <i>Philo</i>                      |  |  | -343       | -55         | 53         | 45         | 38         | 33         | 28         | 25         | 30         |
| <i>SVT</i>                        |  |  | 252        | -200        | 63         | 52         | 45         | 38         | 33         | 29         | 35         |

## ANNEXES 5      Secondaire général : Besoins en salles de classe

|                                                                                                                     |      |        |                   |                   |                   |                   |                   |                   |                   |                   |                   |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|--------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Coût par salle de classe équipée option charpente couverture en tôle y compris latrines sans laboratoire (milliers) |      | 9 490  |                   |                   |                   |                   |                   |                   |                   |                   |                   |
| Coût par salle de classe équipée option dalle y compris latrines sans laboratoire (milliers)                        |      | 21 567 |                   |                   |                   |                   |                   |                   |                   |                   |                   |
| Nombre de Groupes pédagogiques                                                                                      |      | 16 225 | 16 687            | 19 677            | 20 996            | 22 069            | 23 171            | 24 219            | 25 243            | 26 295            | 27 625            |
| Nombres d'élèves par groupe pédagogique                                                                             | 47   | 43,8   | 44,1              | 44,7              | 45,0              | 45,3              | 45,7              | 46,1              | 46,5              | 46,9              | 47,3              |
| Nombre de groupes pédagogiques par salle                                                                            | 1,0  | 1,37   | 1,3               | 1,3               | 1,2               | 1,2               | 1,2               | 1,1               | 1,1               | 1,0               | 1,0               |
| Nombre de salles de classe                                                                                          |      | 11 873 | 12 587            | 15 312            | 16 872            | 18 335            | 19 925            | 21 582            | 23 342            | 25 266            | 27 625            |
| Salle de classe en matériaux provisoires                                                                            |      | 3 433  |                   |                   |                   |                   |                   |                   |                   |                   |                   |
| Proportion à remplacer par an                                                                                       | 5%   |        |                   |                   |                   |                   |                   |                   |                   |                   |                   |
| Nombre à remplacer par an                                                                                           |      |        | 172               | 172               | 172               | 172               | 172               | 172               | 172               | 172               | 172               |
| Début remplacement                                                                                                  | 2022 |        |                   |                   |                   |                   |                   |                   |                   |                   |                   |
| Fin remplacement                                                                                                    | 2042 |        |                   |                   |                   |                   |                   |                   |                   |                   |                   |
| Besoin en nouvelles salles                                                                                          |      |        | 885               | 2 897             | 1 732             | 1 634             | 1 762             | 1 828             | 1 932             | 2 096             | 2 530             |
| Moyenne sur la période 2022-2024, 2022-2025 et 2026-2030                                                            |      |        | 1 838             | 1 838             | 1 838             | 1 741             | 1 741             | 1 741             | 2 186             | 2 186             | 2 186             |
| Construction option couverture en tôle                                                                              | 80%  |        | 708               | 2 317             | 1 471             | 1 393             | 1 393             | 1 393             | 1 749             | 1 749             | 1 749             |
| Construction option dalle                                                                                           | 20%  |        | 177               | 579               | 368               | 348               | 348               | 348               | 437               | 437               | 437               |
| <b>Coût salle de classe en tôle</b>                                                                                 |      |        | <b>6 720 621</b>  | <b>21 993 741</b> | <b>13 955 745</b> | <b>13 221 148</b> | <b>13 221 148</b> | <b>13 221 148</b> | <b>16 596 660</b> | <b>16 596 660</b> | <b>16 596 660</b> |
| <b>Coût salle de classe en dalle</b>                                                                                |      |        | <b>3 818 230</b>  | <b>12 495 447</b> | <b>7 928 768</b>  | <b>7 511 417</b>  | <b>7 511 417</b>  | <b>7 511 417</b>  | <b>9 429 169</b>  | <b>9 429 169</b>  | <b>9 429 169</b>  |
| <b>Total annuel</b>                                                                                                 |      |        | <b>10 538 851</b> | <b>34 489 188</b> | <b>21 884 513</b> | <b>20 732 565</b> | <b>20 732 565</b> | <b>20 732 565</b> | <b>26 025 829</b> | <b>26 025 829</b> | <b>26 025 829</b> |

## **TABLE DES MATIERES**

|                                                                                                                                         |           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>SOMMAIRE</b>                                                                                                                         | <b>3</b>  |
| <b>LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS</b>                                                                                                 | <b>6</b>  |
| <b>LISTE DES TABLEAUX</b>                                                                                                               | <b>11</b> |
| <b>LISTE DES GRAPHIQUES</b>                                                                                                             | <b>14</b> |
| <b>LISTE DES ENCADRES</b>                                                                                                               | <b>14</b> |
| <b>GLOSSAIRE</b>                                                                                                                        | <b>15</b> |
| <b>RESUME EXECUTIF</b>                                                                                                                  | <b>16</b> |
| <b>INTRODUCTION</b>                                                                                                                     | <b>20</b> |
| <b>I. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DE L'ETUDE</b>                                                                                    | <b>23</b> |
| I-1 <b>Objectif général</b>                                                                                                             | <b>23</b> |
| I-2 <b>Objectifs spécifiques</b>                                                                                                        | <b>23</b> |
| I-3 <b>Résultats attendus</b>                                                                                                           | <b>23</b> |
| <b>II. DEMARCHE METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE</b>                                                                                           | <b>24</b> |
| II-1 <b>Etape 1 : Élaboration TDR, Questionnaires, échantillonnage et Collecte des données de terrain auprès des acteurs</b>            | <b>24</b> |
| II-1-1     Elaboration des TDR et des questionnaires                                                                                    | <b>24</b> |
| II-1-2     L'échantillon et ses caractéristiques                                                                                        | <b>24</b> |
| II-2 <b>Etape 2 : Collecte des données de terrain</b>                                                                                   | <b>28</b> |
| II-3 <b>Etape 3 : Traitement des données et informations collectées</b>                                                                 | <b>28</b> |
| II-3-1     Traitement des données issues des questionnaires d'enquêtes de terrain                                                       | <b>28</b> |
| II-3-2     Traitement des informations issues des discussions en focus group                                                            | <b>28</b> |
| II-4 <b>Etape 4 : Analyse des données et rédaction du rapport</b>                                                                       | <b>29</b> |
| II-4-1     Analyse des données                                                                                                          | <b>29</b> |
| II-4-2     Rédaction du rapport                                                                                                         | <b>29</b> |
| II-5 <b>Etape 5 : Transmission et échanges sur la validation du rapport</b>                                                             | <b>29</b> |
| <b>III. GENESE, EVOLUTION, APPROCHES JURIDIQUES ET ANALYSE DU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL SUR LE « TEMPS SCOLAIRE » AU BENIN</b>          | <b>30</b> |
| III-1 <b>Genèse et évolution des choix sur le temps scolaire au Bénin</b>                                                               | <b>30</b> |
| III-2 <b>Approches juridiques, règlementaires, analyse du dispositif institutionnel</b>                                                 | <b>31</b> |
| III-2-1     Approches juridiques et réglementaire                                                                                       | <b>31</b> |
| III-2-2     Analyse du dispositif institutionnel                                                                                        | <b>33</b> |
| <b>IV. ETAT DES LIEUX DES UTILISATIONS DU TEMPS SCOLAIRE CHEZ LES ACTEURS DU SYSTEME EDUCATIF AU BENIN, EN AFRIQUE ET DANS LE MONDE</b> | <b>35</b> |
| IV-1 <b>Etat des lieux des utilisations du temps scolaire en régime de journées discontinues au Bénin</b>                               | <b>35</b> |
| IV-1-1     Les utilisations du temps scolaire en régime de journées discontinues par les apprenants                                     | <b>35</b> |
| IV-1-1-1 <i>Temps scolaire en régime de journées discontinues au Primaire</i>                                                           | <b>35</b> |

|          |                                                                                                                                      |    |
|----------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| IV-1-1-2 | <u>Temps scolaire en régime de journées discontinues au secondaire général</u>                                                       | 37 |
| IV-1-1-3 | <u>Temps scolaire en régime de journées discontinues dans la formation technique et professionnelle</u>                              | 40 |
| IV-1-1-4 | <u>Temps scolaires en régime de journées discontinues dans les universités</u>                                                       | 43 |
| IV-1-2   | Les utilisations du temps scolaire en régime de journées discontinues par les enseignants                                            | 43 |
| IV-1-2-1 | <u>Les utilisations du temps scolaire en régime de journées discontinues par les enseignants de la Maternelle et du Primaire</u>     | 43 |
| IV-1-2-2 | <u>Les utilisations du temps scolaire par les enseignants du secondaire général</u>                                                  | 44 |
| IV-1-2-3 | Les utilisations du temps scolaire par les enseignants des lycées techniques et professionnels                                       | 46 |
| IV-1-2-4 | Les utilisations du temps scolaire par les professeurs d'université                                                                  | 46 |
| IV-1-3   | Les utilisations du temps scolaire en régime de journées discontinues dans les administrations scolaires et par le corps de contrôle | 46 |
| IV-1-3-1 | <u>Temps scolaire et programmes d'étude et de formation</u>                                                                          | 46 |
| IV-1-3-2 | <u>Temps scolaire en régime de journées discontinues dans l'administration des établissements scolaires</u>                          | 47 |
| IV-1-3-3 | Temps scolaire en régime de journées discontinues et les inspections pédagogiques                                                    | 48 |
| IV-2     | <b>Etat des lieux des utilisations du temps scolaire en régime de journées continues au Bénin</b>                                    | 49 |
| IV-2-1   | Les utilisations du temps scolaire en régime de journées continues à la maternelle                                                   | 49 |
| IV-2-2   | Les utilisations du temps scolaire en régime de journées continues au Primaire                                                       | 50 |
| IV-2-3   | Les utilisations du temps scolaire en régime de journées continues au secondaire                                                     | 50 |
| IV-3     | <b>Etat des lieux des Utilisations du temps scolaire dans les autres pays d'Afrique et dans le reste du monde</b>                    | 50 |
| IV-3-1   | Les utilisations du temps scolaire dans certains pays d'Afrique francophone                                                          | 50 |
| IV-3-2   | Les utilisations du temps scolaire dans certains pays d'Afrique anglophone                                                           | 51 |
| IV-3-3   | Les utilisations du temps scolaire dans d'autres pays à travers le monde                                                             | 55 |
| V        | <b>RESULTATS DE L'ETUDE ET ANALYSES D'IMPACTS DE L'UTILISATION DU TEMPS SCOLAIRE EN REGIME DE JOURNEES DISCONTINUES ET CONTINUES</b> | 60 |
| V-1      | <b>les impacts de l'utilisation du temps scolaire en régime de journées discontinues sur les apprenants</b>                          | 60 |
| V-1-1    | Les résultats de l'enquête auprès des apprenants sur la pratique des journées discontinues                                           | 60 |
| V-1-2    | Les impacts de la pratique des journées discontinues sur les apprenants                                                              | 65 |
| V-1-3    | Analyse des impacts du régime de journées discontinues sur les apprenants sous le prisme des recherches en neurosciences cognitives  | 67 |
| V-2      | <b>les impacts de l'utilisation du temps scolaire en régime de journées discontinues sur les enseignants</b>                         | 72 |
| V-2-1    | Les résultats de l'enquête auprès des enseignants sur la pratique des journées discontinues                                          | 72 |
| V-2-2    | Les impacts de la pratique des journées discontinues sur les enseignants                                                             | 81 |
| V-2-3    | Analyse des impacts du régime de journées discontinues sur les enseignants sous le prisme des recherches en neurosciences cognitives | 83 |
| V-3      | <b>Les impacts de l'utilisation du temps scolaire en régime de journées discontinues sur le personnel administratif</b>              | 85 |
| V-3-1    | Les résultats de l'enquête auprès du personnel administratif sur la pratique des journées discontinues                               | 85 |
| V-3-2    | Les impacts de la pratique des journées discontinues sur les personnels administratifs                                               | 90 |

|                                                                                                                                                                    |            |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>V-4 Les impacts de l'utilisation du temps scolaire en régime de journées discontinues sur le corps de contrôle</b>                                              | <b>91</b>  |
| V-4-1 Les résultats de l'enquête sur la pratique des journées discontinues auprès des inspecteurs et Conseillers Pédagogiques                                      | 91         |
| V-4-2 Le choix du régime approprié d'utilisation du temps scolaire par le corps de contrôle                                                                        | 98         |
| <b>V-5 les impacts de l'utilisation du temps scolaire en régime de journées discontinues sur les parents d'apprenants répartis en groupes socio-professionnels</b> | <b>98</b>  |
| V-5-1 Les résultats de l'enquête sur la pratique des journées discontinues auprès des parents d'apprenants                                                         | 98         |
| V-5-2 Les impacts de l'utilisation du temps scolaire en régime de journées discontinues sur les groupes socio-professionnels de parents d'apprenants               | 107        |
| V-5-3 Analyse des impacts du régime de journées discontinues sur les parents d'apprenants sous le prisme des recherches en neurosciences cognitives                | 107        |
| <b>V-6 Les impacts de l'utilisation du temps scolaire en régime de journées continues sur les apprenants et sur les enseignants</b>                                | <b>108</b> |
| V-6-1 Les impacts du régime de journées continues sur les apprenants                                                                                               | 108        |
| V-6-2 Les impacts du régime de journées continues sur les enseignants                                                                                              | 109        |
| V-6-3 Que retenir sur les impacts du régime de journées continues                                                                                                  | 109        |

## **VI. ANALYSES SIMULATIVES DES AVANTAGES ET DES INCONVENIENTS DU TEMPS SCOLAIRE EN REGIME DE JOURNEES CONTINUES CHEZ LES ACTEURS DU SYSTEME EDUCATIF BENINOIS**

|                                                                                                                                                            |            |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>VI-1 Analyses des avantages et des inconvénients du temps scolaire en régime de journées continues chez les utilisateurs de l'école</b>                 | <b>111</b> |
| VI-1-1 Avantages et inconvénients du régime de journées continues chez les apprenants                                                                      | 112        |
| VI-1-2 Avantages et inconvénients du régime de journées continues chez les enseignants                                                                     | 113        |
| VI-1-3 Avantages et inconvénients du régime de journées continues chez les parents d'élèves agents de la fonction publique                                 | 113        |
| VI-1-4 Avantages et inconvénients du régime continu chez les parents d'élèves travailleurs de secteur privé                                                | 114        |
| VI-1-5 Avantages et inconvénients du régime continu chez les parents d'élèves travailleurs de secteur privé                                                | 114        |
| VI-1-6 Avantages et inconvénients du régime de journées continues chez les parents d'élèves artisans                                                       | 115        |
| VI-1-7 Avantages et inconvénients du régime de journées continues chez les parents d'élèves producteurs agricoles                                          | 115        |
| <b>VI-2 Analyses des avantages et des inconvénients du temps scolaire en régime de journées continues dans la programmation des activités pédagogiques</b> | <b>115</b> |
| VI-2-1 Régime de journées continues et gestion des programmes d'étude dans les écoles primaires                                                            | 115        |
| VI-2-2 Régime de journées continues et gestion des programmes d'étude dans les établissements d'enseignement secondaire général                            | 116        |
| VI-2-3 Régime de journées continues et gestion des programmes d'études dans les établissements d'enseignement et de formation techniques et professionnels | 118        |
| VI-2-4 Régime de journées continues et gestion des programmes d'études dans les centres universitaires                                                     | 119        |
| VI-2-5 Régime de journées continues et gestion du corps de contrôle                                                                                        | 119        |
| <b>VI-3 Avantages et inconvénients des différents régimes d'utilisation du temps scolaire</b>                                                              | <b>120</b> |

|                                                                                                                                                                                         |            |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>VII. ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE EN JOURNEES CONTINUES ET SON ADAPTATION AUX CONDITIONS DE VIE DES UTILISATEURS DANS LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT EN REPUBLIQUE DU BENIN</b> | <b>122</b> |
| VII-1 Le régime de journées continues et les rendements des apprenants                                                                                                                  | 122        |
| VII-2 Le régime de journées continues et les missions de l'enseignant pour une éducation de qualité                                                                                     | 122        |
| <b>VIII. ORIENTATIONS POUR L'ADOPTION DU REGIME DE JOURNEES CONTINUES EN REPUBLIQUE DU BENIN</b>                                                                                        | <b>124</b> |
| VIII-1 Orientations proposées par les enseignants pour un régime de journées continues réussies au Bénin                                                                                | 124        |
| VIII-2 Orientations proposées par le personnel administratif pour un régime de journées continues réussies au Bénin                                                                     | 124        |
| VIII-3 Orientations proposées par le corps de contrôle pour un régime de journées continues réussies                                                                                    | 125        |
| VIII-4 Orientations au prisme des recherches en neurosciences cognitives                                                                                                                | 126        |
| VIII-5 Orientations des neurosciences cognitives concernant la planification du temps scolaire                                                                                          | 129        |
| VIII-6 Orientations pour l'usage qualitatif du temps scolaire                                                                                                                           | 131        |
| <b>IX. MESURES SPECIFIQUES POUR LA REUSSITE DU CHANGEMENT DU TEMPS SCOLAIRE EN REGIME DE JOURNEES CONTINUES</b>                                                                         | <b>132</b> |
| IX-1 Révision des programmes d'études et proposition d'esquisses horaires                                                                                                               | 132        |
| IX-2 Simulation des besoins en enseignants, en salles de classe équipées à la maternelle et au primaire pour démarrer le régime de journées continues au Bénin                          | 133        |
| IX-3 Simulation des besoins en enseignants, en salles de classe équipées au secondaire général pour démarrer le régime de journées continues au Bénin                                   | 134        |
| IX-4 Augmentation du nombre et amélioration de la mobilité du corps de contrôle                                                                                                         | 136        |
| <b>X. QUELQUES PROPOSITIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES UTILISATEURS DANS L'ORGANISATION ET LA GESTION DU TEMPS EXTRASCOLAIRE LIBERE PAR LE REGIME DE JOURNEES CONTINUES</b>                   | <b>137</b> |
| X-1 Couplage de l'enseignement formel avec d'autres formes d'apprentissage                                                                                                              | 137        |
| X-1-1 Journées continues à la maternelle et au primaire et apprentissage métier                                                                                                         | 137        |
| X-1-2 Journées continues au secondaire général et apprentissage métier                                                                                                                  | 138        |
| X-1-3 Gestion du temps extrascolaire des journées continues et l'Enseignement et la Formation Techniques et Professionnels                                                              | 140        |
| X-1-4 Gestion du temps extrascolaire dans les universités : reconversion professionnelle ou apprentissage tout au long de la vie                                                        | 141        |
| X-2 Encadrement des apprenants pendant le temps extrascolaire des journées continues dans l'enseignement technique et la formation professionnelle initiale et continue                 | 142        |
| X-2-1 Personnel d'encadrement                                                                                                                                                           | 142        |
| X-2-2 Les temps d'encadrement des apprenants                                                                                                                                            | 143        |
| X-3 Regard des neurosciences cognitives sur l'organisation du temps extrascolaire de manière à respecter le rythme biologique de l'apprenant                                            | 144        |
| <b>XI. LES RECOMMANDATIONS DE L'ETUDE</b>                                                                                                                                               | <b>147</b> |

|      |                                                                                                                                                                |            |
|------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| XI-1 | <b>Recommandations aux décideurs des politiques éducatives</b>                                                                                                 | <b>147</b> |
| XI-2 | <b>Recommandations aux parents d'apprenants</b>                                                                                                                | <b>150</b> |
|      | <b>CONCLUSION</b>                                                                                                                                              | <b>151</b> |
|      | <b>ANNEXES</b>                                                                                                                                                 | <b>153</b> |
|      | ANNEXES 1 : Préscolaire : Tableau Base de projection des effectifs de 2022 à 2030 partant de l'Annuaire 2020-2021 et des indicateurs PSE 2030                  | <b>154</b> |
|      | ANNEXES 2 : Primaire : Tableau Base de projection des effectifs de 2022 à 2030 partant de l'Annuaire 2020-2021 et des indicateurs PSE 2030                     | <b>155</b> |
|      | ANNEXES 3 : Secondaire Général 1er Cycle : Tableau Base de projection des effectifs de 2022 à 2030 partant de l'Annuaire 2020-2021 et des indicateurs PSE 2030 | <b>157</b> |
|      | ANNEXES 4 : Secondaire Général 2nd Cycle : Tableau Base de projection des effectifs de 2022 à 2030 partant de l'Annuaire 2020-2021 et des indicateurs PSE 2030 | <b>160</b> |
|      | ANNEXES 5 : Secondaire général : Besoins en salles de classe                                                                                                   | <b>164</b> |
|      | <b>TABLE DES MATIERES</b>                                                                                                                                      | <b>165</b> |
|      | <b>RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES</b>                                                                                                                             | <b>170</b> |

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Note de service n° 010-2021/CNE/P/SE/RCAF/SA du 02 Avril 2021

Note de service n° 022-2021/CNE/P/SE/RCAF/SA du 24 Novembre 2021

Ordonnance n° 71-28 CP/MEN du 21 juin 1971 Portant loi d'orientation de l'éducation Nationale

Ordonnance n° 75-IO du 29 Juin 1975 Portant loi d'orientation de l'éducation Nationale

LOI n° 2003-17 du 17 Octobre 2003 Portant Orientation de l'éducation Nationale en République du Bénin

LOI n° 2005-33 du 06 Octobre 2005 Portant modification de la loi n° 2003-17 du 11 novembre 2003 portant orientation de l'Education Nationale en République du Bénin.

**REPUBLIQUE DU BENIN Ministères en charge de l'éducation** : Plan décennal de développement du secteur de l'éducation actualisé Phase 3 / 2013-2015

**REPUBLIQUE DU BENIN Ministères de l'Education Nationale** : Actes des Etats Généraux de l'Education Cotonou du 2 au 9 Octobre 1990

**Atkinson G., Coldwells A., Reilly T. et al**, Circadian rhythmicity in self-chosen work rate. In : Gutenbrunner C., Hildebrandtg, Moog R., editors, Chronobiology and chronomedicine. Basic research and applications. Frankfurt am Main : Peter Lang-Verlag, 1993, 478-84

**Atkinson G.**, Effects of age on human circadian rhythms in physiological and performance measures (thesis). Liverpool : John Moores University, 1994

**Atkinson G., Reilly T.**, Circadian variation in sports performance. Sports Med. 1996. Apr :21 (4) : 292-312

**Deschodt V.J., Arsac L.M.**, Influence des rythmes biologiques sur la technique de nage et la puissance musculaire de crawleurs de bon niveau. Faculté des Sciences et du Sport et de l'Education Physique, Pessac.

**Folkard S., Monk TH., Bradbury R., Rosenthal J.**, Time of day effects in school children's immediate and delay recall of meaningful material. Br J Psychol, 1977, 68 :45-50

**Jeanneret P.R., Wilse W.B.**, Strength of grip on arousal from a full night's sleep. Perceptual and Motor Skills, vol. 17, 1963, 759-761.

**Lavie P.**, Ultradian rhythms in human sleep and wakefulness. In : Biological Rhythms, Sleep and Performance, edited by Webb W.B., pp 239-272. Wiley, New York.

**Mauvieux B., Gruau S., Davenne D.**, Entraînement physique et rythmes biologiques chez la personne âgée. Centre de Recherches en Activités Physiques et Sportives - UPRES EA 2131, UFR STAPS de Caen

**Montagner H.**, Les rythmes de l'enfant et de l'adolescent, ces jeunes en mal de temps et d'espace. Stock Laurence Pernoud, Paris, 1983

**Montagner H.**, L'enfant et la communication (2ème éd.).Stock Laurence Pernoud, Paris, 1984

**Garcia Luc.** L'organisation de l'instruction publique au Dahomey, 1894-1920.. In: Cahiers d'études africaines, vol. 11, n°41,1971. pp. 59-100; ([L'organisation de l'instruction publique au Dahomey, 1894-1920. - Persée \(persee.fr\)](#))